

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE MARS 2010



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE MÄRZSESSION 2010

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 97

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, MARS 2010, discussion de détail (11.03.2010_1)

Développement interpellation 2.036, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement postulat 3.037 Graziella Walker Salzmann, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Traitement motion 4.019, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement postulat 1.049 Philipp Matthias Bregy, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement et traitement résolution urgente 2.066 François Pellouchoud (suppl.), MARS 2010 (12.03.2010)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires (Beschluss betreffend die Gewährung der vierjährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2010-2013 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry (Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für den Bau einer neuen interkommunalen Orientierungsschule in Vouvry), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Andenmatten Stefan, CSPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron (Beschluss betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für die Sanierung und den Umbau der Gebäude der Dienststelle für Landwirtschaft an den Standorten Châteauneuf, Visp und Leytron), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten (Beschluss betreffend der Ausführung der Sicherheitsmassnahmen gegen Stein- und Blockschlag "Chessigraben – Bodenbrücke" auf der Hauptstrasse A 212 des Saastales auf Gemeindegebiet von Eisten), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Développement motion 4.039 (Entwicklung der Motion 4.039), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Arnold Fredy, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron (Beschluss betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für die Sanierung und den Umbau der Gebäude der Dienststelle für Landwirtschaft an den Standorten Châteauneuf, Visp und Leytron), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt (Beschluss bezüglich der Subventionsabgabe an die Gemeinde Zermatt zur Erweiterung der Abwasserreinigungsanlage von Zermatt), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Berclaz Julien (suppl.), UDC

Développement interpellation 2.035, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Borgeat Raymond, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), MARS 2010, discussion de détail (11.03.2010_1)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public (Beschluss über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei den Gerichten und der Staatsanwaltschaft), MARS 2010, discussion de détail (11.03.2010_1)

Développement postulat 1.049 (Entwicklung des Postulats 1.049), MARS 2010 (12.03.2010)

Développement motion 1.053 Florian Chappot (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.053 Florian Chappot (Suppl.)), MARS 2010 (12.03.2010)

Bridy Pascal, PDCC

Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains, MARS 2010, discussion générale (09.03.2010)

Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale, MARS 2010, débat sur l'opportunité (11.03.2010_1)

Développement postulat 3.040, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Brigger Liliane, CSPO

Traitement motion 2.001 (Behandlung der Motion 2.001), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Bürcher Laurent, PLR

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach, sur le territoire de la commune d'Agarn, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant le programme cantonal de soutien à l'économie: crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Buttet Jérôme, PDCB

Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale, MARS 2010, débat sur l'opportunité (11.03.2010_1)

Développement postulat 4.040 Narcisse Crettenand, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement postulat 1.049 Philipp Matthias Bregy, MARS 2010 (12.03.2010)

Cachat Didier, PLR

Développement postulat 2.040, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Caillet Alexandre, UDC

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Carraux Antoine (suppl.), UDC

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Traitement postulat 2.032, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement interpellation 2.045, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement interpellation 2.046, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Carron Camille, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 4.042, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement postulat 1.048, MARS 2010 (12.03.2010)

Casays Patricia, PDCB

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émargeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Elections diverses, MARS 2010 (10.03.2010)

Chappot Florian (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 1.053, MARS 2010 (12.03.2010)

Claivaz Christophe, PLR

Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains, MARS 2010, discussion générale (09.03.2010)

Développement motion 2.043 Egon Furrer, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Clerc Charles, UDC

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émargeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains, MARS 2010, discussion générale (09.03.2010)

Constantin René, PLR

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / discussion de détail (11.03.2010_1) / débat final (11.03.2010_1)

Développement et traitement interpellation urgente 4.055, MARS 2010 (12.03.2010)

Coppey Véronique (suppl.), PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Développement postulat 5.037 Daniel Emonet, MARS 2010 (12.03.2010)

Cordonier Gratien (suppl.), PDCC

Développement postulat 4.041 Narcisse Crettenand, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Crettenand Narcisse, PLR

Développement postulat 4.040, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement postulat 4.041, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Crettenand Virginie (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 1.054, MARS 2010 (12.03.2010)

Darbellay Fanny (suppl.), PDCB

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Dayer Catherine (suppl.), PDCB

Développement postulat 3.034 Julien Délèze (suppl.), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Délèze Julien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 3.034, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Denis Bertrand, PDCC

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

De Preux Alain, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Diserens Brigitte, PLR

Développement et traitement interpellation urgente 1.066 Jérôme Buttet, MARS 2010 (12.03.2010)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains, MARS 2010, discussion générale (09.03.2010)

Dussex Grégoire, PDCC

Développement postulat 2.042, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Ecoeur Christine (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Ecoeur Marie-Claude, PLR

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / discussion de détail (11.03.2010_1) / débat final (11.03.2010_1)

Ecoeur Roger, UDC

Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Eggel Beat (suppl.), PDCC

Décision concernant le programme cantonal de soutien à l'économie: crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 4.043 Christian Walden (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.043 Christian Walden (Suppl.)), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Follonier Colette (suppl.), PLR

Décision concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Fournier Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale, MARS 2010, débat sur l'opportunité (11.03.2010_1)

Développement interpellation 3.035, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement postulat 1.055, MARS 2010 (12.03.2010)

Fournier Yves, PLR

Développement postulat 3.034 Julien Délèze (suppl.), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Furrer Carole (suppl.), PDCC

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach, sur le territoire de la commune d'Agarn, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Furrer Egon, CVPO

Développement motion 2.043 (Entwicklung der Motion 2.043), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement postulat 1.050 (Entwicklung des Postulats 1.050), MARS 2010 (12.03.2010)

Furrer Urban, CSPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt (Beschluss bezüglich der Subventionsabgabe an die Gemeinde Zermatt zur Erweiterung der Abwasserreinigungsanlage von Zermatt), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Gaillard Joël, PDCB

Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains, MARS 2010, discussion générale (09.03.2010)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Gaillard Pascal, PDCC

Elections diverses, MARS 2010 (10.03.2010)

Girard Fabien (suppl.), PLR

Développement postulat 3.036, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Giroud Willy, PLR

Développement et traitement résolution urgente 2.067 Yves Mabillard (suppl.), MARS 2010 (12.03.2010)

Gottet Edgar, CSPO

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach, sur le territoire de la commune d'Agarn (Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Emsbachs auf dem Gebiet der Gemeinde Agarn), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Grand Erno, CVPO

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires (Beschluss betreffend die Gewährung der vierjährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2010-2013 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry (Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für den Bau einer neuen interkommunalen Orientierungsschule in Vouvry), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains (Bericht der Geschäftsprüfungskommission betreffend die nationalen Eissportzentren in Champéry und Leukerbad), MARS 2010, discussion générale (09.03.2010)

Traitement postulat 5.011 Claude-Alain Schmidhalter (Behandlung des Postulats 5.011 Claude-Alain Schmidhalter), MARS 2010 (12.03.2010)

Développement postulat 5.041 Marcel Zenhäusern (suppl.), (Entwicklung des Postulats 5.041 Marcel Zenhäusern (Suppl.)), MARS 2010 (12.03.2010)

Gruber German (Suppl.), CSPO

Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains (Bericht der Geschäftsprüfungskommission betreffend die nationalen Eissportzentren in Champéry und Leukerbad), MARS 2010, discussion générale (09.03.2010)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO

Développement postulat 3.037 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung des Postulats 3.037 Graziella Walker Salzmann), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement postulat 3.038 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung des Postulats 3.038 Graziella Walker Salzmann), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Jacquod Eric, UDC

Développement interpellation 3.032, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Kreuzer Michael (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (Parlamentarische Initiative 2.041 betreffend Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungs-programms für Sozialhilfesuchende), MARS 2010, débat sur l'opportunité (11.03.2010_1)

Développement interpellation 2.047 (Entwicklung der Interpellation 2.047), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement postulat 3.039 (Entwicklung des Postulats 3.039), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Kuonen Urs, CVPO

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), (Gesetz über den Zivilschutz (GZS) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / discussion de détail (11.03.2010_1)

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires (Beschluss betreffend die Gewährung der vier-jährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2010-2013 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Lauber Daniel F. (Suppl.), CVPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt (Beschluss bezüglich der Subventionsabgabe an die Gemeinde Zermatt zur Erweiterung der Abwasserreinigungsanlage von Zermatt), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Léger Laurent, PDCB

Développement motion 1.053 Florian Chappot (suppl.), MARS 2010 (12.03.2010)

Loretan Gilbert, président, (CSPO)

Allocution inaugurale, MARS 2010 (09.03.2010)

Divers, séance du mardi 9 mars 2010 / séance du mercredi 10 mars 2010 / séance du jeudi matin 11 mars 2010 / séance de relevée du jeudi 11 mars 2010 / séance du vendredi 12 mars 2010

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du jeudi 11 mars 2010 / séance de relevée du jeudi 11 mars 2010 / séance du vendredi 12 mars 2010 – Heure des questions – Urgences

Elections diverses (verschiedene Wahlen), MARS 2010 (10.03.2010)

Intervention finale, MARS 2010 (12.03.2010)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Développement postulat 1.050 Egon Furrer, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement motion 1.053 Florian Chappot (suppl.), MARS 2010 (12.03.2010)

Luyet Damien (suppl.), PDCC

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Maret Marianne, PDCB

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Maret Véronique, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Maye-Favre Emmanuelle, PLR

Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Développement et traitement interpellation urgente 1.064, MARS 2010 (12.03.2010)

Minnig Norbert, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten (Beschluss betreffend der Ausführung der Sicherheitsmassnahmen gegen Stein- und Blockschlag "Chessigraben – Bodenbrücke" auf der Hauptstrasse A 212 des Saastales auf Gemeindegebiet von Eisten), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant le programme cantonal de soutien à l'économie: crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA) (Beschluss betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft: Vergabe eines Verpflichtungskredits für die Realisierung des Güterterminals (Bahn-Strasse) "Bockbart" in Visp durch die Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG (MGI AG), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Monnet-Terrettaz Marcelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Elections diverses, MARS 2010 (10.03.2010)

Développement postulat 3.037 Graziella Walker Salzmann, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement et traitement résolution urgente 5.053, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement et traitement interpellation urgente 1.067, MARS 2010 (12.03.2010)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (Parlamentarische Initiative 2.041 betreffend Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungs-programms für Sozialhilfesuchende), MARS 2010, débat sur l'opportunité (11.03.2010_1)

Moret Xavier, PLR

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Nantermod Philippe (suppl.), PLR

Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale, MARS 2010, débat sur l'opportunité (11.03.2010_1)

Nigro Pascal, PDCB

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach, sur le territoire de la commune d'Agarn, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant le programme cantonal de soutien à l'économie: crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Développement postulat 1.049 Philipp Matthias Bregy, MARS 2010 (12.03.2010)

Pellouchoud François (suppl.), UDC

Développement postulat 4.040 Narcisse Crettenand, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Pernet Claude (suppl.), PDCC

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, MARS 2010, débat final (11.03.2010_1)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale, MARS 2010, débat sur l'opportunité (11.03.2010_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.065, MARS 2010 (12.03.2010)

Perruchoud Edmond, UDC

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Développement motion 6.005 (Entwicklung der Motion 6.005), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Pitteloud Albert, UDC

Développement interpellation 5.042, MARS 2010 (12.03.2010)

Queloz David (suppl.), PLR

Traitement postulat 2.031, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Rausis Joachim (suppl.), PDCB

Développement postulat 3.039 Michael Kreuzer (suppl.), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Reichen Nadine (suppl.), UDC

Développement motion 2.043 Egon Furrer, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Resenterra Aldo, PLR

Développement interpellation 5.039, MARS 2010 (12.03.2010)

Rey Bernard, PLR

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / discussion de détail (11.03.2010_1) / débat final (11.03.2010_1)

Rey Jérémie, PDCC

Traitement postulat 3.016 Pascal Rey, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Rey Pascal, PDCC

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Traitement postulat 2.034, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Richard Claude-Alain, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Rieder Beat, CVPO

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public (Beschluss über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei den Gerichten und der Staatsanwaltschaft), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Roch Jean-Didier, PDCB

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach, sur le territoire de la commune d'Agarn, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant le programme cantonal de soutien à l'économie: crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010) / débat final (10.03.2010)

Roduit Myriam (suppl.), PDCC

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / discussion de détail (11.03.2010_1)

Ruppen Felix, CVPO

Développement postulat 2.039 (Entwicklung des Postulats 2.039), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), (Gesetz über den Zivilschutz (GZS) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Elections diverses (verschiedene Wahlen), MARS 2010 (10.03.2010)

Développement postulat 3.037 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung des Postulats 3.037 Graziella Walker Salzmann), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Russi Klaus, CSPO

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), (Gesetz über den Zivilschutz (GZS) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Sarbach-Bodenmüller Verena, CVPO

Développement postulat 2.038 (Entwicklung des Postulats 2.038), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement postulat 2.053 (Entwicklung des Postulats 2.053), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / discussion de détail (11.03.2010_1) / débat final (11.03.2010_1)

Elections diverses, MARS 2010 (10.03.2010)

Schmid Danielle, PDCC

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Développement postulat 1.049 Philipp Matthias Bregy, MARS 2010 (12.03.2010)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Développement postulat 5.038 (Entwicklung des Postulats 5.038), MARS 2010 (12.03.2010)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 3.033 (Entwicklung des Postulats 3.033), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Traitement postulat 4.022 (Behandlung des Postulats 4.022), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement interpellation 5.036 (Entwicklung der Interpellation 5.036), MARS 2010 (12.03.2010)

Développement résolution 5.043 (Entwicklung der Resolution 5.043), MARS 2010 (12.03.2010)

Développement interpellation 1.044 (Entwicklung der Interpellation 1.044), MARS 2010 (12.03.2010)

Schnyder Reinhold (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains (Bericht der Geschäftsprüfungskommission betreffend die nationalen Eissportzentren in Champéry und Leukerbad), MARS 2010, discussion générale (09.03.2010)

Schnydrig Georges, CSPO

Décision concernant le programme cantonal de soutien à l'économie: crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA) (Beschluss betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft: Vergabe eines Verpflichtungskredits für die Realisierung des Güterterminals (Bahn-Strasse) "Bockbart" in Visp durch die Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG (MGI AG), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Steiner Alwin, CVPO

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach, sur le territoire de la commune d'Agarn (Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Emsbachs auf dem Gebiet der Gemeinde Agarn), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Studer Rainer (Suppl.), CVPO

Décision concernant le programme cantonal de soutien à l'économie: crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA) (Beschluss betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft: Vergabe eines Verpflichtungskredits für die Realisierung des Güterterminals (Bahn-Strasse) "Bockbart" in Visp durch die Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG (MGI AG), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Développement postulat 4.040 Narcisse Crettenand (Entwicklung des Postulats 4.040 Narcisse Crettenand), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement postulat 4.041 Narcisse Crettenand (Entwicklung des Postulats 4.041 Narcisse Crettenand), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Théoduloz David, PDCC

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / discussion de détail (11.03.2010_1)

Truffer Markus, CVPO

Développement interpellation 5.040 (Entwicklung der Interpellation 5.040), MARS 2010 (12.03.2010)

Turin Alexis, PLR

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Turin Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler

Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains (Bericht der Geschäftsprüfungskommission betreffend die nationalen Eissportzentren in Champéry und Leukerbad), MARS 2010, discussion générale (09.03.2010)

Varone Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach, sur le territoire de la commune d'Agarn, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Vernay André, PLR

Elections diverses, MARS 2010 (10.03.2010)

Développement interpellation 5.035, MARS 2010 (12.03.2010)

Traitement motion 1.018, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement postulat 1.049 Philipp Matthias Bregy, MARS 2010 (12.03.2010)

Voide Nicolas, PDCB

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / discussion de détail (11.03.2010_1)

Elections diverses, MARS 2010 (10.03.2010)

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), MARS 2010, discussion de détail (11.03.2010_1) / débat final (11.03.2010_1)

Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale, MARS 2010, débat sur l'opportunité (11.03.2010_1)

Développement et traitement interpellation urgente 5.051, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement et traitement résolution urgente 5.052 Joachim Rausis (suppl.), MARS 2010 (12.03.2010)

Walden Christian (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), (Gesetz über den Zivilschutz (GZS) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Walker Salzmann Graziella, CSPO

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public (Beschluss über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei den Gerichten und der Staatsanwaltschaft), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / débat final (11.03.2010_1)

Elections diverses (verschiedene Wahlen), MARS 2010 (10.03.2010)

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), (Gesetz über den Zivilschutz (GZS) (I), MARS 2010, débat final (11.03.2010_1)

Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (Parlamentarische Initiative 2.041 betreffend Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungs-programms für Sozialhilfesuchende), MARS 2010, débat sur l'opportunité (11.03.2010_1)

Développement postulat 2.044 (Entwicklung des Postulats 2.044), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Traitement motion 1.017 (Behandlung der Motion 1.017), MARS 2010 (12.03.2010)

Développement postulat 1.052 (Entwicklung des Postulats 1.052), MARS 2010 (12.03.2010)

Wellig Diego, CSPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron (Beschluss betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für die Sanierung und den Umbau der Gebäude der Dienststelle für Landwirtschaft an den Standorten Châteauneuf, Visp und Leytron), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Développement postulat 4.044 Rachel Salzmann (suppl.), (Entwicklung des Postulats 4.044 Rachel Salzmann (Suppl.), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement et traitement résolution urgente 5.054 Diego Clausen (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 5.054 Diego Clausen), MARS 2010 (12.03.2010)

Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010)

Zufferey Jacques (suppl.), PDCC

Décision concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 1.049 Philipp Matthias Bregy, MARS 2010 (12.03.2010)

Zurbriggen Hans, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach, sur le territoire de la commune d'Agarn (Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Emsbachs auf dem Gebiet der Gemeinde Agarn), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten (Beschluss betreffend der Ausführung der Sicherheitsmassnahmen gegen Stein- und Blockschlag "Chessigraben – Bodenbrücke" auf der Hauptstrasse A 212 des Saastales auf Gemeindegebiet von Eisten), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Zurbriggen Stefan, CVPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron (Beschluss betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für die Sanierung und den Umbau der Gebäude der Dienststelle für Landwirtschaft an den Standorten Châteauneuf, Visp und Leytron), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten (Beschluss betreffend der Ausführung der Sicherheitsmassnahmen gegen Stein- und Blockschlag "Chessigraben – Bodenbrücke" auf der Hauptstrasse A 212 des Saastales auf Gemeindegebiet von Eisten), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron (Beschluss betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für die Sanierung und den Umbau der Gebäude der Dienststelle für Landwirtschaft an den Standorten Châteauneuf, Visp und Leytron), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Traitement motion 4.019 Jean-Luc Addor, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement interpellation 4.043 Christian Walden (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.043 Christian Walden (Suppl.), MARS 2010 (11.03.2010_2)

Heure des questions (Fragestunde), MARS 2010 (12.03.2010)

Développement et traitement interpellation urgente 4.055 René Constantin, MARS 2010 (12.03.2010)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach, sur le territoire de la commune d'Agarn, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten, MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010)

Décision concernant le programme cantonal de soutien à l'économie: crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA), MARS 2010, entrée en matière (10.03.2010) / débat final (10.03.2010)

Traitement postulat 5.011 Claude-Alain Schmidhalter, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement interpellation 5.035 André Vernay, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement interpellation 5.036 Doris Schmidhalter-Näfen, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement et traitement interpellation urgente 5.051 Nicolas Voide, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement interpellation 5.039 Aldo Resenterra, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement interpellation 5.040 Markus Truffer, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement interpellation 5.042 Albert Pitteloud, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement résolution 5.043 Doris Schmidhalter-Näfen, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement interpellation 5.044 Irmina Imesch-Studer (suppl.), MARS 2010 (12.03.2010)

Heure des questions (Fragestunde), MARS 2010 (12.03.2010)

Développement et traitement interpellation urgente 5.051 Nicolas Voide, MARS 2010 (12.03.2010)

Développements et traitements résolutions urgente 5.052 Joachim Rausis (suppl.), 5.053 Marcelle Monnet-Terrettaz et 5.054 Diego Clausen, MARS 2010 (12.03.2010)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires, MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / débat final (11.03.2010_2) p.

Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains, MARS 2010, discussion générale (09.03.2010)

Développement interpellation 3.032 Eric Jacquod, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement interpellation 3.035 Didier Fournier, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement interpellation 6.004 Jean-Luc Addor, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Développement interpellation 6.006 Graziella Walker Salzmänn, MARS 2010 (11.03.2010_2)

Heure des questions (Fragestunde), MARS 2010 (12.03.2010)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Traitement motion 1.017 Graziella Walker-Salzmänn, MARS 2010 (12.03.2010)

Traitement motion 1.018 André Vernay, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement interpellation 1.044 Doris Schmidhalter-Näfen, MARS 2010 (12.03.2010)

Développement interpellation 1.051 Graziella Walker Salzmänn, MARS 2010 (12.03.2010)

Heure des questions (Fragestunde), MARS 2010 (12.03.2010)

Développements et traitements résolutions urgentes 2.066 François Pellouchoud (suppl.) et 2.067 Yves Mabillard (suppl.), MARS 2010 (12.03.2010)

Développements et traitements interpellations urgentes 1.064 Emmanuelle Maye-Favre, 1.065 Bruno Perroud (suppl.), 1.066 Jérôme Buttet et 1.067 Marcelle Monnet-Terrettaz, MARS 2010 (12.03.2010)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Loi sur la protection civile (LPCi) (I), (Gesetz über den Zivilschutz (GZS) (I), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / discussion de détail (11.03.2010_1) / débat final (11.03.2010_1)

Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public (Beschluss über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei den Gerichten und der Staatsanwaltschaft), MARS 2010, entrée en matière (09.03.2010) / discussion de détail (11.03.2010_1) / débat final (11.03.2010_1)

Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (Parlamentarische Initiative 2.041 betreffend Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungs-programms für Sozialhilfesuchende), MARS 2010, débat sur l'opportunité (11.03.2010_1)

Traitement motion 2.001 Liliane Brigger (Behandlung der Motion 2.001 Liliane Brigger), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Traitement postulat 2.032 Antoine Carraux (suppl.), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement interpellation 2.035 Julien Berclaz (suppl.), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement interpellation 2.036 Jean-Luc Addor, MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement interpellation 2.045 Antoine Carraux (suppl.), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement interpellation 2.046 Antoine Carraux (suppl.), MARS 2010 (11.03.2010_1)

Développement interpellation 2.047 Michael Kreuzer (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.047 Michael Kreuzer (Suppl.), MARS 2010 (11.03.2010_1)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de mars 2010

Séances des 9, 10, 11 et 12 mars 2010

Séance du mardi 9 mars 2010

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 9 mars 2010, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Der Präsident Gilbert Loretan, CSPO, hält die folgende Eröffnungsansprache:

Sehr geehrte Frau Staatsrätin

Messieurs les conseillers d'Etat

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Monsieur le chef du Service parlementaire

Chères collaboratrices et Chers collaborateurs du service, de la technique et de la traduction

Mesdames et Messieurs les représentants des médias

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9/Kanal 9

Ich freue mich Sie zur ersten Session des Jahres 2010 begrüßen zu dürfen. Bereits ist das neue Jahr 67 Tage alt und hat in der Welt viel Unglück gebracht. Nach Haiti ist nun auch Chile von einer schweren Naturkatastrophe heimgesucht worden. Ein verheerendes Erdbeben mit einer Stärke von 8,8 auf der Richterskala hat am letzten Wochenende hunderte von Menschenleben gekostet, tausende von Menschen obdachlos gemacht und in vielen Regionen nur noch Schutt und Trümmer hinterlassen. Den Opfern dieser Katastrophe gilt unsere Anteilnahme und Solidarität. Ich bin überzeugt, dass das Wallis seinen Beitrag an die Nothilfe und den Wiederaufbau leisten können, wie es dies auch in Haiti getan hat.

Zu einem ganz anderen Thema.

6 Goldmedaillen, 3 Bronzemedaillen, 18 Diplome sowie grosse Emotionen – und das bis zum letzten Wettkampf. Unsere Olympiateilnehmerinnen und -teilnehmer haben in Vancouver tolle, beeindruckende Leistungen gezeigt. Im Namen des Grossen Rates möchte ich allen Mitgliedern der Schweizer Delegation herzlich danken. Mit ihrem Einsatz haben sie

viel für unser Land getan und gezeigt, dass auch eine kleine Nation mit herausragenden, mit fairen, mit motivierten Sportlerinnen und Sportlern ganz oben mitspielen kann. Und was das stolze Walliser Herz noch höher schlagen liess, war sicherlich der Olympiasieg von Didier Défago und nicht zu vergessen der Gewinn der Bronzemedaille von Silvan Zurbriggen.

Dans la lignée des Sailer, Killy, Russi, Klammer et Zurbriggen, Didier Défago a obtenu la médaille suprême qui couronne les plus grands skieurs.

Au nom du Parlement valaisan, je félicite Didier Défago pour son titre de champion olympique et Silvan Zurbriggen pour sa médaille de bronze.

Merci à ces deux sportifs pour des moments inoubliables et l'image du sport de notre canton que vous donnez.

(Applaus)

Mein Präsidialjahr neigt sich bald zu Ende und wir sind zum letzten Buchstaben des "Wallis" gekommen dem "S" wie Sonne. Die Sonne ist sehr wichtig für unsere Lebensenergie. Wer seine Sonne nicht lebt, der ist immer müde, es fehlt ihm an Lebensfreude und Lebenslust. Menschen, die bewusst leben und sich selbst verwirklicht haben, strahlen von innen heraus wie eine Sonne.

Liess ich mich für mein Präsidialthema von der Diskussion über die Marke Wallis leiten, so ist es mir nun ein Vergnügen, dass sich die Marke Valais-Wallis bereit erklärt hat, während dieser Session ihre Arbeit zu präsentieren. Nehmen Sie sich die Zeit die vielfältige Arbeit der Marke Valais-Wallis kennen zu lernen. Ich möchte dem Direktor der Marke Valais-Wallis, Herrn Yvan Aymon und seinem Team danken, dass sie sich nach der Absage von Wallis Tourismus kurzfristig bereit erklärt haben diese Präsentation zu machen.

Bevor wir nun zu den üblichen Tagesgeschäften übergehen, eine weitere Information.

Im Vorsaal haben Sie die Möglichkeit eine Flasche Mineralwasser zu verköstigen. Ich bitte Sie diese Flaschen nicht in den Saal mitzunehmen. Die Technik ist Ihnen dafür dankbar.

Ich habe noch eine weitere Mitteilung.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune le premier groupe de l'école préprofessionnelle de Sion avec ses 24 préapprentis accompagnés de leurs titulaires M^{mes} Maude Barras et Nicole Vouilloz, et les félicite de réitérer leur courte expérience parlementaire de l'année dernière. En effet, par ce bref passage parmi nous ce matin, vous permettez, Mesdames, à vos élèves, l'espace de quelques instants, de percevoir un reflet vivant de l'activité parlementaire.

Le Parlement se joint à moi pour vous souhaiter une agréable matinée.

Puisse cette rencontre éveiller votre curiosité dans le monde parlementaire.

Merci de votre présence et bonne observation à vous, jeunes citoyens.

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Loi sur la protection civile (LPCi) (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über den Zivilschutz (GZS) (*erste Lesung*)

Entrée en matière

2. Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public

Eintretensdebatte

Beschluss über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei den Gerichten und der Staatsanwaltschaft

Entrée en matière

3. Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Gewährung der vierjährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2010-2013 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen

Entrée en matière et lecture

4. Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für den Bau einer neuen interkommunalen Orientierungsschule in Vouvry

5. Rapport de la commission de gestion concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains
Bericht der Geschäftsprüfungskommission betreffend die nationalen Eissportzentren in Champéry und Leukerbad

Entrée en matière

1. LOI sur la protection civile (LPCi) (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ über den Zivilschutz (GZS) (erste Lesung)

*Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Raymond Borgeat*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Niemand bezweifelt die Mängel an der heutigen Situation beim Bevölkerungsschutz, aber jeder zweifelt am Gesetzesentwurf der uns vorgelegt wurde.

Gemäss der Botschaft des Staatsrats hat eine Analyse aufgezeigt, dass der Auftrag für den Bevölkerungsschutz verschiedene Mängel aufweist. Eine Reform der Schutzorganisationen soll geprüft und umgesetzt werden. Aus der Arbeit verschiedener Kommissionen entstand der uns vorgelegte Gesetzesentwurf. In erster Linie geht es darum hier festzuhalten, dass die CVPO der Reform ganz klar zustimmt. Wir haben aber festgestellt, dass mit dem Gesetzesentwurf ein Dokument geschaffen wurde, das einige Fragen und Spekulationen offen lässt.

Dabei geht es uns um folgende Punkte: NFA II, Aufgabenentflechtung Kanton/Gemeinden, Dauer der Übergangsfrist, Übergangsregelung und die Finanzierung.

Als laufende Reform ist sicher der NFA II zu bezeichnen, der die Aufgabenentflechtung zwischen dem Kanton und den Gemeinden bringen soll. Das Datum der Inkraftsetzung des NFA II ist auf den 1.1.2011 bestimmt. Ob dieser Termin für die Ausarbeitung reicht, ist bereits heute in Frage gestellt oder besser gesagt nicht machbar.

Im derzeitigen Entwurf fehlt deshalb die klare Aufgabenzuweisung zwischen Kanton und Gemeinden. Die Grundsätze, die im Rahmen des NFA II bis zur Inkraftsetzung ausgearbeitet werden, müssen im Gesetz integriert werden.

Damit die CVPO den Grundsatzentscheid der Kantonalisierung gegenüber einer kommunalen Regelung unterstützen kann, muss die Aufgabenentflechtung vorgängig genau definiert sein. Einer Übergangslösung oder Übergangsregelung bis zur Inkraftsetzung des NFA II stellen wir uns vehement entgegen.

Wie im Gesetzesentwurf vorgesehen, ist eine Übergangsfrist vorgesehen, während der die Gemeinden die Finanzierung übernehmen müssen. Diese Übergangsfrist kann Jahre dauern, keiner weiss es genau. Die CVPO ist der Ansicht, dass den Gemeinden auch während der Übergangsfrist keine zusätzlichen Kosten entstehen dürfen. Es soll kostenneutral bleiben ohne den vorgesehenen zusätzlichen Kostenbeitrag von maximal 10 Franken. Was die bis dahin von den Gemeinden einkassierten Ersatzbeiträge betreffen, so können diese in den Bau neuer Schutzanlagen investiert oder für die Modernisierung der Anlagen eingesetzt werden. Die Gelder müssen nämlich dem Unterhalt oder Bau zugewiesen werden und nicht wie im Entwurf im Artikel 33 vorgesehen, zur Finanzierung der Organisation eingesetzt werden.

Zu den Kostenangaben fehlt uns der genaue Betrag, der sich durch die Professionalisierung ergibt. Sicher wird eine Kostensteigerung erwartet, zu der es nach unserer Ansicht nicht kommen darf. Diese Mehrkosten sind klar auszuweisen und transparenter darzulegen. Wir verlangen, dass die Verordnung, welche für die entsprechende Transparenz sorgen soll, vorgängig ausgearbeitet werden muss.

Wir verweisen in der Botschaft des Staatsrats auf die Seite 21 mit den Artikeln 8.1 und 8.2 "Auswirkungen für die Gemeinden und den Kanton" hin. Die finanziellen Auswirkungen für die Gemeinden sollen rückläufig oder gleich bleiben und sobald der neue Finanzausgleich in Kraft tritt, werden die Gemeinden ganz von der Finanzierung des Zivilschutzes entlastet.

Und zum Kanton sei es zurzeit zu früh sich über den Aspekt zu äussern. Der Staatsrat soll auf die Schlussfolgerungen des Lenkungsausschusses NFA II warten. Die vorgesehenen Reformen durch den NFA II sollten die Aufgabenentflechtung zwischen dem Kanton und den Gemeinden so umsetzen, dass für beide keine zusätzlichen Kosten entstehen. Die finanzielle Belastung für den Kanton durch die Einkünfte der Ersatzbeiträge sollte durch den NFA II stabil bleiben.

Als Schlussfolgerung kann die CVPO folgendes festhalten:

Die Frist für die Einführung am 1.1.2011 ist nicht realistisch. Die Übergangsfrist muss dem Auftrag und der Reform entsprechend angemessen angepasst werden.

Der Zeitpunkt der Inkraftsetzung des Gesetzes muss nach dem NFA II liegen, damit die Grundsätze und die Aufgabenentflechtung eingebracht werden können.

Den Vorschlag zur Kantonalisierung befürwortet die CVPO und sieht deshalb von einem Nichteintreten ab. Wir sehen das Gesetz aber als nicht reif an, weil es der neuen Bundesgesetzgebung und dem NFA II vorgreift.

Die CVPO beantragt deshalb eine Rückweisung gemäss Reglement des Grossen Rates Artikel 87, Absatz 2, lit. b) **an den Staatsrat** mit folgenden Zielen:

- den Gesetzesentwurf zu überarbeiten,
- die offenen Fragen zu beantworten,
- die Finanzierung zu überprüfen,
- der Zivilschutz darf nicht mehr kosten als bisher,
- Ausarbeitung der Verordnung,

- Aufgabentflechtung zwischen dem Kanton und den Gemeinden,
- Anpassung des Gesetzesentwurfs an das neue Bundesgesetz und den NFA II.

Die CVPO behält sich das Recht vor, falls die Rückweisung nicht angenommen wird, die Abänderungsanträge anschliessend zu hinterlegen.

Trotz all diesen Ergänzungen danken wir nochmals den Kommissionen für die geleistete Arbeit.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Il y a actuellement en Valais 38 organisations de protection civile. Le projet de loi qui nous est soumis les réduit à 6.

A l'heure actuelle, malgré toute la bonne volonté des responsables locaux, il n'y a pas réellement de coordination de la conduite. On assiste à une conduite de milice souvent inexpérimentée, avec des cours de répétition essentiellement axés sur l'aide aux collectivités. Avec ce projet de loi, la conduite opérationnelle sera professionnalisée.

Actuellement, le financement de la PCi repose sur les deux échelons que sont le canton et la commune. Le financement de la part des communes est tout sauf équitable puisqu'il varie de 1 fr. 38 à 16 fr. 22 par habitant selon l'activité – ou l'inactivité, devrais-je dire – de certaines communes dans le domaine. Dès l'entrée en vigueur de ce projet de loi et de la RPT II, le canton prendra en charge la totalité des coûts.

Il y a actuellement une quantité de matériel souvent jamais utilisé qui pourrit dans des locaux. Ce projet de loi permettra d'améliorer la gestion ainsi que la maintenance du matériel. Par cette meilleure gestion, des synergies seront également possibles entre la PCi et le corps des sapeurs-pompiers.

J'ai résumé ci-dessus quelques améliorations apportées par ce projet de loi qui font que le groupe libéral-radical entrera en matière.

Malgré notre adhésion à ce projet, nous avons quelques craintes et interrogations à soumettre au département.

Première crainte: Le poids que risquent de prendre les communes sièges. Nous craignons que les communes, petites surtout, soient sous-représentées et ne touchent que les miettes qu'on voudrait bien leur accorder. Aux communes donc d'être attentives au moment de la composition des commissions, mais est-ce que le département a anticipé ce risque?

Concernant la construction des places protégées, j'ai, à titre personnel, des doutes sérieux sur le bien-fondé de la continuation d'une telle mesure et ce d'autant plus que la couverture totale valaisanne dépasse les 107%. Mais comme la nouvelle loi fédérale garde ce principe, nous devons faire avec. Nous aimerions connaître le taux de couverture en abris de chaque commune ou alors au minimum que la deuxième commission puisse être en possession de ces informations.

Les contributions de remplacement étaient versées aux communes qui devaient comptabiliser ces fonds. Question pratique et précise, et je remercie par avance M^me la cheffe du département pour sa réponse: que se passera-t-il pour certaines communes quand le canton va leur demander de s'équiper en abris et que l'on s'apercevra que les fonds comptabilisés ne

sont plus disponibles en cash? Si le groupe libéral-radical pose cette question, c'est qu'il est persuadé que le cas se présentera. Est-ce le canton qui paiera pour ces mauvais élèves? L'Inspection des finances ne devrait-elle pas se pencher sérieusement sur ce problème de provisionnement? A cet égard, on peut regretter que la cantonalisation de la PCi soit due en partie à certaines communes qui n'ont pas fait leur travail.

En préambule, je disais que trop souvent les cours étaient axés uniquement sur l'aide aux collectivités. Le groupe PLR veut malgré tout que la PCi garde un peu de ses moyens pour l'utilité publique, comme le permet ce projet de loi, et ce sans faire de concurrence aux entreprises locales.

Merci donc au département pour ses quelques réponses.

Le groupe PLR déposera deux amendements quasiment rédactionnels et, comme préalablement annoncé, entre en matière.

Hr. Grossrat Klaus Russi, CSPO:

Das neue Zivilschutzgesetz entspricht einer Weiterentwicklung im Rahmen des Bevölkerungsschutzes im Kanton Wallis. Mehr Sicherheit durch Kooperation lautet das Leitmotiv. Da der Bevölkerungsschutz Sache des Kantons ist, wurde durch eine gemischte Kommission 2006 eine Analyse über die Feuerwehr und den Zivilschutz in Auftrag gegeben. Fazit dieser Arbeit: Die Harmonisierung der Feuerwehr- und der Zivilschutzkonzepte analog der Stützpunktfeuerwehr A, was soviel heisst wie sechs dezentrale Zivilschutzorganisationen.

Die gegenwärtige Struktur des Zivilschutzes mit 38 Zivilschutzorganisationen, sieben interkommunalen Vereinbarungen, drei Einsatzdetachements, die vom Kanton geführt werden und einem Sanitätsdetachment, welches mit existierenden Strukturen überschneidet. Häufiger Wohnungswechsel und wachsender Personalmangel vor allem in Seitentälern erschwert die professionelle Arbeit auf allen Stufen.

Mit dem neuen Konzept von sechs Organisationen analog der Stützpunktfeuerwehr A, dezentralisierter Organisationen wie die 15 Stützpunktfeuerwehren B, die Kantonalisierung der Zivilschutzmittel, die Professionalisierung der operativen Führung, einer Schnelleinsatztruppe, der Aus- und Weiterbildung für beide Partner – Feuerwehr und Zivilschutz – und die Finanzierung im Rahmen des NFA II Projekts, wird die Harmonisierung und die Professionalisierung gefördert.

Ich könnte noch einiges aus- und aufzählen, vieles wurde und wird noch gesagt und daher möchte ich abschliessend bemerken: Unter der Voraussetzung einer gerechten und angemessenen Verteilung der finanziellen Mittel, der Gewähr der bestmöglichen Aus- und Weiterbildung und dass die notwendigen Einsatzmittel überall vorhanden sind, das unserer Meinung nach diesem Gesetz entspricht, ist die CSPO-Fraktion für Eintreten zum Gesetz über den Zivilschutz.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Myriam Roduit, PDCC:

Le nouveau projet de loi sur la protection civile propose des modifications importantes en ce qui concerne des cas de dysfonctionnements possibles dans l'organisation, le contrôle, le financement et la coordination des divers instruments d'intervention.

Le groupe PDCC remercie la commission qui a étudié ce nouveau concept. En effet, celle-ci nous propose une harmonisation des concepts feu et PCi, la création de 6 organisations de protection civile et la cantonalisation de leurs moyens, la professionnalisation de la conduite opérationnelle, le financement de la protection civile par le canton dans le cadre du projet RPT II, la formation continue sur des bases communes, la simplification des structures, la création de groupes d'intervention rapide. En résumé: économiser, organiser et rendre cette nouvelle structure plus opérationnelle et professionnelle.

Dans sa globalité, le groupe PDCC soutient la nouvelle vision exprimée dans ce concept.

Toutefois, nous émettons les réserves suivantes: Notre groupe souligne que ce projet ne tient pas compte de la prévention des événements exceptionnels qui peuvent devenir des catastrophes, catastrophes dues au manque d'entretien ou à l'encombrement intempestif de certaines zones oubliées.

Dans son rapport, la commission relève qu'il manque de transparence dans la gestion des organisations PCi. Les montants alloués par les communes à la protection civile sont répartis de façon inégale sur l'ensemble du territoire cantonal. Pour parer à cette inégalité, le projet prévoit un financement intégral de la PCi à charge de l'Etat et les communes se retireront de cet aspect dès que le concept RPT II sera en vigueur.

Mais qu'en est-il du problème de la rémunération des fonds d'abris dans le bilan des communes? Quel taux sera appliqué par les communes et les cantons? Quelles seront les nouvelles charges pour les communes?

De plus, nous partageons les craintes émanant de la part des communes sur la hausse des coûts suite à une professionnalisation de ce nouveau concept et sur l'utilisation de leurs abris dans le futur. Resteront-ils toujours propriété des communes? Comment les frais seront-ils répartis?

Le groupe PDCC s'interroge également sur les zones d'intervention des OPC. Comment vont-elles être organisées?

Un élément nous a interpellés. A l'article 51 alinéa 3, il est mentionné que les violations de prescriptions administratives sont punies d'une amende pouvant s'élever à 50'000 francs. A quoi correspond cette amende et n'est-elle pas trop élevée?

Le terme "en principe" à l'article 18: il vous est proposé de l'enlever. Cette expression prête à confusion et est sujette à interprétation. Si la protection civile se veut professionnelle, pourquoi la laisser?

Nous déposerons des amendements.

Pour conclure, nous vous demandons s'il est possible d'obtenir le projet d'ordonnance avant les travaux de la deuxième commission.

Nous remercions la commission pour son travail.

Le groupe PDCC accepte d'entrer en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler stellt zum Entwurf des Gesetzes über den Zivilschutz sowie die dazugehörige Botschaft des Staatsrats folgendes fest:

Die Schaffung von künftig sechs dezentralisierten Zivilschutzorganisationen kann grundsätzlich als sinnvoll angesehen werden. Es sind aber viele wichtige Punkte unklar. Diese Unklarheiten verunmöglichen es unserer Meinung nach, das Gesetz zum jetzigen Zeitpunkt zu behandeln.

Der Entwurf des Gesetzes ist sowohl von seinem Inhalt als auch von seiner Umsetzung her in einigen wichtigen Punkten zu wenig klar definiert. Es betrifft dies vor allem die Kosten, die Struktur und die Umsetzung der neuen Zivilschutzorganisation.

Gemäss dem Bericht der Kommission soll das Globalbudget für den Kanton bei rund sechs Millionen Franken stabil bleiben. Diese Aussage ist sehr fraglich, da die Umsetzung des neuen Gesetzes noch nicht klar ist. Struktur und Aufbau der neuen Organisation sind noch nicht im Detail bekannt. Es besteht kein detaillierter Budgetplan, welcher diese Aussage nachvollziehbar machen würde. Daher sind die Kosten nicht abschätzbar. Es stellt sich grundsätzlich die Frage, ob diese sechs Millionen Franken in Zukunft ausreichen werden.

Die Gemeinden werden sich über den NFA II weiterhin mit zirka drei Millionen Franken am Globalbudget beteiligen. Als Übergangslösung wird den Gemeinden maximal 10 Franken pro Einwohner verrechnet. Es ist aber anzunehmen, dass bereits heute anfallende Kosten in gewissen Bereichen den Gemeinden erhalten bleiben und somit einer verdeckten Verteuerung gleichkommen.

Für jede der neuen Zivilschutzorganisationen sollen hauptberufliche Führungskräfte im Rahmen zwischen 300 und 500 Stellenprozenten angestellt werden. Dies führt zwangsläufig zu einer Verteuerung der Organisation. Dabei sind nicht nur die Lohnkosten zu berücksichtigen, sondern auch die damit zusammenhängenden Infrastrukturkosten. Dass das hauptberufliche Personal unter Umständen sowohl für die Feuerwehr als auch für den Zivilschutz tätig sein soll, ist ebenfalls sehr fraglich. Im Ernstfall kann man ja nicht in beiden Organisationen gleichzeitig Dienst leisten.

Die Bildung von sechs Schnelleinsatztruppen ist ohne zusätzliche Mittel nicht durchführbar. Es braucht hier unter anderem zusätzliche Fahrzeuge, was mit weiteren Kosten verbunden ist. Auch können die Einsätze und Dienstleistungen zugunsten der Gemeinden wohl kaum mehr im bisherigen Rahmen durchgeführt werden.

Der Übergang von der heutigen Führung zur neuen Führung ist in keiner Weise vorbereitet und die Umsetzung ist noch sehr unklar. Der zeitliche Rahmen für die Durchführung ist viel zu knapp angesetzt und unrealistisch.

Unklare Strukturen, ein unrealistischer Zeitrahmen sowie Kostensteigerungen in nicht absehbarer Höhe lassen die Behandlung eines so wichtigen Gesetzes zum jetzigen Zeitpunkt nicht zu.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist aus den genannten Gründen für Nichteintreten.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée (suppl.) Fanny Darbellay, PDCB:

S'il ne fait aucun doute que "l'union fait la force", il faut toutefois demeurer critique quant aux différentes conséquences que peut entraîner une centralisation, ce aussi bien dans le domaine privé que public.

Notre groupe n'entend aucunement s'opposer au projet de loi qui nous est soumis. Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur certains points dont la clarté fait défaut à nos yeux.

Premièrement, il serait opportun de connaître la signification exacte et la portée concrète de l'expression "en principe" que l'on retrouve à l'article 18 alinéa 2 du projet. En effet, il est souhaitable de savoir si des dérogations sont envisageables et, cas échéant, d'en connaître l'ampleur.

Dans tous les cas, le groupe PDCB propose de modifier cette disposition en y ajoutant le mot "régional", car nul ne saurait nier l'importance des manifestations publiques régionales dans notre canton, ce que confirme d'ailleurs la répartition géographique des centres de protection civile prévue dans le projet de loi.

En second lieu, qu'advient-il des fonds communaux résultant de l'accumulation des contributions de remplacement? Les communes devront-elles s'en dessaisir au profit du canton? Cas échéant, quelles seront les conditions pour recourir à un éventuel fonds cantonal?

Il faudra également déterminer avec précision et de manière équitable les critères d'évaluation du matériel des communes qui sera repris par l'Etat. On ne saurait ignorer les inégalités pouvant en résulter, ne serait-ce qu'en fonction des différentes techniques d'amortissements opérés au niveau communal jusqu'à ce jour. Les communes ayant investi davantage que d'autres dans les infrastructures liées à la protection civile ne doivent en aucun cas être préférentiellement traitées par la nouvelle organisation qui nous est proposée.

Enfin, l'article 29 du projet qui prévoit l'obligation pour le propriétaire d'un abri disposant de places supplémentaires de créer une servitude en faveur de son voisin se révèle inquiétant, notamment concernant l'incidence que cela pourrait avoir sur le prix de vente du bien grevé.

Cela étant, le groupe PDCB conclut à l'entrée en matière du projet de loi sur la protection civile.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a examiné avec toute l'attention voulue le projet de loi concernant la protection civile.

En préambule, nous nous sommes assurés et avons constaté que la structure de la loi fédérale ainsi que les remarques dans le cadre de la procédure de consultation ont été reprises dans ce projet, dont les grandes lignes sont les suivantes:

- 6 organisations de protection civile seront créées à Brig-Glis, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, dont le territoire couvert sera identique à celui des centres de secours incendie de type A;
- une organisation décentralisée, calquée sur les 15 CSI B du canton. Chaque secteur se verra attribuer un ou plusieurs éléments de protection civile pour garantir des interventions de proximité dans toutes les régions du canton, en particulier dans les vallées latérales. La cartographie des zones d'intervention sera définie par ordonnance, après discussion et finalisation avec les communes sièges;
- la cantonalisation des moyens de protection civile au niveau du financement, de la gestion, de la formation ainsi que de la conduite et du suivi avec, et c'est très important, délégation de compétences opérationnelles aux régions.

Le financement de la protection civile sera assuré entièrement par l'Etat dès la mise en œuvre du projet RPT II, au plus tard fin 2011. Pour ce faire, toutes les modalités seront précisées dans les mandats de prestations conclus avec les communes sièges, principalement l'article 40 qui concerne les budgets des OPC et qui définit clairement les dépenses retenues.

Seuls les locaux et les infrastructures nécessaires à l'activité seront mis à disposition par la commune siège et les communes rattachées à l'OPC. S'il devait y avoir un décalage dans le temps entre l'entrée en vigueur de cette loi et l'entrée en vigueur de la RPT II, l'article 57 Dispositions transitoires, lettre b, stipule que la participation des communes, fixée par le Conseil d'Etat, se monte à 10 francs par habitant au maximum.

Personnel professionnel

Actuellement, environ 20 personnes sont engagées en qualité de professionnels pour la PCi à des pourcentages différents; d'autres personnes touchent un défraiement pour exercer leur mission de commandant de milice.

Avec la nouvelle loi, 300% à 500% de postes professionnels sont prévus pour chaque OPC. Au niveau cantonal, il n'y aura pas d'augmentation de personnel, car les futurs professionnels seront engagés par les communes sièges qui, elles, définissent les modalités d'engagement (droit privé ou droit public).

Il est possible qu'un professionnel ait la double casquette feu-PCi. Cela permettrait une meilleure continuité et harmonisation.

Par contre, pour la structure de milice, il faudra absolument éviter qu'une personne puisse être engagée par les pompiers et en même temps pour la PCi. Il sera donc impératif de scinder totalement les effectifs, ce qui permettra une meilleure organisation des relais lors de sinistres.

Conduite professionnelle

Actuellement et avec satisfaction, la conduite opérationnelle (sauf une ville du Haut-Valais) est déjà assurée de manière professionnelle par les commandements des CSI A.

Interventions au profit des collectivités

Le groupe ADG tient à relever que la possibilité pour la PCi de réaliser des travaux d'utilité publique sera toujours d'actualité principalement durant les cours de répétition et selon les thèmes choisis définis par le service (ce qui permet aux participants de mettre en pratique les connaissances et le savoir-faire qu'ils ont acquis durant leur instruction).

Toutes autres formes d'interventions au profit des collectivités seront soumises à autorisation et seules les demandes concernant les manifestations publiques à caractère cantonal, national ou international pourront être approuvées, ce qui permettra de stopper les abus constatés dans certaines communes ces dernières années.

Création de groupes d'intervention rapide

Chaque OPC disposera d'un groupe d'intervention rapide de 50 hommes. Ces personnes pourront être mobilisées en une heure grâce à un appel par bip.

Matériel et équipement

Le service assure via une centrale d'achat cantonale l'acquisition de l'équipement personnel et le matériel, en tenant compte des équipements existants et des besoins formulés par les OPC.

Enfin, le groupe ADG souhaite s'assurer qu'un réel suivi soit effectué de la part du canton pour la création des régions, plus spécifiquement des zones d'intervention. En effet, le calendrier prévu nécessite une action rapide dans les régions étant donné que l'entrée en vigueur de cette loi est agendée au 1^{er} janvier 2011. Merci à la cheffe du département de nous indiquer qui va organiser ce suivi.

Pour le groupe ADG, cette nouvelle loi sera cohérente et efficace; elle pourra, à l'avenir, jouer un rôle déterminant en tant que partenaire crédible dans la maîtrise des catastrophes, cela dans tout le canton, en offrant aux collectivités qui la solliciteront des prestations de haute qualité.

Vous l'aurez compris, le groupe ADG entre en matière sur ce projet de loi.

Merci de votre attention.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec attention sur le projet de loi, dont l'entrée en matière est soumise à notre approbation.

Permettez-moi, tout d'abord, de revenir sur le message accompagnant le projet de loi. Celui-ci pointe parfois avec pertinence de nombreuses lacunes et dysfonctionnements tant structurels qu'opérationnels de la PCi.

Ce message veut démontrer que le système actuel est à la fois obsolète et dépassé, et qu'il ne correspond plus aux besoins d'une conduite et d'une vision nouvelle des rôles et tâches de la PCi de plus en plus axées sur la gestion des catastrophes naturelles et des situations d'urgence.

J'ai eu, à plusieurs reprises, l'honneur et la charge d'intervenir dans ma commune en tant que responsable lors des situations de catastrophe. Et au moment où la PCi de milice doit faire place à une PCi plus professionnelles, je me dois de rendre hommage au travail remarquable accompli par tous les membres de la PCi et à leur état-major, hommage à leur engagement et à leur dévouement dans les situations difficiles.

La nouvelle loi, telle qu'elle nous est soumise, instaure une centralisation, mais également des moyens d'intervention dans 6 centres régionaux analogues aux CSI A et des zones d'intervention calquées sur les CSI B.

Le professionnalisme du commandement nous semble positif et plus apte à garantir une préparation optimale et uniforme.

Cependant, nous constatons que cette réorganisation, et personne ne pourra le nier, porte atteinte à l'autonomie des communes et il serait utile que l'incidence des coûts supplémentaires soit clairement indiquée.

En outre, Madame la cheffe du département, il serait utile de nous préciser clairement que les états-majors communaux ou intercommunaux de conduite en cas de catastrophes pourront mobiliser à leur demande les nouvelles entités OPC mises en place par la nouvelle loi.

A cet effet, au nom du groupe UDC, je déposerai des amendements à la présente loi, en particulier aux articles 17 et 45, et conscient que cette loi apporte un plus à la protection de notre population, notre groupe votera en principe l'entrée en matière.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Für uns ist es klar, deshalb halte ich mich kurz.

Das Gesetz über den Zivilschutz,

- die Führung wird professioneller,

- Synergien und bestehende Strukturen mit der Feuerwehr werden genutzt,

- die Kommission setzt sich mit Vertretern der Einsatzzonen zusammen, spricht den Gemeinden,

- eine strukturierte und effizientere Ausbildung wird gewährleistet,

- somit besteht eine wirksamere Einsatztruppe.

Das alles und noch viel mehr wird nach Angaben der Kommission für öffentliche Sicherheit auch nicht mehr kosten.

Wer kann da noch dagegen sein? Die SPO Delegation der Linken Allianz ist auf jeden Fall für Eintreten.

Vielen Dank.

M. le député Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Le but de mon intervention est de soutenir les propos du député Urs Kuonen.

Le groupe PDC du Haut est de l'avis que la mouture actuelle doit être revue par le Conseil d'Etat. Pourquoi? Les délais ne jouent pas. On ne va pas être prêt à la fin de l'année. Soit c'est l'Etat ou soit c'est les communes, mais pas un mélange du type cocktail bombe à retardement.

Le PDC du Haut proposera, si on décide d'effectuer la lecture de détail, une multitude de propositions de modification et de clarification.

Cela démontre vraiment que la loi n'est pas prête.

Pour avoir une bonne loi, il faut partir sur une bonne base. On ne peut pas tout déléguer à la deuxième commission. Je crois que l'on a déjà fait des expériences comme la loi sur le tourisme.

Les coûts, ce n'est pas à négliger. On veut centraliser. On veut améliorer. On veut rationaliser. Et on veut gagner en efficacité et, et, et...

La règle du jeu doit être: ça doit au moins ne pas coûter plus cher qu'aujourd'hui sinon on fait quelque chose de faux.

Chers collègues, réfléchissez et soutenez notre proposition, soit que la mouture actuelle est à revoir par le Conseil d'Etat.

Je vous remercie vraiment de votre attention et de votre soutien.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Pour commencer, je ferai un préambule par rapport à cette nouvelle loi.

Vous dire que cette nouvelle loi, contrairement à ce que l'on vient d'entendre ne sort pas de l'escarcelle, de la poche de cette manière-là, cela fait des années qu'on en parle.

Vous dire qu'en 1995, il y avait 148 communes, on avait déjà à l'époque commencé à diminuer, à faire des fusions et on avait 128 communes; en 2002, on avait 93 régions de protection civile; en 2009, 38 régions. On voit que ça fonctionne. On voit que le fait de réunir les forces est quelque chose qui fonctionne, et je n'ai aucun doute avec cette nouvelle loi, de passer de 38 régions à 6 régions.

Vous rappeler que le projet de consultation avait été transmis aux communes en 2008, que toutes les communes de ce canton, y compris les partenaires, avaient déjà fait des remarques par rapport à cette nouvelle loi. La grande majorité des communes du canton ont approuvé cette loi, émettant quelques réserves.

Le service dès lors, lorsqu'il a reçu ces questions, les a prises en considération et aujourd'hui, devant le Parlement, nous amène une loi où toutes les demandes ont été prises en considération.

Alors, effectivement, quand on n'a rien fait, cela veut dire que les communes qui n'ont rien mis ont payé zéro, mais celles qui ont fait quelque chose, elles ont dû payer. Maintenant, ça veut dire qu'il y a une iniquité de traitement par rapport à cela.

Vous dire aussi que le projet de cette nouvelle loi a été soumis à la Confédération. Il a été avalisé par la Confédération en fonction de la nouvelle loi fédérale qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Donc, cette loi est compatible avec le projet fédéral.

Effectivement, vous avez tous ressorti – je remercie en tout cas tous les partis qui entrent en matière –, en fait, différents changements fondamentaux:

- les 6 régions en lieu et place des 38 à l'heure actuelle,
- une conduite beaucoup plus efficiente et efficace par la prise en compte des spécificités des régions et non plus d'une commune,
- surtout la professionnalisation et puis
- cette loi va rester dans le cadre actuel au niveau des articles concernant les abris et les constructions de protection civile ainsi que les contributions de remplacement.

Je vais essayer quand même de répondre, étant dans le domaine, à certaines des questions et M^{me} la conseillère d'Etat fera les réponses pour ce que je n'aurai pas répondu.

Au niveau de l'article 57, simplement vous dire que la loi sur la protection civile a été déclarée compatible RPT. Je comprends que, dans ce Parlement, vous ayez des soucis. Effectivement, la RPT n'entrera pas en vigueur avant le 1^{er} janvier 2012 dans l'ensemble et il y a cet article 57 qui parle des 10 francs par les communes. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les communes qui n'ont pas payé à l'heure actuelle devront payer enfin une fois, eh bien! l'année prochaine, éventuellement 10 francs par habitant. Mais, celles qui ont fait le nécessaire ne paieront pas plus cher par rapport à cet article. Et j'insiste, cet article est une phase transitoire.

Au niveau de la protection civile, à l'article 33, vous parlez des contributions de remplacement. Eh bien!, concernant cet article et les suivants, simplement vous dire que cela vient de la base d'une loi fédérale. Donc, on ne peut pas faire n'importe quoi avec cette loi. On doit reprendre absolument les points qu'il y a dans cette loi fédérale.

J'ai entendu le député Urs Kuonen dire que ce projet de loi n'était pas mûr, mais vous ne m'avez pas donné d'éléments concrets: qu'est-ce que vous entendez par "pas mûr"? Quels sont les éléments qui vous posent problème? Je vais vous le dire, les éléments qui vous posent problème, Monsieur le député Urs Kuonen, c'est qu'en fait, à l'heure actuelle, et on le sait, le Haut-Valais n'a pas de professionnels. Alors, effectivement, quand on n'a pas de professionnels, eh bien!, ça va coûter plus cher, mais quand même vous dire que, sur l'ensemble du canton, ça ne coûtera pas plus cher.

Le député Bernard Rey demande le poids des communes sièges. J'aimerais le rassurer simplement en rappelant ceci: il y a 6 régions, ça veut dire 6 villes sièges. Vous dire que par rapport à ces villes sièges, il y aura un représentant et que, dans chaque région, il y aura des zones d'intervention. Cela veut dire que ce représentant de la ville siège sera contre 4 à 6 personnes qui représenteront les zones d'intervention. Donc, il n'y a pas de souci à ce niveau-là puisque, en fait, c'est la commission qui sera répartie en fonction de ces différentes régions.

Dans cette commission, on va retrouver absolument toutes les communes représentées. Donc, la ville siège n'a pas vraiment un pouvoir qui est phénoménal. Au niveau des contributions de remplacement, je l'ai dit tout à l'heure, en fait, c'est fédéral; je ne vais pas revenir là-dessus.

Je remercie le député Klaus Russi qui a ressorti tous les éléments. Il a rappelé les 6 régions. Je reviens avec l'histoire des régions; je remets encore une couche là-dessus. Dans chaque région, il y aura des zones d'intervention. Ces zones d'intervention, c'est entre 3 et 6 zones, en fonction des dangers. Il est clair que nous ne pouvons pas – et il est important de garder ces zones d'intervention – dans une région, s'il y a une route qui est coupée, dire: ma foi, nous ne pouvons pas intervenir parce qu'on a mal étudié cette zone d'intervention. Vous dire aussi que le service cantonal, quand il est venu avec cette loi, est prêt à répondre à ce genre de question. En fait, l'étude a déjà été faite.

Au niveau de M^{me} Myriam..., malheureusement, je m'excuse, je n'ai pas retenu son nom de famille, elle a parlé des zones oubliées et elle a argumenté l'histoire du nettoyage de ces zones. Moi, j'aimerais vous dire qu'au niveau du nettoyage des zones, ça fait partie de la commune. C'est la commune qui doit mettre en conformité sa région et puis faire en sorte que les zones oubliées soient nettoyées, qu'on n'arrive pas avec des catastrophes naturelles et avec des inondations de rivières dues à des zones qui n'auraient pas été nettoyées. Ensuite, vous parlez de la hausse des coûts, je reviens effectivement comme on met des professionnels pour vous dire que le Valais romand a déjà des professionnels à l'heure actuelle et que les communes mettent sur l'ensemble du canton, y compris les miliciens, à peu près 3 millions, un peu moins de 3 millions, donc il n'y aura pas de changement à ce niveau-là. Vous avez un souci au niveau de l'utilisation des abris. Donc, à l'heure actuelle, ça reste propriété des communes. Vous avez un article qui le dit clairement. Les communes pourront toujours utiliser ces abris et les mettre à disposition soit de l'armée, soit d'organisations de manifestations, tel qu'on le fait dans ma commune, à Monthey, où régulièrement ils sont mis à la disposition d'organisations. Simplement vous rassurer aussi, dans la loi actuelle, c'est exactement le même article, nous n'avons pas changé cet article. Vous avez un souci en disant: mais vous mettez un article où il y a l'amende. Donc, la région qui ne fait pas son travail se verra amendée. J'ose espérer que les régions vont faire leur travail parce que, au bout, en cas d'événement, c'est le citoyen qui appelle à l'aide, qui a besoin de nous. Il est important qu'on soit efficace dans ce domaine.

Au niveau du député Franz Ruppen, c'est fantastique, il y a un manque de clarté des coûts, un manque de clarté des structures, un plan budgétaire qui n'est pas détaillé... Dans la commission, il y avait un représentant de votre parti. Je pense que ce représentant avait aussi le droit dans la commission..., effectivement, il n'était pas d'accord avec cette loi, mais il avait le droit de demander des explications et il les a eues ces explications. J'ai preuve à l'appui, j'ai le document qui est devant moi; si vous voulez, vous pouvez me voir après. Au niveau des 10 francs, eh bien oui!, on n'a pas sorti cela de l'escarcelle non plus, les 10 francs avec cet article transitoire, cet article 57. Simplement vous dire qu'actuellement, il y a des communes qui paient zéro et puis qu'il y a des communes qui paient 16 fr. 22. Il y a environ 300'000 habitants dans ce canton. Si on reprend l'ensemble des coûts: 3 millions pour les communes divisés par 300'000 habitants, cela fait 10 francs par habitant; donc, on ne surenchérit pas, et cela pour une année, les coûts de la protection civile. Ceux qui ont fait le travail correctement verront même le coût diminuer, et c'est le cas de ma commune. J'aimerais vous dire aussi que le système de milice a des limites. Les miliciens ont fait un travail exceptionnel, ici je

m'adresse déjà et c'est un hommage que je rends à tous les commandants miliciens de protection civile. Il a des limites et votre collègue, Monsieur le député Felix Ruppen, l'a aussi avoué dans le cadre de la commission, c'est qu'il aimerait remettre son commandement mais il ne trouve plus personne. Eh bien!, on retrouve cette problématique dans les communes de la même manière qu'on la retrouve dans le domaine des sapeurs-pompiers. Vous parlez d'ambiguïté entre la protection civile et les sapeurs-pompiers. Monsieur le député Felix Ruppen, j'aimerais vous dire que la protection de la population, c'est un chapeau, c'est une maison. Dans cette maison, nous retrouvons comme partenaires, avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration sur le terrain, les sanitaires, les services techniques, la protection civile et les sapeurs-pompiers. Et ce n'est pas une ambiguïté, bien au contraire. Au niveau des véhicules, cette nouvelle loi va nous permettre enfin d'avoir des véhicules. Parce que vous parliez d'ambiguïté au niveau des sapeurs-pompiers, vous dire que c'est quand même eux qui mettent à disposition à l'heure actuelle les moyens de transport parce que, malheureusement, ils n'existent pas. Cette nouvelle loi va nous permettre d'acquérir du matériel de transport allant justement dans ce sens. Vous parlez de transition entre la conduite actuelle et future. Je crois que, comme toutes les lois, il est clair que si le Parlement accepte son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, ça sera non seulement un signe fort, mais c'est clair que 2011 sera l'année de transition. Comme toutes les lois qu'on met en pratique, il faudra la mettre en vigueur, il faudra l'essayer et puis, si nécessaire, corriger.

Au niveau de la députée (suppl.) Fanny Darbellay, je laisserai répondre M^{me} la conseillère d'Etat à l'article 38, concernant le "en principe", elle sera mieux à même de répondre. Vous dire aussi que la protection civile – vous êtes venue avec la problématique "au profit de la collectivité" –, actuellement, sa mission, ce n'est pas d'être dans toutes les manifestations communales et régionales, ce n'est pas son but. La mission primordiale et première de la protection civile, c'est de faire des exercices, de se former et d'être prête en cas d'éventuelles catastrophes, et Dieu sait si le canton du Valais, ces 10 dernières années, a été touché par les catastrophes naturelles. Notre protection civile cantonale a fait ce travail. Vous dire que l'article 29 – c'est un souci que vous avez –, il n'y a pas de changement avec la loi actuelle, c'est repris de la loi fédérale. Au niveau du matériel des communes, simplement vous éclairer, ce matériel que l'on trouve dans les offices de protection civile a été fourni par la Confédération aux cantons et les cantons l'ont dispersé dans les différentes régions. Donc, pas de souci; pour ceux qui ont fait le travail correctement, on va retrouver ce matériel et puis pour ceux qui ne l'ont pas fait correctement, il faudra qu'ils s'expliquent, et puis les communes, ma foi, prendront dans les contributions de remplacement ces différentes choses. Vous dire aussi que l'article 56 vous parle de ce nouveau matériel, c'est-à-dire du matériel acquis par les communes, il sera racheté par le canton et c'est clair à des prix..., si vous achetez un véhicule d'occasion, vous n'allez pas le payer au prix du neuf. Mais, l'article 56 permet cette chose-là. Au niveau des contributions de remplacement, toujours un souci, vous parlez de ce qu'il y a actuellement dans les communes. Je ne vais pas trop, parce qu'au niveau fédéral, ils ont été sympas, ils ont laissé la possibilité aux cantons de statuer sur ce point-là. Les contributions de remplacement, jusqu'au 31 décembre 2010, resteront auprès des communes. Je rappelle que la contribution de remplacement, c'est quand vous construisez, vous payez pour une place protégée si vous n'avez pas construit d'abri. Donc, cette contribution va rester dans les communes et servira par rapport à la région qui n'aurait pas construit un abri public à cet effet, eh bien!, la commune devra déjà puiser dans ses contributions de remplacement. Vous dire aussi que cet argent, en fait, c'est dans le bilan des communes, mais n'appartient pas aux communes, il appartient au canton, respectivement à la Confédération.

Le député Claude-Alain Richard a bien fait ressortir tous les différents points de cette loi et il a parlé des doubles casquettes. J'aimerais vous parler deux minutes de ces doubles casquettes. Vous dire qu'un commandant de protection civile qui a les deux casquettes, à l'heure actuelle, il y a des avantages et des inconvénients. Il y a des gens qui sont en place. Ces gens-là vont devoir, tout comme moi puisque je suis sur le terrain et que je suis commandant de la protection civile, mon poste, ça ne veut pas dire que je vais le garder. La région, la commission va nommer ces différents professionnels entre 400 et 600%, et puis peut-être que malheureusement ils trouveront quelqu'un de plus compétent; ça, ça veut dire qu'on ne va pas le garder.

Au niveau du député Alexandre Caillet, il a ressorti les différents points.

Le député (suppl.) Christian Walden la même chose.

Concernant le député Claude-Alain Schmidhalter, je crois que j'ai répondu à toutes les questions et aux soucis qu'il avait.

Pour terminer, je remercie tous les groupes qui suivront et qui entreront en matière.

Je me réjouis d'ores et déjà des multiples amendements que certains partis haut-valaisans vont déposer.

Je dis déjà à la commission SP qu'au vu de ce qui a été dit et comme nous aurons énormément d'amendements, nous nous rencontrerons demain après-midi après la session.

J'aimerais ressortir quelques éléments essentiels par rapport à cette nouvelle loi.

Il y aura enfin une gestion financière équitable, transparente et économique, et non plus une iniquité où l'on trouve les différences actuelles allant de zéro à 16 francs.

Il y aura l'assurance d'un nombre suffisant d'intervenants dans chaque région. Vous rappeler que nous avons mis sur pied dernièrement dans les 6 régions déjà concernées par cette nouvelle loi tout ce qui concernait la pandémie. Sur 4 jours, nous avons ouvert des structures et cela a fonctionné, avec la collaboration des sanitaires.

Vous dire que cette nouvelle loi est une bonne loi qui va permettre de répondre aux besoins des citoyens puisque, en bout de ligne, c'est quand même eux, lorsqu'ils nous appellent à l'aide, qui seront touchés et auxquels nous devons apporter une aide efficace.

On aura enfin une protection civile encore plus forte en fonction des spécificités des régions et surtout solidaire entre toutes les régions, pas solidaire uniquement entre les régions linguistiques, mais entre toutes les régions; j'insiste là-dessus.

J'aimerais terminer en rendant un hommage particulier à tous les cadres, à tous les commandants qui ont fourni jusqu'à ce jour un travail exemplaire et surtout qui resteront aussi à l'avenir pour cette nouvelle loi sur la protection civile.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich danke allen, die bei dieser Gesetzesvorlage für den Zivilschutz interveniert haben, namentlich Herr Kuonen und Herr Schmidhalter, Herr Rey, Herr Russi, Madame Roduit, Herr Ruppen, Herr Caillet, Madame Darbellay, Herr Richard und Herr Walden.

Im speziellen danke ich der Präsidentin Marie-Claude Ecoeur. Sie haben es gehört, sie ist nicht nur Präsidentin der Kommission, sie ist im Metier, sie weiss auch wovon sie spricht. Sie haben schon sehr viel ausgeführt und viele Antworten gegeben und ich probiere jetzt hier nochmals eine Art Zusammenfassung zu geben worum es bei dieser Änderung des Zivilschutzgesetzes geht. Es handelt sich hier effektiv um eine Totalrevision.

Ich habe gehört, dass sich die Mehrheit für Eintreten ausgesprochen hat, hat auch gesagt, dass es Verbesserungen im Zivilschutz braucht und ich habe auch die "mais" oder die "aber" gehört.

Worum geht es? Der Zivilschutz ist nicht eine Aufgabe, die wir so telquel machen können, der Zivilschutz ist vor allem eine Aufgabe, die uns der Bund vorschreibt. Es ist eine Aufgabe vom Bund, von der Bundesgesetzgebung, vom Kanton und den Gemeinden. Und es geht darum auf Gefährdungen und aktuelle und neue Bedrohungen adäquat reagieren zu können. Wir haben probiert in diesem Gesetzesentwurf die neuen sicherheitspolitischen Instrumente einzuführen nach den neuen Erkenntnissen.

Die Präsidentin hat es gesagt; es ist nicht einfach so entstanden, es ist kein Schnellschuss dieses Gesetz, es ist ein langjähriger Prozess vorausgegangen. Es gab vorher wie immer eine ausserparlamentarische Kommission und dort waren alle relevanten Vertreter der Sicherheit impliziert. So auch der Zivilschutzverband des Oberwallis, der momentan den Anschein erweckt, dass er zu wenig angehört wurde. Es wurde festgestellt – es fehlt eine Führungskoordination. Es wurde auch festgestellt, dass der Zivilschutz zu wenig die Partner der anderen Schutzorganisationen wie der Feuerwehr in Anspruch nimmt. Und – es wurde auch festgestellt, der Zivilschutz ist im Rahmen eines gesamten Konzepts der Sicherheit zu sehen. So wurde zum Beispiel das Feuerwehrwesen neu organisiert. Das ist ja momentan in der Übergangsfrist neu aufgegleist zu werden. Das Gesetz wurde von Ihnen verabschiedet und jetzt kommt das Zivilschutzgesetz und als nächstes ist vorgesehen, das Gesetz über Bevölkerungsschutz und Rettungswesen hier dem Parlament vorzulegen.

Aufgrund dieser Arbeit der Kommission fand auch eine breite Vernehmlassung statt und die Antworten die von den Parteien, den Gemeinden gegeben wurden, diesen Antworten wurde Rechnung getragen. So haben sich alle in grosser Mehrheit ausgesprochen, dass das Feuerwehrwesen und das Zivilschutzwesen harmonisiert werden. Das ist das was wir heute sprechen. Wir haben sechs Regionen vom Typ Stützpunktfeuerwehr A und wir wollen auch sechs Zivilschutzorganisationen. Wir haben in der Feuerwehr 15 Feuerwehrstützpunkte vom Typ B. Wir wollen, dass das Zivilschutzgesetz mit diesem harmonisiert wird, wobei zu sagen ist, dass nicht jeder Typ B genau eine Zivilschutzzone ist. Wir gehen davon aus, dass mehrere Zivilschutzzonen diesen Typ B umfassen. Es wurde auch anerkannt, dass es eine Professionalisierung der Ausbildung braucht, es braucht eine schnelle Interventionsgruppe, es braucht einen kantonalen Materialeinkauf und es braucht die professionelle Einbindung in die Gemeinde, d.h. die administrative Einbindung der professionell Verantwortlichen in die Gemeinde. So sieht dieser Entwurf der vorliegt die vier folgenden wesentlichen Punkte vor, diese sechs Zivilschutzorganisationen entsprechend dem Typ A mit zusätzlichen Einsatzzonen vom Typ 9, die Kantonalisierung der Zivilschutzmittel, d.h. der Finanzierung der Ausbildung, der Koordination, die Professionalisierung der operativen Führung und das letzte ist, das Gesetz ist so genannt RPT II oder entsprechend dem Neuen Finanzausgleich II kompatibel. Die COPIL der RPT II hat das Gesetz angeschaut und das Gesetz entspricht in allen Punkten den Vorgaben, welche das Parlament und der Staatsrat genehmigt haben.

Ich rede etwas zu dieser Übergangsfrist.

Es ist vorgesehen, das erste Paket der RPT II auf den 1. Januar 2011 in Kraft zu setzen. Es ist auch vorgesehen, dieses Gesetz auf den 1. Januar 2011 in Kraft zu setzen und am Schluss steht eine Übergangsbestimmung. Falls das nicht der Fall ist, würde diese neue finanzielle Regelung zum Zuge kommen. Aber wie gesagt, es ist vorgesehen – die Gesetzesvorlagen sind aufgegleist – es sind ja schon Kommissionen an der Arbeit, die diese Projekte begleiten.

Ich probiere jetzt einige Punkte die bei der Eintretensdebatte gesagt wurden zusammenzufassen und ich denke, auf einige Fragen muss in der Detailberatung darauf zurückgekommen werden.

1. Die Frage der Professionalisierung

Da muss man sagen, es gibt unterschiedliche Arten den Zivilschutz zu führen und praktisch haben wir in zwei Dritteln des Kantons, d.h. im Unterwallis haben wir bereits eine professionelle Führung. Im Oberwallis ist das Milizsystem da. Hier wollen wir, dass alles professionalisiert wird. Wie gesagt, es werden nicht immer Leute gefunden und es wird auch eine Einheit, eine Koordination verlangt. Es wird auch verlangt, dass diese professionellen Führer einheitlich ausgebildet werden und dass die auch für die Ausbildung von Zivilschutzleistenden zur Verfügung stehen. Im gleichen Zusammenhang wurde auch gesagt, dass es teurer kommt.

Momentan ist es so, dass die Schutzabgaben, die Ersatzabgaben für die Schutzräume rund 3 Millionen ausmachen, die haben die Gemeinden einkassiert. Den Kanton kostet das Zivilschutzwesen rund 2,5 Millionen Franken. Neu vorgesehen ist, dass diese drei Millionen der Schutzabgaben – der Ersatzabgaben – an den Kanton gehen und dass mit diesen Mitteln auch die Führung, d.h. der Betrieb und die Verwaltung bezahlt werden. Die Ersatzabgaben können für die Errichtung der Schutzräume, für die Instandstellung der Schutzräume, aber auch für den Betrieb, für die Führung gebraucht werden. Es ist nicht vorgesehen, dass die Kosten erhöht werden, was das Total betrifft.

Es wird ganz klar mehr kosten, wenn man nur einzelne Regionen oder Gemeinden ansieht, wenn man eben die Professionalisierung einführt für das Oberwallis wird das mehr kosten, aber das Geld haben wir von den Ersatzabgaben.

Es ist auch so, dass falls diese RPT II nicht in Kraft treten würde, würden wir zehn Franken pro Einwohner pro Gemeinde verlangen. Heute ist es so, dass gewisse Gemeinden schon mehr als zehn Franken pro Einwohner bezahlen, andere viel weniger. Hier wird es sicher Änderungen für einzelne Gemeinden geben, aber wie gesagt, ich bin überzeugt, dass auf den 1. Januar das RPT II Paket in Kraft gesetzt werden kann.

Vielleicht noch zu den Schutzräumen. Warum darf man das Geld brauchen? Wir haben im Wallis zurzeit genügend Schutzräume. Wir haben rund 300'000 Einwohner und wir haben 322'000 Schutzraumplätze. Es geht jetzt darum, dass wir nicht unbedingt mehr errichten müssen, aber dass die instand gesetzt und unterhalten werden. Dazu ist zu sagen, dass diese Fonds von denen man spricht, bei den Gemeinden sind und auch dort bleiben. Das Geld dieser Fonds muss klar bei jeder Gemeinderechnung aufgelistet werden. Die Fonds können nicht für andere Angelegenheiten in der Gemeinde gebraucht werden. Die Höhe dieser Fonds aller Gemeinden kennt der Kanton, diese Fonds bleiben bei den Gemeinden und wenn es um die Sanierung von Schutzräumen geht oder neue Schutzräume in der Gemeinde aufzustellen, wird das Geld pro Gemeinde aus diesem Fonds gebraucht. Ich kann vielleicht

allgemein sagen, im total aller Gemeinden haben wir rund 100 Millionen in diesem Fonds. Es ist also nicht nichts und es wird noch lange dauern bis dieses Geld gebraucht werden kann für diese Schutzräume. Also Sie müssen keine Angst haben, dass diese irgendwie schlecht instand gehalten würden.

2. zur Umsetzung

Es wurde einige Male gesagt, ist es möglich, das Zivilschutzgesetz so schnell umzusetzen. Da muss man sagen, wir haben noch einige Monate vor uns – wir sind jetzt anfangs März – bis zum 1. Januar und da muss man auch sagen, das Zivilschutzwesen wird ja nicht neu erfunden es wird auch nicht umgekrempelt und die Zivilschutzpflichtigen wissen wer sie sind und wir haben die Organisation. Es geht nur um eine koordinierte Organisation vom Kanton und wie gesagt RTP II kompatibel. Der Kanton übernimmt die Führung, der Kanton wird dies bewerkstelligen können. Man kann das ganze nicht unbedingt mit dem Feuerwehrewesen vergleichen. Dort ist eine längere Übergangsfrist vorgesehen, aber das ist hauptsächlich Sache der Gemeinden. Sie müssen sich finden, sie müssen fusionieren, sie müssen sagen wie sie weitergehen. Auch dort gibt es Beispiele von Gemeinden, zum Beispiel vier Gemeinden, die eine Fusion gemacht haben, die haben innert sechs Monaten das neue Feuerwehrekzept umgesetzt. Aus unserer Sicht ist es nicht unmöglich das in einigen Monaten umzusetzen.

Ich komme zu einem weiteren Punkt – Mitsprache der Gemeinden

Pro Zivilschutzorganisation, d.h. für diese sechs Organisationen ist eine Kommission vorgesehen im Gesetz. Das Gesetz sagt nicht wie viele Personen dort drin sind, aber wir möchten pro Einsatzzone mindestens einen Vertreter. Es kann sein, dass gewisse Einsatzzonen mehrere haben und wir möchten das mit den Gemeinden abstimmen wie die Kommission zusammengesetzt werden soll. Es ist gerade dieses Mittel um die Gemeinden einzubeziehen, ihre Bedürfnisse zu kennen und eine Kommission, die wirklich gut ist für die gesamte Zivilschutzorganisation einzusetzen.

Vielleicht noch etwas zu diesen Einsatzzonen.

Es wird ungefähr 30 Einsatzzonen geben und es ist auch klar, dass diese Einsatzzonen auf die Gemeinden Rücksicht nehmen, aber vor allem auf die Geografie. Es ist ganz klar, dass in Seitentälern bei denen heute schon zum Beispiel mit Schwierigkeiten in der Verkehrssicherheit gerechnet werden kann, dass es Einsatzzonen gibt. Wenn ich jetzt hier Beispiele nehme, nenne ich jetzt das Oberwallis im Goms oder im Lötschental, das Saastal, das Mattertal, hier wird es Einsatzzonen geben. Es wird ganz klar den geografischen Bedürfnissen Rechnung getragen.

Ich hoffe, ich habe Ihnen die grundsätzlichen Fragen beantwortet. Unser Ziel ist es wirklich ein effizientes Zivilschutzwesen zu erreichen und gerade in Katastrophen – diese haben wir ungefähr alle fünf Jahre im Wallis – noch schneller und rascher die Gemeinden unterstützen zu können.

Ich danke Ihnen in dem Sinn für Ihre Interventionen.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Eintreten ist bestritten.

Wir haben zweimal einen Antrag der SVPO/Freie Wähler für Nichteintreten. Ebenfalls einen Antrag der CVPO für Rückweisung des Geschäfts an den Staatsrat.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Wir stellen zuerst die beiden Anträge Rückweisung gegen Nichteintreten und dann wird der siegende Antrag gegenübergestellt mit dem Beschluss zum Eintreten.

La proposition de renvoi au Conseil d'Etat, présentée par le groupe CVPO, est refusée par 56 voix contre 44 et 16 abstentions.

L'entrée en matière est acceptée par 102 voix contre 16 et 5 abstentions.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 11 mars 2010.*)

Le président:

J'ai le plaisir de saluer à la tribune le deuxième groupe de l'école préprofessionnelle de Vouvry et de Collombey-Muraz avec ses 24 préapprentis accompagnés de leurs titulaires, M^{me} Chantal Dorsaz et M. Jean-Paul Fai, et les félicite de réitérer leur courte expérience parlementaire de l'année dernière.

En effet, par ce bref passage parmi nous ce matin, vous permettez, Madame et Monsieur, à vos élèves, l'espace de quelques instants, de percevoir un reflet vivant de l'activité parlementaire.

Le Parlement se joint à moi pour vous souhaiter une agréable matinée.

Puisse cette rencontre éveiller votre curiosité dans le monde parlementaire.

Merci de votre présence et bonne observation à vos jeunes citoyens.

(Applaudissements)

Entrée en matière

2. DECISION

**fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et
le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public**

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

**über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten
bei den Gerichten und der Staatsanwaltschaft**

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député René Constantin, PLR:

Avant d'aborder le chapitre des ressources ou des moyens qu'il faudrait octroyer à la justice valaisanne, abordons, en premier lieu, nos attentes, nos souhaits par rapport à son fonctionnement.

Que voulons-nous exactement en matière de justice?

Nous souhaitons naturellement que le pouvoir judiciaire demeure efficace, qu'il puisse traiter, dans les meilleurs délais, les dossiers transmis et ce tant sur les plans administratif que civil ou pénal.

Mais nous souhaitons aussi que l'image de la justice, véhiculée au sein de la population, soit meilleure. Pour cela, il appartient aux représentants du Tribunal cantonal, des tribunaux de première instance et du ministère public (en y englobant les juges instructeurs actuels) de parler d'une même voix, surtout face aux médias, en ayant soin de régler les éventuels problèmes de fonctionnement à l'interne et non sur la voie publique. Il y a eu des dérapages dans le passé, dérapages que nous avons dénoncés d'ailleurs mais, il faut le reconnaître, aujourd'hui, la situation s'est améliorée, et cela nous réjouit.

Pour soigner l'image, il appartient aussi à ce Parlement d'élire les meilleurs aux différents postes mis en soumission. Choisir les meilleures candidatures, c'est d'abord s'intéresser à toutes les candidatures en organisant des auditions à large échelle, par exemple; choisir les meilleures candidatures, c'est aussi mettre en second plan l'aspect politique, à défaut de pouvoir l'occulter totalement de par le système en vigueur au sein de nos institutions.

Venons-en à l'aspect purement organisationnel en lien avec l'objet du jour, soit la décision à prendre quant au nombre d'unités juristes supplémentaires auprès des tribunaux et de procureurs supplémentaires auprès du ministère public.

Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître les besoins supplémentaires qui caractérisent le pouvoir judiciaire. Exiger l'efficacité, exiger la rapidité, cela a un coût, que nous sommes prêts à payer d'ailleurs.

La réforme et les procédures unifiées, mises en place depuis l'an 2000, nécessitent des forces humaines supplémentaires, notamment pour ce qui concerne les tribunaux de première instance dont la charge de travail va considérablement augmenter. Nul, au sein de notre groupe, ne conteste ce fait. Nous soutenons l'augmentation du nombre d'unités juristes auprès des tribunaux ainsi que l'augmentation du nombre de procureurs, oui, mais de combien? Voilà l'enjeu de la décision d'aujourd'hui.

Qui suivre dans cette décision? Le Conseil d'Etat qui propose la formule "8,5 + 2" ou la commission de justice, la spécialiste de ce domaine, qui, elle, va plus loin et qui propose la formule "10,5 + 4"?

Au sein de notre groupe, certains partagent l'option du Conseil d'Etat. Puisque cette réforme s'inscrit dans la durée, puisqu'il faudra de toute manière réévaluer la situation en 2015, soyons plus restrictifs dans l'affectation de postes supplémentaires, analysons la situation au fil des ans et nous recourrons au personnel auxiliaire si l'évolution l'exige.

D'autres, plus nombreux, se sont positionnés en faveur du projet de la commission de justice. Le risque d'alourdir inutilement l'appareil judiciaire est quasi-nul pour deux raisons:

1. en comparaison avec d'autres cantons, le Valais fait figure de bon élève dans la dotation actuelle pour le traitement des affaires pénales notamment et dans les demandes de postes supplémentaires. Je vous renvoie aux pages roses du volumineux rapport envoyé aux députés, pour celles et ceux qui auraient quelques doutes à ce sujet;
2. ces postes supplémentaires, et ceci est écrit noir sur blanc, sont limités dans le temps. Cela ne signifie-t-il pas pour autant que les contrats futurs seront de durée déterminée? Nous invitons la représentante du Conseil d'Etat à répondre à cette première question tout à l'heure.

Quelles sont les raisons qui ont conduit le Conseil d'Etat à se montrer plus restrictif par rapport aux demandes initiales du pouvoir judiciaire?

Nous avons lu, entre les lignes, l'argument suivant: puisque dans d'autres services, le Conseil d'Etat ne peut répondre à toutes les sollicitations, l'égalité de traitement implique un non partiel aux demandes conjointes du Tribunal cantonal et du ministère public. Est-ce vraiment cet argument-là qui justifie votre prise de position, Madame la conseillère d'Etat?

Permettez-nous de conclure avec deux questions supplémentaires:

1. La clause du besoin de ces quatre postes supplémentaires demandés par le pouvoir judiciaire a-t-elle été analysée avec toute l'application nécessaire? Cette question, nous vous la posons, Madame la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, en même temps qu'à la présidente de la commission de justice, la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, soucieux que nous sommes de traiter les deux parties en présence de manière la plus équitable qui soit.
2. Enfin, Madame la conseillère d'Etat, qu'en est-il du traitement des dossiers en retard qui affecte le fonctionnement de la justice et qui a, nous le rappelons, entraîné une augmentation de 200'000 francs au budget de décembre dernier? Les postes sont-ils repourvus? Le processus de mise à niveau ou de rattrapage a-t-il débuté?

Le groupe PLR entre en matière sur cet objet et vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Das Wichtigste vorweg: Der Staatsrat schliesst sich im wesentlichen den vom Kantonsgericht und von der Staatsanwaltschaft durchgeführten Analysen an und hat auf die ergänzenden Fragen überzeugende Erklärungen erhalten. Und trotzdem schlägt der Staatsrat dem Parlament eine Reduktion gegenüber den Gesuchen von je zwei juristischen Einheiten vor, d.h. sowohl für das Gesuch des Kantonsgerichts als auch für dasjenige der Staatsanwaltschaft.

Die vom Staatsrat vorgebrachte Argumentation, dass sich sowohl die Gerichte als auch die Staatsanwaltschaft gerechterweise an den finanziellen Anstrengungen beteiligen müssen, welche vom Grossen Rat zur kurz- und mittelfristigen Erreichung und Aufrechterhaltung ausgeglichener Kantonsfinanzen verlangt werden, scheint nicht abwegig. Dennoch verkennt der Staatsrat, dass einerseits die Bundesgesetzgebung, andererseits aber auch die vom Grossen Rat gefällten Entscheide für diesen Mehrbedarf an Personal verantwortlich sind. Zu denken ist beispielsweise an die Einführung der unabhängigen Staatsanwaltschaft. Wer zwei Häuser in der Walliser Justiz will, hat auch für die entsprechenden Kosten aufzukommen.

All dessen ungeachtet, bewilligt der Grosse Rat die juristischen Einheiten etappenweise und gemäss den verfügbaren Mitteln, d.h. in der Budgetdebatte 2011 werden erstmals die effektiven zusätzlichen Einheiten bewilligt oder dann eben nicht. Somit geht es hier eigentlich nur um einen Grundsatzentscheid.

Schliesslich verlangt die CSPO-Fraktion, dass die zusätzlichen juristischen Einheiten auch sprachlich regional eingesetzt werden, so dass nicht eine Sprache gegenüber der anderen benachteiligt wird und dass für Auswertungen und Prognosen, die in den kommenden drei Jahren zu machen sind, von allen die gleichen Parameter gleich angewendet werden.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten und schliesst sich dem Antrag der Justizkommission an. Verbunden wird damit die Hoffnung, dass die Effizienz der Walliser Justiz auch nach Inkrafttreten der neuen Zivilprozessordnung und der neuen Strafprozessordnung beibehalten und der Dossierüberhang abgebaut werden kann. Rechtsicherheit und eine angemessene Dauer der Justizverfahren sind wichtig und werden in schöner Regelmässigkeit in diesem Parlament lauthals gefordert. Also haben Sie den Mut, geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, die dazu erforderlichen Ressourcen zu sprechen.

Danke.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

D'avis que les nouvelles procédures à suivre depuis le 1^{er} janvier de l'année prochaine devraient globalement amener une légère charge de travail supplémentaire à la justice valaisanne et d'avis que les ressources actuellement à disposition de dite justice ne suffisent pas, le groupe PDCB a tout d'abord décidé d'augmenter, en nombre d'unités juristes, les moyens à disposition de la justice depuis le 1^{er} janvier 2011.

Sur ce point, à savoir celui de l'augmentation des moyens actuels, nous sommes convaincus par l'unanimité présentée par le Conseil d'Etat, le Tribunal cantonal et le ministère public.

La nouvelle proposition de la commission de justice tendant à aller au-delà de l'augmentation proposée par le Conseil d'Etat n'a pas trouvé grâce auprès de notre groupe.

Nous ne doutons pas du sérieux du travail de notre commission de justice et partageons les objectifs qui sont les siens. Nous souhaitons d'ailleurs, et vous le verrez tout à l'heure, lui confier une tâche précise dans le domaine de l'analyse du nombre des unités juristes. Nous n'estimons, cependant, pas raisonnable d'aller, aujourd'hui déjà, au-delà de l'augmentation – et non pas la réduction, Madame la députée Graziella Walker Salzmann –

proposée par le Conseil d'Etat. La séparation des pouvoirs ne saurait être un obstacle à appliquer, au sein du Parlement, la même philosophie qu'il s'agisse d'augmenter les moyens à disposition de l'exécutif ou du troisième pouvoir.

Les députés DC du Bas, aussi longtemps qu'ils ne sont pas convaincus du surcroît d'activités et de l'épuisement des bienfaits à recueillir des réorganisations internes, ont toujours refusé l'augmentation des effectifs de l'Administration cantonale.

Nous souhaitons agir de même pour la justice, ministère public compris.

Dans ce sens, nous proposons un retour au projet du Conseil d'Etat, lequel – faut-il encore le rappeler – prévoit déjà une augmentation, mais plus mesurée et n'anticipant pas au-delà du raisonnable les besoins futurs.

L'exercice de la justice sur le terrain, à partir du 1^{er} janvier 2011, nous prouvera peut-être que l'augmentation consentie aujourd'hui n'était pas suffisante.

Le groupe PDCB tient à s'assurer de la capacité d'une prompt réactivité dans cette hypothèse et dans l'intérêt des justiciables.

Outre le fait que la décision à prendre cette semaine deviendra caduque le 31 décembre 2014 déjà, elle doit pouvoir être modifiée avant cette date, en cas de nécessité, notamment par le biais budgétaire.

Dans ce sens, nous comptons sur notre commission de justice pour suivre le dossier et nous alerter dès que nécessaire, en nous prouvant notamment que la voie de la réorganisation interne a été pleinement exploitée et que, malgré cela, les moyens à disposition ne suffisent plus.

Cette prise de position est donc une véritable marque de confiance en nos institutions.

Nous savons que la justice valaisanne réussira l'exercice et que, par l'intermédiaire notamment de notre commission de haute surveillance, ce Parlement lui en donnera les moyens au fur et à mesure des besoins.

C'est avec cette approche que nous concilierons au mieux les intérêts du justiciable et du contribuable qui, ne l'oublions pas, sont une seule et même personne.

Ayant par ailleurs constaté que la recherche de candidats pour de nouveaux postes au sein de la justice n'était pas toujours couronnée de succès, le groupe PDCB est d'avis qu'une augmentation progressive des unités juristes est mieux à même de favoriser les vocations et de permettre, par exemple, au Tribunal cantonal de mieux cibler ses recherches selon les besoins effectifs puisqu'il faudra peut-être, à tel ou tel moment, favoriser d'abord des critères relatifs au domaine du droit, des critères géographiques ou encore des critères linguistiques.

C'est donc en vous confirmant que le groupe PDCB entre en matière, mais propose de revenir au texte du Conseil d'Etat que je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Manch einem und einer ist es heute wohl gleich ergangen wie mir, denn obwohl wir mitten in der Fastenzeit stehen, richten hier heute bei der Justiz auf den ersten Blick mit der grossen Kelle an. Immerhin zwischen 8,5 und 10,5 neue juristische Einheiten beim

Kantonsgericht und bei den erstinstanzlichen Gerichten sind vorgesehen, 2 bis 4 Einheiten bei der Staatsanwaltschaft. Kein Pappentier wenn man daran denkt, dass pro Einheit mit Kosten von zirka 200'000 Franken zu rechnen ist. Wir beschliessen also über jährliche Mehrausgaben zwischen zwei bis drei Millionen Franken.

Ein zweiter Blick zeigt aber schnell, dass wir – der Grosse Rat – die Grösse der Kelle nicht selbst gewählt haben und auch nicht selbst wählen können. Ganz im Gegenteil, National- und Ständerat haben uns mit den neuen Prozessordnungen im Zivilprozess und Strafprozess Kellen in die Hand gedrückt mit denen wir wohl oder übel schöpfen müssen. Der Handlungsspielraum des Grossen Rates ist aus Sicht der CVPO sehr begrenzt. Die CVPO will eine schlanke, effiziente und gute Justiz, welche die Mittel hat die sie braucht, nicht mehr und nicht weniger.

Aus diesem Blickwinkel hat die CVPO den vorliegenden Beschlussskizzen betrachtet und ist zu folgendem Ergebnis gekommen.

1. Die CVPO unterstützt den Antrag der Justizkommission, die juristischen Einheiten um 10,5 statt nur um 8,5 Einheiten zu erhöhen.

Der Mehraufwand mit der Einführung der "double instance" ist unbestritten. Zumal das Kantonsgericht in seinem Bericht detailliert offen dargelegt hat wie sich der Mehraufwand zusammensetzt.

Es fehlen uns von Seiten des Staatsrats Gegenargumente. Gleichzeitig hat die CVPO besorgt zur Kenntnis genommen, dass der Dossierüberhang aktuell rund 4'000 Dossiers beträgt und nicht abgebaut werden kann. Die CVPO verlangt diesbezüglich vom Kantonsgericht, dass baldmöglichst Lösungen aufgezeigt werden, wie dieser Dossierüberhang abgebaut werden kann. Es kann ja nicht sein, dass wir heute neue Justizstellen schaffen und anschliessend weiterhin mit Überhängen in dieser Grössenordnung zu rechnen haben.

2. Die CVPO unterstützt hingegen bei der Staatsanwaltschaft den Antrag der Finanzkommission und damit einer Erhöhung um nur 2 statt 4 Stellen. Warum? Auch bei der Strafprozessordnung gibt es neue Aufgaben. Anders aber als im Zivilprozess gibt es auch offensichtliche Erleichterungen. So zum Beispiel der Umstand, dass zukünftig im Strafprozess die selbe Person, der selbe Richter das Verfahren von A bis Z durchführt und nicht wie bis anhin mitten im Verfahren ein Personenwechsel vorgenommen werden muss. Aus diesem Grund ist die CVPO der Überzeugung, dass nicht juristische Einheiten auf Vorrat geschaffen werden sollten, sondern einmal in diesem Bereich erste Erfahrungen abgewartet werden müssen.

Wir sind daher für Eintreten, betrachten aber die Massnahmen unterschiedlich. Während man im Zivil- und Strafprozess nicht mit gleichen Kellen schöpfen sollte, sondern nur einmal, d.h. im Zivilprozess bei den Kantons- und Bezirksgerichten die Stellen zustehen sollte, sollte man im Strafprozessbereich dort Vorsicht walten lassen.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Lenteur, critiques récurrentes de la justice, en sus les incidences en termes de finances et d'effectifs pour répondre aux prochaines exigences de la réforme de la justice fédérale; le constat est clair: la justice valaisanne est sous-dotée en personnel. C'est une

situation connue du Grand Conseil et du Conseil d'Etat alertés depuis de nombreuses années par la commission de justice qui s'en est fait l'écho.

Dès lors, le but essentiel de la réforme fédérale est d'adapter le nombre d'unités juristes à la disposition de la justice valaisanne en vue de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier prochain, du code de procédure civile fédéral, du code de procédure pénale fédéral et d'une modification du code civil. Ainsi donc tandis que le Tribunal cantonal et le ministère public proposent la création de 10,5 unités juristes, le Conseil d'Etat n'en propose que 8,5, de même que 2 postes en moins pour le futur ministère public. Quant à la commission de justice, elle s'est ralliée aux propositions du Tribunal cantonal et du ministère public.

Avant de vous livrer sa position sur cette dualité de chiffres, le groupe ADG désire rappeler les remarques qu'il a déjà faites par le passé et qui lui paraissent essentielles pour le bon fonctionnement de la justice valaisanne.

Ce fonctionnement a fait l'objet de diverses critiques, formulées par le groupe ADG, mais également par des groupements intéressés comme l'Ordre des avocats et surtout par les usagers de la justice que sont les justiciables. De récentes affaires l'ont encore rappelé à l'opinion publique.

Quant au Tribunal cantonal, on constate, année après année, notamment des retards dans la gestion des dossiers en cours.

Pour le groupe ADG, il ne sert à rien de nommer un nombre important de juges supplémentaires si on ne prend pas parallèlement des mesures pour améliorer le fonctionnement de la justice valaisanne. Parmi ces mesures, le groupe ADG insiste tout particulièrement sur la création d'un conseil de la magistrature. Une telle création avait déjà été proposée au Grand Conseil par voie de motion, il y a une dizaine d'années sauf erreur, mais avait été rejetée parce que, à l'époque, la justice elle-même s'y était opposée et parce que, sur le plan romand, seul le canton de Genève connaissait cette institution. Depuis, des conseils de la magistrature ont été introduits dans d'autres cantons romands et, selon les renseignements à notre disposition, ils fonctionnent correctement. Composé par des représentants de tous les acteurs de la justice (juges cantonaux, représentants des juges de première instance et des procureurs, représentants de la société civile), le conseil de la magistrature exerce positivement son influence lors de l'élection ou de la nomination de nouveaux magistrats et lors du contrôle de leur activité. Au cours de la dernière réforme du droit judiciaire valaisan, il y a à peine deux ans, le représentant du Département des institutions s'était exprimé chaudement en faveur de la création d'un conseil de la magistrature, renvoyant toutefois l'examen de cet objet à une prochaine réforme plus en profondeur. Cette réforme doit avoir lieu le plus tôt possible et non pas dans un nombre aléatoire, pour ne pas dire incalculable d'années. C'est la raison pour laquelle le groupe ADG va déposer une motion dans ce sens, à laquelle il souhaite que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat fassent bon accueil.

Si notre groupe insiste sur la nécessité de la création d'un conseil de la magistrature, c'est qu'il est très attaché au bon fonctionnement de notre justice. La justice est le dernier recours des faibles. Elle est l'arbitre dans les conflits entre particuliers et une garantie contre l'arbitraire de l'administration. Pour qu'elle puisse remplir ses fonctions, il faut qu'elle soit indépendante et correctement dotée.

Or, régulièrement, des critiques sont émises par les milieux judiciaires eux-mêmes qui se plaignent de devoir travailler avec des effectifs insuffisants. Comparativement avec d'autres cantons, il est vrai que les effectifs de la justice valaisanne sont inférieurs à la moyenne. Quant au budget consacré par le canton du Valais à sa justice, il est largement inférieur à la moyenne suisse.

Pour trancher, le groupe ADG s'est déterminé pour la création de 10,5 unités juristes supplémentaires et de 4 postes pour le ministère public en fonction des considérations essentielles suivantes:

- Ces nouveaux postes sont imposés par les réformes judiciaires fédérales. Si des moyens suffisants ne sont pas consacrés à la mise en œuvre effective de ces réformes, elles échoueront et la justice valaisanne s'exposera toujours aux critiques trop souvent répétées jusqu'à ce jour: lenteur, cherté, risque de dysfonctionnements.
- La justice, comme nous l'avons dit, est une tâche fondamentale de l'Etat. Elle mérite qu'un budget décent lui soit consacré.
- Enfin, la position du Conseil d'Etat, minimaliste par rapport à celle des autorités judiciaires, nous semble être en contradiction avec le passage important suivant de son message, à la page 3, paragraphe 2.5: "Pour l'essentiel, le Conseil d'Etat peut se rallier aux analyses conduites par le Tribunal cantonal et le ministère public selon leurs rapports. Les conclusions prises reposent sur une étude complète et précise des tâches nouvelles, modifiées ou supprimées résultant des lois fédérales sur la procédure civile et la procédure pénale." Si donc les tâches sont là, les moyens pour les accomplir doivent être donnés aux autorités judiciaires.

En résumé, le groupe ADG demande que pour renforcer une saine administration de la justice, tâche fondamentale de l'Etat, des moyens adéquats soient décidés en termes d'effectifs et de ressources financières. Il rappelle, cependant, que toute réforme sera vaine si elle n'est pas accompagnée, dans le futur, de l'introduction indispensable en Valais d'un conseil de la magistrature.

Dans ce contexte, le groupe ADG soutient l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Damien Luyet, PDCC:

La justice valaisanne va, dès 2011, subir un grand changement lors de la mise en application de la réforme de la justice fédérale.

Les besoins en unités juristes ont été clairement définis et la commission de justice soutient ces demandes, en modifiant la dotation proposée par le Conseil d'Etat.

Compte tenu de la durée limitée de ces engagements, le groupe DC du Centre estime qu'il n'est pas opportun d'attribuer des postes maintenant et qu'il faille par la suite, entre 2011 et 2014, revoir les effectifs à la baisse – ce qui est un exercice quasiment impossible.

Aussi, tout en entrant naturellement en matière sur cet objet, le groupe DC du Centre déposera un amendement à cette proposition de décision pour revenir au nombre d'unités juristes jugé actuellement nécessaire et suffisant par le Conseil d'Etat, tout en se gardant la possibilité par la voie normale de l'adaptation du budget de pourvoir les tribunaux et le ministère public de postes supplémentaires dans le courant des trois prochaines années.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Si certaines personnes s'inquiètent du réchauffement climatique, le groupe UDC s'inquiète du refroidissement spirituel. Il est de coutume, dans les messages du Conseil d'Etat, ainsi lorsque l'on a parlé de la protection civile tout à l'heure, de clore les salutations en se recommandant "avec nous, à la protection divine". Pour un sujet comme celui de la justice, il aurait été de bon ton de garder cette appellation transcendante. J'ose espérer qu'il s'agit là d'une inadvertance et que, dorénavant, cette formule se retrouvera dans les messages. Sauf à penser que le Gouvernement apporte plus d'importance à la protection civile qu'à la justice.

Je dois vous confesser, Mesdames et Messieurs, le dilemme cornélien dans lequel le groupe UDC a évolué. Nous fûmes écartelés entre deux valeurs: la rigueur budgétaire, et vous connaissez la détermination de l'UDC à cet égard: le respect du budget et le respect des finances publiques saines, et ainsi éviter tout impôt supplémentaire. La deuxième composante est la sécurité. Nous saluons avec plaisir que la plupart des autres partis qui, à l'époque où l'UDC en pionnière prônait la sécurité, nous gratifiaient d'un sourire amical voire ironique, maintenant viennent emboîter le pas de l'UDC.

La décision du groupe UDC résulte d'une longue et lente maturation.

J'observe que si certains, dans ce prétoire, nous proposent de jauger la décision à la densité de la soupe, à mon avis souple claire de Carême, je croyais qu'un chef de groupe du Bas à ce qu'on m'avait dit était juriste. Or, je dois observer que les meilleurs développements proviennent de "Maître" Sonia Z'graggen! Je trouve que son approche mérite notre considération. Elle a évoqué notamment la problématique du conseil de la magistrature. Je ne viens pas faire du plagiat. Je peux vous dire que, dans mes cogitations, j'ai un projet aussi d'introduction du conseil de la magistrature. Il n'est pas certain que je déposerai ce projet cette semaine. Le conseil de la magistrature fonctionne à Genève, à Fribourg et dans le Jura. Vous voyez que l'information y est. J'ai certains doutes, certaines fois, et j'avais l'idée que peut-être une commission juridique beaucoup plus armée, avec des pouvoirs étendus, serait peut-être une solution tout aussi bonne que le conseil de la magistrature. Mais, cela se trouve sur ma table de nuit. Peut-être qu'avant la soupe qui, j'espère, ne sera pas la soupe de Carême du vendredi à midi, à ce moment-là une proposition sera déposée.

C'est un subtil équilibre entre budget et sécurité, auquel le groupe UDC s'est livré. A cet égard, puisque j'ai le plaisir de parler ici dans la cafétéria du Palais de justice, je dois observer que la décision n'est vraiment pas facile. Le code de procédure pénale fédéral constitue un véritable chambardement de l'édifice judiciaire. Personne ici, et avec difficulté le Tribunal cantonal, ne peut jauger les besoins et les nécessités de la justice 2011. Je peux vous dire que les chiffres du Tribunal cantonal, qui a effectué un travail rigoureux, consciencieux, sont dignes d'intérêt et on ne peut pas les rejeter d'un revers de manche, comme certains groupes l'ont fait ce matin.

Je puis vous assurer que, en ce qui me concerne, j'ai eu de nombreux échanges avec le Tribunal cantonal où on essayait d'appréhender ce qui allait se passer avec la double instance, avec des valeurs litigieuses différentes ouvrant des voies de droit qui n'existent pas maintenant. C'est un exercice extrêmement périlleux; personne n'est sûr.

En ce qui concerne le groupe UDC, nous accordons au Tribunal cantonal la présomption de bonne foi. Toutefois, cette confiance n'est pas une confiance aveugle, mais une confiance raisonnée. Première appréciation: la décision va durer jusqu'en 2014. Certains proposent d'aller par étapes, par tranches de salami; je crois penser que l'on ne peut pas gérer les finances de l'Etat, ainsi l'on ne peut pas gérer l'organisation judiciaire en allant aux petits pas.

Les deux demandes que formule le groupe UDC ont trait, tout d'abord, à la procédure civile. Nous aimerions que le Tribunal cantonal marque beaucoup plus sa présence et sa rigueur, non seulement à son niveau, ce qui est réalisé très largement, mais peut-être au niveau des instances de district. Le copier-coller est le cancer d'une saine motivation. Il faudrait prohiber ces solutions de facilité qui donnent l'impression aux justiciables d'avoir un jugement complet, très bien étudié, très bien motivé alors que, souvent, ce sont les reliquats d'un jugement antérieur. Mesdames et Messieurs les juges cantonaux, jugez-en et soyez attentifs à cet aspect.

Au niveau de la procédure pénale, nous allons sans doute élire tacitement demain le procureur général. Sa mission est énorme. Il doit mettre en place tout l'édifice nouveau de la procédure pénale et, à cet égard, il est possible d'apporter des synergies, d'apporter de l'efficacité. Et le groupe UDC compte déjà sur le futur procureur général dans sa façon 2011 pour aboutir et atteindre cet objectif.

Une petite digression, car j'ai eu le privilège de servir comme juge d'instruction notamment dans la justice militaire. Dans le code de procédure pénale de 1962, on trouvait justement, données par le Parlement, des instructions afin d'harmoniser toutes les structures administratives. Or, cela ne se retrouve pas dans le code de procédure pénale fédéral. Il faudrait que le procureur général, soit le ministère public y songe.

Pour tous ces motifs, courageusement, après mûres réflexions, et ce n'est pas la signature d'un chèque en blanc, mais avec conviction que le groupe UDC, tout en préfigurant notre position quant au fond, accepte l'entrée en matière.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Tout d'abord, rapidement, établir la trame de fond pour voir exactement, même si ceci a déjà été fait, là où nous en sommes et ce qui est demandé.

Evolution de l'effectif, sur proposition du Tribunal cantonal et du ministère public, on passerait de 95,6 à 110,1 unités, donc +14,5 postes, à savoir 10,5 au Tribunal cantonal et 4 au ministère public.

Le Conseil d'Etat, notamment pour une question de symétrie des sacrifices, propose, comme l'ensemble des groupes l'a dit, 8,5 et 2 postes au ministère public, soit une augmentation de 10,5 postes. Ce sont donc quand même des augmentations substantielles, je le rappelle en préambule.

La commission de justice confirme les 14,5 postes à l'appui des rapports fournis par les deux instances judiciaires qui, il faut l'avouer, sont très complets.

Maintenant, nous sommes ensemble dans ce Parlement et quelle pourrait être la philosophie du Parlement? Soit nous sommes certains que les nouveaux effectifs sont objectivement nécessaires, soit il subsiste des incertitudes. Heureux d'avoir entendu mon préopinant, le député Edmond Perruchoud, nous livrer ses incertitudes.

Je vous les livre en mille: pour la commission des finances, il subsiste inévitablement des incertitudes puisque les rapports sont basés sur des projections. Aussi, la commission des finances a-t-elle déposé une proposition de modification revenant à la mouture du Conseil d'Etat.

Nous estimons que les causes traitées par le Tribunal cantonal devraient diminuer significativement avec la prise en charge des affaires civiles par les tribunaux de district en première instance. Les nouveaux effectifs prévus seront fort heureusement attribués aux tribunaux de district. Cependant, selon le document "Réforme de la justice en Valais", et il a été largement diffusé, il n'est admis aucune réduction d'effectif auprès du Tribunal cantonal alors que les causes traitées diminueront.

Nous ne souhaitons pas mettre en doute cette hypothèse, mais n'avons pas la conviction que des transferts Tribunal cantonal – tribunaux de district soient à exclure absolument.

Les instances judiciaires ont connu de grosses difficultés à repourvoir les postes de greffiers supplémentaires qui avaient été alloués sous forme de crédit supplémentaire en 2009. A ce titre, nous estimons qu'il sera déjà difficile de repourvoir 10,5 postes et qu'il serait imprudent d'en allouer immédiatement 14,5.

"En cas de doute, abstiens-toi", il s'agit d'une ligne constante de notre Parlement. Lorsque nous sommes face à de nombreuses inconnues et puisque nous n'avons pas pour mission de nous immiscer dans l'opérationnel, nous devons procéder progressivement. La précipitation n'est pas de mise et nous n'avons pas acquis la conviction que, par des optimisations organisationnelles internes, il ne soit pas possible d'absorber une partie des nouvelles activités, éléments quasi-inexploités dans les rapports du pouvoir judiciaire.

En conclusion, la commission des finances ne fermera pas la porte si l'ensemble des postes devait s'avérer nécessaire. Elle estime simplement qu'il est prématuré d'attribuer ces postes dans les circonstances actuelles, sans avoir exploité toutes les pistes.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Il faut, en préambule, rappeler la votation populaire du 12 mars 2000 où le peuple s'est exprimé clairement et les cantons également pour cette réforme de la justice surtout destinée à améliorer la protection juridique des citoyens.

Afin de mettre en œuvre les nouvelles prescriptions fédérales, le canton du Valais a adapté sa législation sous réserve de la loi d'application du code civil suisse que ce Parlement va devoir traiter sous peu.

Cette réforme de la justice, avec comme principaux changements:

- l'introduction d'une double instance cantonale en matière de procédure civile,
- l'introduction du modèle du ministère public avec la fusion des fonctions de juge d'instruction et de procureur,

engendre de nouvelles tâches, notamment:

- des dossiers qui vont passer du juge de commune à la première instance (faut-il le rappeler, elle est déjà engorgée),
- la double instance en procédure civile,
- l'augmentation des procédures d'appel découlant des articles 308ss (modestement estimées à 16% par le Tribunal cantonal; ailleurs, on les estime à 50%),
- l'augmentation du nombre de mesures tutélaires,
- l'augmentation des recours prévisibles (ceux-ci constituent par ailleurs un droit légitime du citoyen).

Chers collègues, j'aimerais vous remercier pour vos remarques extrêmement pertinentes. La commission de justice va en tenir compte.

Mais, le problème de la communication sera déjà réglé dès demain puisque nous aurons la chance d'élire le nouveau patron du ministère public, qui sera l'interlocuteur privilégié des médias.

Le député René Constantin a exprimé sa préférence ou la préférence du groupe libéral-radical pour l'engagement d'auxiliaires. Je vous rappelle les difficultés de recrutement pour les auxiliaires; ce qui n'est pas du tout le cas pour les postes de longue durée, comme on l'a vu avec les candidatures aux postes de procureurs puisque des gens venant de l'extérieur ont exprimé leur volonté de rentrer en Valais.

Si le député Beat Rieder tient la louche par le manche, la commission de justice ne manie pas le fouet, mais veille au respect des objectifs définis. Nous entretenons dans ce sens des contacts très étroits avec le Tribunal cantonal pour assurer le suivi des dossiers et nous pouvons donc dans ce sens rassurer le député Nicolas Voide.

La commission de justice prend également acte des propositions du groupe ADG et du groupe UDC relatives au conseil de la magistrature.

A la suite du mandat attribué par le Bureau du Parlement à la commission de justice, différentes propositions ont été formulées, propositions qui seront examinées déjà demain après-midi en séance de la commission.

Pour en revenir à l'objet qui nous occupe plus précisément, la commission a examiné tous les documents innombrables fournis par le Tribunal cantonal et le ministère public.

Nous comprenons le souci d'économies bien légitime du Conseil d'Etat et de la commission des finances, par soucis de synergies surtout. Cependant, nous sommes convaincus que les besoins invoqués sont justifiés.

L'analyse très détaillée et pertinente des différentes tâches effectuées par le Tribunal cantonal constitue une approche rigoureuse et méthodique des différentes procédures et du temps à leur consacrer. Même si, pour l'instant, on est au stade des hypothèses, ces analyses ont été réalisées de manière prudente, très prudente, beaucoup trop prudente peut-être même.

Nos juges ne sont pas ni des managers ni de grands communicateurs et encore moins des marchands de tapis. Leur discrétion et leur réserve naturelle ne les incitent pas forcément au marketing, si bien que leurs besoins sont très prudemment estimés.

Le Tribunal cantonal a clairement exprimé sa volonté de renforcer particulièrement la première instance, c'est-à-dire les tribunaux de district qui en ont le plus besoin.

En ce qui concerne le ministère public, les nombreux burn-out enregistrés ces deux dernières années témoignent des exigences méconnues de la profession qui assure un service permanent 24h/24h 365 jours par an. Les cas lourds, les interventions des parties en présence, la pression médiatique, les permanences sont le pain quotidien des juges d'instruction.

En plus, Mesdames et Messieurs, en février 2009, ce même Parlement a jugé utile de doter la police de 75 unités supplémentaires d'ici à 2012. Soixante policiers de plus sur le terrain, ce sont forcément des nouvelles tâches d'instruction qui se répercuteront sur le ministère public. En douter serait accorder bien peu de crédit à la police. L'augmentation demandée n'est absolument pas usurpée pour le ministère public, loin de là.

Nous sommes conscients du fait que cette augmentation d'unités a des conséquences financières importantes. Cependant, cette décision deviendra caduque dans 4 ans.

D'ici là, la commission de justice maintient la pression sur les objectifs en matière de délai de traitement des dossiers.

Nous sommes également convaincus que la justice de ce canton – l'une des plus économes de Suisse avec 1% du budget étatique – a besoin de renforts. La population, les personnes concernées par des procédures, les avocats, la presse surtout sont unanimes à déplorer sa lenteur, et ce ne sont pas les membres de la commission de justice, harcelés par les dossiers, qui vous diront le contraire.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie d'entrer en matière et nous vous invitons, en qualité de commission de justice, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter les propositions que nous avons formulées.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich möchte im Namen des Staatsrats einige kurze Erklärungen abgeben wie wir zu unserer Position gekommen sind.

Vorerst danke ich allen die interveniert haben und im speziellen muss ich Herrn Perruchoud sagen, wenn er findet es sei eine absinkende Temperatur im spirituellen Bereich zu finden, so ist das sein Problem. In der Politik gilt es keine Fieberschübe oder Fieber zu bekommen, es gilt einen kühlen Kopf zu bewahren.

Ich möchte daher auf das Faktum zurückkommen. Sie haben einen ausführlichen Bericht über den Gerichtsbedarf erhalten und von uns – vom Staatsrat – also ich möchte hier

festhalten, ein Faktum, Sie haben hier in der Botschaft einen ausführlichen Bericht bekommen über den Bedarf und auch von uns vom Staatsrat. Ich denke, eine genügende exakte Botschaft um was es geht um welche Gesetzesartikel. Es ist klar festgehalten. Der Grosse Rat hat zwei Befugnisse. Eines ist die grossen Linien der Gerichtsorganisation festzulegen und das zweite die Gesamtzahl der juristischen Einheiten und der Staatsanwälte festzulegen. Das ist am Grossen Rat. Wir geben unseren Vorschlag oder unsere Meinung dazu ab.

Was ist vorgeschlagen? Es ist ein komplizierter Transfer vorgeschlagen, bedingt durch die Neuorganisation des Gerichts und am Schluss wenn man alles herausnimmt, schlägt man vor, total 14,5 juristische Einheiten neu zu schaffen. Zusätzlich kommen die Sekretariate für diese juristischen Einheiten. Der Staatsrat empfiehlt Ihnen statt 10,5 8,5 juristische Einheiten für die Gerichte und statt 4 juristische Einheiten für den Staatsanwalt nur 2. Das gibt total 4 Einheiten weniger.

Wir haben auch dargelegt, wir zweifeln nicht an den Grundlagen, die uns gegeben wurden. Wir denken die Anzahl Fälle sind korrekt, auch der Zeitbedarf, aber wir sagen im gleichen Moment, dass es bei der neuen Organisation sicher auch Synergien gibt und es gibt etwas weiteres. Ich glaube der Grosse Rat bezweifelt unsere Analysen auch nicht und trotzdem erhalten wir nicht alles was heute notwendig ist.

Ich habe gehört es gebe eine Bedarfsklausel. Ich möchte gerne erklärt haben was das heisst eine Bedarfsklausel. Ich kann Ihnen sagen wir haben den Bedarf in allen Dienststellen angeschaut und sind auf 120 neue Stellen gekommen, die wir schaffen müssten, damit der Staat wirklich einen Service public leisten kann und damit zukünftige Projekte richtig angegangen werden können. Sie wissen es, wir haben 41,5 Stellen bekommen und nicht mehr und nicht weniger, auch wenn wir dort Bedarf haben.

Ich nehme jetzt ein Beispiel von meinem Departement, die Dienststelle für Strassenverkehr. Mit allen Massnahmen, die Sie und wir in Gang gesetzt haben, kommen wir nicht nach mit der Kontrolle der Automobile. Weshalb? Es gibt eine ständige Zunahme und die Kontrolle, die eigentlich gesetzlich vom Bundesrat vorgeschrieben ist – alle drei Jahre vorzunehmen – können wir nicht vornehmen. Nur dass man sieht wo ist der Bedarf oder was hätten wir zu tun.

Wir wollen aber nicht sagen wenn uns etwas nicht gegeben wird wollen wir das den Gerichten auch nicht geben. Also so missgünstig sind wir nicht, dass wir sagen, wenn ihr uns das nicht gibt, gibt es den Gerichten auch nicht.

Um was geht es uns? Es geht uns darum, dass wir wirklich ein ausgeglichenes Budget und eine ausgeglichene Rechnung einhalten können, denn wir sind ja dazu verpflichtet per Verfassung, dass das eingehalten ist. Und ich kann Ihnen versichern, unsere Budgetdiskussion ist alles andere als einfach gewesen und die wird auch für das Jahr 2011 nicht einfacher sein.

In dem Sinn haben wir gesagt, es geht wirklich um eine ausgeglichene Rechnung zu erhalten und wir denken, dass hier eben die Gerichte, die Staatsanwaltschaft auch einen Schritt dazu beitragen muss in unserem Kanton.

Am Schluss kann ich sagen, wir haben auch gesagt es muss analysiert werden, es ist eine neue Organisation, es gibt sicher Synergien, es gibt sicher auch Mehrarbeit durch diese doppelte Instanz, aber es muss doch analysiert werden nach 3, 4 Jahren wo steht die Justiz jetzt, wie sind die Pendenzen, wie sind die Dossiers. Die Justizkommission hat ja eingefügt,

dass der Beschluss am 31. Dezember 2014 spätestens hinfällig wird. Das kann auch heissen dass er früher hinfällig werden kann, dass wir früher darüber diskutieren werden. Ich denke, das ist ein gangbarer Weg jetzt total diese 10,5 juristischen Einheiten plus Sekretariate plus Administration zu bewilligen und dann in zwei, drei Jahren zu analysieren wie es weiter geht.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Eintreten ist nicht bestritten. Die Lesung findet somit am Donnerstagmorgen statt.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 11 mars 2010.*)

Entrée en matière

3. DECISION

concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung der vierjährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2010-2013 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport
Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Frédéric Mivelaz*

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Le groupe DC du Bas s'est penché avec attention sur le message du Conseil d'Etat concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la

recherche universitaires du 2 février 2001. Il a également lu avec intérêt le rapport de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports mandatée pour étudier ce projet.

En fait, ce projet de décision concernant l'octroi d'un montant de 5'873'500 francs qui va être dispensé aux instituts de formation et de recherche universitaires pour l'année 2010 avait été accepté par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2010. Par ailleurs, il faut relever qu'afin de tenir compte des objectifs et des priorités politiques ainsi que de l'adéquation nécessaire avec l'engagement financier de la Confédération et des autres partenaires pour ce domaine prioritaire, le Conseil d'Etat propose qu'une augmentation annuelle de 6% des ressources globales soit allouée pour les années 2011, 2012 et 2013. Ce pourcentage correspond à l'augmentation annuelle qui a été octroyée sur le plan fédéral pour la période 2008-2011 dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Sont reconnus par la Confédération et bénéficiaires de ces fonds:

IDIAP – Institut Dalle Molle d'intelligence artificielle perceptive à Martigny

IRO – Institut de recherche en ophtalmologie à Sion

FS – Fernstudien Schweiz à Brigue (anciennement CRED – Centre romand d'enseignement à distance)

IUKB – Institut universitaire Kurt Bösch à Bramois

Chaque institut subventionné contribue, dans son domaine spécialisé et selon ses ressources, aux recherches de la place universitaire nationale et internationale.

Leurs objectifs sont notamment de renforcer l'enseignement et la recherche universitaires et cela dans des domaines complémentaires aux universités, de participer aux programmes de recherche qui bénéficient des fonds nationaux et d'encourager la relève scientifique.

Il va de soi que le canton du Valais soutient toutes les institutions subventionnées, mais demande un maximum de transparence dans leur gestion, notamment dans l'utilisation des fonds. En 2009, par exemple, "Fernstudien Schweiz" a bénéficié d'un montant supplémentaire de 250'000 francs pour pallier ses problèmes spécifiques. En ce qui concerne l'IUKB, la presse récente nous informe que cet institut va renforcer sa collaboration avec la HES-SO Valais dans le domaine du tourisme – une nouvelle qui est réjouissante. A noter aussi ce message du chef du département, M. Roch, qui estime que le canton se bat pour les institutions, notamment par l'intermédiaire de son soutien financier, et qu'il serait important que les communes en fassent de même.

Par le biais de la commission, nous prenons acte que le conseiller d'Etat, M. Roch, signifie sa volonté de quitter la présidence du conseil de fondation de l'IUKB au courant de cette année.

Pour terminer, nous relevons que la présente décision, entraînant une dépense ordinaire, n'est pas soumise au référendum facultatif et, dès lors, entre en vigueur immédiatement.

Le groupe DC du Bas accepte bien entendu l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Gut ausgebildete Arbeitskräfte und eine kontinuierliche Innovation sind für ein Land wie die Schweiz das wichtigste Kapital. Dementsprechend ist die Bildungs- und Forschungspolitik ausgerichtet.

In unserem Kanton wurden universitäre Zentren sowie Forschungsinstitute geschaffen, die es unter anderem Walliser Studenten, aber auch Wissenschaftlern aus anderen Kantonen oder aus dem Ausland ermöglichen hier im Wallis hochqualifizierte Stellen zu finden und hier auch auf hohem Niveau zu forschen. Dies soll auch dem so viel diskutierten Brain drain entgegenwirken.

So sollen mit diesem Beschluss die vier Zentren – wie schon vorher gehört – universitäres Fernstudium, das universitäre Institut Kurt Bösch, das Forschungsinstitut IDIAP und das Forschungsinstitut IRO dieses Jahr mit insgesamt 5,9 Millionen Franken unterstützt werden. Für die folgenden drei Jahre soll dieser Beitrag – wie auch schon vorher gehört – um jeweils 6 Prozent erhöht werden.

Im diesem Jahr soll laut Departement diese Finanzhilfe zusätzliche wissenschaftliche Tätigkeiten in einem Wert von 32 Millionen auslösen. Dabei sollen auch 250 Vollzeitstellen generiert werden.

Zudem wird den betreffenden Instituten mit diesem Grundbeitrag der Zugang zu nationalen, aber auch europäischen Forschungsprogrammen ermöglicht.

Für die CSPO ist es unerlässlich, dass genügend finanzielle Mittel zur Verfügung gestellt werden, damit Bildung und Forschung in unserem Land gewährleistet und gestärkt werden. Für den gezielten Einsatz dieser Gelder für die Bildung und Forschung haben die politischen Behörden zu sorgen.

Obwohl wir das Jahr 2010 schon um mehr als zwei Monate hinter uns gelassen haben, ist die CSPO für Eintreten. Merci.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pourquoi vouloir des institutions de formation et de recherche universitaires?

Parce que, pour le Valais, ces institutions sont une chance. Elles proposent des formations universitaires dans notre canton ou par correspondance pour "Fernstudien" de Brigue. Elles permettent une relève scientifique et offrent la possibilité à de jeunes étudiantes et étudiants de faire des doctorats ou des post grades de qualité dans un environnement idéal.

Notre canton est riche en or bleu avec l'eau et les barrages, en or blanc avec nos paysages de neige. Cependant, c'est l'or gris de nos cerveaux qui diversifiera le tissu économique dans les domaines voués à un brillant avenir.

L'argent mis par le canton est largement générateur de plus-values financières comme scientifiques.

L'augmentation de 6% de la Confédération justifie celle du canton et servira à atteindre les objectifs fixés.

Les quatre instituts principaux utilisent la plus grande part des subventions. Avec raison, ils se taillent la part du lion. Cependant, il ne faut pas négliger les plus petits centres et instituts de recherche, car chacun, dans son domaine, a des compétences et des spécificités que notre canton ne doit pas perdre.

Le groupe ADG accepte ce montant pour la recherche universitaire avec conviction.

Merci.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die CVPO ist für die Subventionierung der Hochschulen und Forschungsinstitutionen. Die Subventionen sind jährliche Globalsummen, beginnend mit 5,9 Millionen Franken für dieses Jahr und erhöhen sich bis zum Jahr 2013 bis fast 7 Millionen Franken.

Auch für die CVPO ist es wichtig, dass der Kanton Wallis seine heutige gute Ausgangslage in der tertiären Bildung weiterführt. Dass der Kanton eine Nischenstrategie fährt und in diesen Nischen eine hohe Kompetenz erlangt, ist richtig und gut.

Die im Kommissionsbericht erwähnte künftige Herausforderung der Heimfallpolitik bei Wasserkraft, wird eine enorme wirtschaftliche Wichtigkeit erhalten. Auch wir unterstützen – wie übrigens auch die Kommission – und fordern den Staatsrat auf, im Energiebereich wissenschaftliche und juristische Kompetenzen zu fördern. Diese sollen dann den Gemeinden und dem Kanton zugute kommen. Wir sind verpflichtet einer unserer grossen Reichtümer, das Wasser, als Rohstoff im Interesse unserer Gemeinden und des Kantons zu behandeln.

Zum Schluss befürworten auch wir, wenn Staatsrat Roch, das im Kommissionsbericht erwähnte IUKB Stiftungsratspräsidium zur Verfügung stellt. Damit wird die mehrmals geforderte Interessenentflechtung bewirkt.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Xavier Moret, PLR:

L'attribution de près de 6 millions de francs à la formation et à la recherche universitaires nous semble essentielle.

Le principe quadriennal est particulièrement pertinent puisqu'il permet un développement pérenne et assure la stabilité institutionnelle de ces entités.

Nous nous permettons également d'insister sur la nécessité d'augmenter régulièrement cette dotation de 6% afin de partager l'effort fourni par la Confédération et initié par notre ancien conseiller fédéral Pascal Couchepin.

Comme canton non universitaire, nous avons ici la possibilité de développer des pôles de recherche dans des domaines d'activité très ciblés.

Nous émettons également le souhait que ces fonds permettent, à terme, de développer la recherche dans le domaine de l'énergie hydroélectrique. Nous pourrions ainsi bénéficier d'une véritable task force composée d'ingénieurs, de juristes et de négociateurs pour épauler nos communes dans les après négociations des retours de concessions.

Enfin, le groupe PLR aimerait insister sur le fait que l'argent dépensé dans ce domaine représente un investissement à très haute valeur ajoutée: un franc investi dans la formation et la recherche universitaires génère pas moins de 5 francs de salaires et de prestations.

En conclusion et fort de ces différentes remarques, le groupe PLR vous invite à entrer en matière sur cet objet.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Le groupe UDC est tout à fait conscient de l'importance de soutenir la formation et la recherche dans notre canton. Les objectifs principaux de ce soutien financier sont multiples. Renforcer la recherche dans les domaines prioritaires pour le canton, comme l'énergie ou le tourisme, nous paraît tout à fait nécessaire, d'autant plus si celle-ci permet de favoriser notre croissance économique.

Du point de vue financier, le Grand Conseil a accepté dans le budget 2010 d'octroyer la somme de 5'873'500 francs. Ce montant permettra de générer des activités scientifiques pour un volume financier de 32 millions réalisé par environ 250 équivalents/plein temps. Les contributions de la Confédération et d'autres bailleurs de fonds nous permettent d'obtenir ce montant total de 32 millions. L'apport financier du canton est de première importance afin que les autres financeurs publics et privés apportent de l'eau au moulin. N'oublions pas de relever que le montant de presque 6 millions par année concerne uniquement les subsides aux institutions et que le canton finance des projets de recherche conjointement. Le Conseil d'Etat propose une augmentation annuelle des subventions de 6% pour 2011, 2012 et 2013. Ce pourcentage correspond à l'augmentation annuelle allouée par la Confédération à la recherche et à l'innovation pour 2008-2011. Or, nous ne savons pas si cette augmentation fédérale prévaudra encore pour les années 2012 et 2013. C'est pourquoi il faudra avoir un œil attentif sur les budgets futurs afin que les subsides correspondent à la réalité du terrain.

Le groupe UDC tient encore à attirer l'attention sur la répartition des subsides au niveau des instituts. Pour 2010, l'IUKB va toucher 1'450'000 francs, ce qui correspond à environ 25% du montant total des subventions. On est en droit de se demander si ce n'est pas mettre une somme considérable dans un panier percé. En effet, la fréquentation de l'IUKB par les étudiants laisse à désirer et, de plus, la Confédération n'a pas exclu que, dès 2012, les subventions accordées le soient en fonction du nombre d'étudiants. Cela laisse augurer que ces dernières risquent de diminuer et que le canton devra compenser cette baisse.

En outre, le "master interdisciplinaire en étude du tourisme", lancé dernièrement par l'IUKB, permettra-t-il d'assurer la pérennité de cette institution? En effet, la genèse de ce master est bien plus due aux difficultés rencontrées par l'institut qu'à une demande émanant de l'économie touristique. Y aura-t-il un débouché pour ces docteurs en tourisme dans l'économie ou devra-t-on créer un besoin dans l'Administration?

Le groupe UDC est favorable à l'entrée en matière du présent projet en émettant toutefois les réserves citées précédemment.

Merci de votre attention.

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Le groupe DC du Centre s'est intéressé aux enjeux stratégiques liés à la présente décision d'octroi d'un montant global quadriennal pour les institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires du 2 février 2001.

Aujourd'hui, notre groupe salue l'octroi d'une augmentation des montants prévus pour soutenir les instituts subventionnés par le canton au titre de la loi sur la formation universitaire.

La stratégie du département de lier, tant que faire ce peut, ces divers instituts nous interroge toutefois. Si nous comprenons bien qu'ensemble on est plus fort et que la défense globale d'un seul système valaisan regroupant tous les instituts permettrait d'éviter la douloureuse question des masses critiques, nous espérons toutefois que, a contrario, tous ces instituts n'aient pas à pâtir de la faiblesse éventuelle de l'un ou l'autre.

Dans ce sens, nous espérons de tout cœur, Monsieur le conseiller d'Etat, que vous puissiez trouver en 2010 une solution au problème structurel majeur que cite le rapport de la commission thématique. Celui-ci est défini comme étant lié aux charges des infrastructures qui pèsent sur les finances de certaines institutions.

Puissiez-vous, Monsieur le conseiller d'Etat, y parvenir afin de pouvoir, enfin, libérer le poste de président du conseil de fondation de l'une de ces institutions. Vous aurez, nous l'espérons, alors l'assurance du devoir accompli dans le sens du mandat que le collège du Conseil d'Etat vous a confié durant la dernière législature.

Ces considérations faites, le groupe DC du Centre entre en matière et souhaite longue vie et prospérité à ces fleurons du système de formation valaisan.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Vizepräsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Die Kommission ist am Donnerstag, 14. Januar 2010 zusammengekommen mit dem Departement für Erziehung, Kultur und Sport und ebenso mit dem Vertreter des Parlamentsdienstes.

Folgende personenbezogenen Informationen möchte ich vorgängig ans Parlament richten.

Als Mitarbeiterin eines der subventionierten Institute ist die Kommissionspräsidentin, Frau Grossrätin Véronique Maret, bei allen Abstimmungen betreffend dieser Botschaft in den Ausstand getreten und deshalb trage ich als Vizepräsident den Bericht der Kommission vor.

Eine weitere Meldung ist, dass Staatsrat Claude Roch seine Absicht bekannt gegeben hat, das Präsidium des IUKB Stiftungsrates 2010 niederzulegen.

Nun zur Botschaft:

Die Präsidentin der Kommission EBKS bedauert, dass dieser Beschlussentwurf, der eigentlich für die Novembersession 2009 vorgesehen war, erst nach den Diskussionen im Dezember über das Budget 2010 behandelt wird. Departementvorsteher Claude Roch erklärte, dass diese Verzögerung auf die Diskussionen mit dem Bund über die Infrastrukturen der Fernstudien Schweiz und des Universitären Instituts Kurt Bösch zurückzuführen sei. Gegenwärtig kommen diese beiden Institutionen für ihre Infrastrukturen selbst auf, während die Infrastrukturen der anderen Schweizer Universitäten von den Gemeinwesen finanziert werden. Diese Sachlage führt zu einem ernsthaften strukturellen Problem auf Finanzebene dieser Institutionen. Der Staatsrat hofft, im Jahr 2010 eine Lösung für dieses Problem zu finden. Im Bericht unter Punkt 2.3 Subventionskriterien und Fortbestand der Institutionen sind die Lösungsansätze dieses Problems aufgeführt, welches auch heute schon angesagt wurde.

Der Betrag von 5,8 Millionen Franken für das Jahr 2010 entspricht dem vom Grossen Rat im Rahmen des Budgets 2010 genehmigten Betrags. Der Staatsrat schlägt für 2011, 2012 und 2013 eine jährliche Erhöhung dieser Beiträge von 6 Prozent vor. Dieser Prozentsatz entspricht der jährlichen Erhöhung auf Bundesebene.

In wirtschaftlicher Hinsicht ermöglicht die jährliche finanzielle Beteiligung des Kantons Wallis wissenschaftliche Tätigkeiten durchzuführen, die einem Finanzfluss von über 32 Millionen entsprechen. Dabei werden 250 Vollzeitstellen generiert. Demnach wird im Vergleich zur kantonalen Subvention ein Multiplikatorfaktor von etwas über 5 erzielt. Diese Aussage wurde auch vom Chef der Dienststelle für tertiäre Bildung so bestätigt.

Analog zu den Anträgen, welche auf Bundesebene gestellt werden, kommt der Forschung somit zur Sicherstellung des Wachstums und zur Weiterentwicklung der Walliser Wirtschaft eine entscheidende Bedeutung zu.

Damit die politischen Zielsetzungen und Prioritäten berücksichtigt werden können sowie die notwendige Abstimmung mit der finanziellen Beteiligung des Bundes erfolgen kann, schlägt der Staatsrat eine Zunahme von 6 Prozent der jährlich gewährten Geldmittel für die Jahre 2011, 2012 und 2013 vor.

Dem vorliegenden Bericht ist als Anhang eine Tabelle mit der detaillierten Auflistung der subventionierten Institutionen beigelegt.

Diese Botschaft fällt in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten vom 2. Februar 2001. Damit den Bestimmungen des Gesetzes entsprochen werden kann, muss sich der Grosse Rat über die Gewährung der vierjährigen Globalsumme 2010-2013 an die betreffenden Zentren aussprechen. Dabei handelt es sich um einen eigenen Beschluss des Grossen Rates, welcher sich von der Bestimmung des vierjährigen Finanzhaushalts und ebenso von der Annahme der jährlichen Budgets – wie es vorher angesprochen wurde – unterscheidet.

Dieser Beschlussentwurf wurde auch von der gesamten Kommission einstimmig beschlossen. Die Präsidentin hat sich an der Abstimmung nicht beteiligt.

Der vorliegende Beschluss, der eine ordentliche Ausgabe zur Folge hat, unterliegt nicht dem fakultativen Referendum wie es schon vorher angesprochen wurde.

Die Kommission dankt allen Parteien für das Eintreten dieses doch so wichtigen Geschäfts.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais vous remercier d'entrer en matière sur un élément important. La députée Marcelle Monnet-Terrettaz a mentionné que c'était une chance pour le canton du Valais, je le confirme. C'est une chance de maintenir en Valais des institutions, à condition que nous ayons des niches et que nous ayons un réseau qui s'intègre dans le système académique de notre pays. C'est notre objectif, c'est l'objectif du Conseil d'Etat et c'est l'objectif de mon département.

Je voudrais répondre à quelques questions de détail avant de montrer quel est le risque dans ces institutions.

Tout d'abord, Monsieur le député Charles Clerc, vous mentionnez qu'il y a une fréquentation insuffisante. Ce n'est pas exact en ce qui concerne les droits de l'enfant puisque nous avons plus de 20 jeunes et qu'un master dans les universités, c'est 15 à 20 étudiants. Le master sur le tourisme avec 8 étudiants est peut-être insuffisant à votre vue. Par contre, toute université qui lance un master n'a guère plus d'étudiants. Nous avons la confirmation du recteur de l'Université de Lausanne qui nous montre que pour l'ancien master, il faut deux ou trois ans. Si, après trois ans, on a peut-être un problème d'effectifs, il faut se repositionner. Mais je vous rappelle aussi que nous avons trouvé un accord avec la HES, que nous avons un lien avec un bachelor, un master qui est fait pour l'ensemble des universités romandes, avec la possibilité d'avoir la version alémanique (Fernstudien), et nous aurions, en Valais, une situation idéale pour deux niches, plus "Fernstudien" avec un certain nombre de niches à distance, et nous aurions un système valaisan de grande qualité. C'est l'objectif que nous nous fixons, notamment sur l'IUKB ou "Fernstudien".

Quels sont les risques que nous encouons sur les instituts?

Le premier risque évidemment, c'est la qualité. Si nous n'avons pas la qualité, nous n'avons aucune chance de subsister dans ce domaine.

Le deuxième risque, c'est la position de la Confédération qui nous dit: vous devez entrer dans un système un peu plus académique, notamment au niveau administratif et au niveau financier et avec la nouvelle loi (2012/2013) soit pour "Fernstudien" soit pour IUKB, les problèmes sont les mêmes pour les deux, il ne faut pas faire une fixation sur IUKB, car "Fernstudien", qui a de la formation de base, a le même problème que l'IUKB. Et demain, la Confédération ne mettra plus un forfait, mais mettra un coût par étudiant, comme cela se fait pour les autres universités, peut-être en tenant compte que la masse critique est plus faible que pour les universités.

C'est la raison pour laquelle nous voulons mettre des niches en place. Vous avez mentionné à plusieurs reprises l'importance de l'énergie. Evidemment, avec le Conseil d'Etat, avec le Service de l'économie, nous mettons en place actuellement un centre de compétence sur l'énergie, un centre de compétence sur les sciences de la vie. L'informatique est très présente dans notre canton, on l'a mentionné, le tourisme également avec trois instituts de

qualité, et les sciences de la vie devraient renforcer avec l'informatique ou peut-être les droits de l'enfant. Ces niches-là sont les niches que nous voulons nous approprier, non seulement au niveau valaisan mais au niveau suisse et pourquoi pas international avec deux des instituts de grande qualité. C'est donc ce sur quoi nous travaillons actuellement et, pour y parvenir et pour éviter le problème qui a été mentionné par le député Pascal Rey, je crois, pour éviter que chaque institut ait un problème et crée un problème à l'autre, j'ai demandé au conseil universitaire valaisan, jusqu'à fin juin, d'élaborer un programme pour que nous puissions mettre en place "Valais universités" qui donnerait la coordination entre l'ensemble de ces niches, qui donnerait la valeur académique et qui laisserait chaque institut autonome. C'est cet objectif que nous nous fixons et, à fin juin, j'aurai un concept fait par ce groupe de travail. Je vous rappelle que ce groupe de travail est composé essentiellement de professeurs d'université. J'espère qu'avec eux, nous arriverons à créer ce réseau valaisan et ce lien avec les universités.

Il me semble qu'il faut encore rappeler que les structures doivent être changées. Sans le changement des structures, soit sur "Fernstudien", soit sur IUKB, les problèmes vont se poursuivre. C'est la raison pour laquelle je discute actuellement avec les instituts pour trouver une nouvelle formule, notamment sur les infrastructures. Le concept devrait être trouvé durant la première partie de l'année et la mise en place entre 2010 et 2011 si nous arrivons à une solution efficace, évidemment que nous aurons passé un cap important.

Et pour le député Pascal Rey, j'y parviendrai, puisque vous me demandez d'y parvenir, et je démissionnerai.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Eintreten wird nicht bestritten. Die Lesung findet am Donnerstagnachmittag statt.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 11 mars 2010.*)

Entrée en matière et lecture

4. DECISION

**concernant l'octroi d'une subvention pour la construction
d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à Vouvry**

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Gewährung einer Subvention für den Bau
einer neuen interkommunalen Orientierungsschule in Vouvry**

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Es geht um einen Subventionierungsbeitrag des Kantons für den Bau einer interkommunalen Orientierungsschule in Vouvry. Das Raumprogramm sieht unter anderem 29 Schulzimmer sowie eine Dreifachturnhalle vor. Der Kostenvoranschlag beläuft sich auf 35,7 Millionen Franken. Da das Raumprogramm für zirka 330 Schülerinnen und Schüler sehr grosszügig ausgelegt ist (29 Schulzimmer ermöglichen doch Raum für zirka 500 Schüler und Schülerinnen), ist es ein Raumprogramm für die Zukunft.

Aufgrund der momentanen Schülerzahl, der Überkapazität an Turnhallenvolumen, sowie überdurchschnittlichem Volumenpreis wird der Kanton nicht die Gesamtbaukosten von 35,7 Millionen Franken subventionieren, sondern "nur" den Betrag von 19 Millionen zu 30 Prozent, wie es sonst bei solchen Bauprojekten auch üblich ist. D.h. der Kanton wird einen Grundsubventionsbeitrag von 5,7 Millionen Franken – um den Beschluss dieses Betrages geht es hier – an die vier Gemeinden entrichten. Der Staat unterstützt also nicht die "Luxusvariante", sondern nur die laut den gültigen kantonalen Richtlinien vorgegebene "Normalvariante". Die Überkapazitäten und der Unterhalt des Schulgebäudes gehören zu Lasten der Gemeinde.

Die CSPO setzt sich konsequent für eine ausgezeichnete Schulbildung ein, und dazu gehören als Grundvoraussetzung moderne Schulgebäude, die mit den heutigen Technologien ausgerüstet sind. Die CSPO unterstützt somit ganz klar dieses Subventionsbegehren und gratuliert den vier Gemeinden zu dem interessanten und innovativen Projekt.

Die CSPO möchte aber hier die Gelegenheit benutzen, daran zu erinnern, dass der Staat nicht darum herumkommt auch seine kantonalen Schulen zu modernisieren. Denn gerade bezüglich neuester Technologien sowie notwendige Räumlichkeiten vor allem für die Naturwissenschaften stehen die kantonalen Schulen im schweizerischen Vergleich eher mager und äusserst bescheiden da.

Die CSPO ist für Eintreten.

M. le député Bertrand Denis, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance du projet de décision concernant le nouveau CO de Vouvry.

En préambule, nous aimerions féliciter les concepteurs de l'excellente approche de leur projet pour la région au niveau associatif entre autres et pour la vision à long terme de cette nouvelle construction.

En effet, le dimensionnement de cet objet va plus loin que l'indispensable habituellement subventionné par le canton. Les communes devront supporter les coûts supplémentaires engendrés pour des montants relativement importants.

Le groupe DC du Centre pense quand même que le choix des quatre communes est judicieux et les soutient donc dans cette approche.

Concernant les salles de classe, nous souhaitons que celles-ci soient équipées d'installations modernes afin de satisfaire au mieux les enseignants et les élèves.

La reprise, au terme des travaux, de l'ancien CO par la commune de Vouvry pour y installer des classes enfantines et primaires est une excellente mesure dans le cadre de la problématique des subventions cantonales. Ainsi, nous évitons une éventuelle rétrocession.

En conclusion, le groupe DC du Centre soutient sans réserve ce projet et se prononce en faveur de son entrée en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die CVPO befürwortet die Subvention von 5,7 Millionen Franken für den Bau einer Dreifachturnhalle und neuen Klassenräumen für die interkommunale Orientierungsschule in Vouvry. Das Gebäude wird in Minergie ausgeführt und entspricht so der Marschrichtung unserer Politik. Die Voraussetzungen zur Subventionierung sind erfüllt.

Die Gemeinde Vouvry hat in den letzten Jahren ihre Schulen teilweise in provisorischen Bauten untergebracht, eine Tatsache, die zusätzlich den Bau einer neuen Anlage rechtfertigt.

Wir gratulieren der Gemeinde, die bei subventionsberechtigten Kosten von 19 Millionen Franken fast 36 Millionen in ihre Schulanlage investiert. Mit dieser Investition zeigt die Gemeinde Glaube an die Zukunft. Es zeigt aber auch die künftige unterschiedliche Entwicklung in unserem Kanton auf.

Während die Talebene und hier besonders die mit Infrastrukturen und guten Strassen erschlossenen Regionen boomen, leiden Berggebiete und weniger gut erschlossene Dörfer an steter Abwanderung und Verlust an Einwohnern. Hier muss der Kanton sein bereits angekündigtes differenziertes Bemühen zum Erhalt der dezentralen Besiedlung fortsetzen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Comme tout a déjà presque été dit et bien dit, et que l'heure avance, permettez-moi d'être brève.

Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un investissement concernant un certain nombre de communes du Bas-Valais et que cela pourrait être évident que nous soutenions la demande d'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau CO intercommunal à Vouvry que notre groupe s'est dispensé de l'exercice d'un examen approfondi de cette demande.

Forts du constat que celle-ci est totalement justifiée pour les raisons suivantes:

- les besoins sont avérés,
- le département a approuvé le programme de construction,
- le dossier est approuvé par les assemblées primaires des communes touchées,

nous ne pouvons que proposer l'entrée en matière et la lecture quant au subventionnement du CO de Vouvry sur la base d'un montant de 19 millions environ.

Merci de votre écoute.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Le projet de construction d'un nouveau CO intercommunal à Vouvry ne peut qu'obtenir l'assentiment du groupe PLR.

Il s'agit d'un projet qui concerne quatre communes: St-Gingolph, Port-Valais, Vouvry et Vionnaz.

Un projet visionnaire de collectivités publiques qui anticipent l'augmentation de leur population, avec raison quand on connaît le fort potentiel de développement qui existe dans cette région aux confins de notre canton.

Un projet architectural novateur et audacieux avec une salle de sport polyvalente située au cœur même du bâtiment scolaire.

Enfin, un projet proche des transports publics puisque la ligne de chemin de fer du Tonkin – qui, on l'espère, ne disparaîtra pas – est à quelques minutes.

Le groupe PLR félicite les communes partenaires pour ce projet ambitieux et accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Christine Ecoeur, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG m'a choisie pour cette intervention, ma première devant cette Assemblée, et c'est un privilège pour moi de défendre le projet d'un nouveau CO intercommunal à Vouvry.

Le message du Conseil d'Etat et le rapport de la commission sont bien étayés et complets; je n'y reviendrai donc pas en détail.

Mon propos ici est de relever les aspects fonctionnels d'un tel projet qui permettront à nos jeunes d'étudier dans des conditions optimales, dans un lieu adapté à leurs besoins: plus d'embouteillage dans les corridors lors des interours, plus de confusion lorsque la cloche sonne, celle des primaires ou la leur; plus de bruit dans les couloirs lorsque les primaires partent en récréation ou sortent des cours et dérangent les cours du CO. Un grand réfectoire proche des classes qui fait gagner un gain de temps puisqu'il évite ainsi des déplacements et un stress aux élèves et qui, en cas d'horaire continu, sera le bienvenu pour de nombreux élèves. Stress aussi évité car le nouvel emplacement est proche de la gare et permet aux jeunes des villages environnants un accès quasi-immédiat. Les jeunes pourront découvrir les surprises de la science avec deux salles d'expérimentation jusqu'alors inexistantes.

De plus, les enfants des écoles primaires de Vouvry seront regroupés au centre du village et non plus disséminés dans différents lieux qui les obligent à se déplacer pour la gym ou la piscine.

Chaque village environnant a sa propre bibliothèque. Dès lors, au lieu d'en faire une dans les locaux du CO, la direction et les enseignants planchent sur un projet de centre de documentation et de ressources en synergie avec lesdites bibliothèques. Ainsi, les jeunes auront en tout temps accès à l'information utile à leurs études.

Chers collègues, comme vous le voyez, ce projet est vraiment ciblé et pensé pour les jeunes et aussi pour toute la population des communes concernées.

Dès lors, je vous demande de soutenir sans réserve ce projet.

Le groupe ADG accepte l'entrée en matière. Merci.

M. le député (suppl.) Antoine Carraux, UDC:

Notre groupe s'est penché avec attention sur ce projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour le CO intercommunal de Vouvry.

Le groupe UDC bien évidemment approuve le principe d'un nouveau bâtiment scolaire. Enfin, l'ancien collège n'avait plus les capacités d'englober à la fois les classes primaires et celles du CO. L'endroit du nouveau complexe sur la commune de Vouvry nous semble plus adapté, notamment par la proximité de la gare. Nous avons juste un doute sur le fait que ce terrain se trouvait en zone inondable d'intensité faible à moyenne, mais le chef du département nous a rassurés sur ce point dernièrement par courriel.

Néanmoins, le groupe UDC s'interroge sur le coût très important de cet ouvrage, car il faut encore ajouter aux 35 millions budgétés 3,5 millions de francs pour la commune de Vouvry dans l'achat des anciennes classes de l'actuel collège. Cela fait donc 38,5 millions, sans compter les frais d'exploitation et d'entretien. Donc, on peut raisonnablement penser, avec les plus-values inévitables sur ce genre d'ouvrage, que la facture finale de l'opération s'élèvera à près de 40 millions de francs. Ne peut-on pas construire des bâtiments moins coûteux? Dans le message du Conseil d'Etat, il est relevé que le prix et le volume par unité de ce projet sont supérieurs à la moyenne des écoles construites récemment en Valais. La grande inquiétude du groupe UDC, c'est la capacité financière des quatre communes concernées à assumer ce projet. Le coût moyen sera de 3'800 francs par habitant. Ensuite bien sûr, il y aura la répartition au prorata des élèves par commune. La part la plus conséquente reviendra à la commune de Vouvry qui assume en plus une salle de gymnastique et bien sûr le rachat des anciennes classes. C'est donc une charge très importante pour ces quatre communes.

Sans empiéter sur l'autonomie des communes, il nous semble opportun que l'Etat s'en préoccupe d'un peu plus près. Le message du Conseil d'Etat mentionne que les indicateurs financiers de ces communes diffèrent entre des appréciations allant de très bon à moyen. Mais, ces calculs sont aléatoires, car cela dépend grandement de la situation économique. Le groupe UDC ne voudrait pas que des communes se trouvent en difficultés financières à cause de projets trop importants.

C'est avec ces réserves que le groupe UDC entre en matière et accepte cette demande de subventions de près de 6 millions de francs.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Une région et des communes dynamiques qui tablent sur l'augmentation de leur population et qui investissent pour leur jeunesse, cela nous change des derniers discours sur le vieillissement de la population.

Un projet esthétique, écologique, pratique, soutenu par les assemblées primaires de toutes les communes concernées.

Un investissement financièrement supportable pour les communes concernées, comme elles nous l'ont annoncé lors de la présentation en commission, et subventionné selon la réglementation cantonale en vigueur.

Enfin, un projet approuvé à l'unanimité par la commission et aujourd'hui dont vous soutenez l'entrée en matière.

Les questions du groupe UDC concernant les coûts très importants et les frais d'exploitation sont des questions pertinentes. Je laisserai le chef du département répondre d'une manière plus approfondie à ces questions.

Je tiens maintenant déjà à remercier la présidente du conseil d'administration du CO intercommunal de Vouvry ainsi que le président de la commune de Vouvry, le directeur du CO et les architectes pour la présentation du projet, sans oublier les collaborateurs du DECS, du Service des bâtiments ainsi que le chef du département et tous les membres de la commission pour leur travail.

Comme il semble qu'il n'y ait aucun amendement proposé aux deux projets traités ce matin par la commission, notre séance, prévue demain après-midi, est donc annulée.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Merci d'entrer en matière.

C'est, en effet, un beau projet qui a des perspectives d'avenir puisqu'il a des réserves pour le futur.

Je remercie les communes de l'avoir mis en place.

Je voudrais donner trois réponses.

Tout d'abord, au député (suppl.) Alexander Allenbach, je veux dire que si on veut moderniser les écoles, ce sont les communes qui doivent le faire puisque la logistique appartient aux communes. Et peut-être si vous nous aidez soit à travers le statut, soit à travers la répartition des tâches, on arrivera à avoir une meilleure emprise mais, aujourd'hui, ce sont les communes qui ont cette responsabilité et nous faisons de l'incitation avec une subvention.

Pour le député Erno Grand, je crois que je peux l'assurer que nous faisons des efforts très grands pour maintenir des classes dans tous les villages, dans toutes les régions en tout cas. Vous verrez à travers les comptes 2009 combien l'effort est grand puisque nous avons, notamment dans l'école primaire, un certain nombre de diminution de jeunes alors que le

nombre d'enseignants ne suit pas cette diminution, ce qui montre notre volonté de maintenir des classes par région, par groupe de régions. Les exemples que nous vivons soit dans le Saastal, soit dans le Lötschental nous montrent qu'il y a des possibilités d'arrangements intercommunaux de grande efficacité.

Pour le député (suppl.) Antoine Carraux, deux choses. Concernant les zones inondables, l'autorisation de construire a prévu les deux mesures complémentaires, soit de se tenir à un certain niveau par rapport à la nappe phréatique ou par rapport aux conditions géographiques, et puis interdiction de construire en sous-sol. C'est dans l'autorisation de construire et c'est dans les mesures demandées soit par R-3, soit par les différents services, et ce sera évidemment appliqué.

En ce qui concerne les coûts, j'aimerais vous rappeler que nous donnons un forfait soit pour les salles de gymnastique, soit par classe. Nous estimons quelle est la capacité maximale qu'un centre scolaire peut avoir et nous finançons en fonction d'un forfait, la différence étant attribuée aux communes, et puis vous, Monsieur Carraux, et moi-même n'avons pas la responsabilité de ces coûts supplémentaires parce que ni vous ni moi n'avons assisté aux assemblées primaires qui ont pris les décisions.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Eintreten wird nicht bestritten, somit können wir direkt zur Lesung übergehen.

Sie finden den Beschlussentwurf auf der letzten Seite der Botschaft des Staatsrats.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi adopté par 99 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 mars 2010.

**5. RAPPORT
de la commission de gestion
concernant les centres nationaux de glace à Champéry et
à Loèche-les-Bains**

**BERICHT
der Geschäftsprüfungskommission
betreffend die nationalen Eissportzentren in Champéry und
Leukerbad**

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission
Präsident: Louis Ursprung / Berichtstatterin: Graziella Walker Salzmann -
Rapporteur: Laetitia Massy*

Discussion générale:

Hr. Grossrat (Suppl.) German Gruber, CSPO:

Zu vorgerückter Stunde fasse ich mich kurz, dafür für unsere Fraktion aber prägnant.

Erstaunt nahm die CSPO-Fraktion von der sehr alarmierenden Finanzsituation des nationalen Eissportzentrums Champéry Kenntnis, ebenso von der angespannten Situation des Eissportzentrums in Leukerbad.

Die CSPO-Fraktion unterstützt den Bericht der Geschäftsprüfungskommission und möchte der Nachhaltigkeit wegen folgende Frage und Anregung anbringen.

Welche Massnahmen ergreift der Staatsrat für den Weiterbetrieb des Eissportzentrums Champéry, da er ja eine Mitverantwortung für den Betrieb akzeptiert hat?

Des weiteren verlangen wir eine Gleichbehandlung der beiden Zentren Champéry und Leukerbad sowohl aus unterstützender, vor allem aber aus finanzieller Sichtweise.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport de la commission de gestion concernant la gestion des centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains, et émet les quelques remarques suivantes:

La gestion de ces centres de glace constitue une véritable épine dans le pied du Conseil d'Etat. Nous pouvons regretter que celui-ci ait accepté sans observation la proposition, en mars 2003, de l'Office fédéral des sports qui assignait à notre canton la coresponsabilité quant à l'exploitation durable de ces centres de glace.

Chercher des coupables et ressasser les erreurs du passé ne sont ici que vaines et stériles querelles. La situation est connue; cherchons plutôt des solutions pour sortir de l'impasse.

Aux termes des contrats passés entre le canton et les communes de Champéry et de Loèche-les-Bains, que devons-nous faire? Fermer tout simplement ces centres de glace qui coûtent près d'un demi-million par an au canton? Certainement pas. Une fermeture serait un très mauvais signe donné par notre canton, ces deux patinoires étant tout de même des centres nationaux.

Notre groupe salue l'effort des communes, sur le territoire desquelles les centres de glace sont implantés, qui participent à hauteur des 2/3 des déficits projetés et qui essaient de trouver des solutions durables.

Force est, cependant, de constater que ces efforts ne suffisent pas puisque le canton paie pour se faire rembourser des crédits LIM et même cette manœuvre s'avère être insuffisante.

Nous appuyons totalement la commission de gestion afin que le canton, d'entente avec les communes concernées, puisse présenter rapidement au Parlement un projet permettant un fonctionnement de ces centres de glace au-delà de l'échéance des conventions, tout en assurant une diminution drastique de l'engagement financier de l'Etat du Valais.

Nous regrettons que le choix de l'emplacement de ces centres de glace n'ait pas pris en compte les véritables besoins des sportifs valaisans par rapport aux infrastructures. De belles patinoires en montagne, sous-employées et parfois difficiles d'accès, et un manque cruel d'infrastructures modernes dans la plaine du Rhône: voici bien le paradoxe que nous cultivons à ce jour dans notre beau canton. Nous saluons dans ce sens la démarche entreprise par le chef du DECS, en collaboration avec les présidents des principales villes et les clubs d'hockey du canton afin de déterminer les besoins et de trouver des solutions par rapport aux infrastructures sportives.

Les centres nationaux de Champéry et de Loèche-les-Bains ne doivent pas être fermés, mais doivent absolument entrer dans le processus en cours afin que notre canton puisse bientôt se doter d'infrastructures sportives modernes, de qualité, employées à juste escient, répondant aux besoins des sportifs et du public, et pourquoi pas aussi rentables.

Notre groupe restera attentif à l'évolution du dossier et demande au Conseil d'Etat d'en informer régulièrement le Parlement quant à son évolution.

Je vous remercie pour votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Seit Jahren begleiten uns die Probleme der beiden Eissportzentren im Wallis, dasjenige von Champéry und Leukerbad.

Mit Hilfe von Bund und Kanton wurden diese Eisstadion aufgebaut. Nun den Gemeinden die Schuld allein zuzuschieben wäre falsch. Wahrscheinlich waren wir beim Aufbau zu optimistisch, die Erwartungen haben sich nicht alle erfüllt. Zudem ist der Unterhalt einer Kunsteisbahn einfach sehr teuer und für eine kleine Gemeinde allein nicht zu machen.

Auch die CVPO ist der Meinung, dass in erster Linie die Verantwortung bei den Betreibern liegt. Da der Kanton aber beim Aufbau mitgeholfen hat, sind wir – die CVPO – der Meinung, dass der Kanton beide Eisstadion gleich behandelt, d.h. im Augenblick einen Drittel des Defizits für eine gewisse Zeit übernimmt. Gleichzeitig muss aber der Kanton zusammen mit den betroffenen Gemeinden und Regionen eine nachhaltige Lösung suchen, um endlich einen Abschluss in diesem Dossier zu finden.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La commission de gestion a remis son rapport concernant les centres nationaux de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains, assurant le suivi de ce dossier plus que lancinant.

Il s'agit d'un véritable serpent de mer, ou plutôt serpent de glace, et malheureusement je suis obligé de dire: rien de nouveau sous le soleil parce qu'aucune solution, à moyen ou long terme, ne semble se dessiner pour le centre de Champéry. En effet, aucun repreneur ne semble actuellement intéressé, mais j'espère me tromper sur ce point.

Le groupe ADG partage les observations et les demandes de la commission de gestion, et insiste sur la gravité de la situation du centre de Champéry et sa non-viabilité avec un déficit de l'ordre d'un million de francs par année. Je cite la commission de gestion: "Il n'est pas concevable que malgré l'aide financière apportée par le canton et la commune, la situation financière de la fondation continue à s'aggraver."

Monsieur le chef du département, le groupe ADG souhaite obtenir des réponses aux questions suivantes:

- Depuis les travaux de la commission de gestion, le département a-t-il connaissance de l'évolution du dossier et si un repreneur ou des repreneurs potentiels du projet hôtelier se sont manifestés?
- Le département et le Conseil d'Etat ont-ils déjà adopté une ligne claire pour sortir de cette situation catastrophique et, si oui, pouvez-vous nous la présenter brièvement?
- Ces projets des deux centres de glace à Champéry et à Loèche-les-Bains ont suivi l'euphorie de la candidature de Sion aux JO 2006. Le Conseil d'Etat a-t-il analysé ce qui a conduit l'Exécutif et le Parlement de ce canton à accepter de s'engager dans un projet qui s'avère globalement aussi catastrophique, particulièrement pour les contribuables valaisans et champérolains?
- Cette aventure glaciaire a-t-elle conduit le Conseil d'Etat à s'interroger sur la pratique courante et coûteuse qui consiste parfois à multiplier des projets d'infrastructures pour des raisons régionalistes? Dans ce cas précis, il paraît évident que si un seul centre de glace avait déjà peu de chances d'être rentable, en soutenir deux nous conduisait inévitablement à foncer dans un mur..., dans un mur de glace.

Merci pour votre attention.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Les centres nationaux de glace de Champéry et de Loèche-les-Bains! Cela faisait bien longtemps que l'on n'en avait plus entendu parler. Mais, il faut se rendre à l'évidence: la saga n'est pas terminée et, à chaque épisode, c'est un nouveau cataplasme de liasses de billets qu'on appose, et ce en vain.

Quand le vin est tiré, il faut le boire, et c'est effectivement trop tard pour corriger le tir et empêcher la construction de ces monuments à la gloire et peut-être à la mythomanie de dirigeants désireux de voir leur buste en bronze sur la place centrale... et quand je dis "en bronze", c'est plutôt en argent massif. La Fontaine parlait déjà, il y a bien longtemps, de la grenouille et du bœuf...

Les questions qui se posent maintenant sont du genre: Faut-il laisser partir en faillite ces cas particuliers dont personne n'entrevoit de solution à court terme? Faut-il dégager des moyens financiers encore plus importants pour annuler la dette?

Croire au remboursement des crédits LIM s'apparente en tout cas à de la naïveté crasse, à une ingénue candeur. On pourrait presque parler de présomption d'innocence..., une innocence toute chrétienne.

Quelles solutions le Conseil d'Etat entrevoit-il pour régler ce problème? Nous ne jetons pas la pierre à ceux qui s'acharnent à trouver une solution, mais nous désirons que ces situations ne se reproduisent plus. Nous demandons au Conseil d'Etat qu'à l'avenir, des critères financiers contraignants soient utilisés et que des business plans précis et à l'optimisme mesuré soient exigés lors de l'attribution de crédits de la part du canton, notamment sur le plan des frais de fonctionnement et sur celui des recettes prévisibles.

Toute la publicité autour de ces affaires est dommageable pour les collectivités cantonale et communales et pour la renommée de ces mêmes collectivités.

Les Valaisans ne doivent plus passer pour des cow-boys.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Pour le groupe UDC, les rapports de la commission de gestion sur les centres nationaux de glace se suivent et se ressemblent. Nous n'allons pas refaire tout l'historique de ces centres qu'ils soient à Champéry ou à Loèche-les-Bains, historique qui va de l'octroi des subventions en passant par la construction, aux différentes aides accordées jusqu'à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Le groupe UDC est bien conscient qu'une telle infrastructure ne peut que difficilement être rentable et qu'elle ne dégagera pas nécessairement des bénéfices. Mais, il est des situations que l'on ne peut pas, que l'on ne doit pas laisser se détériorer.

Tous les signaux d'alarme sont au rouge et rien n'est concrètement mis en œuvre par le Conseil d'Etat qui – soit dit en passant – est coresponsable d'une exploitation durable de ces centres. Dans ce dossier, il est impératif que le Conseil d'Etat applique la règle des trois "c" que certains d'entre vous ont sans doute apprise en première semaine d'école de sous-of: commander, contrôler, corriger.

Lors du naufrage du Titanic, l'orchestre a joué jusqu'aux derniers instants. Ici, dans le dossier du Palladium, c'est le Conseil d'Etat qui nous joue du violon. Combien de pages reste-t-il encore à la partition? Et pendant combien d'années encore les contribuables valaisans devront-ils passer à la caisse pour assurer le service après-vente des rêves de grandeur de quelques mégalomanes?

Dans l'immédiat, toutefois, nous voulons dire que si, effectivement, la gestion des centres incombe aux entités qui les exploitent, l'Etat n'en a pas moins un rôle moral en tant que coresponsable d'une exploitation durable des installations. En séance du 19 décembre 2008, le Conseil d'Etat approuvait la démarche de proposer pour le 29 février 2009 une solution où les partenaires sont impliqués et qui permettrait à dite fondation d'assumer l'exploitation du Palladium à moyen terme.

Nous posons, dès lors, les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Quelle solution a proposée le Conseil d'Etat?
2. Cette solution a-t-elle été appliquée par la fondation du Palladium?
3. Si oui, une analyse des effets de cette solution a-t-elle été effectuée?

4. En outre, comme suite à la correspondance du DECS en date du 4 novembre 2009 adressée à la fondation pour une réorganisation structurelle, quelles mesures concrètes ont-elles été prises par la fondation afin de dégager des liquidités dès l'exercice 2012?
5. Le Conseil d'Etat est-il prêt à tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité du centre non pas par de simples courriers ou des aides financières mais bien par une assistance concrète?

Merci de votre attention.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Sur ces deux dossiers, le groupe DC du Bas n'épilouera pas et partage les observations de la commission de gestion.

Dans nos rangs, un député a même dit qu'il fallait sérieusement prendre le taureau par les cornes. Mais voilà, ce taureau est-il génétiquement complet et équilibré? A-t-il vraiment des cornes? Bien malin celui qui répondra à cette question.

Nous sommes aujourd'hui devant des situations plus que préoccupantes et nous espérons que les personnes et entités en charge de trouver des solutions acceptables feront preuve d'imagination et de courage, deux éléments indispensables pour une issue au moins la moins défavorable possible car, pour conclure sur une note positive tout de même, ces deux centres sont des outils de travail de qualité à disposition de nos offres touristiques et sportives.

Le groupe DC du Bas approuve ce rapport.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die nationalen Eissportzentren in Champéry und Leukerbad kämpfen mit finanziellen Schwierigkeiten. Das haben wir aus dem Geschäftsprüfungsbericht klar ersehen. Für die beiden Tourismusorte Champéry und Leukerbad und die ganze Region sind die Anlagen von grosser Bedeutung. Die Zentren bieten regionalen, kantonalen, nationalen und zum Teil auch internationalen Gruppen und Sportvereinen Möglichkeiten für Training, Ausgleich und Erholung.

Als nationale Eissportzentren könnten sie im Rahmen der sportlichen Angebote Aushängeschilder sein für den Tourismuskanton Wallis. Leukerbad ist zudem Swiss Olympic Trainingsbase und im Rehasentrum von Leukerbad ist auch das Swiss Olympic medical center untergebracht. Die Zusammenarbeit mit den nationalen Eissportverbänden und dem Bundesamt für Sport und Swiss Olympic muss intensiviert und optimiert werden.

Diese Zentren sind zudem ein wichtiger Bestandteil des touristischen Angebots vor Ort und bieten Arbeitsplätze für die ganze Region. Es ist auch eine Herausforderung der Wirtschaftsregionen im speziellen des Regions- und Wirtschaftsraums Oberwallis. Die RWO hat unter anderem folgende strategischen Ziele definiert:

Betriebliche Abläufe zugunsten der Kunden optimieren und Wirkungen für das Oberwallis maximieren, indem bestehende Potentiale und Synergien genutzt und kombiniert werden. Hier wäre eine Möglichkeit für die Wirtschaftsregion, sich konkret und unterstützend bemerkbar zu machen.

Eine vermehrte Zusammenarbeit mit den Schulen, im speziellen mit den Mittelschulen wäre ebenfalls wünschenswert. So könnten Angebote für Schulen in diesen Zentren vom Kanton finanziell unterstützt werden.

Die GPK verweist im Bericht darauf, dass Verwaltung und Betrieb vorwiegend Aufgaben des Betreibers sind und der Kanton nur punktuelle Finanzhilfe leisten soll. Gerade im Bereich der Zusammenarbeit mit den Schulen und dem Angebot von kompetenter Beratung könnte der Kanton zusätzliche Hilfe leisten.

Für das Überleben der Eissportzentren braucht es eine kantonale Strategie. Es braucht eine vermehrte Zusammenarbeit mit allen beteiligten Partnern. Die Mitglieder der SP Oberwallis und der ADG sind der Auffassung, dass der Kanton in Zusammenarbeit mit den lokalen Behörden, den Tourismusorganisationen, der Wirtschaftsregion und den kantonalen und nationalen Sportverbänden konstruktiv nach Lösungen suchen muss. Diese Arbeit ist umso wichtiger, wenn man weiss, dass die Vereinbarungen mit dem Kanton auf Ende 2011 auslaufen. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler, Präsident der Geschäftsprüfungskommission:

Nichts ist unnütz und wenn man es nur als schlechtes Beispiel gebrauchen kann.

So wird beim nationalen Eissportzentrum in Champéry mit einer mustergültigen Hartnäckigkeit versucht, ein Fass ohne Boden mit Wasser zu füllen.

Alle irgendwie möglichen finanziellen Quellen wurden genutzt – wurden ausgeschöpft – um dieses bodenlose Fass Palladium zu füllen. Ist oder will man sich nicht bewusst sein, dass eher alle Quellen versiegen bevor ein bodenloses Fass voll wird. Ja – nichts ist unnütz und wenn man es nur als schlechtes Beispiel gebrauchen kann.

Der Ihnen vorliegende Bericht der GPK will den Verantwortlichen aufzeigen, dass ohne Reparatur dieses bodenlosen Fasses resp. ohne Sanierung dieser desolaten Finanzlage das nationale Eissportzentrum in Champéry wohl eine eisige Vergangenheit und eine salzige Gegenwart, aber sicher keine Zukunft hat.

Hören wir auf das Problem zu finanzieren. Beginnen wir das Problem zu lösen. Hören wir auf finanzielle Löcher zu stopfen, beginnen wir strukturelle Voraussetzungen zu schaffen, damit das Palladium in Champéry eine gute Zukunft hat.

In diesem Sinne fordern wir den Staatsrat auf, nachhaltige Lösungsvarianten langfristig zu erarbeiten, welche die finanzielle Zukunft des nationalen Eissportzentrums in Champéry kurz-, mittel- aber vor allem auch langfristig aufzeigt und sichert.

Gleichzeitig fordert die GPK den Staatsrat auf, auch für das nationale Sportzentrum in Leukerbad im Rahmen einer Gleichbehandlung gleichwertige Lösungen zu erarbeiten und vor allem auch zu gewähren .

Abschliessend fordert die GPK vom Staatsrat, dass er von den beiden Eissportzentren eine Stellungnahme betreffend die getroffenen Vorkehrungen und Massnahmen sowie Informationen über die vorgesehenen Lösungen für den Weiterbetrieb ihrer Zentren nach Ablauf der Gültigkeitsdauer der Vereinbarung am 31.12.2011 verlangt.

In diesem Sinne ist der Bericht der Geschäftsprüfungskommission eine klare Aufforderung an den Staatsrat und steht Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, zur Kenntnis zur Verfügung.

Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais débiter en reprenant les propos du député Joël Gaillard qui a dit: ce sont des outils de travail de qualité et qui sont au profit du tourisme de notre canton. Je crois que c'est cela l'important dans ces dossiers.

Sur le passé, je constate, comme vous, les faits, je les connais d'ailleurs assez bien. Ce qui me paraît important dans ces dossiers, c'est non pas de faire le bilan du passé, mais c'est de trouver des solutions pour maintenir cette qualité et pour donner une chance à notre canton du Valais d'avoir des structures de choix.

Une correction déjà. L'égalité de traitement est réalisée puisque nous avons signé deux conventions: une avec Champéry, une avec Loèche-les-Bains, avec un règlement qui dit que l'Inspection des finances doit, chaque année, faire un contrôle, que l'Inspection des finances fixe, dans chaque établissement, le déficit maximum admis et que nous prenons un tiers de ce maximum de déficit. Evidemment que si le déficit est plus bas que celui prévu, nous mettons le tiers du déficit total. Les deux règlements ont été signés à la fois par les propriétaires, les fondations, les communes et l'Etat. De ce côté, nous avons donc respecté de façon intégrale les décisions ou les propositions que nous vous avons faites.

J'aimerais donner un deuxième élément. Lors de l'élaboration du budget 2007 ou 2008, nous avons proposé cette convention sur quatre ans. Cette convention se terminera donc en 2011. Nous avons ainsi jusqu'en 2011 pour trouver des formules pour le futur. C'est ce que nous cherchons avec les propriétaires.

J'aimerais aussi vous rappeler que les principaux responsables sont les propriétaires de ces installations et que le canton du Valais a une responsabilité subsidiaire. Cela me paraît essentiel. Nous avons des contacts fréquents avec ces deux organisateurs. Nous avons écrit suite au rapport de la commission de gestion, les deux responsables de ces institutions connaissent le rapport de gestion et nous leur avons demandé qu'ils nous fassent des propositions puisque nous devons répondre à la commission de gestion jusqu'à la fin de l'année 2010.

Il est donc prématuré pour donner un certain nombre de réponses précises sur le futur des investissements, mais, à la fin de l'année, nous aurons un rapport qui sera travaillé avec les exploitants.

Un point me paraît évident, et je crois qu'il ne faut pas rester naïf sur ce dossier: la rentabilité d'un centre de glace n'est jamais possible dans le monde. C'est un point que nous ne devons pas ignorer et nous devons travailler avec cet état d'esprit. Dire que ces deux centres en 2011 seront rentables, c'est illusoire. Par contre, il faut les rendre avec les qualités qu'ils méritent, centres nationaux, donc il faut effectivement que les associations sportives soient plus présentes, que les investissements soient faits également dans le sens de sport national et non pas de sport cantonal ou régional. Il faut, ensuite, que l'organisation se renouvelle. Nous avons demandé aux deux instances qu'elles fassent une analyse des structures. Cette analyse a été faite. Maintenant, ces deux responsabilités doivent être mises en place et, évidemment, nous suivons ces dossiers.

Sur les exigences structurelles, je crois que les structures sont là. Il faut les animer. Contrairement à ce que dit le député Louis Ursprung, je ne crois pas que la situation déplorable provienne des investissements; elle provient du fonctionnement qui est un fonctionnement qui est difficile à rentabiliser. Donc, c'est un problème qui sera probablement permanent sur un déficit minimal. Par contre, il faut diminuer ce déficit et trouver des solutions d'animation.

C'est dans ce sens que nous étudions en parallèle un concept cantonal d'installation cantonale. Je souhaite que le concept de base soit terminé pour la première partie de l'année et que, durant la deuxième partie de l'année, nous puissions l'associer à ces deux dossiers, de façon à ce que nous ayons vraiment une solution cantonale, avec l'ensemble des régions qui soient concernées, que nous puissions, comme l'a dit le député Joël Gaillard, avec imagination et courage, résoudre ces problèmes parce qu'il faut que ces deux installations demeurent; ces dernières méritent le soutien de la population et que nos touristes soient bien accueillis dans notre canton, et ces installations permettent de mieux accueillir notre population et nos touristes.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Avant de terminer cette matinée, j'ai une information pour la commission sécurité publique. Celle-ci se réunira pour discuter des amendements mercredi 10 mars 2010 juste après la séance à la salle 6 Espace Porte de Conthey.

Somit sind wir am Ende des heutigen Morgens. Meinerseits wünsche ich Ihnen einen guten Appetit und alles Gute bis morgen.

Danke schön.

La séance est levée à 12 h 20.

Séance du mercredi 10 mars 2010

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Elections**

Procureur général
Procureur général adjoint
3 premiers procureurs

Wahlen

Generalstaatsanwalt
Stellvertreter des Generalstaatsanwalts
3 Oberstaatsanwälte

Entrée en matière et lecture

2. Décision concernant l'octroi d'un crédit cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für die Sanierung und den Umbau der Gebäude der Dienststelle für Landwirtschaft an den Standorten Châteauneuf, Visp und Leytron

Entrée en matière et lecture

3. Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss bezüglich der Subventionsabgabe an die Gemeinde Zermatt zur Erweiterung der Abwasserreinigungsanlage von Zermatt

Entrée en matière et lecture

4. Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach, sur le territoire de la commune d'Agarn

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Emsbachs auf dem Gebiet der Gemeinde Agarn

Entrée en matière et lecture

5. Décision concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend der Ausführung der Sicherheitsmassnahmen gegen Stein- und Blockschlag "Chessigraben – Bodenbrücke" auf der Hauptstrasse A 212 des Saastales auf Gemeindegebiet von Eisten

Entrée en matière et lecture

6. Décision concernant le programme cantonal de soutien à l'économie: crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA)

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft: Vergabe eines Verpflichtungskredits für die Realisierung des Güterterminals (Bahn-Strasse) "Bockbart" in Visp durch die Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG (MGI AG)

Der Präsident:

Ich begrüsse Sie zu unserem heutigen zweiten Sessionstag.

Bevor wir mit Traktandum 1 beginnen eine Information. Wir sind am Freitag nach der Session eingeladen zur Grossratssuppe. Jene, die sich bis heute noch nicht angemeldet haben, haben die Möglichkeit dies noch nachzuholen. Sie können sich beim Sekretariat einschreiben für die Grossratssuppe, die am Freitag im Anschluss an die Session stattfindet.

1. ELECTIONS / WAHLEN

Der Präsident:

Bei der Vorbereitung des heutigen Sessionstages bin ich auf eine Aussage von Mark Twain gestossen. Dieser sagt: "Es ist schon ein grosser Trost bei Wahlen, dass von mehreren Kandidaten immer nur einer gewählt werden kann".

Somit können wir mit Punkt 1 unserer Tagesordnung anfangen.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Dans son interpellation du 17 juin 2009 intitulée "La justice est-elle prête pour la transition 2011?", la commission de justice s'est préoccupée de la mise en place de la future organisation judiciaire, tout comme le député Jean-Luc Addor par sa question écrite du 16 juin 2009 intitulée "Election du futur procureur général".

Dans ses réponses, M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten mentionnait que "dans la règle, le Bureau du Grand Conseil prépare les élections. Il agit d'entente avec la commission de justice, également compétente pour préparer l'élection des autorités judiciaires et du ministère public".

Dans sa séance du 2 novembre 2009, la commission de justice s'est investie de la mission assignée par les compétences fixées à l'article 43 alinéa 1 du règlement du Grand Conseil: "Elle prépare l'élection des autorités judiciaires et du ministère public, les groupes parlementaires non représentés entendus."

Le 2 décembre 2009, la commission de justice déclarait comme impérative la nomination du bureau du ministère public lors de la session de mars 2010, et nous y sommes.

En séance du 16 décembre 2009, la commission de justice demandait formellement au Bureau de se prononcer sur son rôle dans ce processus d'élection.

Le 22 décembre 2009, le Bureau du Grand Conseil adressait ses directives sous la forme d'un tableau heuristique précis et détaillé.

Dans sa séance du 8 janvier 2010, la commission de justice acceptait, à l'unanimité, le mandat du Bureau du Grand Conseil avec toutes les dispositions l'accompagnant.

Le 15 janvier 2010, les annonces étaient rédigées et la mise au concours publiée dans le Bulletin Officiel.

Le 8 février 2010, l'ouverture des dossiers a été effectuée et une présélection faite. La vérification de la validité des titres obtenus a également été effectuée.

Le lundi 1^{er} mars 2010, nous avons procédé aux auditions des candidats aux différents postes après avoir élaboré un catalogue de questions.

Les candidats ont présenté leur cursus de formation, leur parcours professionnel et leurs motivations. Ils se sont également exprimés sur leur expérience de la plaidoirie et de l'instruction pénale ainsi que sur leur conception du futur ministère public et du leadership.

Pour le procureur général et le procureur général adjoint, les questions portaient également sur leur expérience en matière d'entraide judiciaire intercantonale et internationale et sur les conflits de for.

Les candidats ont répondu à la question de savoir s'ils avaient fait l'objet d'une plainte pénale ou d'une enquête administrative.

Quelques questions ont également été posées à chaque candidat dans la deuxième langue cantonale.

Les membres de la commission de justice ont eu la possibilité de poser des questions. Ils ont été déliés du secret de fonction et ont ainsi pu rapporter dans leur groupe respectif.

Au terme de ces auditions, la commission de justice, unanime, a déclaré éligibles les 12 personnes auditionnées.

La commission souligne la nécessité d'une équitable représentation de l'instruction pénale (qui constitue le 75% des tâches en tout cas) au sein de cette nouvelle équipe dirigeante.

Cet exercice nouveau a mis en lumière un certain nombre de difficultés, notamment pour des candidats peu familiers des méandres tortueuses de la politique valaisanne.

Aussi la commission de justice, qui se réunit cet après-midi, émettra-t-elle des propositions en vue des élections à venir. Dans la présente élection, elle a fait figure de chambre d'enregistrement et elle entend dorénavant définir de manière plus précise son rôle dans cette procédure.

Je saisis cette occasion pour remercier:

- notre rapporteur, le député Alain de Preux, pour la rédaction du rapport destiné au Bureau,
- le député Philipp Matthias Bregy, vice-président de la commission, et M. Claude Bumann pour le travail intense de préparation des annonces et du catalogue des questions ainsi que
- tous les membres de la commission de justice pour leur engagement important en vue de ces élections.

Au nom de la commission de justice, je remercie tous les candidats pour leur disponibilité et pour les réponses apportées à nos nombreuses questions. Ce furent de fort belles rencontres pour tous les membres de la commission de justice.

A ceux qui ont retiré leur candidature, à ceux qui n'auront pas l'opportunité d'être retenus au terme de ces élections, nous formulons nos vœux de succès pour la poursuite de leurs activités. Qu'ils y trouvent longtemps encore la motivation et la satisfaction qu'ils nous ont démontrées.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la présidente de la commission de justice, pour votre déclaration.

Somit kommen wir zum Wahlprozedere.

Dieses wurde im Newsletter auch publiziert. Wählbar ist nur der Kandidat oder die Kandidatin, die innert der Frist ihre Bewerbung hinterlegt hat und weiter auch von einer Grossratsfraktion oder einem Mitglied des Parlaments vorgeschlagen wird. Die Reihenfolge der Wahlen werden wir nach folgendem Schema abhalten. Zuerst den Generalstaatsanwalt, dann den Stellvertreter des Generalstaatsanwalts, dann den Oberstaatsanwalt Visp, dann Sitten und St-Maurice.

Procureur général / Generalstaatsanwalt

Der Präsident:

Somit können wir übergehen zum 1. Punkt – Wahl des Generalstaatsanwalts.

Dort erwarte ich einen Vorschlag.

M. le député Nicolas Voide, président du groupe PDCB:

Le groupe PDCB a l'honneur, ce matin, d'ouvrir les feux en ce qui concerne la présentation des candidats appelés à patronner le ministère public dans sa nouvelle organisation.

Il a, en effet, le plaisir non dissimulé de vous présenter son candidat au poste de **procureur général** en la personne de **M. Jean-Pierre Gross**.

Certes, la procédure mise en place a pour conséquence qu'il est le seul éligible à ce poste, mais cela n'enlève rien à ses qualités et à la nécessité qui est la nôtre, en confirmant unanimement son élection, de doter d'emblée le ministère public d'une tête solide et parfaitement à même de diriger ses troupes.

Toutes celles et tous ceux qui ont eu ou ont encore la chance de côtoyer M. Jean-Pierre Gross apprécient autant sa droiture et son honnêteté intellectuelle que sa sympathie et son humour.

Il en va ainsi, tout d'abord, de la population de Martigny qui l'a vu naître, le 20 septembre 1951, et de sa famille, composée de son épouse Patricia et de leurs deux fils Julien-François et Pierre-Olivier.

Il en va, ensuite, également aussi de ceux qui l'ont côtoyé professionnellement. Parmi ces derniers, citons les étudiants des collèges de St-Maurice et de Porrentruy, ceux de la faculté de droit de l'Université de Lausanne où M. Jean-Pierre Gross a acquis sa licence en droit en 1976 avant d'obtenir son brevet d'avocat en 1978. Citons également ses anciens collègues du Département de justice et police, au sein duquel il a œuvré en qualité de juriste, de même que ses anciens collègues du tribunal du district de Martigny, au sein duquel il a successivement été greffier de 1980 à 1986, juge de 1986 à 1989 et doyen de 1989 à 2001.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, M. Jean-Pierre Gross occupe la fonction de procureur général du canton du Valais.

Vous lui avez renouvelé votre confiance à cette fonction, il y a moins d'une année.

Présentant un cursus professionnel idéal et occupant déjà dans l'organisation judiciaire actuelle le poste pour lequel nous procédons à la présente élection, M. le procureur Jean-Pierre Gross, en suivant tous les travaux préparatoires et parlementaires, a largement contribué à permettre une transition en douceur vers la nouvelle procédure et la nouvelle organisation judiciaire.

Avec cette personnalité compétente et expérimentée, le canton du Valais souscrit une assurance tous risques de réussite du délicat passage du 1^{er} janvier 2011.

Il ne peut d'ailleurs être dû au seul hasard que les initiales de sa future fonction "PG" s'intègrent parfaitement dans ses propres initiales "JPG".

Merci donc de votre soutien unanime à M. le procureur général Jean-Pierre Gross et de votre aimable attention.

M. le député André Vernay, président du groupe PLR:

Le groupe libéral-radical soutient la candidature de M. Jean-Pierre Gross au poste de procureur général du canton du Valais.

Nous sommes convaincus que son expérience, forgée sur le terrain juridique de notre canton, alliée aux compétences qui sont les siennes lui permettront de mettre en place la nouvelle structure du ministère public cantonal avec succès.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit stelle ich fest, dass nur ein Kandidat vorgeschlagen ist.

Gemäss Artikel 115, Absatz 2 des Grossratsreglements findet eine schriftliche Abstimmung statt für die Wahl des Generalstaatsanwalts.

Ich bitte die Stimmzähler die Stimmzettel zu verteilen.

(Während die Stimmzähler ihres Amtes walten, können wir weiterfahren bei der Wahl des Stellvertreters des Generalstaatsanwalts.)

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 128

Bulletins rentrés 127

Bulletins blancs 18

Bulletins nuls 11

Bulletins valables 98

Majorité absolue 50

M. Jean-Pierre Gross est élu **procureur général** avec 98 voix.

Der Präsident:

Ich gratuliere dem neu gewählten Generalstaatsanwalt Herrn Jean-Pierre Gross zu seiner Wahl. Ich wünsche ihm in seiner wichtigen Aufgabe für den Aufbau unserer Justiz viel, viel Erfolg zusammen mit seinem Team, dass wir dann im Anschluss noch zusammenstellen werden. Also herzliche Gratulation und viel Erfolg.

(Applaus)

Procureur général adjoint / Stellvertreter des Generalstaatsanwalts

Der Präsident:

Folgende Kandidaten haben ihre Kandidatur zurückgezogen:

Herr Olivier Elsig

Herr Philippe Pralong

Herr Martin Stupf

Wählbar sind, sofern hier vorgeschlagen:

Herr Nicolas Dubuis

Herr Olivier Vergères

M. le député Pascal Gaillard, président du groupe PDCC:

Le groupe PDCC a le plaisir de vous proposer, pour le poste de **procureur général adjoint**, **M. Nicolas Dubuis**.

Agé de 43 ans, papa d'une fille, M. Dubuis a fait une très brillante carrière au sein de la justice valaisanne. Titulaire des brevets d'avocat et de notaire, M. Dubuis a œuvré en qualité de greffier et, par la suite, en qualité de juge d'instruction tant au sein d'un office d'arrondissement que de l'office central.

Ses connaissances linguistiques, ses connaissances particulières dans de nombreux domaines tels que la comptabilité, la criminalité économique, l'enseignement et j'en oublie, ainsi que sa connaissance du système judiciaire valaisan en font le candidat idéal pour ce poste.

Ses qualités ne sont plus à démontrer. Pour preuve, il assume, depuis le mois d'octobre 2009, la fonction de juge d'instruction cantonal ad hoc.

Avec la candidature de M. Jean-Pierre Gross au poste de procureur général, que le groupe DC félicite d'avance même si les résultats ne sont pas encore arrivés, l'élection de M. Nicolas Dubuis au poste de procureur général adjoint présenterait l'immense avantage d'avoir à la tête de la justice valaisanne, en pleine évolution pour ne pas dire révolution, un ancien procureur assisté d'un ancien juge d'instruction, ces deux fonctions devant être assumées par la même personne dès 2011. Le soutien à M. Nicolas Dubuis permettra d'envisager sereinement la réforme de notre justice pour le bien de tous les justiciables de notre canton.

Le groupe PDCC vous remercie d'avance pour votre soutien au candidat Nicolas Dubuis.

Merci de votre attention.

M. le député André Vernay, président du groupe PLR:

Le groupe libéral-radical vous propose la candidature de M. **Olivier Vergères** au poste de **procureur général adjoint** du canton du Valais.

Né en 1963, il obtient son brevet d'avocat en 1992. En 2005, il obtient un master en lutte contre la criminalité économique puis, en 2008, un diplôme de l'Institut suisse de police.

Après avoir tenu un bureau d'avocat et notaire de 1993 à 2002 à Sion, il accède au poste de procureur fédéral assistant de 2002 à 2006 d'abord à Berne, puis à Lausanne. Enfin, depuis 2006, il fonctionne comme chef de l'antenne romande de la police judiciaire fédérale à Lausanne.

Comme vous le constatez, le parcours professionnel de M. Vergères fait de lui un candidat tout naturel au poste qui nous intéresse.

Ses atouts principaux sont:

- tout d'abord, son expérience de la procédure pénale fédérale,
- ensuite, ses capacités d'analyse, d'intégration et d'organisation et
- enfin, son expérience dans la conduite d'une équipe et de projets complexes.

M. Vergères apportera, de plus, un œil neuf sur le ministère public cantonal.

Nul doute que ses compétences acquises hors canton, alliées à l'expérience de celui qui sera probablement notre futur procureur général, M. Gross, feront un duo de choc au service du ministère public valaisan, si vous lui accordez vos suffrages bien évidemment.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wir haben somit zwei Kandidaten.

Wir müssen aber zuerst warten bis die Stimmzähler die vorherige Wahl ausgezählt haben. Dann werden die Stimmzettel verteilt für die Wahl des Stellvertreters des Generalstaatsanwalts. So machen wir eine kleine Pause.

(...)

Der Präsident:

Ich kann Ihnen das Resultat der Wahl des Generalstaatsanwalts bekannt geben (*voir ci-avant / siehe vorherige Seite (n)*).

(...)

(Wir fahren weiter während die Stimmzähler die Stimmen auszählen für die Wahl des Stellvertreters des Generalstaatsanwalts mit der Wahl des Oberstaatsanwalts von Visp.)

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	130
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	124
Majorité absolue	63

M. Nicolas Dubuis est élu **procureur général adjoint** avec 88 voix.

M. Olivier Vergères obtient 36 voix.

Der Präsident:

Auch dem neuen Stellvertreter des Generalstaatsanwalts Nicolas Dubuis möchte ich gratulieren zu seiner Wahl und wünsche ihm auch viel Erfolg in seiner Tätigkeit.

(Applaus)

3 premiers procureurs / 3 Oberstaatsanwälte

Premier procureur de l'office régional de Viège

Oberstaatsanwalt der regionalen Staatsanwaltschaft in Visp

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, Fraktionspräsidentin CSPO:

Im Namen der CSPO-Fraktion habe ich die Freude und Ehre, Ihnen, geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, für die Wahl zum **Oberstaatsanwalt in Visp, Ferdinand Schaller**, Rechtsanwalt und Notar als Kandidaten vorzuschlagen.

Die Justizkommission ist zum Schluss gekommen, dass er wie alle anderen wählbar ist.

Ferdinand Schaller hat in seiner beruflichen Karriere in der Walliser Justiz verschiedene Funktionen ausgeübt.

Er war während zehn Jahren Gerichtsschreiber am Walliser Kantonsgericht, 13 Jahre Untersuchungsrichter am Untersuchungsrichteramt Oberwallis in Visp und seit 2002 Staatsanwalt der regionalen Staatsanwaltschaft für das Oberwallis in Visp. Er ist für die neue Aufgabe prädestiniert, zumal er die in der künftigen neuen Funktion als Staatsanwalt vereinigten Ämter des Untersuchungsrichters und des Staatsanwalts bestens kennt. Er weiss worauf es ankommt, worum es geht. Pikettdienst und Zusammenarbeit mit der Polizei sind ihm bestens bekannt.

Wer länger als 33 Jahre in der Justiz tätig ist, hat grosses Interesse an der Arbeit. Er fühlt sich wohl in seinem Job. Das ist heute nicht mehr selbstverständlich. In der Privatwirtschaft spricht man von einem sehr treuen Mitarbeiter, wenn jemand mehr als 33 Jahre für den gleichen Arbeitgeber arbeitet. Er geniesst das Vertrauen des Arbeitgebers. Warum soll es in der Justiz anders sein?

Ferdinand Schaller ist Mitglied im erweiterten Vorstand der kriminalistischen Gesellschaft der Schweiz und perfekt zweisprachig. Über seine Tätigkeit sprechen sich die Berichte der Walliser Rechtspflege aus. Bis heute hat seine Arbeit nie Anlass zu einem Skandal oder öffentlicher Beschwerde gegeben. Er ist pflichtbewusst, motiviert und setzt sich für das Recht ein. Ferdinand Schaller ist an der neuen Herausforderung interessiert, will mit seiner Kandidatur einen Beitrag leisten zum weiterhin guten Funktionieren der Walliser Strafjustiz.

Privat ist er verheiratet, Vater von drei Kindern und ein leidenschaftlicher Sänger im Männerchor in Visp. Er ist bodenständig und traditionsbewusst.

Wir sind überzeugt, dass Ferdinand Schaller mit seiner langjährigen Erfahrung in der Walliser Justiz geeignet ist, zum guten Aufbau der neuen Organisation und der Umsetzung der neuen eidgenössischen Strafprozessordnung beitragen kann. Hinzu kommt, dass dieses Parlament Ferdinand Schaller mit der Wiederwahl im vergangenen Jahr das Vertrauen ausgesprochen hat, ein Vertrauen, das er verdient.

In diesem Sinne empfehlen wir Ihnen Ferdinand Schaller für die Wahl zum Oberstaatsanwalt in Visp und danken Ihnen für Ihre Unterstützung. Danke.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Für den Oberstaatsanwalt in Visp habe ich noch eine Ergänzung zu machen. Herr Martin Stupf hat seine Kandidatur ebenfalls zurückgezogen. Also wählbar sind Herr Ferdinand Schaller und Herr Michael Graber.

M. le député André Vernay, président du groupe PLR:

Une déclaration générale de la part de notre groupe pour les trois postes de premiers procureurs.

Dans un souci de transparence, à ce stade, le groupe libéral-radical tient à indiquer ce qui suit en ce qui concerne les trois postes de premiers procureurs: Nous ne présenterons aucune candidature pour le Haut-Valais. Nous présenterons la candidature de Mme Géraldine Gianadda pour le Centre et, enfin, celle de M. André Morand pour le Bas.

Nous reviendrons plus en détail sur chaque candidature en temps voulu.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, Fraktionspräsident SVPO/Freie Wähler:

Erlauben Sie mir, dass ich Ihnen vorerst Artikel 19 Absatz 1 des Gesetzes über die Gerichtsbehörden zitiere: Die Sprachen, Regionen und politischen Kräfte müssen innerhalb der kantonalen Gerichtsbehörden, in erster und zweiter Instanz, der Strafuntersuchungsbehörden und der Staatsanwaltschaft angemessen vertreten sein.

Die SVP hat bei den letzten Nationalratswahlen im Kanton Wallis rund 17 Prozent der Wählerstimmen erreicht und verfügt heute über zwei Fraktionen im kantonalen Parlament.

Trotzdem verfügt die SVP bis heute in der gesamten Justiz – weder in den Gerichtsbehörden in erster und zweiter Instanz noch in den Strafuntersuchungsbehörden noch in der Staatsanwaltschaft – über keinen einzigen Posten. Gerade auch in der Justiz sollten die politischen Kräfteverhältnisse und damit der Wählerwille – wie das auch im Gesetz über die Gerichtsbehörden vorgesehen ist – angemessen reflektiert sein. Damit wird eine Balance geschaffen und das Vertrauen der Bürger in die Institutionen gestärkt.

Aus diesen Gründen, aber auch um eine echte Wahl und Auswahl zu ermöglichen, empfehle ich Ihnen für die Stelle des **Oberstaatsanwalts des regionalen Amtes der Staatsanwaltschaft in Visp** Herrn Rechtsanwalt **Michael Graber** zur Wahl.

Michael Graber wurde 1981 geboren und ist in Brig wohnhaft. Er ist Bürger von Turtmann und Steg-Hohtenn. Nach der Lateinmatura am Kollegium in Brig hat er in Freiburg

Juristerei studiert und dort das Lizenziat erworben. Danach absolvierte Michael Graber bei der renommierten Zürcher Anwaltskanzlei Homburger das Rechtspraktikum und erwarb das Anwaltspatent des Kantons Zürich. Zurzeit arbeitet er an der Universität Bern als wissenschaftlicher Mitarbeiter und verfasst eine Dissertation im Bereich des Zivilprozessrechts, welche er noch dieses Jahr abschliesst.

Militärisch ist Michael Graber Offizier bei der Militärjustiz und Anwarter zum Untersuchungsrichter. Hier weist er auch einschlägige Erfahrung in der Strafjustiz auf. Dieses Jahr wird er zudem an der Hochschule Luzern einen Forensik-Lehrgang absolvieren. Michael Graber ist Verfasser von mehreren juristischen Publikationen. Er spricht auch fließend Französisch und Englisch.

Mit Michael Graber schlage ich Ihnen deshalb für das Amt des Oberstaatsanwalts einen bestens qualifizierten Juristen vor.

Ich ersuche Sie deshalb, Michael Graber bei dieser Wahl zu unterstützen und danke Ihnen bestens.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Die Stimmzähler sind noch nicht bereit für die Austeilung der Stimmzettel. Ich kann Ihnen das Resultat bekannt geben der Wahl des Stellvertreters des Generalstaatsanwalts (*voir ci-avant / siehe vorherige Seite(n)*).

(...)

Wir teilen jetzt die Stimmzettel aus für die Wahl des Oberstaatsanwalts in Visp.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 130

Bulletins rentrés 130

Bulletins blancs 6

Bulletin nul 0

Bulletins valables 124

Majorité absolue 63

M. Ferdinand Schaller est élu **premier procureur de l'office régional de Viège** avec 81 voix.

M. Michael Graber obtient 43 voix.

Der Präsident:

Ich gratuliere Herrn Ferdinand Schaller zur Wahl zum Oberstaatsanwalt und wünsche auch ihm in seiner anspruchsvollen Tätigkeit viel Erfolg. Danke.

(Applaus)

Premier procureur de l'office régional de Sion
Oberstaatsanwalt der regionalen Staatsanwaltschaft in Sitten

Der Präsident:

Folgende Kandidaten sind auch hier wählbar:

Herr Jean-Nicolas Délez

Herr Olivier Elsig

Frau Géraldine Gianadda

Herr Olivier Vergères

Frau Marie-Line Voirol Revaz

Herr Philippe Pralong hat seine Kandidatur zurückgezogen.

M. le député Pascal Gaillard, président du groupe PDCC:

Le groupe PDCC a le privilège de vous présenter, pour le poste de **premier procureur de l'office régional de Sion**, **M. Olivier Elsig**.

Agé de 41 ans, marié et papa de deux enfants, M. Elsig est actuellement procureur auprès de l'office central du ministère public du canton du Valais.

Ses formations ainsi que ses expériences en tant qu'avocat indépendant, juriste dans l'Administration et procureur depuis une dizaine d'années sont le gage que M. Elsig fera un excellent premier procureur.

Ses nombreuses activités liées à la justice, que ce soit en qualité de responsable de cours tant à l'école romande de la magistrature pénale qu'auprès de l'académie de police de Savatan ou en qualité d'auteur ou de coauteur de manuels juridiques, font de M. Elsig une personnalité reconnue dans le domaine juridique de notre canton et notre justice ne peut qu'en être bénéficiaire.

Depuis de nombreuses années, son travail et son attitude démontrent bien que, pour lui, une réforme harmonieuse et le bon fonctionnement de la justice sont primordiaux. Une personne avec une telle attitude ne peut être qu'un grand plus pour chaque justiciable.

Toutes ces qualités et bien d'autres encore font de M. Elsig le candidat idéal pour le poste de premier procureur de Sion.

Le groupe PDCC vous remercie d'avance pour votre fort soutien au candidat Olivier Elsig.

Merci de votre attention.

M. le député André Vernay, président du groupe PLR:

Le groupe libéral-radical a le plaisir de proposer la candidature de M^{me} **Géraldine Gianadda** au poste de **premier procureur du centre du Valais**.

Suite à l'ouverture d'une étude d'avocate et notaire en 1995, M^{me} Gianadda a pratiqué le barreau et le notariat pendant six ans, ce qui lui a permis d'accumuler de l'expérience en matière de gestion du personnel.

En parallèle, elle a commencé à fonctionner au sein de la justice des mineurs, activité qui lui a fait réaliser qu'elle était très à l'aise dans le droit pénal et dans l'instruction pénale. Cela l'a conduite à la fonction de juge d'instruction du Valais central dès mai 2001. Elle a ainsi acquis une solide expérience de la procédure pénale et une bonne connaissance de ses différents acteurs, notamment de la police cantonale et du barreau.

Elle a aussi eu l'opportunité d'instruire des dossiers complexes d'une grande ampleur.

De plus, les périodes de permanence lui ont permis de se forger une très bonne capacité d'analyse et d'obtenir l'esprit d'initiative nécessaire à une prise de décision rapide dans des conditions particulières et souvent difficiles.

Comme vous le constatez, le groupe libéral-radical a le privilège de présenter la seule candidature féminine pour les cinq postes dirigeants du futur ministère public: une femme de tête, dynamique, compétente, juge d'instruction expérimentée, prête à relever un nouveau défi à la tête de l'office du Valais central.

Son élection apportera une image moderne de la nouvelle organisation de la poursuite pénale et permettra d'assurer une modeste représentation de 150'000 Valaisannes.

Au-delà de tout esprit partisan, le groupe libéral-radical vous propose de soutenir une femme de caractère, aux compétences reconnues par ses pairs.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Es liegen keine weiteren Vorschläge vor. Somit sind wählbar für den Oberstaatsanwalt Sitten Herr Olivier Elsig und Frau Géraldine Gianadda.

Wir müssen auch hier warten bis die Stimmzähler die Stimmzettel der vorherigen Wahl ausgezählt haben.

(...)

Der Präsident:

Ich gebe Ihnen das Resultat der Wahl des Oberstaatsanwalts Visp bekannt (*voir ci-avant / siehe vorherige Seite(n)*).

(Wir unterbrechen jetzt hier das Wahlprozedere. Wir müssen zuerst den Ausgang der Wahl des Oberstaatsanwalts Sitten abwarten, da Frau Gianadda in beiden Orten Kandidatin ist. Ich schlage vor damit wir hier Zeit sparen, dass wir das Traktandum 2. Je répète que l'on attend les résultats du vote pour l'office de Sion parce que M^{me} Gianadda est candidate dans deux régions. Si elle est élue pour la région de Sion..., alors on attend. Et puis pour ne pas perdre de temps, il faut être un peu attentif!)

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	130
Bulletins blancs	7
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	121
Majorité absolue	62

M. Olivier Elsig est élu **premier procureur de l'office régional de Sion** avec 78 voix.

M^{me} Géraldine Gianadda obtient 43 voix.

Der Präsident:

Auch Gratulation und Dank an Herrn Olivier Elsig. Auch ihm wünsche ich viel Erfolg in seiner Tätigkeit.

(Applaus)

Premier procureur de l'office régional de St-Maurice
Oberstaatsanwalt der regionalen Staatsanwaltschaft in St-Maurice

M. le député André Vernay, président du groupe PLR:

Le groupe libéral-radical a le plaisir de vous proposer la candidature de M. **André Morand** au poste de **premier procureur du Bas-Valais**.

Né en 1956, il obtient son brevet d'avocat en 1985. Après un bref passage au sein d'un bureau d'avocat de Martigny, il œuvre comme délégué du CICR. A son retour au pays en 1988, il devient greffier aux cours pénale et civile du Tribunal cantonal à Sion, puis de 1991 à 1996 remplaçant du juge du district d'Entremont, puis juge des districts de Martigny et St-Maurice. De 1996 à 2001, il est juge cantonal et, à ce titre, il préside la chambre pénale. Enfin, dès 2002, il devient le procureur du Bas-Valais.

Comme vous le constatez, M. Morand a toutes les qualités et compétences requises pour diriger l'office du ministère public du Bas-Valais.

C'est avec confiance que nous le confions à vos suffrages.

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

En ma qualité de députée du Bas, j'aimerais appuyer la candidature de M^{me} **Géraldine Gianadda** pour le poste de **premier procureur de St-Maurice**.

Ayant fonctionné comme juge d'instruction, M^{me} Gianadda remplit toutes les conditions requises pour cette fonction.

Elle a de nombreuses compétences, notamment en ce qui concerne la capacité d'analyse et les prises de décision.

Elle a également une grande expérience au niveau de la violence domestique et des délits sexuels, sans oublier sa sensibilité en tant que femme, qui est un atout majeur pour la justice valaisanne.

Je vous recommande sa candidature.

Merci.

M. le député André Vernay, président du groupe PLR:

Après une discussion avec Mme Gianadda, on avait prévu cette possibilité, elle a déclaré ce matin qu'elle n'accepterait pas une candidature contre M. André Morand.

Je crois qu'il y a aussi eu des téléphones, et la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, présidente du groupe ADG, peut aussi le confirmer, c'est ce qui lui a été dit.

Donc, je vous demande encore une fois de soutenir la candidature officielle du groupe libéral-radical, celle de M. André Morand.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Nur zur Ergänzung. Also jedermann hier im Saal kann Vorschläge machen. Sie können dann bei der Abstimmung dieses Resultat steuern.

Wir haben keine formelle Erklärung oder schriftliche Stellungnahme von Frau Gianadda vorliegen und gemäss unserem Reglement ist die Möglichkeit da, dass jeder einen Vorschlag machen kann.

Wir haben von der Erklärung von Herrn André Vernay Kenntnis genommen.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, présidente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je voudrais juste préciser que M^{me} Gianadda m'a dit qu'elle ne désirait pas être présentée par les socialistes.

Merci.

(Rires et brouhaha dans la salle)

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Nach meinem Verständnis ist das nicht das selbe, aber...

Ich bitte die Stimmzähler die Stimmzettel zu verteilen.

(Wir können nun weiterfahren mit der Eintretensdebatte.)

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	130
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	5
Bulletins valables	122
Majorité absolue	62

M. André Morand est élu **premier procureur de l'office régional de St-Maurice** avec 63 voix.

M^{me} Géraldine Gianadda obtient 59 voix.

Der Präsident:

Ich gratuliere Herrn André Morand zur Wahl des Oberstaatsanwalts St-Maurice und wünsche auch ihm in seiner Tätigkeit viel Erfolg.

(Applaus)

Entrée en matière et lecture

2. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für die Sanierung und den Umbau der Gebäude der Dienststelle für Landwirtschaft an den Standorten Châteauneuf, Visp und Leytron

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Stefan Andenmatten / Rapporteur: Stéphanie Favre

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Zur Botschaft zum Beschlussentwurf über die Gewährung eines Rahmenkredits für die Sanierung und den Umbau der Gebäude der Dienststelle für Landwirtschaft an den Standorten Châteauneuf, Visp und Leytron ist folgendes zu sagen.

Der Rahmenkredit von 24,5 Millionen ist in der Kommission unbestritten. In den nächsten Jahren sollen folgende Aufteilungen gemacht werden, 2011 bis 2013 10,6 Millionen, dies insbesondere in Ausbildungsräume der Schule Châteauneuf und Zentralisierung der Weinkeller und Realisierung des "Maison des vins du Valais", Grand-Brûlé.

Zukünftige Planung

2014 bis 2017 = 13,9 Millionen

Hier sind die Arbeiten am Maison des vins du Valais, Büro, Administration, Internat, Heizzentrale in Châteauneuf, Verpflegung, Empfang, Vermarktung in Châteauneuf und Gutsbetrieb Visp, Keller und Verkauf.

Die Investitionen sind nötig um den aktuellen und zukünftigen Bedürfnissen der Walliser Landwirtschaft und der Ausbildung gerecht zu werden sowie die gesetzlichen Anforderungen zu erfüllen, Sicherheit, sanitäre Einrichtungen, Brandschutz, Qualität der Bausubstanz. Im Gutsbetrieb Visp sind für die Keller und Verkauf 550'000 in zweiter Priorität vorgesehen.

Die CSPO verlangt, dass diese Investitionen in Visp von einer halben Million als erste Priorität behandelt werden.

1. Die heutigen Einrichtungen entsprechen nicht mehr den gesetzlichen Vorschriften für die Käselagerung. Dieser Betrag ist in der Kompetenz des Staatsrats, somit kann er da auch vorwärts machen.

Im weiteren verlangt die CSPO, dass der Ausbildungsbetrieb Visp gestärkt und gesichert wird. Hier haben wir folgenden Vorschlag.

Gärtnerlehrlinge zirka 4 bis 5 pro Jahr, Forstwartlehrlinge zirka 10 pro Jahr wieder zurück nach Visp zu verlegen. Diese Lehrlinge müssen heute in die ausserkantonalen Schulen gehen für die deutschsprachige Berufsausbildung. Die Branchenverbände, die wir kontaktiert haben, sind auch dieser Meinung. Die zusätzlichen Lehrlinge können ohne Ausbau der bestehenden Infrastruktur in der Landwirtschaftsschule Visp unterrichtet werden. Hier sind keine Investitionen nötig.

Die Fraktion der CSPO ist für Eintreten. Danke.

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a examiné attentivement ce projet de décision concernant l'octroi d'un crédit cadre de 24,5 millions permettant l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron.

Une partie importante de ces bâtiments vétustes ne répond ni aux normes légales ni aux besoins actuels et futurs. De nouvelles formations sont proposées et sont très suivies par de plus en plus d'apprentis.

Les investissements proposés sont bien expliqués dans le message du Conseil d'Etat. Ils se basent sur une stratégie globale et cohérente en plusieurs étapes, étalées dans le temps et permettant d'éviter la tactique dite du salami où un projet est proposé tous les six mois au Grand Conseil.

Trois départements sont concernés, soit:

- le DECS, dont dépend l'école professionnelle, service communautaire;
- le DEET, dont dépendent le Service de l'agriculture, l'école d'agriculture ainsi que les domaines agricoles;
- le DTEE par le Service des bâtiments.

Trois projets seront, ensuite, soumis séparément au Grand Conseil. Si ce crédit cadre est accepté, le premier crédit d'objet sera certainement déjà présenté au Grand Conseil à la session de juin. Le peu d'écart entre les deux décisions s'explique essentiellement par les mesures urgentes liées aux aspects sécuritaires et sanitaires sur le site de Châteauneuf.

A cet effet, un million est d'ailleurs prévu au budget 2010 du Service des bâtiments.

Un montant de 10'600'000 francs est prévu dans la planification intégrée pluriannuelle 2011-2013 du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

- pour sécuriser, assainir et aménager des locaux de formation de l'école de Châteauneuf et
- pour centraliser les caves et réaliser la "maison des vins du Valais" au Grand-Brûlé.

Après 2013 et en fonction des disponibilités financières du canton, le solde du crédit cadre de 13'900'000 francs servira à solder les travaux de la "maison des vins du Valais" au Grand-Brûlé, à la promotion du domaine de Viège et à différents travaux sur le site de Châteauneuf.

Voilà une situation concrète où l'Etat peut et doit soutenir l'économie, tout en y apportant, et ce n'est pas rien, une plus-value (indice Schröder) à ces bâtiments appartenant à l'Etat.

Notre groupe salue en particulier la volonté de bien former les apprentis pour promouvoir efficacement les produits du terroir valaisan et l'agritourisme, et de valoriser les domaines spécifiques à l'économie valaisanne.

Notre groupe salue également la volonté de mettre en place un concept énergétique, en espérant qu'une attention bien particulière soit mise sur le biogaz, ce qui pourrait inspirer positivement les exploitations agricoles de demain.

Notre groupe regrette cependant que, malgré les analyses en cours au sein du Service de la formation professionnelle et de l'Ecole club Migros concernant toutes les professions de la santé (c'est plus de 200 apprentis), les investissements éventuels n'aient pas été pris en compte par ce crédit cadre.

Malgré cette remarque, c'est tout naturellement que le groupe ADG entre en matière sur cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Ich kann Ihnen das Resultat der Abstimmung des Oberstaatsanwalts Sitten bekannt geben (*voir ci-avant / siehe vorherige Seite(n)*).

(Wir unterbrechen jetzt die Eintretensdebatte, damit wir das Wahlgeschäft abschliessen können, mit dem Vorschlag des Oberstaatsanwalts St-Maurice.)

(...)

M^{me} la députée Emmanuelle Maye-Favre, PLR:

Synergie, complémentarité et performance sont les maîtres mots de ce projet qui vise à l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, Viège et Leytron.

Dans le cadre de la formation professionnelle à Châteauneuf, le projet est ambitieux avec quatre formations de base pour les métiers agricoles, les horticulteurs et paysagistes, les métiers de la santé, du service et du social ainsi que la formation continue pour tous ces domaines.

Mesdames et Messieurs, donnons-nous les moyens de nos ambitions.

La vétusté des infrastructures des bâtiments de Châteauneuf, même si une grande partie de l'histoire agricole du Valais y est inscrite, ne permet plus de répondre aux exigences actuelles.

La transformation de ce site ne prévoit aucune nouvelle construction si ce n'est l'ancienne fromagerie qui sera totalement reconstruite et aménagée en réfectoire et en salle destinée à la présentation des produits du terroir. Avec le nouvel internat, les salles de classe supplémentaires et les structures d'accueil, l'école d'agriculture valaisanne offrira à nos jeunes la possibilité d'atteindre leurs objectifs dans un cadre moderne, symbole de centre de compétences fort et reconnu.

En 2005 déjà, le domaine de Viège a bénéficié d'un crédit de 950'000 francs. Un crédit complémentaire servira à créer une fromagerie pour l'affinage et le stockage de produits principalement issus de caprins ainsi que pour la création d'une vitrine destinée à la mise en valeur des produits du domaine et de l'agriculture valaisanne.

L'amélioration du domaine viticole du Grand-Brûlé vise à regrouper sur un seul site l'ensemble des activités cantonales liées à la vigne et aux vins du Valais. Réunir sous le même toit la gestion optimale d'une cave, la présentation des activités de la vigne au verre ainsi qu'un lieu de rencontre convivial et vecteur de promotion de la viticulture, tel est le but de ce projet.

Même si le groupe libéral-radical accepte ce crédit cadre de 24,5 millions, il se pose la question de savoir pourquoi se donner tant de mal pour défendre l'agriculture valaisanne alors que la troisième correction du Rhône, telle que proposée, risque de lui faire perdre quelque 400 ha!

Santé à tous!

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Es muss das Ziel dieses Parlamentes sein, eine ganzheitliche und nachhaltige Entwicklungsstrategie zu verfolgen, die den Bedürfnissen der Berufsbildung und der Förderung der Landwirtschaft entspricht. Der Instandhaltung, der Erneuerung und Ergänzung der entsprechenden Landwirtschaftsbetriebe muss Rechnung getragen werden. Die Bedürfnisse sind erkannt und fordern eine klare Veränderung.

Mit der Gewährung dieses Rahmenkredites von insgesamt 24,5 Millionen wird für die Sanierung und Erstellung neuer Infrastrukturen an allen 3 Standorten, Châteauneuf, Leytron und Visp dieser Aufforderung Rechnung getragen.

Es ist aber auch klar, dass wir von den Verantwortlichen verlangen dürfen, dass all die "wenn", "aber", "eventuell" und "vorgesehen" gestrichen werden müssen. Die diversen Abklärungen müssen seriös erarbeitet, vielleicht gar etwas mutig betrachtet und nach den heute bestehenden, technischen Möglichkeiten überprüft, geplant, unterbreitet und realisiert werden.

Wir verlangen enkeltaugliche Lösungen, das sind für uns keine Schlagworte. Wir fordern nachhaltige, dauerhafte und zukunftsfähige Konzepte betreffend Energie und Sicherheit. Dies muss für alle künftigen Projekte des Kantons zählen und nicht nur bei den hier angesprochenen und zu sanierenden Umbauten.

Die absolute Dringlichkeit eines Repräsentationsraumes für den Kanton Wallis im Grand-Brûlé ist gegeben, ebenso die Chance für jeden einzelnen Winzer und Kellermeister, aus den einschlägigen Erfahrungen des Weinbaus Kompetenzzentrums Nutzen zu ziehen.

Bei dieser Frage zur Gewährung eines Rahmenkredites handelt es sich zweifellos nicht um eine Schuldebatte, dessen sind wir uns bewusst. Wir von der CVPO müssen jedoch darauf hinweisen, dass es für das Oberwallis grundsätzlich von grosser Wichtigkeit ist, die Ausbildung des deutschsprachigen Gesundheits- und Pflegepersonals am Standort Visp zu gewährleisten. Dort ist nämlich die notwendige Infrastruktur vorhanden und ohne zusätzliche Investitionen zu tätigen.

Die CVPO ist für Eintreten.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune les élèves de troisième année du CO des Collines de Sion en compagnie de leur professeur Michaël Theytaz.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre Assemblée.

Puisse ce bref moment en notre compagnie éveiller votre curiosité et vous donner un éclairage sur l'engagement des députés dans le monde politique.

Le Parlement se joint à moi pour vous souhaiter une agréable matinée.

Merci de votre présence et bonne observation à vous, jeunes citoyens!

(Applaudissements)

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:

Nous avons à nous prononcer sur un crédit cadre pour la réfection des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, Viège et Leytron.

Après acceptation de ce crédit cadre, les trois projets seront soumis séparément au Grand Conseil.

La réfection vise deux buts:

- répondre aux besoins actuels et futurs de l'agriculture valaisanne et de la formation;
- respecter les exigences légales, notamment liées aux problèmes de sécurité, sanitaires et qualitatifs.

Les travaux englobés dans ce crédit de 24,5 millions sont répartis sur sept ans en fonction de leurs degrés d'urgence.

Dans un premier temps, seront réalisés les travaux de sécurisation, assainissement et aménagement des locaux de la formation de l'école de Châteauneuf ainsi que la centralisation des caves et la réalisation de la "maison des vins du Valais" au Grand-Brûlé.

Le groupe DC du Bas-Valais est conscient de la nécessité d'entreprendre ces travaux au plus vite et de l'importance de bénéficier d'une infrastructure moderne pour la formation de nos jeunes.

C'est pourquoi il accepte ce projet, tel que présenté par le Conseil d'Etat et accepté à l'unanimité de la commission ATE.

Il s'interroge, toutefois, sur le sort de la chapelle qui, selon le message du Conseil d'Etat, est appelée tout simplement à disparaître au profit d'une salle d'étude. N'a-t-elle vraiment plus d'utilité? Et si oui, que fait-on de l'aspect historique de celle-ci?

Merci d'avance de votre réponse et de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Ich gebe Ihnen das Resultat der Wahl des Oberstaatsanwalts St-Maurice bekannt (*voir ci-avant / siehe vorherige Seite(n)*).

(...)

(Somit haben wir die Wahlen des Staatsanwalts abgeschlossen und können uns nun endgültig konzentrieren auf Traktandum 2 der Eintretensdebatte.)

Hr. Grossrat Fredy Arnold, SVPO/Freie Wähler:

Der Beschlussentwurf der LTU Kommission zur Sanierung und Umbau der landwirtschaftlichen Gebäude in den Standorten Châteauneuf, Visp und Leytron in der Höhe von 24,5 Millionen Franken ist ein sinnvolles Werk dem volle Unterstützung gebührt.

Auch die SVPO/Freie Wähler sind gleicher Meinung und unterstützen das Projekt.

In Anbetracht dessen, dass in Châteauneuf Gebäude, die 1923 gebaut wurden, immer noch bewohnt werden, dürfen wir wirklich von einer Dringlichkeit sprechen. Der Speisesaal bietet 120 Sitzplätze an, obwohl an jedem Schultag 250 bis 350 Schüler verpflegt werden müssen.

Nur allein für die Landwirtschaftsschule fehlen 8 Schulzimmer, für die Schule für Gesundheit und Soziales redet man schon von 13 fehlenden Räumlichkeiten.

Einziges Wermutstropfen, der uns stört, ist, dass für die Kapelle, die abgerissen werden soll, keine Ersatzlösung erarbeitet worden ist. Ich hoffe, dass man das Gotteshaus nicht ganz vergessen wird.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député Alain de Preux, PDCC:

Très intéressé par la convergence de vues et d'actions que nous livrent les trois départements concernés, le groupe PDCC observe avec satisfaction la vision du Conseil d'Etat pour promouvoir une agriculture que nous voulons fleuron de notre beau pays.

Ce secteur agricole que l'on sait ballotté par la concurrence toujours plus vive et les difficultés de rentabilité a bien besoin de signes d'encouragement pour maintenir une compétitivité et une qualité gage de succès. Ce crédit cadre touche à la formation, l'assainissement des bâtiments, fait la part belle à la recherche et la promotion de nos produits, autant de facettes qui montrent bien la volonté du Conseil d'Etat de développer une véritable stratégie.

Nous avons discuté le détail des projets et, pour ceux qui connaissent la vétusté de certains bâtiments, ce n'est vraiment pas un luxe que de prévoir des rénovations et autres aménagements.

Une interrogation tout de même sur les raisons qui motivent à prendre du vraiment très vieux pour réaliser des structures qui ne seront jamais neuves. Lors de cette même session, nous nous sommes prononcés favorablement sur la subvention pour la construction d'un nouveau CO intercommunal à Vouvry. Ce projet a belle allure et, tout en se profilant dans la perspective, il offre de nouvelles fonctionnalités pour toute une région. Même si ces sujets ne sont pas comparables, bien qu'il s'agisse également de classes d'école pour une bonne part, pourquoi ne pas se montrer plus ambitieux dans des projets qui sont annoncés comme faisant vitrine à l'image d'un Valais que nous voulons dynamique et innovant?

Notre groupe accepte sans réserve le crédit cadre soumis et suivra avec intérêt les différents crédits d'objet qui jalonnent les planifications prévues.

Merci pour votre attention.

M. le député Roger Ecoeur, UDC:

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du projet de crédit pour la réfection des bâtiments du Service de l'agriculture. Il se réjouit de la volonté du Conseil d'Etat de mettre des locaux corrects à disposition des jeunes qui se forment dans l'agriculture, un domaine important et, en tout cas selon notre groupe, plein d'avenir.

Nous relevons aussi que, même si ces bâtiments relèvent du Service de l'agriculture, la majorité des classes supplémentaires iront pour les besoins de l'école professionnelle, service communautaire, dont les effectifs devraient être garantis par les exigences imposées par le RSV.

Le groupe salue aussi le fait que ce projet du Conseil d'Etat semble être le fruit d'une réflexion approfondie sur une rationalisation de l'utilisation des différents bâtiments relevant du Service de l'agriculture.

Ce crédit cadre est aussi nécessaire pour la mise en conformité des bâtiments actuels aux nouvelles normes incendie et parasismiques. Le groupe UDC se réjouit aussi que ces travaux permettront l'accessibilité de ces locaux aux personnes à mobilité réduite. Notre groupe remarque également que, concernant les normes parasismiques, le dernier bâtiment construit pour l'EPSC, il y a une dizaine d'années, s'effondrerait à la moindre secousse d'importance, selon les experts, alors que l'école d'agriculture, construite il y a 90 ans, a tenu sans dommage le tremblement de terre de 1946.

En souhaitant que, comme le donne à penser l'excellent rapport présenté par le Service de l'agriculture, les rénovations et agrandissements se fassent de manière réfléchie et efficiente, le groupe UDC soutient ce crédit cadre.

Je vous remercie de votre écoute.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

24,5 Millionen Franken Rahmenkredit, 10,6 Millionen Franken für die Jahre 2011 bis 2013 und 13,9 Millionen Franken für die Prioritäten 2 und 3. Da stellt sich automatisch die Frage: wo stehen wir denn heute? Und, meine Damen und Herren, diese Frage ist berechtigt. Der Käsekeller in Visp genügt den hygienischen Anforderungen nicht. Im Landwirtschaftszentrum Châteauneuf müssen die Schüler und Besucher rostbraunes Wasser trinken und die Sicherheitsvorschriften können nicht eingehalten werden. Schulräume sind im Keller und das alles bei einem staatlichen Betrieb.

Die Dienststelle für Landwirtschaft hat nach der klaren Strategieplanung mit der Installation der verschiedenen Kompetenzzentren nun auch eine gute Planung der Investitionen vorgelegt. Sie macht das mit einem klaren Antrag für einen Rahmenkredit. Die Ziele dieses Rahmenkredits sind klar definiert, die Bedürfnisse – da sind wir uns alle einig – sind nachgewiesen und das Weinland Wallis soll endlich auch ein Weinbaukompetenzzentrum erhalten, das diesen Anforderungen entspricht.

Ich bin erfreut, dass alle Fraktionen die Wichtigkeit dieser Vorlage erkannt haben. Die Kommission LTU ist von diesem Beschluss überzeugt und dankt allen für die Unterstützung. Die Frage der Kapelle lasse ich unseren Herrn Departementchef beantworten.

Da keine Abänderungsvorschläge angemeldet wurden, erlaube ich mir jetzt als Kommissionspräsident unserer Rapporteurin Stéphanie Favre und den Kommissionsmitgliedern zu danken. Ich danke aber vor allem dem Departementvorsteher und

seinen Mitarbeitern und allen die da beteiligt waren an dieser Vorlage für die sorgfältige und gute Vorbereitung dieses Beschlusses und für die offene Instruktion und Information, die wir anlässlich der Sitzungen erhalten haben.

Ich danke auch für die anschliessende Unterstützung.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ob so vielen Dankesworten möchte ich gleichzeitig auch mit dem Dank beginnen, was eigentlich ungewöhnlich ist. Aber ich möchte die Gelegenheit wahrnehmen und der Kommission noch bereits jetzt zu danken für die Begleitung dieses Projekts und möchte eigentlich den Dank und die lobenden Worte, die ich jetzt hier erhalten habe für die Vorbereitung dieses Projekts meinen Mitarbeitern von der Dienststelle weiterleiten, die effektiv dieses Projekt hervorragend vorbereitet haben. Es ist ein Gesamtprojekt, es ist eine Gesamtstrategie, die aufzeigt, dass wir eben keine Salami taktik machen wollen, sondern wirklich eine abgestimmte gesamtheitliche Investitionsstrategie haben für diese Gebäude. Sie haben zu Recht mehrfach darauf hingewiesen, dass die Notwendigkeit dieser Investitionen gegeben ist aus Sicherheitsgründen, feuerpolizeilichen Gründen, hygienische Gründe und gleichzeitig auch die Bedürfnisse, dass wir eben zusätzliche Schülerinnen und Schüler aufnehmen. Wir haben auch im Bereich der Landschaftsgärtner in Châteauneuf zusätzlichen Bedarf aufgrund der Rückführungen dieser Ausbildungen ins Wallis.

Ich werde mich also darauf konzentrieren nicht alles zu wiederholen was bereits gesagt wurde, sondern werde ganz spezifisch auf Ihre Fragen eingehen.

Da waren zunächst mal Fragen von Herrn Grossrat Wellig.

Herr Grossrat Wellig hat zwei Bereiche angesprochen, die von Interesse sind. Einerseits die Investitionen in Visp. Da besteht in der Tat die Möglichkeit, dass wir diese Investitionen vielleicht sogar 2011 bereits realisieren könnten und so in der Planung vorziehen könnten. Das andere Anliegen ist die Stärkung des Landwirtschaftszentrums oder das Ausbildungszentrum in Visp. Da sind wir derzeit in Kontakt mit Thun und wir haben die Absicht – Gespräche finden statt – Landschaftsgärtner, Forstwärter aus Thun zurückzunehmen nach Visp und sie dort auszubilden und so die Schülerzahlen auch in Visp zu stärken. Diese Gespräche finden derzeit statt und ich bin zuversichtlich, dass wir diese zurückführen können und damit Ihrem Anliegen auch Rechnung tragen können.

La députée Emmanuelle Maye-Favre a relevé deux éléments: R-3, les discussions sont en cours. Le Conseil d'Etat et le chef du département en charge veilleront à ce que les intérêts de l'agriculture soient aussi pris en compte dans les discussions qui sont en cours. Deuxième élément: Je crois que c'est vous qui avez parlé de reprendre des éléments de Châteauneuf sur le Grand-Brûlé. Il est vraiment dans notre stratégie d'avoir une répartition plus rationnelle des activités entre les domaines, dire finalement qu'on veut tout concentrer et devenir vraiment un centre de compétences dans le domaine de la vigne et du vin que nous souhaitons concentrer sur le Grand-Brûlé, pour vraiment devenir ce centre de compétences qui respecte aussi cette ambition et qui veut également montrer que nous sommes le premier canton viticole. Nous avons cette stratégie de renforcer ce pôle et de le concentrer sur le Grand-Brûlé. Les vignes de Châteauneuf seront maintenues comme vignobles typiques des terrasses valaisannes. Par contre, la vinification, la formation des cavistes et les essais seraient réalisés au Grand-Brûlé pour une question de place, de rationalisation et de qualité. Nous

voulons – je crois que c'est aussi une ambition claire – également améliorer les locaux de réception. Nous avons plus de 70 réceptions par année au domaine du Grand-Brûlé et nous voulons que ces locaux soient dignes du premier canton viticole de Suisse. Nous pouvons aussi avancer clairement notre volonté de ne pas entrer en concurrence par rapport aux autres caves parce que ce qui est pour nous essentiel et la stratégie et les objectifs poursuivis par le domaine du Grand-Brûlé et les investissements prévus, c'est de ne pas concurrencer les autres caves de la région pour les raisons suivantes:

- le travail fait sur le domaine relève globalement de l'intérêt public;
- les différents essais de conduite et de vinification ainsi que la démarche de sauvegarde du patrimoine viticole sont au service de l'ensemble de la vitiviniculture valaisanne et ne pourraient être aisément confiés à des privés.

Le domaine est une vitrine de présentation et de mise en valeur de la diversité des vins valaisans (35 cépages). Le domaine du Grand-Brûlé comprend donc 12 ha de vignes sur les 5'066 ha que compte le vignoble valaisan, c'est-à-dire le 0,23%.

Le positionnement et la qualité des vins du Grand-Brûlé ne cessent de progresser. Le travail effectué a donc une valeur de démonstration de plus en plus reconnue. Aucune publicité ni marketing ne sont faits pour promouvoir la vente des vins du Grand-Brûlé. La quasi-totalité des ventes est donc faite sur place à la clientèle privée, souvent externe au canton, avec des prix identiques à ceux du marché, voire supérieurs selon les appellations. Alors, pas de soucis concernant cette concurrence.

Den "wenn" und "aber" von Stefan Zurbriggen gehen wir hier selbstverständlich aus dem Weg und wir wollen tatsächlich auch eine enkeltaugliche Lösung, insbesondere was die Energie betrifft. Also da werden wir sicher eine Lösung finden, die dem Standard, den wir uns auch geben – ich bin immerhin auch noch Departementchef des Energiedepartements und damit auch gehalten hier moderne Lösungen vorzuschlagen – Rechnung tragen.

Plusieurs questions ont eu trait à la chapelle, die Kapelle. Alors, nous pouvons rassurer le groupe PDCB ainsi que le groupe SVPO/Freie Wähler que, concernant cette chapelle, l'aspect historique, nous allons le respecter et le garder, c'est-à-dire concrètement les vitraux de Chavaz. Il est clair qu'on tiendra compte de cet aspect et puis qu'on protégera aussi ces éléments. Concernant la chapelle, nous voulons la transformer en un lieu de rencontre, ce qui, pour nous, est plus pertinent que de garder ce lieu comme chapelle. En effet, on doit quand même dire que la chapelle était utilisée une fois par an pendant une heure. Alors, nous avons fait le choix de la transformer en lieu de rencontre et ainsi aussi profiter de cette place pour une meilleure utilisation.

Le député Alain de Preux a dit: pourquoi ne pas faire tout neuf? Nous avons des ambitions, nous gardons nos ambitions, mais il faut savoir que c'est quelque chose qui est existant, et les investissements, les coûts seraient trop importants pour tout faire à neuf; cela coûterait trop cher. Mais, en même temps, on garde l'ambition de vraiment faire quelque chose de bien, parce qu'il ne faut pas faire des choses qui ne sont pas bien, alors on a cette ambition.

Dans ce sens, merci de votre soutien, merci aussi de partager cette vision et cette stratégie, et merci de votre entrée en matière.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Eintreten ist nicht bestritten, somit können wir übergehen zur Lesung.

Es liegt auch kein Abänderungsantrag auf dem Tisch. Sie haben den Beschlussentwurf auf der letzten Seite der Botschaft des Staatsrats.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 89 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 mars 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Entrée en matière et lecture

3. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration de Zermatt

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

bezüglich der Subventionsabgabe an die Gemeinde Zermatt zur Erweiterung der Abwasserreinigungsanlage von Zermatt

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Patrice Michaud, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Daniel F. Lauber, CVPO:

1983 wurde die ARA für 35'000 Einwohnerwerte in Betrieb genommen, dies basierend auf Dimensionsberechnungen aus dem Jahr 1976. In den letzten Jahren war der Anstieg der ständigen Wohnbevölkerung aber auch das wachsende touristische Angebot in Beherbergung sehr, sehr gross und dies brachte die ARA in Kapazitätsengpässe und überstieg

diese sogar zum Teil. An Spitzentagen hat die ARA mehr als 60'000 EW zu verzeichnen. Hinzu kommt, dass durch die Schwankungen des Wasserstands der Matternvispa im Winter das Wasser der ARA nicht ausreichend verdünnt werden kann.

Die Gemeinde Zermatt muss die Infrastruktur an 365 Tagen anbieten und dies mit massiven Schwankungen der Auslastung. Es ist klar, dass die ARA die Infrastruktur für Spitzenwerte erbringen muss. Die gegenwärtige Situation zwingt die Gemeinde Zermatt zu handeln und die ARA den jetzigen und zukünftigen Bedürfnissen anzupassen. Es ist aber auch für den Schutz der Gewässer ein wichtiges Anliegen, dass diese Investitionen getätigt werden.

Für die Gemeinde Zermatt sind die Investitionen von über 30 Millionen Franken massiv. Umso mehr ist die Unterstützung des Kantons in diesem Anliegen sehr wichtig. Dies nicht nur zur Verbesserung der Infrastruktur der ARA, aber auch zum Schutz der Gewässer.

Die CVPO ist für Eintreten. Besten Dank.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Le groupe DC du Bas approuve cette extension dont la nécessité est avérée et les améliorations apportées salutaires. Nous ne reviendrons donc pas sur les aspects chiffrés.

Une question tout de même à la commission. Peut-elle nous fournir quelques précisions sur la mise en place d'un groupe de secours car ce serait, semble-t-il, une première.

D'ores et déjà, nous souhaitons de belles réjouissances, dans des eaux moins troubles, aux petits poissons de la Matter-Vispa ou Viège de Zermatt (c'est comme cela qu'on l'appelait à l'école, c'est selon), premiers bénéficiaires de cet investissement.

Plus sérieusement, le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière et le projet de décision tel que soumis.

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Die bestehende Abwasserreinigungsanlage kurz "ARA Zermatt" befindet sich in einer in einem Felsen ausgehöhlten Kaverne.

Diese für jedermann unauffällige Anlage wurde im Jahr 1976 geplant und 1983 in Betrieb genommen. Damals wurde sie für die Wiederaufbereitung von Kohlenstoff- und Phosphorverbindungen mit einer Kapazität für 39'000 Einwohnerwerte konzipiert.

In der Zwischenzeit hat sich die Destination Zermatt dermassen vergrössert, dass sowohl die ständigen Bewohner als auch die Touristen heute in Spitzenzeiten bereits gegen 60'000 Einwohnerwerte aufweisen.

Die ARA kann die anfallende Wassermenge nicht mehr verarbeiten. Das ungenügend geklärte Wasser, welches zurück in die Vispa fliesst, entspricht nicht den Anforderungen des Gewässerschutzes. Gerade in den Wintermonaten genügt die Wassermenge in der Vispa nicht, um das geklärte Abwasser mit soviel Frischwasser zu vermischen, dass die akzeptablen Werte erreicht werden können. Nicht nur das weiter oben liegende Staubecken ist für den geringen Wasserstand in der Vispa verantwortlich. Die umliegenden Bäche werden alle von Gletschern gespiesen, welche im Winter einfach wenig Wasser führen.

Das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt hat im Jahr 2004 eine Aufbereitung des Wassers mit einer zusätzlichen Stickstoffbehandlung gefordert.

Hierzu muss die heutige ARA modifiziert und erweitert werden, aus Platzgründen mit einer Membranfilteranlage. Die künftige Nitrifikation wird bei 60'000 Einwohnerwerten liegen und entspricht den heutigen Anforderungen von Zermatt.

Die CSPO ist sich der Wichtigkeit dieses Projekts bewusst. Sie setzt damit ein Zeichen für nitritfreies Wasser in unseren Bächen und somit auch einen Beitrag zu unserer Umwelt und unserer Gesundheit.

Wir sind also für Eintreten. Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Laurent Bürcher, PLR:

Subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la station d'épuration: cette requête se fonde sur la loi cantonale concernant la protection des eaux contre la pollution.

Le projet satisfait à toutes les exigences posées par la loi sur les subventions et fait partie des objets annoncés dans le plan financier 2010-2013.

Cette station d'épuration a été mise en service en 1983 suite à une base de calcul qui datait de 1976. Elle a été prévue pour un maximum de 39'000 équivalents-habitants. Nous avons, à ce jour, largement dépassé ce chiffre pour atteindre en pleine saison plus de 60'000 équivalents-habitants. Il est impératif d'y remédier assez rapidement. Pour ce faire, une subvention fixée à 25% lui est allouée comme à chaque commune dans ce genre d'ouvrage. A celle-ci vient s'ajouter une subvention supplémentaire qui varie entre 0 et 20%, fixée par le Conseil d'Etat, qui tient compte de la capacité financière de chaque commune, laquelle s'élève à 7% pour la commune de Zermatt, donc pour un total de 32% de subvention.

La facture totale pour tous les travaux de réfection, d'agrandissement, de l'équipement électromécanique, etc. s'élève à 32 millions.

Le montant pris en considération pour la subvention cantonale s'élève à 19'860'000 francs.

Le subventionnement cantonal de 32% correspond à la somme de 6'355'000 francs.

Le groupe PLR est pour l'entrée en matière, mais aimerait être au courant du prix du mètre carré à Zermatt. Je vous remercie.

Hr. Grossrat Fredy Arnold, SVPO/Freie Wähler:

Die ARA von Zermatt wurde 1976 ins Auge gefasst und 1983 in Betrieb genommen. Die unterirdische Anlage, die für rund 39'000 Einwohner erstellt wurde, dient sowohl der Wiederaufbereitung des Wassers wie auch zur Klärschlammaufbereitung, der dann in Visp verbrannt wird.

Seit der Dimensionsberechnung für die Anlage im Jahr 1976 hat die Zahl der ständigen Bewohner von Zermatt stark zugenommen, ebenfalls die immer grösser werdende Anzahl Touristen des Kurorts. In Spitzenzeiten benötigt es eine Anlage, die für 60'000 Einwohner ausreichen sollte. Die Anforderungen der Gewässerschutzverordnung des Bundes genügen nicht mehr. Das Projekt sieht in dieser Phase vor, eine Stickstoffbehandlung für 60'000 Einwohner zu erhöhen und zwar sowohl für den Kohlenstoff wie auch für Stickstoffverbindungen.

Die Schlammaufbereitungsanlage, die sich heute einige hundert Meter talwärts am rechten Ufer der Matternvispa befindet, soll in ein neues Gebäude unweit der heutigen ARA verlegt werden. Die Kapazität der Schlammaufbereitung wird von 39'000 auf 76'000 Einwohner erhöht.

Die Gesamtkosten werden auf 30 Millionen Franken geschätzt, die Berechnungsgrundlage für die Subventionen auf 19'860'000 Franken.

Zermatt kann mit einem Subventionsbeitrag von 32 Prozent rechnen, was einem Betrag von 6'355'200 Franken gleichkommt.

Die SVPO/Freie Wähler ist einstimmig der Meinung dieses Vorhaben zu unterstützen und ist für Eintreten.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC:

Pour tous les habitants de ce canton, l'épuration des eaux usées est importante. Au fil du Rhône, nous sommes tous contents de ne voir passer que des eaux claires et le plus propre possible.

La demande d'agrandissement de la STEP de Zermatt est justifiée par l'augmentation du nombre de résidents surtout en périodes touristiques et qui a presque doublé depuis sa construction.

C'est pourquoi le groupe PDCC accepte l'octroi d'une subvention dans le but d'adapter cette station d'épuration aux nouvelles données démographiques.

Notre groupe rend, néanmoins, les responsables attentifs à la nécessité de l'autofinancement obligatoire et à l'adaptation des taxes qui va en découler.

Merci.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Au nom du groupe ADG, permettez-moi de m'exprimer sur les deux prochains objets, à savoir les **décisions relatives à l'octroi d'une subvention à la commune de Zermatt pour l'extension de la STEP et d'une autre pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach sur la commune d'Agarn.**

En ce qui concerne le premier objet, le groupe ADG accepte le projet qui vise à l'extension de la STEP de Zermatt. En effet, cette STEP, mise en service en 1983, n'a plus la capacité de traiter efficacement les eaux usées. Initialement dimensionnée pour 39'000 équivalents-habitants, celle-ci ne répond plus aux besoins actuels qui se chiffrent à 60'000 équivalents-habitants en période de pointe. Grâce à ce projet devisé à 6'355'200 francs, la STEP rejettera des eaux épurées dans la Matter-Vispa, dont le débit varie fortement, et ce pour le bien de notre environnement.

Petites questions à l'attention du Conseil d'Etat relatives au subventionnement de tels aménagements: quels en sont les critères et le mode de financement est-il le même partout?

Pour ce qui est du deuxième objet, à savoir les travaux d'aménagement de l'Emsbach, le groupe ADG accepte également ce projet qui répond à un réel besoin sécuritaire. La nécessité de celui-ci n'est pas à démontrer, car il constitue la seconde partie des travaux déjà

réalisés sur le Märetschibach. Les dégâts matériels potentiels en cas de catastrophe, faut-il le rappeler, s'élèveraient à près de 25 millions, sans oublier les coûts inestimables en vies humaines.

C'est pourquoi le groupe ADG accepte ce crédit de 2'945'000 francs, part fédérale comprise.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Il est difficile de faire des projections sur le long terme, on le voit dans ce projet. En effet, en 1976, lorsque le calcul de dimensionnement a été réalisé, il était impossible de prévoir une telle augmentation, non seulement du nombre des habitants, mais également de la fréquentation touristique. Cela a une incidence directe sur le traitement des eaux usées et, dans le cas qui nous concerne, de la commune de Zermatt.

Le projet prévoit, dans un premier temps, l'augmentation de la capacité de traitement des eaux de 39'000 à 60'000 équivalents-habitants, avec traitement complémentaire de l'azote pour garantir que les rejets ne perturbent pas les eaux de la Matter-Vispa, et protège ainsi l'environnement.

Les volumes à disposition, en l'occurrence, et c'est original, un tunnel, nécessitent un équipement spécifique. De plus, l'installation de traitement des boues sera transférée dans un local à construire à côté de l'entrée de la STEP, avec une capacité augmentée.

Le besoin d'une extension de la STEP est avéré, et vous l'avez compris, mais sur les 30 millions du coût total des travaux, seuls environ deux tiers sont subventionnables, à savoir ceux correspondant uniquement à l'augmentation de la capacité.

Toutefois, et aussi pour répondre au député Joël Gaillard, un montant dévolu au groupe de secours sera subventionné en totalité. En effet, ce groupe est aujourd'hui un élément de nécessité absolue pour le prétraitement des eaux en cas de coupure d'électricité et pour le bypasse. A l'époque, il n'existait pas ce genre d'installation.

Le mécanisme du taux de subventionnement est connu, soit 25% accordé à toutes les communes, complété par une subvention différentielle pouvant aller jusqu'à 20%, comme l'a relevé le député Laurent Bürcher, et ce sur décision du Conseil d'Etat. Pour le cas de la commune de Zermatt, c'est 7%, soit au total une subvention de 32%.

La commission vous propose quelques corrections mineures dans le texte de la décision.

Elle vous remercie pour l'entrée en matière et vous recommande d'octroyer la subvention de 6'355'200 francs au moment de la décision.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je crois qu'avec la réponse apportée par le président de la commission, le député Jean-Didier Roch, il y a eu un résumé de l'ensemble des questions soulevées par cet objet et présentées par les différents intervenants.

Vous l'avez tous relevé, c'est une modification, une adaptation absolument indispensable, tant au niveau du traitement des eaux polluées qu'à celui du rejet dans la Vispa. Donc, les conditions sont absolument contraignantes. Je crois que c'est une nécessité absolue que de procéder à cet aménagement.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres, les équivalents-habitants, pas non plus sur les types de traitement. Je crois que tout a été clairement compris et clairement énoncé par les intervenants.

Les réponses aux questions.

Les critères sur le mode de subventionnement viennent d'être précisés par le président de la commission.

Il resterait à parler du prix au mètre carré qui a été pris en compte. Je vous rappelle que nous ne sommes pas au centre de Zermatt. Je n'ai pas le détail à vous apporter aujourd'hui, mais nous payons une partie, qui est également décrite dans le projet de décision qui vous est proposé, et cette partie a fait l'objet bien sûr d'un questionnement et de réponses de la part de la commune de Zermatt qui a tout autant intérêt que nous à ne pas jouer la carte de la spéculation surtout dans cette zone que vous connaissez très bien qui se trouve en dehors de la zone bâtie d'une manière dense de Zermatt.

L'autre question concerne les coûts qui vont bien sûr être adaptés. Alors, vous connaissez le principe: c'est celui du pollueur-payeur qui s'appliquera en l'occurrence et les taxes devront certainement être adaptées par la commune de Zermatt qui devra couvrir ces frais de fonctionnement.

Voilà, globalement, j'aimerais vous remercier pour le soutien unanime de l'ensemble des groupes, mais j'aimerais également profiter – et ceci est valable pour les quatre dossiers que je présente ce matin – pour souligner la qualité du travail de la commission (nous avons passé de nombreuses heures à examiner tous ces dossiers), l'engagement de la commission et la compétence dont elle a fait preuve dans ces quatre dossiers qui lui ont été présentés.

Alors, merci de votre soutien et puis je pense que vous allez soutenir également le projet de décision qui va vous être présenté maintenant avec les modifications mentionnées par le président de la commission qui sont toutes bien sûr acceptées par le Conseil d'Etat.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten ist nicht bestritten.

Wir kommen jetzt zur Lesung.

Dort arbeiten wir mit dem weissen Blatt, dem Abänderungsvorschlag der Kommission.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:
**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION**

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 96 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 mars 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Entrée en matière et lecture

**4. DECISION
concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement
de l'Emsbach, sur le territoire
de la commune d'Agarn**

Eintretensdebatte und Lesung

**BESCHLUSS
betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten
des Emsbachs auf dem Gebiet
der Gemeinde Agarn**

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Patrice Michaud, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO:

Die Dorfschaft Agarn ist von zwei Wildbächen umgeben, welche bedeutende Murgänge verursachen. In der zweiten Hälfte des letzten Jahrzehnts konnte für die 3,3 Millionen Franken die Gefahr des westlichen Baches entschärft werden. Der östlich gelegene Emsbach hat ein Schadenpotenzial von 25 Millionen Franken, welches nun durch

Massnahmen in der Höhe von 3,1 Millionen Franken gebannt werden soll, so dass die Dorfschaft Agarn nach heutigen Erkenntnissen vor Murgängen geschützt und sicher sein wird.

Der Beschlussentwurf entspricht der Grundsatzverpflichtung der Gemeinden und des Kantons, die Sicherheit der Dörfer und Städte, deren Bewohner und der wirtschaftlichen Einrichtungen unsere erhöhte und ungeteilte Aufmerksamkeit zukommen zu lassen.

In Anwendung der einschlägigen Bestimmungen des kantonalen Gesetzes über den Wasserbau ist ein Subventionsansatz von 85 Prozent und zusätzlich eine ausserordentliche Finanzhilfe von 10 Prozent vorgesehen, d.h. im Maximum ein Betrag von 2,945 Millionen Franken, verteilt auf fünf Jahre ab diesem laufenden Jahr.

Das Werk ist nötig und die Kosten sind gerechtfertigt. Der Beschlussentwurf war in der thematischen Kommission und ist auch in der Fraktion der CVPO unbestritten. Wir sind vorbehaltlos für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit und namens der betroffenen Bevölkerung von Agarn, dass Sie dem Antrag von Regierung und Kommission zustimmen werden.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Après les aménagements apportés au Märetschibach sur la commune d'Agarn entre 2005 et 2009, c'est maintenant au tour de l'Emsbach de subir des travaux de protection contre les crues.

Les dernières frasques de ce cours d'eau en octobre 2000 et en juin 2005 ainsi que l'actualisation de la carte des dangers élaborée à l'occasion de la mise à l'enquête des travaux sont venues appuyer la certitude qu'un assainissement est urgent. En effet, le facteur dangers est jugé élevé et l'estimation des dégâts potentiels, comme ceci a déjà été dit, s'élève à près de 25 millions de francs et ce sans prendre en compte le risque de la vie humaine.

L'adaptation des digues de protection, l'augmentation de la capacité des deux dépotoirs et les améliorations ponctuelles de la section type de l'Emsbach devraient engendrer un coût approximatif de 3,1 millions.

En cas d'acceptation, le canton assumerait 95% du prix de la facture, part fédérale comprise, soit environ 2'945'000 francs. La commune d'Agarn, quant à elle, prendrait à sa charge les 5% restants, soit 147'000 francs.

En accord avec les conclusions du message du Conseil d'Etat et du rapport de la commission thématique, le groupe PDCB accepte sans restriction cette demande d'octroi de subventions. Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Edgar Gottet, CSPO:

Die Gemeinde Agarn befindet sich auf dem Schuttkegel der zwei Wildbäche, dem Märetsch- und dem Emsbach, welche bedeutende Murgänge verursachen. Ein Grossteil des überbauten Gebietes befindet sich im Einzugsgebiet dieser zwei Bäche. Die drohende Gefahr ist nicht weiter tragbar und bedarf einer dringenden Korrektur.

Beim Märetschibach sind zwischen 2005 und 2009 bereits Ausbauarbeiten im Betrag von 3,3 Millionen Franken investiert worden. Somit können die von diesem Wildbach herrührenden Murgänge kontrolliert werden.

Aufgrund der Ereignisse vom Oktober 2000 und Juni 2005 sind jetzt im Emsbach ebenfalls Investitionen notwendig. Die potentiellen Schäden belaufen sich im Einzugsgebiet des Emsbachs in der Grössenordnung von 25 Millionen Franken. Der Handlungsbedarf ist somit klar gegeben.

Das Projekt will das linke Ufer vollständig verbessern und damit das am dichtesten überbaute Gebiet schützen. Im weiteren sollen die bestehenden Schutzdämme angepasst, die Kapazität der Materialrückhaltebauwerke erhöht werden.

Der Emsbach befindet sich im Eigentum der Gemeinde Agarn und somit sind nach Abzug der subventionsberechtigten Kosten die Restkosten von der Gemeinde Agarn zu übernehmen. Die Gesamtkosten belaufen sich auf 3,1 Millionen Franken. Da das Baudossier älter ist als das Inkrafttreten der neuen Gesetzgebung kann das Bauprojekt im Sinne der ehemaligen Gesetzesbestimmung behandelt werden und der Subventionsansatz beträgt demzufolge 85 Prozent, was dem Höchstansatz entspricht.

Angesichts der hohen Kosten dieser Arbeiten für die Gemeinde Agarn wird eine ausserordentliche finanzielle Hilfe von 10 Prozent vorgeschlagen. Unter Einbezug dieses zusätzlichen Beitrags belaufen sich die Subventionskosten inklusive Bundesbeiträge auf 2'945'000 Franken.

Für die CSPO ist die Notwendigkeit des Baus dieser Schutzmassnahmen für das Dorf Agarn klar gegeben und ein weiteres Zuwarten könnte fatale Folgen haben.

Aus diesen Gründen unterstützt die CSPO-Fraktion dieses Vorhaben und ist für Eintreten. Danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Carole Furrer, PDCC:

Le groupe DC du Centre s'est penché avec toute l'attention nécessaire sur le projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Emsbach sur le territoire de la commune d'Agarn.

Une grande majorité de la zone bâtie d'Agarn se situe, en effet, en périmètre de dangers élevés, dangers dus à deux torrents: le Märetschibach et l'Emsbach. Le premier a déjà bénéficié d'aménagements conséquents entre 2005 et 2009. C'est maintenant au tour de l'Emsbach d'être corrigé. Le groupe DC du Centre apporte son soutien total à cette nouvelle démarche.

Par contre, notre préoccupation se tourne vers le problème des matériaux extraits des dépotoirs. La capacité de stockage des dépotoirs passera de 10'000 à 23'000 m³. Quand on sait que 10'000 m³ de matériaux à évacuer et à valoriser sont déjà des volumes très conséquents, comment la gestion de ces matériaux est-elle prévue? Cette question se pose évidemment aussi pour tous les divers matériaux de démolition.

C'est dans ce sens que le groupe DC du Centre a déposé un postulat afin que l'on se penche globalement sur le problème de l'entreposage et de la gestion des matériaux d'excavation non pollués. Une réflexion sur l'ensemble du territoire cantonal doit être menée.

Note groupe entre en matière sans réserve. Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist mit der dringlichen Ausführung der notwendigen Arbeiten am Emsbach einverstanden. Die Subventionsanalyse zeigt, dass beim dringlichen Ausbau des Märetschibach die Gemeinde Agarn auf kantonaler Ebene zu stark belastet wurde und nun mit einem Bonus von 10 Prozent belohnt wird. Dem ist gut so und auch nichts einzuwenden.

Auf eidgenössischer Ebene ist die Handhabung des Subventionsansatzes jedoch schwerfällig. Der Ansatz startet mit 35 Prozent. Bei der Neugestaltung des Finanzausgleichs kann dieser um 10 Prozent ansteigen. Spekuliert wird zum gegenwärtigen Zeitpunkt mit 5 Prozent. Jetzt sind wir auf 40 Prozent. Bei einem weiteren Schritt kann oder könnte dieser Ansatz eventuell auf 60 Prozent gesteigert werden.

Im ungünstigsten Falle aber kann das 25 Prozent weniger Bundessubventionen ausmachen. Was heisst das? 25 Prozent weniger Subventionen vom Bund nicht erhalten entsprechen einem Fehlbetrag von 800'000 Franken im kantonalen Budget. Ein Beschlussentwurf sollte daher normalerweise dem Grossen Rat meiner Ansicht nach erst vorgelegt werden, wenn sämtliche Subventionen und die Kostenverteilung festgelegt und bekannt sind. Dies ist eine Anregung für spätere Beschlussentwürfe.

Ergo muss man sagen, die kantonalen und die eidgenössischen Subventionen müssen transparenter werden. Das Gefühl, man befinde sich in einem Spielsalon, wo man um die Subventionsansätze pokern kann, darf nicht aufkommen.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist trotzdem einstimmig für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Laurent Bürcher, PLR:

La commune d'Agarn se situe sur un cône de déjection de deux torrents. La grande majorité de la zone bâtie est en dangers élevés et le risque n'est plus supportable.

Sur l'un des torrents, des aménagements ont déjà été réalisés entre 2005 et 2009 pour un montant de 3,3 millions.

Il s'agit aujourd'hui de mener à bien des travaux sur l'autre torrent, dont les événements d'octobre 2000 et de juin 2005 ont confirmé la nécessité. Les dégâts qu'il pourrait occasionner pourraient s'élever à près de 25 millions, sans compter les risques pour les vies humaines.

La nécessité d'agir est donc claire et s'inscrit dans la démarche de prévention suivie par le canton en matière de protection contre les crues.

Le projet d'aménagement de l'Emsbach est jugé important et est déclaré œuvre d'utilité publique.

Le coût total devisé à 3,1 millions verrait une subvention de 95%, et correspondrait à la somme de 2'950'000 francs, incluse la part de la Confédération.

Le coût maximum pour la commune d'Agarn est, lui, de 150'000 francs.

Le groupe libéral-radical est pour l'entrée en matière.

Une question a été posée, à savoir les autorisations de construire en zones dangereuses en montagne. Réponse du berger à la bergère: certaines communes de plaine ne sont pas mieux loties en donnant des autorisations de construire près des berges du Rhône.

Je vous remercie.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Dans le présent projet de décision, c'est le terme "sécurité" qui est le maître mot.

La situation géographique et la situation géologique de la commune d'Agarn font que les éléments naturels, qui parfois se mettent en colère, engendrent des dangers élevés, notamment des laves torrentielles dans les deux cours d'eau qui traversent les communes.

Je ne reviens pas sur le projet en lui-même, ni sur les chiffres qui ont été abondamment explicités ici.

Par contre, j'aimerais juste, concernant le projet de décision qui vous sera soumis tout à l'heure, vous donner un élément supplémentaire concernant les termes "au maximum" que nous avons envisagé de remettre dans ce projet de décision. Donc, contrairement au projet de décision du Conseil d'Etat, la commission vous propose de compléter le montant de la subvention à l'article 3 par les termes "au maximum" que nous retrouvons dans la plupart des projets de décision qui nous sont régulièrement soumis.

Pour ce faire, nous avons tenu une note explicative dont la réponse est fournie par le service juridique de l'Administration des finances qui dit et je cite: "En l'espèce, les deux variantes, avec ou sans mention de "au maximum", peuvent être envisagées. La présente décision porte sur des subventions définies, sur la base d'un taux décidé appliqué au coût d'un devis reconnu et dont le montant ainsi calculé est mentionné dans le projet de décision. Il ne s'agit pas d'une subvention forfaitaire. Le choix de la variante qui peut être retenue dépend de l'appréciation faite de la situation spécifique. Dans le cas où il est fait mention du libellé "au maximum" et en l'absence de disposition contraire spécifique sur la procédure qui serait mentionnée dans le projet de décision, tout dépassement du montant de la participation porté dans la décision, même en cas de dépassement parfaitement justifié par des éléments objectifs ou incontestables, nécessitera une nouvelle décision du Grand Conseil." La commission comprend qu'en décidant cette subvention, nous ne donnons pas carte blanche à la commune et au canton, et que l'engagement et l'exécution des travaux sont soumis à des agréments et contrôles drastiques.

Par soucis de clarté et d'uniformité, la commission vous recommande d'admettre cette modification.

Elle vous incite également à accepter cette participation de 2'945'000 francs, afin de sécuriser la commune d'Agarn contre les risques potentiels de crue de l'Emsbach et vous remercie déjà pour l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Ici également une unanimité réjouissante. Tous les députés, par leurs représentants, ont pris conscience de la nécessité et de l'urgence des travaux prévus sur l'Emsbach dans la région d'Agarn. Je crois que la population d'Agarn mérite cette attention, mérite ce renforcement de sécurité, qui va être mis en place dans les trois prochaines années, comme l'indique d'ailleurs le message.

Ici également vous avez tous fait une analyse très claire de la situation. Je ne reviendrai pas sur le rapport entre investissements et les coûts que pourrait générer une catastrophe, un débordement. Je crois que l'ensemble des groupes a relevé ce problème.

Deux questions semblent ressortir.

Une concerne les taux de subventionnement, qui viennent également d'être rappelés par le président de la commission, donc en sachant que, dans cet objet, nous profitons de l'ancienne législation qui autorisait 85% de couverture maximum, auquel vient s'ajouter un taux supplémentaire de 10% qui est en relation avec les nécessités d'investissements de la commune et sa capacité à faire face à ses investissements. La situation actuelle est un petit peu différente. Il y a un subventionnement qui sera global. Vous savez qu'avec la RPT II, il n'y a plus de subventionnement différencié, nous recevons le tout, mais le subventionnement fédéral peut se diviser en différents éléments: 35% par l'OFEV, un bonus supplémentaire de 10%, donc le 35% au maximum, ce qui voudrait dire que, dans le cas précis, la subvention fédérale serait estimée à 40%, le solde étant à charge du canton.

Une autre question concerne le stockage des déchets et met en exergue le problème qui n'est pas simplement lié à Agarn et à l'Emsbach, mais à un problème beaucoup plus global qui nous touche pour l'ensemble du canton. Nous étudions des solutions. Nous recherchons actuellement des sites adaptés pour la mise en décharge et surtout également pour la possibilité de recyclage et de revalorisation de ces éléments. Vous savez qu'il y a différents types de matériaux. Le but serait au maximum de pouvoir réutiliser les matériaux pour procéder à un recyclage et faire d'autres travaux. Donc, c'est un travail qui est en cours, c'est une étude qui est faite. Nous avons un problème important non seulement dans le cadre de l'assainissement des dangers des cours d'eau, mais également dans le cadre beaucoup plus large de la construction de l'autoroute où là également il y a beaucoup de matériaux qui sont prélevés sur certains sites de chantier et que nous essayons également de réutiliser sur d'autres sites de chantier pour arriver à ce fameux équilibre zéro qui permettrait de réutiliser la totalité de nos déchets de construction, en quelque sorte.

Voilà, j'aimerais vous remercier pour l'entrée en matière, qui n'est absolument pas combattue, et souligner également que les modifications mineures proposées par la commission sont agréées par le Conseil d'Etat.

Je vous remercie de votre soutien lors de la lecture de détail.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten ist nicht bestritten, somit können wir zur Lesung übergehen.

Die deutschsprachigen haben den Beschlusentwurf auf dem grünen Blatt und lediglich in der französischen Version wurde eine Änderung vorgenommen.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:
**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
BESCHLUSS DES STAATSRATES**

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 8, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 95 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version française) et tel que présenté par le Conseil d'Etat (version allemande) en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 mars 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Entrée en matière et lecture

5. DECISION

concernant la réalisation des mesures de protection contre les chutes de pierres et de blocs "Chessigraben – Bodenbrücke", sur la route principale de la Vallée de Saas, sur le territoire de la commune d'Eisten

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend der Ausführung der Sicherheitsmassnahmen gegen Stein- und Blockschlag "Chessigraben – Bodenbrücke" auf der Hauptstrasse A 212 des Saastales auf Gemeindegebiet von Eisten

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Patrice Michaud, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Aus dem Jahr 2006 datiert die erstellte Korridorplanung für das Saastal, welche unmissverständlich bestätigt und belegt, dass die Hauptstrasse A212 auf dem Gebiet der Gemeinde Eisten mit dem Teilstück Chessigraben – Bodenbrücke, die Gefahrenstellen mit dem grössten Handlungsbedarf aufweist.

Zur Sanierung bestehender Anlagen, Erstellung von neuen Schutzvorrichtungen und für die Überwachung sollen nun 6,9 Millionen Franken für die Sicherheit von Mensch, Tier, Hab und Gut aufgebracht und eingesetzt werden.

Wir, die Bewohner der Siedlungen rund um Eisten und die Benutzer der Saastalstrasse, sind glücklich über das Engagement des Kanton Wallis und des Bundes, die diese Arbeiten bis ins Jahr 2018 etappenweise ausführen und beenden wollen. Glauben Sie mir, sehr geschätzte Damen und Herren, wir sind keinesfalls enttäuscht, sollte dies bereits vorher geschehen.

Auf diesem 5,2 km langen – sehr stark gefährdeten Teilstück – befinden sich gute 4 km in der roten, ja liebe Kolleginnen und Kollegen, wenn Sie dieses Teilstück kennen würden, in der blut- und feuerroten Gefahrenzone. Noch heute sind 2,6 km ungeschützt. Dies weist doch eindeutig darauf hin, dass wir uns mit solchen Geschäften zum Schutz der Bevölkerung beschäftigen müssen. Schon heute wissen wir – und das ist nicht zu unterschätzen – dass in gewissen Gefahrenzonen einzig und allein Tunnelbauten vor Stein- und Blockschlägen den gewünschten Nutzen bringen können.

Die CVPO ist – sicherlich wie auch Sie – sich ganz klar bewusst, dass wir unserer Bevölkerung keinen hundertprozentigen Schutz bieten können. Wir tragen Verantwortung für unsere Mitbewohner und deshalb stimmen wir diesem Beschlussentwurf zu. Wir genehmigen die benötigten Kredite zur notwendigen Ausführung, wohl wissend, dass uns die Hauptstrasse A212, die gefährlichste Strasse des Kantons, noch lange in Atem halten wird.

Die CVPO ist für Eintreten. Herzlichen Dank.

M. le député (suppl.) Jacques Zufferey, PDCC:

Concernant les mesures de protection contre les chutes de pierres sur le territoire de la commune d'Eisten, notre groupe s'est surtout penché avec intérêt sur ce rapport avec la question centrale: doit-on rapporter avec de longs discours sur un tel projet qui a déjà été examiné avec pertinence sous tous ses aspects, qu'ils soient:

- le bien-fondé des analyses liées aux risques et dangers;
- le nombre non négligeable de véhicules qui empruntent cette voie;
- la proximité des habitations;
- la répartition des coûts inhérents à ces travaux;
- les différentes solutions proposées pour chaque spécificité du parcours, qu'elles soient assainissement des ouvrages, remise en état des filets de sécurité, remplacement des palissades, construction de nouveaux ouvrages et concept de surveillance?

Notre groupe se réjouit de pouvoir tout prochainement emprunter le tronçon de l'A212 dans des conditions de sécurité optimale, tout en attendant avec impatience de pouvoir s'y rendre plus rapidement avec le tronçon d'autoroute A9 du Haut-Valais.

Tout cela donc pour réaffirmer que notre groupe est favorable au crédit nécessaire à cette réalisation et remercie les différentes personnes, différents groupes qui ont détaillé les aspects de ce dossier. Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich erlaube mir zu Punkt 5 und Punkt 6 ein Eintreten zu machen.

Zu Punkt 5 der Tagesordnung

Die Hauptstrasse A212 von Stalden nach Saas Fee ist einer latenten Stein- und Blockschlaggefahr ausgesetzt. Es herrscht grösster Handlungsbedarf. Die zahlreichen Sturzereignisse der letzten Jahre verlangen Sanierung sowie neue Überwachungs- und Baumassnahmen zum Schutz der Siedlung und des grossen Verkehrsaufkommens von Autos, Postautos und Reisedcars.

Die Kantonsstrasse mit einer Länge von 5,2 km ist stark gefährdet und rund 4 km der Strecke befinden sich in der roten Gefahrenzone. Heute sind noch 2,6 km ungeschützt.

Nicht in diesem Verbauungsprojekt inbegriffen ist das Gebiet Deibfels. Hier können keine herkömmlichen Massnahmen getroffen werden, den nötigen Schutz kann nur ein Tunnel bieten. In Anbetracht der Gefahren muss das Projekt Tunnelbau mit voraussichtlichen Kosten von 10 bis 12 Millionen Franken so rasch wie möglich vorangetrieben werden.

Die Kosten und Details zum vorliegenden Projekt können der Botschaft entnommen werden.

Die ADG anerkennt die Notwendigkeit der Arbeiten und ist für Eintreten.

Zu Punkt 6

Die MGI AG plant einen Neubau des Güterterminals Bahnstrecke im Gebiet "Bockbart" westlich von Visp.

Der Kanton ist gewillt dieses Vorhaben mit einem Verpflichtungskredit von über 4 Millionen Franken im Rahmen des Wirtschaftsprogramms zu unterstützen.

Ursprünglich hätte das Güterterminal 2011 dem Betrieb übergeben werden sollen. Der Zeitplan ist durch Beschwerden von Drittpersonen in grossen Rückstand geraten. Der Kanton Wallis beteiligt sich im Rahmen des Konjunkturpakets des Bundes zusammen mit den Kantonen Uri und Graubünden auf Beschluss des Staatsrats vom 2. Dezember 2009 mit weiteren 1,7 Millionen Franken.

Die beiden Programme Kanton und Bund können zur Förderung der Wirtschaft als eine Einheit betrachtet werden.

Die MGB beginnt 2009/2010 mit grossen Investitionen. "Bockbart" Visp 25,5 Millionen, Streckenverlegung Zen hohen Flühen 13,1 Millionen, dies ist nur der Bahnanteil, Sanierung der Strecke Stalden – Kalpetran 20,2 Millionen. Weitere grössere Investitionen sind bereits geplant.

Die Matterhorn Gotthardbahn ist ein wichtiges Rad im Tourismusgetriebe und generiert eine grosse Wertschöpfung in den touristischen Destinationen. Die Investitionen in die Bahninfrastruktur sind notwendig. Investitionen führen auch zu einer guten Beschäftigungslage, nicht zuletzt im Baugewerbe.

In diesem Sinne ist die ADG für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Je me rallie tout à fait aux propos qui viennent d'être tenus et je les résumerai en disant: pourvu que le ciel ne nous tombe pas sur la tête!

Cette hantise, généralement attribuée aux vaillants guerriers gaulois, frappe également les habitants des communes d'Eisten, de Zen Eisten et de Raftgarten dans la vallée de Saas. En 50 ans, pas moins de 350 événements de chutes de pierres y ont été recensés. Les parois rocheuses de la région sont très friables et le risque de récurrence est permanent. Ce danger menace un trafic assez dense d'automobiles, de cars postaux et touristiques ainsi qu'une dizaine d'habitations pour autant de bâtiments publics.

Afin de limiter au maximum les risques de dégâts matériels et surtout en vies humaines, il faudrait assainir les ouvrages existants, poser de nouveaux filets contre les chutes de pierres et mettre sur pied un concept de surveillance.

Si Astérix et ses compatriotes gaulois implorait le dieu Toutatis pour les protéger, la population de la vallée de Saas demande de manière plus réaliste au Grand Conseil de débloquer la subvention brute de 6,9 millions permettant l'exécution des travaux estimés à 7'190'000 francs.

Reconnaissant la nécessité et la légitimité de la réalisation du projet, le groupe DC du Bas vous propose unanimement l'acceptation de la réalisation de ces mesures préventives.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Die Korridorplanung 2006 bestätigt dem Saastal – hört gut zu – 71 prioritär zu sichernde Stellen. Die Strasse A212 ist nun seit 14 Jahren im eidgenössischen Netz. In dieser Zeit investierte der Neubau der Dienststelle Strassen- und Flussbau während etwas mehr als vier Jahren ansprechend, jedoch während etwas weniger als zehn Jahren minim.

Bundsgelder liegen seit Jahren bereit. Handlungsbedarf ist angesagt.

Mit diesem Entwurf will man nun die Pipeline für das Saastal ansatzmässig wieder in Betrieb nehmen. Leise Freude kommt auf.

Die Antwort auf das Postulat von Herrn Grossrat Stefan Andenmatten zeigt, dass einige kleine Projekte in Bearbeitung sind. Es liegen aber zu wenig bewilligte Projekte vor, die man kurzfristig ausführen könnte, um dem Nachholbedarf gerecht zu werden.

Es müssen also mehr Projekte, welche die Sicherheit erhöhen, in Auftrag gegeben werden.

Bei diesem nun vorliegenden Projekt ist die Gemeinde Eisten Bauherr.

Mit dem Bund wurde eine Vereinbarung getroffen diese Arbeiten innert vier Jahren auszuführen. Ich muss nun wirklich annehmen, dass im Beschlussentwurf Artikel 2 ein Druckfehler vorliegt. In meinen Augen müssten diese wichtigen Arbeiten eigentlich in zwei Jahren oder im Minimum in den folgenden vier Jahren, d.h. von 2010 bis 2014 und nicht wie im Beschlussentwurf vorgesehen von 2010 bis 2018 ausgeführt werden. Stellt euch vor, acht Jahre für 2 km dringliche, ja sehr dringliche Steinschlagschutznetze. Das ist nicht zu glauben.

Zusätzlich ist folgendes zu sagen:

Die Dienststelle Strassen- und Flussbau publiziert normalerweise die vorgesehenen Investitionen für das laufende Jahr jeweils im Monat Januar oder Februar im Amtsblatt. Diese Publikation ist noch nicht geschehen.

Mit diesen Angaben kann man auch beurteilen und vergleichen ob die Verteilung einigermaßen über das Jahr und über die Jahre hinweg gerecht vorgenommen wird.

Im Moment weiss man nur, dass der Neubau der Dienststelle Strassen- und Flussbau 78 Millionen zur Investition budgetiert hat. Aber wo weiss man leider noch nicht, weder der Bürger noch die Grossräte.

Ich bin sicher, dass Sie, geschätzter Herr Staatsrat Melly, den Nachholbedarf für die Strasse A212 mittlerweile kennen und daher der Pipeline Saastal maximalen Druck aufgeben. Mit Einsicht und den erforderlichen Massnahmen könnte auch die Bevölkerung in eine positivere Haltung umgestimmt werden.

Für all diesen erforderlichen Einsatz, geschätzter Herr Melly, danke ich Ihnen im Namen aller Bewohnerinnen und Bewohner des Saastals und der Gemeinde Eisten im voraus recht herzlich.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist daher klar einstimmig für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Colette Follonier, PLR:

Les travaux de sécurité prévus sur ce tronçon de 5,2 km sur la commune d'Eisten font partie des préoccupations qui visent à réduire les risques liés aux dangers naturels. Ils permettront la protection de zones habitées ainsi que la sécurité de la route reliant Stalden à la vallée de Saas.

Sur ce secteur, on a comptabilisé pas moins de 7 éboulements de chutes de pierres par année, ce qui représente un éboulement tous les 52 jours.

Cette protection, constamment demandée par la population concernée, répond aux prescriptions cantonales et fédérales en matière de défense contre les catastrophes naturelles.

Les travaux débuteraient en 2010 et se feraient par étapes, pour se terminer en 2018.

La commune d'Eisten en serait le maître d'œuvre.

Le coût total de ce projet s'élève à 7'190'000 francs. La subvention brute (canton et Confédération) est fixée à 96%, c'est-à-dire à 6'902'400 francs. Le coût à la charge de la commune d'Eisten est de 287'600 francs.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Meine Vorredner – vor allem die Vorredner aus dem Saastal – haben schon einiges zu dieser Strasse gesagt und ich kann mich daher ein bisschen kürzer fassen.

Doch noch einige Bemerkungen.

Die Strasse ins Saastal, d.h. diese Hauptstrasse A212 wurde ja seinerzeit ins Hauptstrassennetz des Bundes aufgenommen und dies nicht weil die Strasse unbedeutend oder eine Erlebnisstrasse im eigentlichen Sinne wäre. Das Gegenteil ist durch die Antwort auf mein Postulat und die Verkehrszahlen in der Botschaft klar belegt. 71 Gefahrenstellen für Naturgefahren bei 2'500 Autos, 86 Postautos und 73 Reiseautos, zudem 10 Wohnhäuser, eine Turnhalle, ein Lebensmittelladen und Gewerbegebäude der Gemeinde Eisten. Ein schlimmeres Ereignis, eventuell mit Todesfolgen hätte für die Tourismusdestination Saastal auch – und das muss man auch erwähnen – schwerwiegende wirtschaftliche Folgen. Die Bewohner der betroffenen Weiler der Gemeinde Eisten sind daher dem Departementchef und der Dienststelle dankbar, dass die Sicherheit erhöht wird.

Wir, die Bewohner des Tals, aber auch die CSPO, sind uns bewusst, dass eine hundertprozentige Sicherheit nicht erreicht werden kann. Die vorgeschlagenen Massnahmen bilden aber einen wichtigen und richtigen Schritt in die richtige Richtung. Weitere aber müssen folgen und die sind auch geplant.

Die CSPO unterstützt diesen Beschluss einstimmig und stellt keinen Abänderungsantrag.

Ich kann dem Departementchef auch bereits heute im voraus – also vor Freitag – erklären, dass ich mit der Antwort, die ich auf mein Postulat erhalten habe, einverstanden bin und dass ich mit dieser Antwort auch befriedigt bin.

Ich möchte ihn aber doch bitten auch in Zukunft bei allen Massnahmen auf der A212 zuerst an die Sicherheit und erst ganz viel später an möglichen Komfortausbau zu denken. Und weiter möchte ich ihn bitten auch darauf zu achten, dass solche Planungen wie bei der Bodenbrücke, die direkt in einen neuen Sicherheitsfaktor hineingehen, vermieden werden.

Ich danke Ihnen Herr Departementchef und wir sind natürlich für Eintreten.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

La route A212 Stalden – Saas-Fee est régulièrement exposée à des chutes de pierres et de blocs.

En 2006, une étude globale des dangers sur l'ensemble de la vallée, intitulée "Korridorplanung", a été réalisée et met en évidence le secteur de "Chessigraben – Bodenbrücke" comme particulièrement dangereux. Avec un trafic journalier important lié à la station de Saas-Fee, des dégâts potentiels sur des habitations et des bâtiments commerciaux et sportifs font qu'il devient nécessaire d'entretenir les ouvrages existants et de les compléter par de nouveaux ouvrages et des systèmes de surveillance. La pose de filets de protection est pratiquement le seul moyen, dans le secteur, de protéger les ouvrages contre ces chutes de pierres et de blocs.

Ce projet est d'une importance vitale pour la région et particulièrement pour l'accès à Saas-Fee, même si le rapport coûts/efficacité n'est que de 0,4. La méthode de calcul de la Confédération ne tient pas compte des risques encourus par les transports publics et tout

autant du manque à gagner pour la station en cas de fermeture de la route. Des calculs ont été réalisés pour d'autres stations touristiques: pour chaque jour de fermeture de leur route d'accès, le manque à gagner a été évalué entre 750'000 francs et un million de francs. Pour le secteur qui nous concerne, un montant de 500'000 francs par jour est tout à fait plausible.

Dans le rapport, il est relevé – et ceci a d'ailleurs été rappelé par mon collègue Pascal Nigro – 350 événements sur 50 ans, ce qui ramène à 7 événements par année, et quelqu'un a dit tout à l'heure que cela représentait un événement chaque mois et demi. J'ai obtenu auprès du service concerné la liste des événements pour 2007, 2008 et 2009. Il est fait état de 45 cas, dont 30 cas sont crédités sur la seule année 2009. On est loin des 7 événements en moyenne annuelle, d'où l'importance d'accorder le montant de la subvention pour sécuriser ce tronçon, montant qui correspond à 96% du montant des travaux, dont 88% par la loi forestière et 8% par la loi sur les routes.

Par rapport à la réaction du député Hans Zurbriggen concernant la réalisation, dans le rapport, il est écrit effectivement quatre ans. Je ne sais pas si c'est une petite erreur, mais, dans le projet de décision, il est question de travaux s'échelonnant entre 2010 et 2018. Il me semble que la longueur des travaux est nécessaire de par la vétusté de la route, de par le trafic et la complexité des travaux à réaliser. Pour le reste, évidemment, je m'en réfère au conseiller d'Etat.

La commission vous recommande d'accepter ce projet de décision avec les quelques menues corrections dans le texte.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Encore une fois, merci de l'engagement de l'ensemble de la députation au service de ce qui a été souligné comme étant la sécurité dans notre canton. Je crois que c'est le maître mot pratiquement de cette matinée, en tout cas en ce qui me concerne, puisque nous avons commencé avec une sécurité sanitaire, sécurité environnementale avec la STEP de Zermatt, sécurité des habitants en parlant d'Agarn, maintenant nous parlons de la sécurité des voyageurs, des touristes et des personnes utilisant l'accès à Saas-Fee et, tout à l'heure, nous allons parler de "Bockbart" avec une sécurité d'approvisionnement, également une sécurité pour les gens qui vont passer de la route au rail et, éventuellement, gagner les stations par voie de chemins de fer.

Tout cela amène également une sécurité économique, comme ça vient d'être souligné, et également le manque à gagner en cas de fermeture d'une route, le manque d'accessibilité, le danger en cas de fermeture totale et en cas de mauvaises conditions climatiques, le danger médical qui pourrait également toucher certaines personnes devant une intervention d'urgence. Tout cela doit aussi être pris en compte dans notre approche.

Alors, ici également, l'ensemble des députés a mis le doigt sur les points importants: une route extrêmement menacée, une route sur laquelle nous avons procédé à cette fameuse estimation, cette méthode qui s'appelle "Korridorplanung" et qui nous a permis de calculer les probabilités qu'un automobiliste soit touché par un événement sur l'un ou l'autre des endroits menacés. Ceci a également été relevé, il y a 71 lieux qui ont été identifiés, c'est totalement

gigantesque, mais ce n'est pas un cas unique. Il faut savoir qu'il y a d'autres études concernant d'autres accès dans d'autres vallées qui sont également en cours et qui feront également l'objet de la même attention de la part du Conseil d'Etat.

Il est vrai qu'aujourd'hui, on peut mettre également en avant le fait que, depuis 2007, on connaissait une bonne partie de ces conclusions. Il faut savoir également qu'il y a eu des problèmes financiers qui nous ont interdit de pouvoir commencer plus tôt.

Aujourd'hui, nous avons un objectif politique avec lequel il y a des moyens qui nous ont été mis à disposition. On a parlé de 92 millions, une moyenne de 25 millions par année, avec une mise en œuvre progressive. Donc, vous l'entendez, de très gros montants qui ne nous permettent pas non plus d'évacuer les autres priorités cantonales, même si le confort n'est pas toujours la priorité n° 1, vous avez – et quelqu'un d'entre vous l'a soulevé – également la problématique de l'autoroute, la problématique des routes à renouveler. On en a parlé l'automne passé suite aux deux hivers extrêmement rigoureux. Vous savez que les priorités du département sont extrêmement nombreuses. Vous savez que nous sommes conscients – comme on l'a également souligné – de l'ensemble des problèmes et des lieux à sécuriser. La priorisation est en cours; elle fait l'objet chaque fois d'une estimation extrêmement objective, en fonction du danger, en fonction des disponibilités financières et également des disponibilités financières des communes concernées lorsqu'elles passent à la caisse – si vous me passez l'expression –, savoir dans quelle mesure elles sont d'accord de mettre dans leur budget la part qui leur revient en termes financiers.

Tout cela pour vous dire que j'apprécie votre soutien, qu'au niveau du département, nous sommes conscients de la situation, que la priorité chez nous restera la sécurité, mais bien sûr c'est avec votre soutien et l'engagement que vous allez démontrer également lors du vote du projet de décision que nous pourrons mener à bien ces travaux. Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten ist nicht bestritten, somit können wir weitergehen zur Lesung.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 111 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 mars 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Entrée en matière et lecture

6. DECISION

concernant le programme cantonal de soutien à l'économie: crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA (MGI SA)

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft: Vergabe eines Verpflichtungskredits für die Realisierung des Güterterminals (Bahn-Strasse) "Bockbart" in Visp durch die Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG (MGI AG)

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Patrice Michaud, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Beat Eggel, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec intérêt de la demande de crédit d'engagement pour la réalisation à Viège du terminal à marchandises rail-route "Bockbart" par la société Matterhorn-Gotthard Infrastructure SA.

Ce crédit de 4 millions s'inscrit dans le cadre du programme de soutien à l'économie adopté par décret en juin 2009 par le Grand Conseil. Nous saluons la mise en œuvre rapide d'investissements qui permettront à l'économie de notre canton de traverser au mieux le cap d'une conjoncture difficile.

Une question plus générale peut, cependant, être posée en lien avec ce projet soutenu par un prêt conditionnellement remboursable. Ce genre de prêt n'est, en finalité, que très rarement, voire jamais remboursé. Dans ce genre de situation, un apport financier par une participation à une augmentation de capital ne serait-elle pas envisageable et une manière de combiner soutien financier et participation active aux décisions?

Dans tous les cas, le groupe DC du Centre soutient sans réserve ce projet qui favorisera le développement économique et la compétitivité de la région de Viège et de ses vallées environnantes.

Je vous remercie pour votre attention.

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Der Grosse Rat hat im Juni 2008 ein Dekret zur Äufnung eines Spezialfinanzierungsfonds von 50 Millionen Franken verabschiedet. In einer ersten Phase sollen dabei in verschiedenen Bereichen 30,2 Millionen Franken investiert werden. Das vorliegende Projekt der Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG ist Bestandteil der ersten Phase und wird mit 4 Millionen Franken unterstützt.

Aus Sicht der Region Oberwallis ist dieses Projekt sowohl für die wirtschaftliche Entwicklung wie auch für die Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit ein wichtiges und zukunftsorientiertes Projekt. Es ist daher auch sehr zu begrüßen, dass der Bund aufgrund eines von der MGB zusätzlich unterbreiteten Konjunkturpakets einen Gesamtbetrag von über 7 Millionen Franken gesprochen hat. Der Kanton Wallis wird von diesem Massnahmenkatalog 1,7 Millionen Franken übernehmen. Die kantonsübergreifende Bedeutung der MGB lässt sich auch an der Tatsache erkennen, dass die Kantone Uri und Graubünden als wichtige Partner des Unternehmens ihren anteilmässigen Beitrag an vom Bund gesprochenen Konjunkturpaket ebenfalls leisten werden.

Der Güterterminal Bockbart in Visp überzeugt in seiner Gesamtplanung und seiner zentralen Lage und wird die heute bestehende dezentrale Infrastruktur um ein weites verbessern. Die an das Unternehmen gestellten Aufgaben und die betrieblichen Abläufe werden mit dem neuen Terminal den heutigen Bedürfnissen entsprechend gelöst und damit für das Oberwallis einen wesentlichen Beitrag zur Förderung der Schnittstelle zwischen Strasse und Schiene leisten.

Die CSPO nimmt auch erfreut zur Kenntnis, dass im Perimeter des neuen Güterterminals das 4. Gleis der SBB erstellt wird. Dieser Beschluss kann auch als wichtiges Zeichen der SBB verstanden werden, welche kürzlich angekündigt hat, den Ausbau des 4. Gleises vorübergehend zu sistieren. Es zeugt aber in erster Linie von einer optimalen Zusammenarbeit und Koordination der beteiligten Partner und Unternehmungen.

Die CSPO bedauert den Rückstand auf das vorgesehene Bauprogramm, welches aufgrund von Einsprachen nicht wunschgemäss umgesetzt werden kann. Wir hoffen aber, dass die Bereinigung der Einsprachen umgehend erfolgt, damit zusätzlich zur kürzlich erteilten Baubewilligung der Vorarbeiten auch die eigentlichen Arbeiten am Güterterminal an die Hand genommen werden können.

Mit der Genehmigung des Verpflichtungskredits von 4 Millionen Franken, welcher anteilmässig 15,6 Prozent der Gesamtkosten entspricht, werden wir der regionalen Bedeutung und Verwurzelung der Matterhorn Gotthardbahn gerecht.

Die CSPO ist für Eintreten auf die Vorlage und gratuliert der Bauherrschaft zu diesem für die ganze Region erfreulichen Projekt.

Ich danke.

M. le député Laurent Bürcher, PLR:

Crédit d'engagement pour le terminal de Viège: cette action vise à favoriser le développement économique de la région Viège – Zermatt – Oberalp et figure dans la première tranche du programme cantonal de soutien à l'économie; de plus, elle répond aux critères dans ce domaine d'aide.

Par le décret de juin 2009, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont pris la décision de soutenir l'économie valaisanne à hauteur de 50 millions.

Le terminal de Viège, devisé à 25'550'000 francs, figure dans la première tranche prévue d'un total de 32 millions.

Cette œuvre, subventionnée par la Confédération à hauteur de 12 millions, sera suivie par le canton du Valais avec une somme maximale de 4 millions. Les versements prévus par tranches de 2 millions seront effectués en 2010 et 2011 ou par une convention entre le canton du Valais et la MGI SA.

Le groupe PLR entre en matière, mais aimerait connaître la participation du transport des marchandises en francs et en pour-cent dans la société MGI SA, et surtout voudrait s'assurer de la part du Parlement de la même importance et du même appui pour les futurs projets de Monthey et de Sembrancher.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:

Die CVPO hat sich mit der Botschaft zur Vergabe eines Verpflichtungskredits für die Realisierung des Güterterminals Bockbart in Visp durch die Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG auseinandergesetzt.

Die CVPO ist der Meinung, dass dieser Verpflichtungskredit von über 4 Millionen Franken gesprochen werden kann. Dies aus folgenden Überlegungen:

1. Mit der Optimierung und der Effizienzsteigerung dieses Güterterminals wird mit Sicherheit die Verkehrssituation in das Vispental und auch in das Mattertal entlastet, da mehr Güter auf die Schiene statt auf der Strasse transportiert werden können. Dies ist sicherlich ein sehr grosser und erfreulicher Erfolg.

2. Dieser Bau des Terminals wird dem Arbeitsmarkt im Oberwallis, vor allem der Baubranche sehr entgegen kommen. Es muss natürlich darauf geachtet werden, dass das einheimische Gewerbe unterstützt werden muss, sofern dies im Rahmen der Möglichkeiten liegen wird. Es wird dadurch auch im Sinne des kantonalen Programms zur Unterstützung der Wirtschaft gehandelt.

3. Der Standort des Terminals ist ein strategisch sehr wichtiger geographischer Güterverkehrsknotenpunkt für das Oberwallis und nicht zuletzt eine sehr wichtige Verbindung zwischen unserem Kanton und der übrigen Schweiz.

Mit den aufgeführten Punkten sind wir der vollen Überzeugung, dass dieser Verpflichtungskredit gesprochen werden kann und wir sind auch überzeugt, dass Projekte in diesem Rahmen im Sinne der politischen Wirtschaftsstrategie sind.

Die CVPO wie auch die behandelnde Kommission stehen geschlossen hinter dieser Vergabe und ist daher ganz klar für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Dans le cadre du programme cantonal de soutien à l'économie, accepté en 2009 par le Parlement, 50 millions avaient été prélevés sur l'excédent du compte de l'Etat pour l'année 2008.

Dans la première tranche de 30 millions prévue pour le développement de stratégies d'économie d'énergie, pour l'encouragement à l'innovation, pour l'accès facilité aux crédits pour les PME et pour la modernisation d'infrastructures, le projet de terminal à marchandises rail-route "Bockbart", projeté dans le secteur ouest de Viège, y trouve indubitablement sa place.

Efficacité et amélioration sont les mots phares de la réalisation de ce nouveau terminal qui favorisera le développement économique et la compétitivité des régions de Viège et de Zermatt.

Cette interface ferroviaire, qui devrait améliorer la fréquence du recours au rail dans le Haut-Valais, est devisée à un montant global de 25 millions. Ces aménagements bénéficieront de l'apport non négligeable de 12 millions de la part de la Confédération et des 4 millions promis par le canton du Valais payables sur 2 ans.

Une question: une projection a-t-elle été effectuée pour définir le taux d'amélioration de la fréquence du recours au rail, comme cité précédemment?

Cela dit, le groupe DC du Bas accepte sans restriction cette requête dans le cadre du programme cantonal de soutien à l'économie.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Après la crise économique de ces derniers mois, il est difficile de dire aujourd'hui si nous en sommes sortis ou si elle annonce encore des périodes difficiles.

Malgré un recul de 0,5% du chômage en Valais en février, le taux reste tout de même important avec 5,4%.

Les parlementaires dans leur grande sagesse ont adopté, en juin 2009, par décret prévoyant l'institution d'un fonds spécial de financement, une dotation de 50 millions de francs prélevés sur l'excédent du compte de l'Etat pour l'année 2008.

Ce fonds prévoit six axes bien définis, avec une première phase de 30,2 millions sur les années 2009 et 2010, dont un montant de 4 millions pour la revalorisation des infrastructures ferroviaires.

Le projet de terminal à marchandises rail-route de "Bockbart" s'inscrit parfaitement dans cette première phase. Il est prêt à recevoir notre aval, d'autant plus qu'il favorisera le développement économique et la compétitivité de la région de Viège.

Le but est de réunir en un seul lieu ce qui est aujourd'hui dispersé sur deux sites: Viège et Gamsen. Les éléments techniques principaux sont:

- la halle marchandises couverte avec fosse de révision et voie de transbordement des marchandises,
- grue portique avec bac de rétention d'huile,
- voie d'accès pour wagon combi,
- rampe de transbordement voie métrique / voie normale, y compris:
- les raccordements des routes d'accès,
- le pont sur la Vispa et la route d'accès aux sites sportifs,
- le démontage des constructions existantes.

Nous y gagnerons en efficacité, tout en dégageant un montant de plus de 25 millions dans l'économie, que nous espérons la plus locale possible.

Pour le reste, je vous renvoie aux documents remis pour les détails.

La commission vous remercie pour votre entrée en matière unanime et vous enjoint d'accepter, tout à l'heure, ce crédit d'engagement sous forme d'un prêt conditionnellement remboursable.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Encore une fois, je dirai unité de vues sur l'utilité de l'objet et l'importance de le soutenir par cet engagement financier.

Unanimité également en ce qui concerne la mise en œuvre rapide du décret que vous avez voté pour soutenir notre économie.

Et puis, comme je l'ai dit tout à l'heure, un élément de plus à apporter à la construction de la sécurité dans notre canton au sens large.

Quelques questions, cependant – je ne reviens pas sur le détail qui vient d'être résumé également par le président de la commission et qui a été relevé par l'ensemble des intervenants –, tout d'abord, sur la part de transport de marchandises. Je dirai que nous nous trouvons dans une situation où nous voulons absolument favoriser ce transfert de la route au rail dans ce cadre de centre d'échange rail-route et vice-versa. Egalement centre de convergence entre voie métrique et voie normale, souligné aussi par le président de la commission, qui devrait permettre une meilleure utilisation du vecteur de transport que représente la MGB à destination des stations ou à destination des autres cantons, dont elle est également un des axes de développement. Donc, de ce côté-là, je n'ai pas de chiffres statistiques aujourd'hui, mais il est évident que nous soutenons bien sûr un développement de ce mode de transport et que nous serons très attentifs à son évolution.

Une question qui va un petit peu avec cela, c'est ce prêt conditionnellement remboursable. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux prendre des parts? C'est une question qu'il faudrait poser à la société, mais, moi, j'ai tout de même une réponse: dès lors que, aujourd'hui, on sait que ce type de prêt n'est que très rarement remboursé puisque ces sociétés ne font que très rarement du bénéfice à un point tel que l'on puisse demander le remboursement, quel

serait donc l'intérêt de l'Etat de prendre en lieu et place des actions dans une société qui ne rapporteraient pas grand-chose non plus à la caisse cantonale? Donc, je dirai que le résultat est le même. Ici, le désir est surtout de soutenir une philosophie. C'est la même philosophie qui sera mise en place par le Gouvernement lorsqu'il s'agira de soutenir d'autres entreprises du même style. On a parlé, tout à l'heure, du Chablais. Vous savez qu'il y a un projet actuellement en étude dans le Chablais. Il y a également des études dans le Valais central. Cela fait partie aussi des priorités du Gouvernement et de mon département en particulier que de développer les moyens de transport d'une manière générale dans notre canton et surtout d'accentuer cette complémentarité indispensable entre la route et le rail.

Nous sommes dans une situation évolutive. Vous savez qu'il y a d'énormes problèmes au niveau du financement des infrastructures au plan fédéral. Nous essayons quant à nous, à notre niveau cantonal, de concilier autant que faire ce peut les deux moyens de transport en leur offrant, dans un cadre géographique extrêmement particulier, une possibilité de développement simultanée et parallèle. On ne peut pas se passer du transport routier, indispensable pour l'approvisionnement au fond de nos vallées, et on ne peut pas se passer du transport ferroviaire qui doit nous amener les grandes masses de marchandises dans le canton et, à partir de là, on doit avoir cette possibilité d'échanges entre le rail et la route pour, ensuite, distribuer ces marchandises.

Je ne peux donc que confirmer le désir du Gouvernement de développer encore ce type de transports combinés et qui se concrétisera par d'autres projets, en précisant aussi que le projet de la MGB est arrivé à point nommé, à un moment où les possibilités financières de l'Etat étaient là et le désir de soutenir l'économie était également là. Je vous rappelle: 25 millions investis dans l'économie qui, aujourd'hui, est extrêmement demanderesse de ce genre de travaux.

Je vous remercie de votre soutien unanime et de votre entrée en matière unanime.

Je vous remercie également de soutenir la lecture de détail.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten wird nicht bestritten. Somit können wir zur Lesung übergehen.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 103 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 mars 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Je tiens à vous remercier sincèrement de votre appui à ces quatre objets, appui unanime.

Permettez-moi aussi de remercier la commission pour son travail assidu, son travail fouillé, et remercier le rapporteur ad hoc, le député (suppl.) Patrice Michaud, qui a remplacé le rapporteur officiel absent.

Permettez-moi de vous remercier également, Monsieur le conseiller d'Etat Jacques Melly, pour la totalité des explications fournies, notamment pour tout ce qui concernait les aspects techniques du dossier et, par-là, remercier vos services.

L'ensemble de ces projets totalise 65 millions. Ce sont 65 millions qui vont aller à l'économie de notre canton et nous pouvons nous en réjouir.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Maintenant, la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le chef du département qui a totalement conscience d'être le dernier obstacle avant votre apéritif.

Simplement pour vous remercier, remercier aussi la commission, ce que j'avais déjà fait tout à l'heure.

Le président de la commission a souligné l'importance financière de ce que vous avez accepté ce matin, l'importance de ces travaux qui, autant que possible, bien sûr resteront dans notre beau canton, pour lequel vous avez voté ces quatre projets.

Merci et bon appétit à tout le monde.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Bevor wir zum Ende kommen, habe ich doch noch drei Mitteilungen – encore trois communications.

Un petit rappel aux membres de la commission sécurité publique. Vous êtes attendus juste après la séance à la salle 6 de l'espace Porte de Conthey.

A l'attention du groupe toxicomanie et dépendance. Les députés inscrits sont invités à rejoindre la salle 1 de l'espace Porte de Conthey dans 45 minutes.

Les députés qui ont commandé un sandwich et une boisson peuvent les retirer auprès de M. Benno Meichtry dans la salle des pas perdus.

Die Justizkommission trifft sich um 14.00 Uhr im 2. Stock dieses Parlamentsgebäudes anstelle des 3. Stockes.

Nun habe ich das Vergnügen Sie im Namen der Marke Valais/Wallis zum Aperero einzuladen. Ich danke Herrn Direktor Yvan Aymon für das generöse Aperero und wünsche ihm in seiner Arbeit viel, viel Erfolg.

Danke und einen guten Appetit, ein gutes Aperero.

Vielen Dank.

La séance est levée à 11 h 55.

Séance du jeudi 11 mars 2010

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Première lecture

1. Loi sur la protection civile (LPCi)

Erste Lesung

Gesetz über den Zivilschutz (GZS)

Lecture

2. Décision fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public

Lesung

Beschluss über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei den Gerichten und der Staatsanwaltschaft

Débat et décision sur l'opportunité

3. Initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale

Debatte und Beschluss über die Zweckmässigkeit

Parlamentarische Initiative 2.041 betreffend Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungsprogramms für Sozialhilfesuchende

Traitements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. Motion des députés Liliane **BRIGGER** (CSPO), Jakob **WALTER** (suppl.) (CVPO) et cosignataires concernant un numéro d'appel d'urgence unique pour le Valais (10.12.2008) (2.001 anc. 2.159)
Motion von Grossrätin Liliane **BRIGGER** (CSPO), Grossrat (Suppl.) Jakob **WALTER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend eine einzige Notrufnummer für das Wallis (10.12.2008) (2.001 ehem. 2.159)

5. Postulat du groupe PDCC, par le député (suppl.) Sébastien **ROH**, concernant l'équipement personnel des sapeurs pompiers (07.05.2009) (2.015)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Sébastien **ROH**, betreffend persönliche Ausrüstung der Feuerwehrleute (07.05.2009) (2.015)
6. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) David **QUELOZ**, concernant les allocations familiales: égalité de traitement pour les familles recomposées (10.09.2009) (2.031)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) David **QUELOZ**, betreffend Familienzulagen: Gleichbehandlung für Patchwork-Familien (10.09.2009) (2.031)
7. Postulat de la députation UDC du district de Monthey, par les députés Antoine **CARRAUX** (suppl.), Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR** et Régis **PERRIN** (suppl.), concernant l'expulsion pour les étrangers criminels (09.09.2009) (2.032)
Postulat der UDC-Abgeordneten des Bezirks Monthey, durch die Grossräte Antoine **CARRAUX** (Suppl.), Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR** und Régis **PERRIN** (Suppl.), betreffend Ausweisung krimineller Ausländer (09.09.2009) (2.032)
8. Postulat du député Pascal **REY**, PDCC, concernant l'harmonisation des procédures en matière de restitution d'un bien loué à son propriétaire ou d'expulsion de locataire (16.06.2009) (2.034 anc. 4.024)
Postulat von Grossrat Pascal **REY**, PDCC, betreffend Harmonisierung der Verfahren hinsichtlich der Rückgabe eines Mietobjekts an seinen Besitzer oder der Ausweisung eines Mieters (16.06.2009) (2.034 ehem. 4.024)

Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

9. Interpellation du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien **BERCLAZ**, concernant le poste de police de la gare de Sion: à quand les nocturnes? (10.11.2009) (2.035)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien **BERCLAZ**, betreffend verlängerte Öffnungszeiten für den Polizeiposten beim Bahnhof Sitten (10.11.2009) (2.035)
10. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les statistiques en matière d'asile: combien de temps va-t-on encore les cacher aux Valaisans? (10.11.2009) (2.036)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Asyl-Statistiken: Wie lange wird man sie noch den Wallisern vorenthalten? (10.11.2009) (2.036)

11. Postulat de la députée Verena **SARBACH-BODENMÜLLER**, CVPO, et cosignataires concernant le traitement de procédures de recours en matière de demandes d'aide sociale (10.11.2009) (2.038)
Postulat von Grossrätin Verena **SARBACH-BODENMÜLLER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Behandlung von Beschwerdeverfahren bei Sozialhilfesuchen (10.11.2009) (2.038)
12. Postulat du député Felix **RUPPEN**, CVPO, et cosignataires concernant les photos numériques pour les nouveaux passeports biométriques (11.11.2009) (2.039)
Postulat von Grossrat Felix **RUPPEN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend digitale Fotos für die neuen biometrischen Pässe (11.11.2009) (2.039)
13. Postulat du groupe PLR, par le député Didier **CACHAT**, concernant la justice rapide (11.11.2009) (2.040)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Didier **CACHAT**, betreffend schnelle Justiz (11.11.2009) (2.040)
14. Postulat du groupe PDCC, par le député Grégoire **DUSSEX**, concernant la sécurité lors de manifestations sportives en Valais (12.11.2009) (2.042)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Grégoire **DUSSEX**, betreffend Sicherheit bei Sportanlässen im Wallis (12.11.2009) (2.042)
15. Motion du député Egon **FURRER**, CVPO, et cosignataires concernant augmentation des coûts de la sécurité / des interventions des services d'ordre lors de manifestations sportives (12.11.2009) (2.043)
Motion von Grossrat Egon **FURRER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend steigende Sicherheitskosten / Ordnungsdienstesätze bei Sportveranstaltungen (12.11.2009) (2.043)
16. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant le versement mensuel des allocations familiales (12.11.2009) (2.044)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend monatliche Auszahlung der Familienzulagen (12.11.2009) (2.044)
17. Interpellation du groupe UDC, par le député (suppl.) Antoine **CARRAUX**, concernant Schengen, manque d'effectifs? (13.11.2009) (2.045)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Antoine **CARRAUX**, betreffend Schengen und Personalmangel (13.11.2009) (2.045)
18. Interpellation du groupe UDC, par le député (suppl.) Antoine **CARRAUX**, concernant le centre de requérants d'asile à Collombey-Muraz (13.11.2009) (2.046)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Antoine **CARRAUX**, betreffend Aufnahmezentrum für Asylbewerber in Collombey-Muraz (13.11.2009) (2.046)

19. Interpellation du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, concernant le concept de sécurité d'Amoklauf (13.11.2009) (2.047)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Sicherheitskonzept bei Amoklauf (13.11.2009) (2.047)
20. Postulat de la députée Verena **SARBACH-BODENMÜLLER**, CVPO, et cosignataires concernant les forfaits journaliers dans les EMS (10.11.2009) (2.053 anc. 1.045)
Postulat von Grossrätin Verena **SARBACH-BODENMÜLLER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Tagespauschale in den Alters- und Pflegeheimen (10.11.2009) (2.053 ehem. 1.045)

Der Präsident:

Ich heisse Sie zur heutigen Session herzlich willkommen.

Angesichts der reich befrachteten Traktandenliste verzichte ich auf weitere Einführungen.

Wir gehen direkt über zu Punkt 1 unserer Tagesordnung.

Première lecture

1. LOI sur la protection civile (LPCi)

Erste Lesung

GESETZ über den Zivilschutz (GZS)

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Raymond Borgeat*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 6, adoptés.

Article 7

Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 7:

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Article 7

Alinéa 1

L'amendement déposé pour le groupe CVPO par le député Urs Kuonen a été refusé par la commission par 13 voix.

Toutes les communes valaisannes peuvent conclure un mandat de prestations avec le service. Une convention pourrait intervenir avec une commune, même si elle n'est pas commune siège.

L'objectif est de maintenir ici une autonomie même dans le cadre de la collaboration intercommunale.

C'est pour cette raison que la commission a refusé à l'unanimité cet amendement.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Die CVPO ist für eine effiziente Arbeit im Parlament. Deshalb oder vor allem aufgrund der deutlichen Ablehnung unserer Abänderungsanträge durch die Kommission an der gestrigen Sitzung **ziehen wir die Anträge der CVPO zurück.**

Dies aber nicht, ohne Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, auf folgende im Grundsatz wichtigen verbleibenden Fragen hinzuweisen, die aus unserer Sicht und auch aus meiner Sicht als Gemeindepräsident bestehen bleiben.

1. Ist die Garantie der Kostenneutralität gegenüber den Gemeinden gewährleistet?
2. Bleiben die Kosten durch die Professionalisierung gleich?
3. Wer übernimmt die Gebäudeversicherungen mit all den anderen Betriebskosten und die Instandhaltungskosten der bestehenden Anlagen?
4. Wie lange dauert die Übergangsfrist bis der NFA II in Kraft tritt?
5. Wie lange dauert es bis die Aufgabenentflechtung Gemeinde/Kanton geregelt ist?

Diese offenen Fragen sind hoffentlich von der zweiten Kommission zu behandeln.

So sind wir der Meinung, dass die Möglichkeit dieses Gesetzes an den NFA II und an das Bundesgesetz anzupassen nicht genutzt wird.

Viele Wege führen zum Ziel eines sicheren Bevölkerungsschutzes. Es liegt nun an Ihnen die Beschilderung für den richtigen Weg anzubringen.

Die CVPO steht der Reform nicht im Weg, kann aber für das vorliegende Gesetz keine Verantwortung übernehmen und wird sich bei der Abstimmung dementsprechend verhalten. Trotzdem danken wir nochmals den Kommissionen für die geleistete Arbeit.

Der Präsident:

Somit stellen wir fest, dass die CVPO die Abänderungsanträge für die Artikel 7, Artikel 8, Artikel 10 Absatz 1 sowie Artikel 20, Artikel 29, 32, 33 und 34 zurückgezogen hat. Ist das so richtig?

Gut!

La discussion est close.

Article 7, adopté.

Article 8

Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen – zurückgezogen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 8, adopté.

Article 9, adopté.

Article 10

Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Article 10

Alinéa 1

Proposition du groupe CVPO, déposée par le député Urs Kuonen: retirée.

Alinéa 2

Suite à la proposition du groupe CVPO, la commission propose une **nouvelle rédaction** de cet alinéa: "La commission se compose notamment d'un représentant de la commune siège, d'un représentant par zone d'intervention et d'un représentant du service."

La commission souhaite effectivement s'assurer que la commune siège soit représentée dans la commission. Lorsqu'une commune siège ne constitue pas une zone d'intervention à elle seule, il serait possible que cette commune siège ne soit pas représentée dans la commission.

Nous avons donc accepté cette proposition de modifier la composition de la commission OPC.

Article 10, adopté avec la nouvelle formulation de l'alinéa 2 présentée par la commission.

Articles 11 à 15, adoptés.

Article 16

Proposition du groupe PLR par le député Bernard Rey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Article 16

Alinéa 4

Proposition du groupe PLR déposée par le député Bernard Rey

Il est proposé de supprimer la notion de service qui dépend de la protection civile. **Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission.** En effet, la notion de service est déjà définie à l'article 6 alinéa 3.

On peut donc accepter cette proposition.

Article 16, adopté avec la proposition du groupe PLR à l'alinéa 4.

Article 17

Proposition du groupe UDC par le député Alexandre Caillet (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Article 17

Alinéa 1

Proposition du groupe UDC déposée par le député Alexandre Caillet

Dans le cadre de la discussion, la commission prend note que, quoi qu'il en soit, le seul état-major effectivement à disposition est soit l'état-major communal, soit l'état-major intercommunal. Il n'y a donc pas nécessité d'ajouter cette observation.

La commission a refusé cette proposition par 12 voix et une abstention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Das Wort wird nicht gewünscht, also ist der Kommissionsvorschlag angenommen.

Article 17, adopté.

Article 18

Proposition du groupe PLR par le député Bernard Rey:

Proposition du groupe PDCB par la députée (suppl.) Fanny Darbellay (par le député Nicolas Voide):

Proposition du groupe PDCC par la députée (suppl.) Myriam Roduit:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 18:

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Article 18

Alinéa 2

Trois propositions ont été déposées, respectivement par le groupe PLR, par le groupe PDCB et par le groupe PDCC.

Il peut effectivement y avoir une redondance entre l'alinéa 1 et l'alinéa 2 de cet article.

Par contre, la commission a clairement, lors du débat initial, voulu insister sur le fait que des interventions d'ordre d'utilité publique peuvent être faites dans le cadre de cours de répétition ou même dans des circonstances ponctuelles ou extraordinaires.

C'est pour cela que nous avons voulu maintenir l'alinéa 2, en précisant: "Quant aux interventions au profit de la collectivité n'ayant pas un rapport direct avec l'instruction ou un cours de répétition, en principe, seules les demandes concernant des manifestations publiques à caractère cantonal, national ou international peuvent être approuvées." Il s'agit donc effectivement d'obtenir une approbation.

Dans le cadre de la discussion, nous avons refusé les trois propositions, dans le sens où l'on a considéré qu'effectivement l'ouverture et l'opportunité de faire des travaux d'utilité publique pour une région sont maintenues en conservant les termes "en principe".

Ces trois propositions ont donc été refusées. Les votes ont été répartis de la manière suivantes: Nous avons, d'abord, mis en confrontation les propositions du groupe PDCB et du groupe PDCC. La proposition du groupe PDCB a été admise. Puis, nous avons opposé la proposition du groupe PDCB à celle du groupe PLR. C'est la proposition du groupe PDCB qui a été maintenue. Puis, en confrontation, proposition du groupe PDCB contre celle de la commission, la proposition de la commission a obtenu une très faible majorité de 7 voix contre 6.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Si nous demandons la suppression de l'alinéa 2, c'est que nous le trouvons inutile.

L'alinéa 1 mentionne clairement que les interventions au profit de la collectivité sont soumises au régime de l'autorisation. A notre avis, l'alinéa 2 n'ajoute donc rien.

Nous comprenons bien le souci de la commission. Et d'ailleurs, je l'avais relevé lors de l'entrée en matière, le groupe PLR veut que la PCi garde un peu de ses moyens pour l'utilité publique.

Ce projet de loi permet cela, à notre sens, même avec la suppression de l'alinéa 2.

On n'en fera pas une affaire d'Etat, mais je maintiens quand même cette proposition.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Au niveau de la philosophie de la proposition, nous partageons ce qui vient d'être dit par le représentant du groupe libéral-radical.

Quant à nous, nous voulons maintenir l'alinéa 2, en insistant sur notre proposition et en disant que qui dit "organisation régionale" doit pouvoir dire "utilisation régionale des forces disponibles". Dans ce sens-là, nous avons tous certainement dans cette salle pu bénéficier à l'occasion, dans le cadre de l'organisation de telle ou telle manifestation, du soutien indispensable de la protection civile.

Eh bien!, par notre proposition, nous voulons assurer la possibilité, dans le futur, de maintenir ce soutien en faveur de manifestations à caractère régional.

Je vous demande donc de soutenir notre proposition.

M^{me} la députée (suppl.) Myriam Roduit, PDCC:

Le groupe PDCC retire son amendement au profit de la proposition du groupe PDCB.

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Le rapporteur Raymond Borgeat a déjà donné quelques explications, mais j'aimerais ajouter quelques éléments fondamentaux par rapport à cet article.

Donc, effectivement, l'alinéa 2 est une redondance puisque l'on retrouve à l'alinéa 1 et à l'alinéa 3 exactement ce qui figure à l'alinéa 2.

Cependant, pour répondre, en fait, aux soucis de ce Parlement, la commission propose de garder l'alinéa 2 tel que proposé. Cela permet de répondre aux groupes PDCB et PDCC avec les précisions suivantes: Les termes "en principe", on les laisse pour permettre justement au niveau des régions de pouvoir utiliser la protection civile dans le cadre de manifestations régionales. Pourquoi vous demande-t-on de garder la proposition de la commission? Ajouter, selon la proposition du groupe PDCB, à caractère "régional", le souci que l'on a, c'est d'avoir des demandes pour toutes les manifestations. Si vous vous souvenez, dans l'entrée en matière dans ce Parlement, j'avais dit: la protection civile peut être engagée lors de manifestations régionales, mais pas dans toutes les manifestations régionales, ce n'est pas sa première mission.

Je propose ainsi au Parlement de maintenir l'alinéa 2 tel que proposé.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Worum geht es bei diesem Artikel, diese Einsätze für die Öffentlichkeit?

Dort ist einerseits die Öffentlichkeit, sei das die Region oder der Kanton, interessiert, dass vielleicht bei einem Anlass die Kosten nicht zu hoch sein, dass sie auf den Zivilschutz zurückgreifen können, auf dessen Erfahrung.

Umgekehrt muss man aber sagen, der Zivilschutz profitiert auch wenn sie an öffentlichen Anlässen teilnehmen können. Sie haben dann ein Übungsfeld, ein Lernfeld, weil wir Gott sei Dank nicht jedes Jahr eine Katastrophe haben.

Zu sagen ist aber, diese Einsätze sind schon heute bewilligungspflichtig und daran wollen wir nichts ändern. Es ist auch der Bund, der diese Bewilligungspflicht will und es ist auch der Bund der überprüft ob die Einsätze korrekt durchgeführt wurden. Je nach dem verlangt er sogar von den Gemeinden diese Kosten zurückzubezahlen. Es ändert sich nichts. Was hier die Frage ist, ist, ob man das im Gesetz nochmals ausformulieren will der Transparenz halber, aber im Grundsatz wollen wir an diesen Einsätzen für die Öffentlichkeit nichts ändern. Einzig der Bund anvisiert eine Revision und dort wird er zukünftig vorschreiben, dass nicht mehr als 14 Tage pro Mann im Jahre Einsätze für die Öffentlichkeit geleistet werden können.

In dem Sinn möchte ich hier nochmals festhalten – wie auch immer die Abstimmung jetzt läuft – wir wollen an diesen Einsätzen für die Öffentlichkeit nichts ändern.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Wir stimmen zuerst über die beiden Anträge der PLR-Fraktion und der PDCB-Fraktion ab. Der obsiegende Antrag wird dann dem Antrag der Kommission gegenübergestellt.

Alinéa 2

Par 77 voix contre 43 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PLR défendue par le député Bernard Rey.

Par 63 voix contre 60 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PDCB défendue par le député Nicolas Voide.

Der Präsident:

Sie haben den Antrag der Kommission unterstützt.

Article 18, adopté.

Article 19, adopté.

Article 20

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen – zurückgezogen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 20, adopté.

Articles 21 à 28, adoptés.

Article 29

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen – zurückgezogen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 29, adopté.

Articles 30 et 31, adoptés.

Article 32

Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen – zurückgezogen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 32, adopté.

Article 33

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen – zurückgezogen:

Proposition du groupe PDCC par la députée (suppl.) Myriam Roduit (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Article 33

Alinéa 4

Proposition du groupe PDCC déposée par la députée (suppl.) Myriam Roduit

Ce problème syntaxique avait malencontreusement échappé à la sagacité des commissaires. C'est donc à l'unanimité que **la commission accepte cette proposition.**

Article 33, adopté avec la proposition du groupe PDCC à l'alinéa 4.

Article 34

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen – zurückgezogen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 34, adopté.

Articles 35 à 44, adoptés.

Article 45

Proposition du groupe UDC par le député Alexandre Caillet (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Article 45

Alinéa 4

Proposition du groupe UDC, déposée par le député Alexandre Caillet, d'intégrer dans cet alinéa le respect d'un juste équilibre entre les communes partenaires pour l'engagement des professionnels

L'objectif de la professionnalisation des cadres de la PCi est d'engager des personnes compétentes et non pas de primer sur la localisation.

De plus, cet alinéa privilégie déjà cet équilibre, car la commission OPC doit être entendue avant l'engagement.

De ce fait, la commission refuse cette proposition par 12 voix contre une.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Das Wort wird nicht verlangt.

Somit ist der Kommissionsantrag genehmigt.

Article 45, adopté.

Articles 46 à 58, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Bernard Rey, PLR:

Professionnalisme, meilleure synergie, collaboration, rationalisation, quelques mots qui résument bien le projet de loi qui nous était soumis.

A l'instar d'autres qui le diront peut-être plus tard, le groupe libéral-radical sera attentif à la durée des mesures transitoires dans l'attente de RPT II.

J'avais, lors de l'entrée en matière, posé deux questions précises à M^{me} la cheffe du département:

- Quel est le taux de couverture en abris de chaque commune?
- Que se passera-t-il pour les communes qui devront s'équiper en abri et qui ne disposent plus en cash des fonds comptabilisés? Est-ce que c'est le canton qui devra pallier ces manquements?

Comme aucune réponse ne nous a été donnée, j'attends peut-être que M^{me} la cheffe du département nous les donne maintenant ou alors je sou mets ces deux questions à la sagacité de la commission de deuxième lecture.

Cela étant dit, le groupe libéral-radical apportera son soutien à ce projet, tout d'abord parce qu'il le trouve solide et moderne, ensuite parce qu'il entend éviter de s'attirer les foudres de la très compétente présidente de la commission de la sécurité publique Marie-Claude Ecoeur!

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Erlauben Sie mir eine kurze Bemerkung und zwar ist im Rahmen der Eintretensdebatte der Eindruck entstanden, dass der Zivilschutz im Unterwallis im Gegensatz zum Oberwallis professionalisiert und damit funktioniert hat. Diesem Anschein möchten wir mit der Feststellung entgegentreten, dass auch das Milizsystem im Oberwallis bestens funktioniert hat. Es gibt Gemeinden wo es besser läuft und Gemeinden wo es weniger gut gelaufen ist, aber das ist im Oberwallis wie im Unterwallis der Fall.

Wir möchten an dieser Stelle allen Zivilschutzkommandanten, die sich im Milizsystem für ihre Aufgabe eingesetzt und diese zur Zufriedenheit der Gemeinschaft ausgeführt haben, unseren besten Dank ausdrücken.

Die CSPO begrüsst die mit der anvisierten Gesetzesänderung verfolgten Ziele und gibt der Hoffnung Ausdruck, dass der Staatsrat den Bedenken der Gemeinden bei der Umsetzung Rechnung trägt.

Danke.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

C'est en demandant aux commissaires de la deuxième commission de s'assurer de la possibilité pour les organisateurs de manifestations à caractère régional de pouvoir continuer à bénéficier du soutien de la protection civile que les députés DC du Bas voteront ce texte en première lecture.

La discussion est close.

Le président:

Wünscht die Frau Präsidentin das Wort?

(...)

C'est déjà fini, oui!

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Je remercie le Parlement d'avoir répondu positivement à cette nouvelle loi sur la protection civile.

Vous avez parlé de fonctionnalité, vous avez parlé, lors du débat d'entrée en matière de mardi, d'une loi qui était forte, je précise que, effectivement, cette loi est forte.

J'aimerais par souci d'équité, j'ai peut-être choqué les Haut-Valaisans, ce n'était pas mon but. Il n'a jamais été question dans ce Parlement de dire que les Haut-Valaisans n'ont pas fait leur travail. Le système est différent. J'ai reçu une lettre, tout comme vous, du commandant de Brigue et simplement – je l'ai dit aussi dans le Parlement mardi – j'ai félicité – pour ceux qui voudront reprendre le mémorial – le travail fait par tous ces commandants de milice. Effectivement, c'est un travail exemplaire. Mais, je pense qu'avec la loi telle qu'elle est proposée, avec des professionnels, on ne sera que meilleur et surtout pour le bien de la population.

J'en ai terminé. J'ai été un petit peu prise au dépourvu... Voilà, je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la présidente.

Wir arbeiten heute sehr effizient... wie auch der Zivilschutz.

Frau Grossrätin, Sie haben das Wort... Ich möchte mich entschuldigen... Frau Staatsrätin Sie haben das Wort!

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich möchte zuerst auf die Fragen eingehen, die aufgeworfen wurden und zwar von Herrn Rey. Sie haben gefragt wie hoch der Deckungsgrad sei. Dieser beträgt zurzeit 108 Prozent. Es sind 322'000 Schutzplätze für Personen im Wallis. Wir haben rund 300'000 Einwohner und wenn die Bevölkerung nicht stärker wächst so haben wir immerhin noch für 22'000 Personen Platz. Es ist vorgesehen, dass das Geld das im Fonds ist für den Unterhalt, für die Sanierung der bestehenden Schutzräume ist. Braucht es aber neue, werden wir neu die Ersatzbeiträge der Schutzräume, welche der Kanton einkassiert, brauchen. Aber wie gesagt wir haben noch sehr viel Platz bei diesen Schutzräumen.

Ich hoffe Ihre Fragen sind damit beantwortet.

Zu Frau Walker möchte ich sagen, es war wirklich nie die Rede, dass im Oberwallis andere oder schlechtere Arbeit geleistet wurde. Es ist ein Milizsystem und im Unterwallis

haben wir ein professionelles System und was wir vor allem wollen ist, dass die Nachfolge geregelt ist, dass wir sicher sind, dass Leute das Kommando, die Führung übernehmen und in dem Sinn wollen wir eine Professionalisierung. Es geht uns bei der Professionalisierung auch um die einheitliche Ausbildung und auch die Möglichkeit vom Kanton diese sechs Zivilschutzorganisationen zu koordinieren.

Zu Herrn Nicolas Voide möchte ich sagen, dass es keine Änderung in Bezug auf die Verfügbarkeit für gemeinnützige Anlässe gibt, es besteht auch keine Absicht hier etwas zu ändern. Wenn man das im Gesetz ein bisschen anders formuliert, ist das eben um die Transparenz zu haben, aber wenn Sie einen kommunalen, regionalen Anlass haben, ist das immer mit Ausstrahlung auf die ganze Region. Ich möchte in dem Sinn Ihre Befürchtungen nicht teilen und sagen wir wollen dabei nichts ändern.

Ich muss sagen, die Debatte ging auch für mich sehr schnell, innert 21 Minuten war diese Detailberatung zu Ende und ich danke in dem Sinn, dass man das Gesetz sehr positiv aufgenommen hat und dass keine wesentlichen fundamentalen Bedenken da sind.

Es geht wirklich darum, dass wir heute einen zweiten Meilenstein im Konzept der Sicherheit setzen. Das erste ist das Feuerwehrwesen, jetzt wollen wir das Zivilschutzwesen auch professionalisieren und in einem dritten Schritt kommt dann das Gesetz über den Bevölkerungsschutz und das Rettungswesen.

Es geht darum, dass wir zukünftig noch schneller, noch rascher Hilfe bieten möchten für Schutzbedürftige in Notlagen, in Katastrophen und dass wir auch den Kulturschutz gewährleisten möchten. Wir möchten dies vom Kanton her mehr noch zum Nutzen der Gemeinden machen, damit die Gemeinden rascher und schneller auf den Einsatz zählen können.

In dem Sinn bin ich Ihnen dankbar wenn Sie diese Reorganisation, diese Totalrevision des Zivilschutzes annehmen, auf diese Eintreten und dass wir zukünftig eben geeint zusammen Kanton und Gemeinden arbeiten können.

Was die Inkraftsetzung betrifft, haben wir so genannte Übergangsbestimmungen drin, dass wenn die RPT II in diesem Gesetz auf den 2. Januar 2011 nicht in Kraft treten würde, müsste jede Gemeinde 10 Franken pro Einwohner an den Kanton bezahlen und umgekehrt erhält der Kanton die Ersatzbeiträge der Schutzräume.

Es ist aber vorgesehen – und mein Kollege Maurice Tornay ist auch hier – am 1. Januar 2011 das erste Paket des RPT II in Kraft zu setzen und in dem Sinn auch das Zivilschutzgesetz. Das ist Bestandteil des ersten Pakets.

In dem Sinn würden diese Übergangsbestimmungen hinfällig.

Ich hoffe damit auf die Fragen geantwortet zu haben und ich danke allen, die sich hier geäußert haben und ich danke wirklich auch für die ganze Vorbereitung dieser Arbeit, ich danke der Kommission, der Kommissionspräsidentin und ich danke auch den Mitarbeitern der Dienststelle, namentlich Herrn Valentin Cina und Herrn Nicolas Moren, die hier auf der Tribüne sind. So ein Gesetz zu revidieren braucht die Anstrengung aller und es soll im Sinne und zum Wohle der Gemeinden passieren.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin, für Ihre Erläuterungen. Somit kommen wir zur Abstimmung.

La loi sur la protection civile (LPCi) est adoptée par 107 voix contre 13 et 6 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Cette fois-ci, je ne suis pas prise au dépourvu!

Je reprends la parole pour deux points.

Le premier point concerne les remerciements. Remerciements au Conseil d'Etat, à la conseillère d'Etat principalement pour le travail fourni, pour sa disponibilité tout au long de l'étude de ce projet de loi. Un grand merci au service, représenté par son chef, M. Nicolas Moren, et le chef de l'Office cantonal de la protection civile, M. Valentin Cina, que l'on a rencontrés à maintes reprises pour préparer ce projet et qui ont pu répondre à toutes les questions et à tous les soucis de ce Parlement et de la commission. Un tout grand merci à tous les membres de la commission pour leur esprit d'ouverture, pour leur pertinence dans ce dossier qui pouvait être parfois complexe en fonction de certains articles.

J'aimerais rendre un hommage à la traduction parce que, mardi dernier, avec mon tempérament de feu et mon flux de paroles, je pense que les traducteurs haut-valaisans ont eu fort à faire. Un tout, tout grand merci d'avoir mené à bien cette traduction.

J'aimerais maintenant, pour le second point, vous parler de ce qui suit, c'est-à-dire que suite à une discussion générale et à une large majorité des membres de la commission, nous vous proposons aujourd'hui une seule et unique lecture. Nous savons que c'est osé. Si je ne l'ai pas fait avant, c'est tout simplement parce qu'on ne voulait pas mettre le Parlement sous pression avec le premier vote.

Les arguments sont les suivants:

1. Les amendements qui ont été proposés étaient des éléments formels et le fond ne remettait en aucun cas en cause le sens de la loi et l'esprit qu'elle sous-entendait.
2. Les grands principes que préconise ce projet ont été reconnus par l'ensemble des parties comme positifs et n'ont pas été contestés comme tels.
3. Dans bien des amendements présentés, beaucoup relevaient de contingences fixées par la loi fédérale et ne pouvaient, de ce fait, pas être contestés.
4. A l'unanimité sur presque l'ensemble de ces éléments par rapport à ces amendements, cela nous pousse à vous proposer aujourd'hui une seule et unique lecture. En acceptant aujourd'hui ce fait, un tel projet, on donne au service compétent de l'Etat la possibilité de travailler dans la sérénité et de mettre dans ces prochains mois un outil efficace au profit de la population, en collaboration avec les communes de ce canton.

Je demande le vote et je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la présidente.

Wünscht jemand das Wort auf den Vorschlag der Kommissionspräsidentin?

Wenn das nicht der Fall ist, weise ich Sie auf Artikel 101 unseres Reglements hin, dass wir hier jetzt eine Abstimmung durchführen über eine einzige Lesung und dabei müssen zwei Drittel der abgegebenen Stimmen einverstanden sein.

Lecture unique votée et refusée par 70 voix contre 52 et 3 abstentions.

Sie haben den Antrag der Kommission abgelehnt. Also somit findet eine zweite Lesung dieses Gesetzes statt.

Wir haben das erste Traktandum abgeschlossen und können weiterfahren mit Traktandum 2.

Ich wäre Ihnen dankbar wenn Sie dem nächsten Sachgeschäft auch Ihre Aufmerksamkeit schenken.

Lecture

2. DECISION

fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public

Lesung

BESCHLUSS

über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei den Gerichten und der Staatsanwaltschaft

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION DE JUSTICE /
NEUER TEXT DER JUSTIZKOMMISSION*

Commission de justice / Justizkommission

Présidente: Anne-Marie Sauthier-Luyet / Berichterstatter: Philipp Matthias Bregy

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Proposition de la commission des finances par son président David Théoduloz:

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Proposition du groupe PDCC par le député (suppl.) Damien Luyet (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Berichterstatter:

Artikel 1

Die Kommission hat alle drei Anträge abgelehnt und zwar mit folgender Begründung:

Die Kommission ist der Meinung, dass das Kantonsgericht sehr detailliert darlegen konnte, dass dieser Bedarf gegeben ist und aus Sicht der Kommission sogar eher knapp berechnet ist. Aus diesem Grund hat die Kommission alle drei Anträge abgelehnt.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Je ne vais pas répéter l'ensemble des arguments qui ont été donnés lors de l'entrée en matière, mais l'essentiel était pour nous de concilier les intérêts du justiciable et ceux du contribuable dès lors qu'il s'agit d'une seule et même personne.

Voilà l'objectif poursuivi par notre proposition qui est possible en acceptant cette dernière qui consiste ni plus ni moins à augmenter le nombre des unités juristes, c'est la défense de l'intérêt du justiciable, et dans le même temps à garder la maîtrise des coûts dans tous les domaines, c'est l'intérêt du contribuable.

Nous voulons continuer à pouvoir regarder en face les chefs de service de l'Administration cantonale, auxquels nous avons souvent dit et continuerons certainement de dire que nous reconnaissons l'ensemble des besoins qu'ils établissent, mais que nous ne pouvons souscrire à tous ces besoins.

Notre proposition est donc celle du triple oui:

- oui à l'augmentation immédiate et mesurée du nombre des unités juristes,
- oui à l'augmentation future et selon les besoins de ce nombre d'unités juristes et
- oui au maintien dans ce Parlement d'une rigueur et d'une discipline en matière de dépenses des deniers du contribuable.

Merci de soutenir cette proposition.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Je ne reviendrai pas sur tout ce que je vous ai dit mardi dans le cadre du débat d'entrée en matière, mais sommes-nous ici dans le cadre d'une certitude chiffrée ou pas?

Je crois que chacun peut y répondre: nous savons que nous sommes actuellement dans le cadre de projections, projections précises peut-être mais projections quand même.

Je vous l'ai dit, en 2008, il y avait au Tribunal cantonal 375 causes civiles sur 1'726 causes au total qui redescendront en première instance. Le Tribunal cantonal pense qu'il y aura une compensation de ces causes par une étendue des compétences en tant qu'autorité de recours.

La commission des finances ne veut pas contredire cet aspect-là. Elle peut même entrer en matière et être d'accord avec de nombreux éléments des rapports qui ont été émis tant par le ministère public que par le Tribunal cantonal, mais elle considère aujourd'hui que nous sommes vraiment dans une situation prématurée pour prendre ce type de décision.

La porte reste évidemment ouverte. Je vous l'ai dit, la commission des finances ne ferme pas la porte. On ira progressivement, au fur et à mesure des besoins. Si les besoins devaient être avérés pour deux équivalents-plein temps supplémentaires, nous entrerions évidemment en matière. Merci de votre attention.

M. le député René Constantin, PLR:

Comme annoncé lors du débat d'entrée en matière, le groupe libéral-radical est partagé sur cette question.

La décision, comme l'a dit d'ailleurs le député Edmond Perruchoud, n'est pas facile à prendre: choisir entre le maintien de la rigueur budgétaire ou miser sur la sécurité judiciaire et donner plus à la justice malgré toutes les incertitudes, incertitudes relevées encore aujourd'hui par le président de la commission des finances, voilà l'enjeu du vote de ce moment.

Madame la conseillère d'Etat, il demeure des indécis dans nos rangs. Aussi, pour faire le bon choix, je vous interpelle et je répète la question qui a été posée mardi lors du débat d'entrée en matière: puisqu'il faudra réévaluer les besoins en 2014, les futurs contrats, ou du moins la plus grande partie d'entre eux, concernant ces augmentations d'unités juristes seront-ils de durée déterminée, car nous sommes plusieurs à craindre un alourdissement des structures appelées à durer, une augmentation de postes qu'il serait impossible après-coup de supprimer si les besoins n'étaient pas avérés?

Je vous remercie pour votre réponse.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

La défense des intérêts du justiciable passe par l'efficacité de la justice.

Si certaines personnes veulent continuer à regarder les services de l'Etat dans les yeux, les membres de la commission de justice souhaitent continuer à regarder en face le justiciable valaisan qui a suffisamment souffert de cette situation.

Economiser sur le compte de la justice, voilà ce que vous proposent le Conseil d'Etat et les financiers de la commission des finances.

Economiser plus spécialement encore sur le ministère public qui assumera dorénavant les tâches d'instruction et qui manque le plus de moyens.

Economiser sur le dos des juges d'instruction, c'est faire bien peu de cas des gens qui travaillent dans la mine en étroite collaboration avec la police, police dont les effectifs seront renforcés, je vous le rappelle, de 75 unités au total, dont 60 sur le terrain. Ce sont des gens qui travaillent.

Soumis à des pressions toujours plus fortes, confrontés à des situations lourdes, des cas difficiles, des décisions pesantes, les futurs procureurs assurent des permanences régulières avec des effectifs limités. Assumer trois mois de permanence sur une année n'est pas chose aisée.

Quant au Tribunal cantonal, les nombreuses voies de recours qui sont instaurées vont le charger encore davantage.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de soutenir la commission de justice.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich möchte kurz auf die Frage von Herrn Constantin eingehen wie wir das sehen ab 2014. In unserer Botschaft ist vorgesehen, dass ab 2014, d.h. drei Jahre nach Inkrafttreten der neuen Justizreform, dass man eine Evaluation macht. Die Kommission ist einen Schritt weiter gegangen und sie sagt eigentlich, dass der vorliegende Beschluss am 1. Januar 2011 in Kraft tritt und spätestens am 31. Dezember 2014 hinfällig wird.

Wir haben in unserer Botschaft auch festgehalten, dass die Gerichte und die Staatsanwälte uns jährlich auch einen Bericht zustellen können, dass wir das evaluieren und ich glaube es ist wirklich ein laufender Prozess des Bedarfs. Nach dieser Inkraftsetzung der Justizreform wird man sehen ob die Fälle zunehmen oder werden es weniger, gibt es Synergien oder nicht. Und es ist dann an den Gerichten, an uns und am Grossen Rat zusammen nach neuen Lösungen zu suchen oder zu sehen, braucht es mehr Personen in der Justiz bei den Gerichten.

Wenn Sie sagen, kann man das rückgängig machen, kann man diese Stellen auch wieder abbauen, dann denke ich eher, das ist eine schwierige Sache. Denn es ist wie in allen Bereichen, die Fälle werden immer komplexer und es braucht immer mehr Arbeit und Personen. Das glaube ich eher nicht, aber das ist wirklich dann meine Meinung zu der Sache.

Zu den anderen äussere ich mich auch nicht mehr lange. Wir haben gesagt, es ist wirklich ein wichtiges Zeichen diese Justizreform. Wir sind auch gut im Timing. Wenn wir das heute beschliessen, kann die gut auf den 1. Januar 2011 in Kraft gesetzt werden und der Staatsrat ist nach wie vor der Meinung, dass in einer ersten Phase statt mit 14,5 juristischen Einheiten und administrativem Personal und Sekretariat, dass wir mit 10,5 juristischen Einheiten starten können und dass die Evaluation laufend passieren soll.

Das ist unsere Meinung und wir denken es geht nicht nur um die Gerichte, es geht eigentlich um das ganze Gleichgewicht des Staatshaushalts und wir sind bemüht eine ausgeglichene Rechnung zu bieten und in diesem Sinn beantragen wir eben 10,5 juristische Einheiten im total.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin. Wir kommen zur Abstimmung.

Par 69 voix contre 56 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions identiques de la commission des finances, du groupe PDCB et du groupe PDCC.

Sie haben den Antrag der Justizkommission unterstützt.

Article 1, adopté.

Article 2

Proposition de la commission des finances par son président David Théoduloz:

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Proposition du groupe PDCC par le député (suppl.) Damien Luyet (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Berichterstatter:

Für Artikel 2 liegen drei gleich lautende Vorschläge vor. In jedem geht es darum, die Anzahl juristischen Einheiten von 26 auf 24 zu reduzieren. Die Justizkommission hat alle drei Anträge mit 9 ja Stimmen, 1 Enthaltung und 1 Gegenstimme abgelehnt.

Die Justizkommission ist der Meinung, dass auch die Staatsanwaltschaft ganz klar dargelegt hat, dass der Bedarf gegeben ist und im Sinne der raschen und konsequenten Umsetzung der Justizreform unterstützt die Justizkommission die Staatsanwaltschaft bei der Erhöhung um 4 statt um 2 Einheiten.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Nous nous référons au vote précédent. Ce que nous voulons avant tout éviter, c'est de créer un déséquilibre au sein même de la justice.

Nous pensons qu'il n'y aurait aucune raison de limiter l'augmentation dans un sens pour le Tribunal cantonal et de ne pas le faire pour le nouveau ministère public.

Nous **retirons** donc cette proposition.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je ne suis pas intervenu tout à l'heure. Je crois que ça avait été indiqué lors de l'entrée en matière, mon groupe était partagé, comme ce Parlement, entre, d'une part, les tenants de la rigueur budgétaire et, d'autre part, ceux qui pensent qu'au-delà de cette espèce d'égalité que certains voudraient maintenir entre le reste de l'Administration et la justice, ou certains éléments de la justice, il serait bon de fixer des priorités.

Alors, j'aimerais d'abord me féliciter du vote précédent. Je pense qu'il est nécessaire de donner déjà à la justice ordinaire les moyens qu'elle demande et qui me semblent aussi justifiés si on ne veut pas provoquer une paralysie du système. J'aimerais dire aussi que pour ce qui concerne l'instruction pénale, on a assez relevé un certain nombre de problèmes que connaît l'instruction pénale et j'aimerais dire ici qu'au-delà parfois de certaines défaillances individuelles, il y a des gens, dans l'instruction pénale, qui travaillent, qui font leur travail normalement et qui peuvent être parfois légitimement découragés s'ils ne voient pas que, de son côté, le politique lui donne les moyens.

L'égalité entre l'Administration et la justice, c'est bien, mais je pense que ça fait l'économie d'un élément important de la politique qui est quand même, entre autres, l'art de fixer des priorités. Sous cet aspect, j'aimerais dire que dans ce domaine particulier de la justice, on a affaire (et on ne peut pas en dire autant de toutes les tâches de l'Etat) véritablement à une tâche essentielle de l'Etat. Et c'est notre responsabilité de politiques que de veiller à ce que cette tâche fonctionne.

En comparaison intercantonale, depuis des années, l'instruction pénale, en particulier dans ce canton est sous-dotée ou, en tout cas, n'est pas dotée d'une manière luxueuse et elle ne le sera pas non plus à l'avenir même avec ce que je vous recommande d'allouer, c'est-à-dire la version de la commission de justice, à l'instruction pénale. Donc, ce que je suis d'avis, avec un certain nombre de membres de mon groupe, d'allouer à l'instruction pénale comme effectif supplémentaire, c'est quelque chose qui lui est nécessaire pour faire le travail que nous attendons d'elle et que les Valaisans attendent d'elle.

Raison pour laquelle je vous propose, à titre personnel ainsi qu'au nom de quelques membres de mon groupe, de soutenir la position de la commission de justice sur ce point également.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Il est clair que dans un cadre de rigueur budgétaire et avec tous les éléments que j'ai cités auparavant, notamment du fait que nous sommes dans le cadre de projections, clairement la commission des finances maintient sa proposition.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Les besoins liés au nouveau système judiciaire ont été évalués avec une trop grande prudence. Toutes les nouvelles tâches n'ont pas été prises en compte. A titre d'exemple, spécialement pour le ministère public, Berne vient encore de nous refiler une tâche supplémentaire, soit l'obligation de suivre les procédures de recours en matière de mise en détention. En effet, les deux Chambres fédérales se sont mises d'accord jeudi dans le cadre de l'adoption de la loi fédérale sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération, ce qui permet de mettre à jour le nouveau code de procédure pénale, en particulier dans le domaine des mesures de contrainte, avant même son entrée en vigueur. La grande nouveauté consiste notamment en la mise en place d'un recours contre les décisions de mise en détention.

Je vous donne lecture de l'article 222: "Le détenu peut attaquer devant l'autorité de recours les décisions ordonnant une mise en détention provisoire ou une mise en détention pour des motifs de sûreté, ou encore la prolongation ou le terme de cette détention."

Pour le Valais, ce sont près de 400 mises en détention par année, dont un nombre important utilisera cette voie de recours.

A titre d'exemple, si la police interpelle une personne dans la nuit du vendredi au samedi, celle-ci, associée avec l'avocat de la première heure, aura la possibilité de faire recours. Si elle est en détention, elle ne va pas attendre 2 mois pour faire recours. Et la cour

qui va devoir statuer, c'est-à-dire le tribunal des mesures de contrainte, ne peut pas non plus attendre 18 mois pour prononcer une décision. Cette nouvelle tâche n'a pas été prise en compte dans l'analyse du ministère public.

Des nouvelles tâches, des exigences toujours plus élevées, des situations de plus en plus complexes et lourdes, des voies de recours toujours plus utilisées justifient pleinement l'octroi des unités juristes demandées par le ministère public et le Tribunal cantonal.

En ce sens, je vous remercie de soutenir la proposition de la commission de justice.

Der Präsident:

Je remercie la présidente de la commission de justice.

Wünscht die Frau Staatsrätin noch das Wort?

Nein.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 64 voix contre 58 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions identiques de la commission des finances et du groupe PDCC.

Article 2, adopté avec les propositions identiques de la commission des finances et du groupe PDCC.

Articles 3 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO-Fraktion hat bereits in der Eintretensdebatte darauf hingewiesen und heute wurde es immer wieder gesagt, diese Gesuche vom Kantonsgericht und auch der Staatsanwaltschaft beruhen auf Schätzungen. Niemand weiss wie viele Stellen es effektiv braucht. Man hat immer wieder erwähnt, man muss Evaluationen durchführen, damit man nachher weiss wie und was.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, erlauben Sie mir ein wirklich kleines Detail, aber ein wichtiges. Wir ersuchen diejenigen Instanzen, die dann dafür verantwortlich sind, dass die Evaluation gemacht wird, dass klare Parameter festgesetzt werden. In welchem Sinne meinen wir das? Wenn beispielsweise ein Straffall passiert – es sind vier Angeschuldigte – ist das jetzt ein Fall oder sind das vier Fälle? Ich denke dieses Detail ist wichtig weil es dann entscheidend ist, ob es mehr juristische Einheiten braucht oder nicht und damit man diese Eventualitäten zum voraus vermeiden kann, ersuchen wir doch die zuständigen Instanzen einheitliche Parameter für Kantonsgericht und Staatsanwaltschaft festzulegen.

Im weiteren ersuchen wir, dass man bei der Verteilung der juristischen Einheiten doch auch die sprachlichen Unterschiede berücksichtigt und ebenfalls dem Oberwallis Stellen zuspricht.

In diesem Sinne unterstützt die CSPO dieses Geschäft und dankt allen für die geleistete Arbeit. Danke.

M. le député (suppl.) Claude Pernet, PDCC:

Le groupe PDCC se félicite de l'augmentation d'unités au sein de la justice valaisanne. Nous allons dans le bon sens. Les unités supplémentaires permettront de travailler plus rapidement et de servir au mieux les intérêts du citoyen valaisan.

Nous y mettons un bémol. C'est le regret de ne pas avoir introduit un peu plus de flexibilité dans nos décisions et un peu plus de consistance aussi. Il aurait été idéal de pouvoir réévaluer nos décisions en 2014; nous ne pourrions pas le faire avec la même marge de manœuvre que nous l'aurions souhaité dans notre groupe.

Nous soutiendrons néanmoins cette décision et nous nous réjouissons des décisions que le Parlement a prises aujourd'hui. Merci.

M. le député René Constantin, PLR:

Madame la conseillère d'Etat, vous nous l'avez dit déjà mardi dernier: il nous faut un budget équilibré, il nous faut des comptes équilibrés.

Le Parlement a répondu aux besoins de la justice de manière positive aujourd'hui.

Nous l'avions dit mardi aussi, exiger l'efficacité, la rapidité, cela a un coût, que nous sommes prêts à payer d'ailleurs.

Nous sommes allés encore plus loin aujourd'hui puisque nous allons au-delà de la proposition du Conseil d'Etat. Tant mieux pour la justice, mais dès lors par souci du maintien d'une certaine rigueur budgétaire, par souci du maintien de l'équilibre, un équilibre que vous revendiquez, et pour surtout créer des synergies, mardi dernier, vous aviez aussi fait part de votre scepticisme quant aux synergies manquantes qui existaient au sein du pouvoir judiciaire, pour toutes ces raisons, ne faudrait-il pas, Madame la conseillère d'Etat, aller dans le sens d'une réunification des forces, réduire le nombre des tribunaux de première instance, soit les tribunaux de district dans notre canton?

Ce souhait, cette centralisation des forces, le groupe libéral-radical l'a déjà formulé; il reformule ce vœu aujourd'hui.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Ce Parlement a répondu aux besoins du Tribunal cantonal. Par contre, il a économisé sur le ministère public sans même envisager de demander un effort aux autres qui ne sont qu'une juridiction d'appel.

Je vous remercie pour le soutien apporté au Tribunal cantonal.

Des sacrifices ont été demandés au ministère public. Celui-ci a déjà fait d'innombrables sacrifices. Ce Parlement a refusé l'augmentation des unités juristes. Il ne s'agit

pas de postes de juristes occasionnels. On leur a dit précédemment: attendez la réforme judiciaire, on verra ce qui se passera. Aujourd'hui, on leur dit: attendons, on verra plus tard. Entre-temps, des juges croulent sous le travail et certains lâchent prise ou craquent.

Pour cette raison, je regrette la deuxième décision qui a été prise et j'espère que nous n'en aurons pas à payer les conséquences.

Pour le surplus, je vous remercie d'ores et déjà de suivre cette décision.

Der Präsident:

Merci, Madame la présidente de la commission.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Ainsi décidé par 124 voix contre 3 dans la nouvelle mouture présentée par la commission de justice et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 mars 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier, pour remercier M^{me} la conseillère d'Etat et M. Michel Perrin pour leur disponibilité, M. Berthouzoz, président du Tribunal cantonal, et M. Lengacher, secrétaire général, M. Jean-Pierre Gross, procureur, et M. Dubuis pour leur disponibilité, leur patience et leurs nombreuses explications à la commission de justice.

Je saisis également l'occasion pour remercier tous mes collègues de la commission de justice, dont les séances se succèdent à un rythme effréné depuis le début de la législature.

La réforme de la justice cantonale, avec toutes les modifications législatives qui en découlent, les élections des procureurs, l'examen des différents rapports, les demandes de naturalisation toujours plus nombreuses, les sollicitations permanentes de certains avocats qui ont une fâcheuse tendance à confondre la commission de justice avec une cour de justice entraînent une énorme disponibilité et beaucoup d'engagement de la part de tous les membres.

Je leur suis reconnaissante pour tout le travail fourni et remercie spécialement le rapporteur ad hoc de la commission pour cette décision relative aux unités juristes, le député Philipp Matthias Bregy, président de la sous-commission juridique, et notre secrétaire parlementaire Claude Bumann pour son très précieux soutien.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich möchte mich gerne dem Dank der Präsidentin der Justizkommission anschliessen. Ich möchte auch allen, die dort mitgearbeitet haben, danken.

Herr Constantin kann ich sagen, die Justizreform wurde im Februar 2009 hier im Parlament beschlossen. Und ich denke – aus meiner Sicht – muss man diese jetzt umsetzen,

aber wenn das Parlament eine andere Justiz wünscht, ist es auch am Parlament das wieder einzuleiten. Die Sache wurde beschlossen und bevor die Umsetzung kommt schon wieder an eine Reform zu denken, wird nichts leichtes für das Parlament sein.

Ich möchte hier festhalten, die Justizreform wird am 1. Januar 2011 in Kraft treten. Es sind alle Gesetze jetzt unter Dach und Fach, zum Beispiel die Straf- und Zivilprozessordnung – wir sind bereit. Es fehlen noch einige Verordnungen, aber die sind auf Stufe Justiz zusammen mit dem Staatsrat zu bewerkstelligen. Es fehlen noch die notwendigen Lokalitäten. Dort sind wir am diskutieren, aber sonst kann man sagen, das Parlament, der Staatsrat ist bereit für diese Reform, die am 1. Januar vom nächsten Jahr beginnen wird.

In dem Sinne danke ich für das speditive Arbeiten und ich denke es sind weitere Schritte gestern und heute getan worden.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin, danke auch dem Herrn Rapporteur.

Somit haben wir Traktandum 2 abgeschlossen. Wir fahren weiter mit Traktandum 3.

Débat et décision sur l'opportunité

3. INITIATIVE PARLEMENTAIRE 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale

Debatte und Beschluss über die Zweckmässigkeit

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE 2.041 betreffend Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungsprogramms für Sozialhilfesuchende

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

Président: Jérôme Buttet / Rapporteur: Gilbert Monney, suppl.

Débat sur l'opportunité:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

A procédure particulière, prise de position particulière.

Il n'est pas courant que notre Parlement ait à traiter d'une initiative parlementaire.

Le groupe PDCB entend suivre le règlement du Grand Conseil, ses articles 131 à 134 en particulier.

Nous brûlons, comme vous tous, de traiter le fond, de discuter, de comparer les solutions des uns et des autres, d'aller dans le sens des initiants, globalement ou partiellement, d'élaborer ou non un contreprojet, etc.

Les députés DC du Bas butent, par contre, inévitablement sur la procédure et constatent que nous n'en sommes qu'au début du processus, à savoir à l'article 131 alinéas 2 ou 3 du règlement, c'est-à-dire à la décision sur l'opportunité après examen par la commission.

Notre groupe n'a trouvé aucun argument permettant, à ce stade, de s'écarter de la position de la commission SAI, dont nous saluons la sagacité.

Nous suivrons donc les conclusions de notre commission et voterons l'opportunité, en nous réjouissant d'ores et déjà de pouvoir bientôt traiter avec vous le fond.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Oberwalliser Delegation der Fraktion SP/ADG hat sich intensiv mit dieser parlamentarischen Initiative auseinandergesetzt. Wir lehnen sie aus folgenden Gründen ab:

Wie dem Bericht der thematischen Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration zu entnehmen ist, sind in Winterthur 4,4 Prozent der Bevölkerung von der Sozialhilfe abhängig, in Zürich sind es 5,1 Prozent. Dagegen sind im Wallis nur 1,3 Prozent der Bevölkerung betroffen. Die Missbrauchsquote liegt nach neusten Erkenntnissen um die 2 Prozent und ist damit relativ gering. Deshalb darf der widerrechtliche Bezug von Sozialhilfe nicht als Regelfall vorausgesetzt werden und das Sozialhilfegesetz nicht zu einer "Missbrauchsgesetzgebung" verkommen.

Wenn man in Winterthur von sehr guten Erfahrungen ausgeht, muss man diese Zahlen sehr wohl relativieren und hinterfragen. Die Wahrung der Menschenwürde und die soziale Gerechtigkeit sind die Grundlagen eines modernen Verständnisses von Sozialhilfe. Das Projekt Passage setzt eine Hürde für diejenigen Personen, die sich neu zum Sozialhilfebezug anmelden.

Neben der physischen Existenzsicherung soll die Sozialhilfe den unterstützten Personen auch die Teilnahme und Teilhabe am wirtschaftlichen und sozialen Leben ermöglichen sowie ihre berufliche und soziale Integration fördern. Interessanterweise kann gemäss einer Studie der Firma EcoConcept nicht nachgewiesen werden, ob sich die Lebensumstände der Betroffenen durch diese Massnahme verbessert haben.

Das Projekt entspricht marktwirtschaftlichen Überlegungen. Es geht darum, die Zahl der Sozialhilfebezüger möglichst tief zu halten. Aber die Sozialversicherungen als klassische Sozialwerke sind zum Teil hoch verschuldet und reagieren mit Leistungsabbau. Das heisst für die Sozialhilfe, dass primär sie die Folgen der Wirtschaftskrise auffangen muss.

Die Gesamtaufwendungen für die soziale Sicherheit in der Schweiz belaufen sich pro Jahr auf rund 142,5 Milliarden Franken. Nur rund 3 Prozent davon entfallen auf "soziale Ausgrenzung". Im Vergleich zu den Gesamtausgaben ist dieser Betrag relativ bescheiden und die Sozialhilfe leistet dennoch einen wesentlichen Beitrag, damit Menschen nicht in Armut leben müssen.

Neben der Existenzsicherung wird in der Sozialhilfe die Integrationsaufgabe zunehmend wichtiger. Im Oberwallis beispielsweise arbeiten wir seit einigen Jahren mit topjoberwallis. Das ist eine Fachstelle der sozialmedizinischen Zentren im Oberwallis, welche sich um die nachhaltige berufliche Integration von ausgesteuerten und langzeitarbeitslosen Personen bemüht, die von der Sozialhilfe abhängig sind und den Wiedereinstieg in die Arbeitswelt suchen. Über diese Koordinationsstelle werden für Sozialhilfeempfänger

Praktikums- und Arbeitsplätze im ersten und zweiten Arbeitsmarkt gesucht. Beim Winterthurer Projekt besteht das Problem aber darin, dass diese Passerelle nicht als ergänzende individuelle Programme konzipiert sind, sondern als Zwangsmassnahme für alle arbeitsfähigen Menschen in einer Notsituation.

Man muss sich hier die Frage stellen, ob gerade die Wahrung der Menschenwürde nicht genügend Beachtung findet, da Betroffene zum Abfallsammeln und zu Aufräumarbeiten im Forst gezwungen werden. Zwangsarbeit ist in jedem Fall entwürdigend. Mit dieser Massnahme werden nicht Stärken und Ressourcen gefördert und unterstützt, sondern primär die Abhängigkeit eines Hilfesuchenden vom Sozialstaat in den Vordergrund gestellt.

Im Weiteren ist dem Bericht zu entnehmen, dass die Städte die neu geschaffenen Organisationen alleine berappen. Hier stellt sich die Frage: Wollen wir die Gemeinden nochmals auffordern einen neuen Apparat aufzubauen, um einem kleinen verschwindenden Teil von Sozialhilfebezügern auf die Sprünge zu helfen? Ein solcher Apparat stünde in keinem Verhältnis zu den Kosteneinsparungen.

Wir beantragen der Versammlung die parlamentarische Initiative, wie sie jetzt vorliegt, zur Ablehnung.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

La dernière sorcière de Suisse a été réhabilitée en 2008, 226 ans après sa décapitation – 226 ans, c'est long! Et voilà qu'une nouvelle chasse aux sorcières risque de commencer.

Après la traque aux tricheurs de l'AI fomentée dans la suspicion, nous devons faire très attention de ne pas stigmatiser les bénéficiaires de l'aide sociale en les considérant comme des malhonnêtes. L'aide sociale est, à la base, une aide apportée par la collectivité pour remplacer la charité, inéquitable par définition, charité dont les pauvres diables coupables de délit de sale gueule ne bénéficieront jamais. L'aide sociale est à la base un droit de tout un chacun à ne pas crever dans la misère en cas de coup dur. Les cabossés de la vie ont déjà bien assez de peine à être acceptés sans que l'on ne rajoute encore une couche d'humiliation teintée d'un vernis de défiance. Comme si les inscrits à l'aide sociale avaient tous choisi cette situation par inclination naturelle ou pour l'appât du gain.

L'initiative qui fait l'objet du débat de ce jour compare de manière inadéquate une population citadine concentrée à une population rurale disséminée, et elle pose autant de questions qu'elle ne propose de solutions: Qui va déterminer de l'aptitude à travailler à 50%? Une mère célibataire avec enfants à charge est-elle libre de travailler à 50%? Un homme de 55 ans sans formation aura-t-il une chance de retrouver une place de salarié quand on voit combien il est difficile à cet âge de retrouver un travail malgré une formation? Qui va s'occuper de la supervision de ces cas, les communes, les cantons? Qui va proposer des programmes de travail? Qui va payer pour ces spécialistes de l'encadrement? Combien de ces spécialistes seront-ils nécessaires et pour combien de cas?

Organisation, financement, équité. Je vous le disais, plus de questions que de réponses.

Si on veut diminuer le nombre de bénéficiaires de longue durée, il faudra peut-être déjà examiner des mesures incitatives, par exemple en minimisant le remboursement de l'aide accordée en cas de retour à meilleure fortune ou l'abandon d'impôts ou que sais-je.

Comme vous pouvez le constater, le groupe PDCC a largement débattu de ce sujet avant de se prononcer en faveur de l'opportunité, persuadés que nous ne devons pas occulter ce problème et que nous ne devons pas faire l'économie de la réflexion sur ce sujet délicat.

Nous proposons, cependant, que le débat soit intégré à la révision de la loi sur l'intégration et l'aide sociale dont la procédure de consultation vient de débiter.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le but de l'aide sociale peut être résumé ainsi:

1. garantir le minimum vital;
2. encourager la responsabilité individuelle et l'autonomie;
3. promouvoir l'intégration et l'insertion professionnelle.

En 2002, 14,5 millions ont été dépensés auprès de 2'600 bénéficiaires de l'aide sociale.

En 2008, 30 millions ont été dépensés auprès de 4'000 bénéficiaires de l'aide sociale.

Depuis l'ouverture des frontières avec les accords de Schengen, le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale ne cesse d'augmenter. Ce changement de paradigme et de mentalité avec des formules: "j'ai droit à l'aide sociale" doit faire réfléchir le législateur. Est-ce que les travailleurs suisses, en plus de nourrir leur famille, arriveront à payer l'aide sociale à ces nouveaux bénéficiaires?

Dans ce sens, l'initiative parlementaire concernant l'aide sociale est la bienvenue. Elle permet l'ouverture d'un débat et une réflexion pour réduire cette dépendance envers l'Etat.

Dans ce domaine, il y a beaucoup de points d'interrogation; j'en citerai trois:

1. Selon les statistiques, 60% des personnes à l'aide sociale sont en dessous de 35 ans. En Valais 1'300 personnes sont en dessous de 18 ans. Ces chiffres confirment ce changement de mentalité. Dès lors, n'est-il pas opportun de mettre l'accent sur le travail avant la rente et ainsi réduire le nombre des abus de toutes sortes?
2. Des lacunes administratives importantes ont été découvertes dans l'élaboration des dossiers. N'est-il pas opportun de repenser l'organisation et de sanctionner les fautifs?
3. Selon les statistiques, plus de 40% des personnes à l'aide sociale sont étrangères. Avec l'ouverture des frontières, de nouveaux demandeurs de l'aide sociale ne se gêneront pas de solliciter tous les services disponibles pour soutirer quelques sous. Alors, comment contrôler le dépôt de plusieurs demandes dans différents cantons?

Face à ces changements de mentalité, il est légitime que la population valaisanne réagisse et demande des mesures rapides et efficaces pour réduire cette dépendance vis-à-vis de l'Etat.

En conclusion, le groupe UDC souhaite que la politique reprenne la main dans ce dossier et fixe les priorités pour:

1. responsabiliser les gens et les rendre autonomes;
2. réduire les demandes à l'aide sociale en travaillant sur les groupes cibles bénéficiaires de l'aide sociale et en y apportant des mesures efficaces.

Pour cela, le groupe UDC soutiendra cette initiative parlementaire qui est une mesure parmi d'autres favorisant l'insertion par le travail.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Ist es nicht mehr als recht, dass derjenige, welcher seinen Lebensunterhalt nicht selbst erwirtschaften kann und gezwungen ist auf Kosten der Allgemeinheit zu leben, auch in Form einer Arbeitsleistung etwas an die Allgemeinheit zurückgibt? Ist etwa ein "Geben und Nehmen" unsozial? Ist das die neue Hexenverfolgung?

Wenn wir von einem Sozialhilfebezüger nicht fordern dürfen, dass er eine Arbeitsleistung als Gegenleistung erbringt, wieso wundern wir uns dann, dass die Sozialhilfe einen dermassen schlechten Ruf in der Bevölkerung hat?

Da gibt es Millionen von Menschen, die Tag für Tag, Woche um Woche und Monat um Monat ihrer Arbeit nachgehen und jeder von ihnen gibt einen Teil seines erarbeiteten Geldes über Steuern ab, um auch jene Menschen zu unterstützen welche keine Arbeit finden, vielleicht keine Ausbildung haben oder aus anderen Gründen sich finanziell nicht alleine über Wasser halten können.

Meine Damen und Herren, es heisst nicht umsonst, dass das was nichts kostet oder wofür man nichts tun muss, auch nichts wert ist. Wir müssen der Sozialhilfe, welche als unterstes Auffangnetz unbestreitbar ihre Existenzberechtigung hat, wieder mehr Wert geben.

Durch ein obligatorisches Beschäftigungsprogramm gehen wir hier nicht nur gegen Schwarzarbeit und Missbrauch vor, sondern wir heben das Image der Sozialhilfe, in dem die Bevölkerung erkennt, dass auch diese Menschen bereit sind, eine Gegenleistung zu erbringen. Weiter haben die Sozialhilfebezüger eine geregelte Tagesstruktur, was auch die Chancen für einen Ausstieg aus der Sozialhilfe massiv erhöht.

Deshalb wird die Fraktion SVPO/Freie Wähler diese parlamentarische Initiative unterstützen. Danke.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pourquoi ce concept n'est-il pas transférable?

Le projet "passage", instauré en 2001 à Winterthur, a certes permis à cette ville d'abaisser le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à 4,4%, ce qui laisse entendre qu'auparavant ce taux était plus élevé et qu'il fallait agir sans attendre. Il s'agit donc d'une mesure prise, il y a près de dix ans, dans le contexte singulier d'une agglomération.

Dans notre canton, ce taux quasi-incompressible est de 1,3%, soit le plus bas de Suisse. Les principes "prestation et contreprestation" et "la réinsertion prime la rente" ont

imprégné notre modèle alors que le projet "passage" n'était pas même en gestation. De plus, la nécessité d'agir rapidement sous-tend déjà toute mesure.

Le "gate-keeping", autre principe cher à l'initiant, est aussi déjà instauré de longue date en Valais. N'obtient pas qui veut une aide sociale et encore moins sur simple requête. Premièrement, le demandeur doit passer outre l'humiliation de solliciter une aide. C'est une question de dignité. C'est la peur d'être marginalisé, de subir le commérage, voire la calomnie. Deuxièmement, il doit se mettre à nu devant l'assistant social par le biais d'un examen approfondi de sa situation personnelle, familiale, sociale, financière et médicale. Troisièmement, son dossier fait l'objet d'un préavis du CMS. Quatrièmement, le conseil communal décide de son sort.

Le suivi de chaque situation est, ensuite, assuré et, sur la base d'une convention entre le service de l'action sociale et l'inspection du travail au noir, des enquêtes sont réalisées en cas de doute.

En bref, le système actuel est cohérent, performant et adapté aux spécificités de notre canton. Les garde-fous sont largement suffisants, les soi-disant profiteurs inexistant, les résultats éloquentes et nettement meilleurs que ceux de Winterthur.

Dès lors, quel est donc le but visé par cette initiative?

Pour l'UDC et une partie du PLR, la volonté est clairement d'affaiblir les assurances sociales en stigmatisant celles et ceux qui en bénéficient légitimement. Dernièrement, il s'agissait de l'AVS, de l'AI, de la LAMal ou de l'assurance-chômage. Aujourd'hui, c'est au tour de la LPP et de la LIAS. Mais, pas plus tard que le week-end dernier, le peuple nous a rappelé son fort attachement à notre système de sécurité sociale.

Pourquoi cette initiative doit-elle être refusée?

Parce qu'elle renforce des préjugés négatifs et erronés sur les demandeurs de l'aide sociale qui vivent déjà une situation de détresse. Non seulement les procédures et outils mis en œuvre évitent les abus, ils découragent, en outre, de nombreux citoyens qui pourraient y avoir droit, mais préfèrent la résignation à la stigmatisation. Dans nos villages, tout le monde se connaît et les jugements hâtifs vont encore bon train.

Cette initiative est inacceptable pour nos communes déjà fortement sollicitées pour d'autres mesures, telles que les TIG (travaux d'intérêt général), les CIS (contrats d'insertion sociale), les CIP (contrats d'insertion professionnelle), les AITS (allocations sociales d'initiation au travail) et j'en passe. En outre, 143 communes valaisannes ne pourraient instaurer un système identique à celui d'une ville homogène de 100'000 habitants comme Winterthur.

Cette initiative est contreproductive par son approche contraignante et précipitée. Elle mettrait, en effet, à l'écart certains demandeurs dont la situation va empirer et donc coûter davantage quelques mois plus tard. Elle interférerait dans les mesures existantes et le travail des organismes de réinsertion, travail qui oblige des démarches et de la disponibilité de la part des requérants.

Cette initiative est coûteuse, car elle nécessiterait l'engagement de nombreux coachs répartis dans toutes les régions pour les recherches d'emplois et le suivi des demandeurs, ce qui représente des charges financières substantielles pour le canton et les communes. Selon les premières estimations du chef de service concerné, ces frais dépasseraient les économies potentiellement réalisables, et cela sans résultat tangible.

Cette initiative est inutile. Comme nous en sommes au débat sur l'opportunité, il n'y a formellement aucune opportunité à l'accepter puisque la loi sur l'intégration et l'aide sociale est déjà en cours de révision, de consultation même et que les débats parlementaires suivront selon la procédure normale.

Chères et Chers collègues, la politique sociale de notre canton ne peut se baser sur des supputations, des clichés ou préjugés, dont le mythe des abus. Même M. Dominique Germann, ancien député radical et actuel directeur du CMS de Sierre, émet publiquement des réserves quant à la référence à un modèle hors contexte et à son caractère systématique.

Dépassant le clivage gauche-droite, ce débat interroge surtout notre crédibilité de parlementaires, notre honnêteté intellectuelle et notre responsabilité à l'endroit de nos concitoyens dans le besoin. Le premier article de la loi sur l'intégration et l'aide sociale dit ceci: "La présente loi, basée sur le principe de la solidarité, a pour but le renforcement de la cohésion sociale." Au nom du groupe ADG, je vous invite à respecter ce principe et à poursuivre ce but qui représente le ciment de notre communauté.

Afin de favoriser une révision de cette loi dans la sérénité et le respect du processus démocratique, j'invite l'initiant à retirer son initiative.

Au cas contraire, le groupe ADG s'y oppose et vous invite à en faire de même, sensibles que vous êtes au principe fondamental de solidarité et garants du respect du fonctionnement des institutions. Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

In der schweizerischen Bundesverfassung steht der Grundsatz "jeder Mensch hat Anspruch auf Unterstützung in der Notlage". Das ist ein verfassungsmässiges Recht und ich möchte Ihnen dieses Recht in Erinnerung rufen.

Die CSPO hat Kenntnis genommen von all den Ausführungen und ich möchte diese nicht erneuern. Ich möchte nur kurz zwei, drei Punkte hervorheben und zwar folgendes. Ich will hier auch keine Show betreiben, aber Ihnen doch den Hinweis machen auf die Sozialhilfe und Armutsstatistik der Schweiz basierend auf den Zahlen von 2006. Hier möchte ich Ihnen doch sagen, dass all diejenigen Gruppen die sich doch sehr für die Unterstützung von Familien aussprechen auch für die Zweckmässigkeit dieser Initiative aussprechen und damit verkennen, dass Alleinerziehende sowohl in der Armut als auch in der Sozialhilfebevölkerung die meistvertretenen sind, über 50 Prozent – 54,1 Prozent um genau zu sein – im Jahr 2006.

Haben sich die Initianten der Initiative auch überlegt, dass es Menschen gibt, die 100 Prozent arbeiten und trotzdem auf Sozialhilfe angewiesen sind? So genannte working poor?

Die CSPO selber spricht sich gegen eine stigmatisierende Gesetzgebung aus. Wir setzen uns für ein für Lösungen und Regelungen im Bereich der Sozialhilfe und aus diesem Grund sind wir der Auffassung, dass man die Anliegen, die die Initianten vorbringen, im Rahmen des Gesetzgebungsverfahrens über die Änderung des Gesetzes über die Eingliederung und Sozialhilfe regeln sollte. Die Vernehmlassungsunterlagen haben Sie diese Woche bekommen, somit ist das Verfahren am Laufen und es können Nägel mit Köpfen gemacht werden. Wenn Sie der Zweckmässigkeit dieser Initiative zustimmen, dann führt das dazu, dass wir zweimal eine Debatte führen. Wir haben dieses Jahr noch NFA II zu diskutieren, also ich appelliere an Sie das doch nicht zu unterschätzen, denn Sie werden dann noch genug zu denken und zu argumentieren und zu diskutieren haben. Und wir sollten nicht doppelte Debatten führen.

In dem Sinn sprechen wir uns gegen die Zweckmässigkeit aus und empfehlen den Initianten die Initiative zugunsten der Änderung des Gesetzes über Eingliederung und Sozialhilfe zurückzuziehen.

Danke.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Si je signe le projet dont vous devez aujourd'hui décider de l'opportunité, je ne saurai pour autant prétendre en être le véritable auteur.

Il y a bientôt dix ans, c'est la ville de Winterthur qui, la première, a initié un programme d'occupation immédiat des requérants de l'aide sociale (ville de gauche). Complémentaire de toutes les mesures de réinsertion existants à l'époque, qui existaient là-bas aussi, la mesure est simple: exiger de toute personne apte au travail, en âge de travailler et sans enfant à charge, de se mettre, durant une période de 30 jours, au service de la collectivité lorsqu'elle en demande le soutien. Madame la députée Graziella Walker Salzmann, si vous aviez lu mon texte, vous ne seriez pas revenue avec la question des familles monoparentales puisque celles-ci sont expressément exclues de ma proposition. Cette mesure permet de placer très rapidement le requérant dans une situation d'activité, dès le premier jour notamment.

Le travail comme moyen de réinsertion, Winterthur l'a fait et en tire les conclusions.

Oui, en 2008, une étude indépendante a été commandée par la ville de Winterthur pour évaluer les résultats de sa mesure. Le résultat fut impressionnant: la moitié des personnes soumises au programme n'étaient pas inscrites à l'aide sociale après un mois. Les chiffres détaillés montrent même qu'une part importante d'entre elles ont déniché un vrai emploi, rémunéré et ont pu ainsi concrétiser l'essai et se réinsérer très rapidement.

La mesure a, ensuite, fait tâche d'huile.

Lors du dépôt de l'initiative sur laquelle nous nous prononçons aujourd'hui, Zurich et Lucerne avaient déjà mis en place un système similaire et les cantons de Vaud et de Berne étudiaient la réalisation d'une telle mesure. Aujourd'hui, les cantons de Bâle-Ville et du Jura ont rejoint la barque et je sais, par le biais d'un ami député socialiste neuchâtelois, qu'eux aussi vont prochainement se pencher sur la question.

Ce n'est donc pas une proposition particulièrement originale, mais simplement la reprise des bonnes expériences que le fédéralisme nous permet.

Cette proposition toute simple se fonde sur deux principes fondamentaux:

- le premier principe réside dans l'idée qu'une personne apte au travail, en âge de travailler et sans enfant à sa charge qui s'inscrit à l'aide sociale est un constat d'échec autant pour l'individu que pour toute la société;
- le second principe est que le travail est le meilleur moyen pour se réinsérer dans notre société.

Là où elle a été appliquée, cette mesure a fait ses preuves. Même si elle ne concerne qu'une minorité des gens qui s'inscrivent à l'aide sociale, et j'ai envie de dire encore heureux, environ la moitié a pu sortir de l'aide sociale durant le premier mois de travail à Winterthur.

Cette initiative parlementaire a déjà eu jusqu'ici l'occasion de générer beaucoup de débats dans cette salle, je le sais, et je me permets de répondre à quelques critiques.

Contrairement à ce qui a pu être affirmé jusqu'ici, cette mesure peut s'appliquer en Valais aussi. D'ailleurs, on en parle très sérieusement dans des cantons comme Vaud, Berne ou Jura; ce ne sont pas plus que le Valais des microcosmes urbains.

Le nombre de cas concernés par la proposition a été articulé par le département: 200 à 300 personnes seraient touchées par la mesure. En cas d'acceptation, il faudra donc trouver 200 à 300 stages de 30 jours dans ce canton, soit l'équivalent de 20 à 25 plein temps. Si nous parvenons, comme ailleurs, à éloigner la moitié des requérants de l'aide sociale, l'investissement me paraît être largement opportun.

A ce propos, les chiffres de Winterthur sont limpides: pour chaque franc investi dans le programme, 4 fr. 15 ont été économisés.

A ce sujet, j'ajouterai qu'une personne bien informée, malgré son opposition au projet, a eu l'occasion de montrer que, en Valais, la mesure pourrait permettre d'économiser jusqu'à 10 francs pour chaque franc investi.

Il est faux d'affirmer que le Valais en fait déjà assez. Certes, moins de personnes sont concernées en Valais qu'à Winterthur. Certes, nos CMS, le personnel social et les communes travaillent d'arrache-pied et obtiennent d'excellents résultats, et je les en félicite. Mais, est-ce là une raison suffisante pour affirmer que, chez nous, il ne reste rien à faire?

Est-ce parce que la Suisse compte proportionnellement moitié moins de chômeurs qu'en France que nous devrions considérer le chômage comme inexistant dans nos contrées? Evidemment non, les idées développées dans d'autres cantons et surtout expérimentées à la chaîne ont aussi une place chez nous.

Contrairement à ce qui a été affirmé, la proposition ne s'oppose nullement à la réalisation du contrat d'intégration et aux autres mesures existantes ou en devenir. Celui qui poursuivra son chemin à l'aide sociale sera évidemment candidat aux autres mesures de réintégration. La mesure n'aura joué qu'un simple rôle de filtre, permettant d'ailleurs de se concentrer sur les cas les plus lourds. Cette complémentarité entre les mesures a été relevée ailleurs et explique notamment le succès de l'expérience.

J'espère, Mesdames et Messieurs, que ce projet emportera votre soutien. Je n'ai pas seulement à cœur les quelques économies réalisables, mais surtout la réinsertion de jeunes gens, notamment de ma génération, qui, par un malheureux hasard de la vie, se sont retrouvés mis à l'écart. Pour eux, c'est souvent un petit électrochoc qui s'impose. C'est ce que cette mesure propose.

L'aide sociale, Mesdames et Messieurs, n'est pas une assurance sociale dans laquelle on atterrit. L'aide sociale doit être un trampoline.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, vous êtes invités à vous prononcer sur l'opportunité d'étudier le projet, pas encore sur ses contours concrets, qu'il conviendra à votre commission de définir.

A l'heure où trois grandes villes et quatre cantons s'engagent dans cette voie, et ce n'est qu'un début, il est certainement utile que le Valais ne fasse pas l'économie d'une réflexion sur ce sujet. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je passe la parole, pour une petite rectification, au député Didier Fournier.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je me permets une rectification qui a son importance.

Lorsque le député (suppl.) Philippe Nantermod parle de la moitié des requérants qui pourraient être écartés de la mesure, c'est totalement faux. Il s'agit de la moitié des requérants qui entrent dans le cadre de son initiative. Autrement dit, sur le plan valaisan, il y a actuellement 3'900 personnes qui bénéficient de cette aide; ça ne représenterait qu'un peu plus d'une centaine. Première rectification.

Autrement dit, la mesure qui est proposée concerne tout au plus des peanuts mais, selon la position ou les premières informations du chef de service concerné, elle coûterait davantage que les économies qu'elle permettrait.

Il ne faut pas se tromper de cible. Merci.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

J'aimerais quand même juste répondre à cela.

Même si ce sont 100 ou 200 personnes – j'ai même entendu le chiffre de 300 –, dire que ce sont des cas peanuts, ce n'est pas digne de la gauche.

La discussion est close.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Le débat qui vient d'avoir lieu et quelles que soient les opinions présentées, et celui qui occupe les médias depuis le dépôt de l'initiative imposent finalement une réponse positive à la seule question qui nous est présentée aujourd'hui.

La proposition apportée par les initiants est fondée sur un principe des plus simples, principe selon lequel celui qui se trouve, souvent malgré lui, en situation de devoir solliciter de l'Etat des prestations supplémentaires peut être appelé à fournir de son côté quelques prestations en contrepartie. Cela a été relevé par le député (suppl.) Michael Kreuzer.

Interrogez vos concitoyens, vous remarquerez très rapidement que leurs réponses sont unanimes: tout le monde reconnaît ce principe.

Face à eux, j'aurais donc été peu à l'aise à l'issue des travaux de la commission si celle-ci avait décidé de vous proposer de ne pas prendre en considération cette proposition et je serais peu à l'aise dès aujourd'hui en tant que député si ce Parlement décidait d'une chiquenaude de la balayer, jugeant paradoxalement, d'après ce que l'on a entendu, qu'elle ne mérite même pas que l'on en parle.

Et il ne s'agit que de cela, Chers collègues, au stade actuel de la procédure: il ne s'agit que de savoir si nous sommes d'accord d'en parler.

Une acceptation aujourd'hui permettra à chacun plus tard de prendre position, d'argumenter, de convaincre.

Une acceptation aujourd'hui laissera à chacun pleine liberté, lors du véritable débat, d'adopter la proposition telle que présentée, de l'enterrer sans suite, de lui opposer un contreprojet et de la rendre moins contraignante en la transformant en motion, postulat ou interpellation, et encore, comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, de l'inclure dans la modification de la loi sur l'assistance qui, effectivement, a été mise en consultation cette semaine, et ce en pesant ses avantages comme ses difficultés d'application, difficultés que d'aucuns d'entre vous ont déjà relevées.

L'initiative parlementaire est un outil que nous employons très rarement. En l'occurrence, il a été choisi par les auteurs. Servons-nous en à bon escient, acceptons l'opportunité aujourd'hui pour pouvoir réellement mener plus tard un débat que bien des citoyens attendent.

Vous comprendrez donc que je ne tente pas de répondre, au nom de la commission, aux questions ou arguments présentés, tout d'abord je n'en ai pas le mandat puisque ce n'est pas l'heure du débat.

J'invite leurs auteurs à faire en sorte de pouvoir les poser dans la deuxième phase de la procédure et remercie d'ores et déjà – pour raccourcir la procédure qui est utilisée dans ce Grand Conseil – M^{me} la conseillère d'Etat, M. Simon Darioli, chef du service, qui ont accompagné la commission lors de sa séance, chacun des commissaires, particulièrement le rapporteur, et vous tous pour votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich habe die Debatte hier mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen und für mich sind schon sehr viele Fragen gekommen, die dann bei der Revision des Sozialhilfegesetzes wieder kommen werden. Es war für mich wie eine Art Vordebatte.

Es wurde mehrfach gesagt, momentan ist das Gesetz für die Eingliederung und Sozialhilfe in der Vernehmlassung. Wir schlagen eine grosse Teilrevision vor und die ist bei Ihnen bei den Parteien, bei den Gemeinden und wir warten auf die Antworten. Und ich denke, die Fragen, die Sie aufgeworfen haben, werden wieder kommen.

Warum gibt es eine Teilrevision? Das bestehende Gesetz datiert aus dem Jahr 1996 und seither hat es eine Veränderung der Gesellschaft gegeben und wir haben auch gesehen, es gibt Lücken im Gesetz gerade bei Missbrauch oder bei den Sanktionen. Es gibt aber auch Lücken für eine verstärkte Zusammenarbeit mit den anderen Institutionen, für eine verstärkte Koordination des Kantons und für die Mitarbeit der Gemeinden und es gibt auch Lücken für die Integrationsprogramme.

In dem Sinn ist die Debatte heute fast voreröffnet worden und die verstärkte Debatte kommt noch.

Ich sage Ihnen jetzt ein paar Gedanken zur Initiative wie es der Staatsrat sieht.

Par initiative parlementaire, les députés et députés-suppléants précités demandent une modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 par l'introduction d'un article 10a nouveau précisant que:

"Pour obtenir les prestations matérielles de l'aide sociale, la personne qui en a fait la demande doit travailler au service de sa commune de résidence ou de l'Etat du Valais durant le mois qui suit l'obtention de l'aide sociale, si:

- elle est en âge de travailler;
- elle est apte au travail à hauteur d'au moins 50% et
- elle n'a pas d'enfants à charge."

La nécessité de cet engagement est une condition *sine qua non* de l'obtention de l'aide sociale, sauf pour les personnes qui en sont dispensées pour les raisons citées ci-dessus.

L'objectif est de tenir à distance de l'aide sociale toute personne réalisant secrètement une activité rémunérée non déclarée et pousser les requérants à rester actifs dans l'objectif d'une meilleure intégration.

Les initiants s'appuient sur l'expérience de la ville de Winterthur, effective depuis 2001.

En préambule, il faut rappeler que le taux d'aide sociale à Winterthur pour l'année 2008 était de 4,4% de la population. En Valais, il est de 1,4%, ce qui représente un des taux les plus bas des cantons suisses. Le projet "passage" de Winterthur a été réalisé en milieu urbain et sa mise en œuvre attribuée à une société privée. Une telle organisation n'est guère possible en Valais où l'aide sociale relève de la responsabilité de 143 communes.

L'objectif d'insertion professionnelle des bénéficiaires d'aide sociale est inscrit déjà aujourd'hui dans la loi sur l'intégration et l'aide sociale. Il se traduit par la mise sur pied d'un dispositif d'insertion en faveur des bénéficiaires d'aide sociale et par la formalisation des collaborations interinstitutionnelles avec d'autres acteurs concernés par cette problématique, principalement les offices régionaux de placement et l'Office cantonal AI.

Plusieurs éléments de ce dispositif peuvent être mis en évidence, par exemple:

- obligation pour le bénéficiaire d'aide sociale ne se trouvant pas en incapacité de travail de s'inscrire comme demandeur d'emploi à l'ORP;
- possibilité d'annoncer à l'Office cantonal AI dans le cadre de la détection précoce, tout bénéficiaire d'aide sociale en incapacité de travail durant plus de quatre semaines;
- dispositif de sanction des bénéficiaires en cas de non-collaboration dans le processus de sauvegarde ou de rétablissement de leur autonomie.

Au chapitre des mesures, chaque CMS dispose de la possibilité d'établir avec le bénéficiaire de l'aide sociale les mesures suivantes:

- un contrat d'insertion sociale à but non professionnel;
- un contrat de stage pratique en entreprise;
- un contrat d'allocation d'initiation au travail ou de financement des charges patronales, un mandat d'insertion professionnelle incluant toutes les mesures disponibles.

Un dispositif spécial pour les mineurs ou jeunes adultes sans activité a été prévu par des mesures de soutien éducatif, réorientation de la formation ou encore de soutien social pour des jeunes en difficulté engagés dans une mesure de l'ORP.

Toutes les mesures sont mises en place en respect du principe de subsidiarité et en collaboration étroite avec l'ORP, l'Office cantonal AI et les communes.

Le nombre de bénéficiaires d'une mesure d'insertion sociale ou professionnelle est en augmentation constante: en 2006: 240 personnes; en 2009: 388 personnes. Il y a donc un effort très important des communes et des CMS pour mettre en œuvre tout ce qui est possible pour favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale.

La mesure de mise au travail immédiate est également possible et utilisée mais après évaluation de la situation.

L'objectif visé par la loi n'est pas seulement de mettre en activité certaines catégories de personnes, tel que demandé par les initiants, mais d'évaluer et de vérifier pour tout bénéficiaire d'aide sociale les possibilités d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Les propositions de modification d'articles de la loi sur l'intégration et l'aide sociale actuellement en procédure de consultation vont exactement dans ce sens.

La proposition de modification de loi telle que formulée par les initiants paraît ambitieuse mais, en fait, touche très peu de personnes.

Si l'on prend les statistiques SOSTAT 2008, on relève que si l'on retranche des 3'901 personnes au bénéfice d'une prestation d'aide sociale en Valais, il reste 400 personnes dont un peu plus de la moitié ont été prises en charge avant 2008.

On rappellera également que l'exclusion totale de l'aide sociale n'est pas compatible avec l'article 12 de la Constitution fédérale qui garantit à toute personne un minimum d'existence.

En conclusion, deux éléments peuvent être relevés:

1. la proposition des députés Nantermod, Centelleghé et Roch demande la mise en place d'un dispositif de soutien important qui concernera un nombre restreint de personnes et n'apporte aucun bénéfice par rapport au dispositif actuellement en place. Au contraire, celui-ci risque de créer des difficultés supplémentaires aux personnes ayant effectué leur service à la collectivité d'un mois pouvant légitimement se déclarer en droit de toucher l'aide sociale dès le deuxième mois sans exercer d'activité;
2. la loi sur l'intégration et l'aide sociale est actuellement, comme je l'ai déjà dit, en cours de révision. La procédure de consultation se terminera dans le courant du mois d'avril et le Grand Conseil sera saisi du dossier à l'automne. L'initiative peut être prise en compte dans le processus législatif ordinaire. Il paraît peu opportun d'entreprendre simultanément la refonte d'une loi et la modification d'articles particuliers par la voie d'initiative parlementaire. La procédure de mise en consultation, puis de première et de deuxième lectures par le Grand Conseil a pour objectif la prise en compte globale d'un texte de loi. La proposition des initiants qui ne concerne qu'un aspect particulier de cette loi peut sans difficulté être intégrée dans le processus parlementaire ordinaire.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose le rejet de cette initiative peu pertinente sur le fond, qui intervient de manière inopportune dans le processus législatif en cours.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin, für Ihre Ausführungen.

Somit kommen wir jetzt zur Abstimmung.

Mit 85 ja, 36 nein und 5 Enthaltungen haben Sie dieser Initiative zugestimmt (Beschluss über die Zweckmässigkeit).

Sie geht jetzt zur Beratung an die Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration.

Traitements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. MOTION

des députés Liliane BRIGGER (CSPO), Jakob WALTER (suppl.) (CVPO) et cosignataires concernant un numéro d'appel d'urgence unique pour le Valais (10.12.2008) (2.001 anc. 2.159)

MOTION

von Grossrätin Liliane BRIGGER (CSPO), Grossrat (Suppl.) Jakob WALTER (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend eine einzige Notrufnummer für das Wallis (10.12.2008) (2.001 ehem. 2.159)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats ist vorliegend.

Der Staatsrat schlägt vor aufgrund der Ausführungen diese Motion anzunehmen und zwar in ein Postulat umzuwandeln.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Nach der heftigen Eintretensdebatte von Dienstagmorgen und der heutigen ersten Lesung, sind sich die meisten Parlamentarier einig, dass im neuen Zivilschutzgesetz professioneller, einheitlicher und koordinierter zusammengearbeitet werden muss.

Genau darum geht es auch in unserer Motion betreffend einer einzigen Notrufnummer für das Wallis. Führungskoordination, Professionalität und Zentralisierung der

Einsätze sind auch im Rettungswesen enorm wichtig. In der vergangenen Legislaturperiode wurde übrigens bereits eine Motion in die gleiche Richtung angenommen aber nie umgesetzt.

Wir befürworten die enge und regelmässige Zusammenarbeit zwischen den Dienststellen im Sicherheitsbereich, sind aber nach wie vor der Meinung, dass es eine einzige Anlaufstelle braucht.

In der Antwort auf unsere Motion steht unter anderem geschrieben, dass bis heute kein Westschweizer Kanton eine einzige Notrufnummer eingeführt hat. Diese Argumentation scheint mir eher schwach.

Im Gegenteil, der Kanton Wallis, als Tourismuskanton, könnte hier sogar eine Vorreiterrolle übernehmen. Die anderen Westschweizer Kantone würden sicher diesem Beispiel folgen.

Wir sind mit der Umwandlung in Postulatsform nicht ganz zufrieden und möchten doch von Frau Staatsrätin diesbezüglich gerne eine Erklärung erhalten.

Die Organisation des Rettungswesens und des Bevölkerungsschutzes ist bereits zur Behandlung in der Pipeline und wird unter dem neuen Titel "Gesetz über den Bevölkerungsschutz und die Organisation des Rettungswesens" noch in diesem Jahr dem Parlament unterbreitet.

Wir hoffen, dass unsere Motion, respektive unser Postulat, nicht einfach in eine Schublade gesteckt wird und dort vergilbt, sondern dass unser Anliegen ernst genommen und im neuen Gesetz berücksichtigt wird.

In diesem Sinn sind wir mit der Umwandlung in ein Postulat einverstanden.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich möchte kurz auf Ihre Frage eingehen.

Es ist so, dass ich auch Ihre Meinung teile. Für den Kunden, für unsere Touristen, für unsere Bevölkerung macht es keinen Sinn mehrere Nummern zu haben. Im Notfall, in der Notsituation muss der Bürger sofort wissen, welche Nummer zu wählen ist. Momentan sind es drei Nummern und das macht die Sache ein bisschen komplizierter. Hätten wir eine einzige Nummer aufzubauen, würde das sicher schneller gehen. Aber wir haben momentan verschiedene Nummern, wir haben die kantonale Walliser Rettungsorganisation mit der Nummer 144 in Siders und dann haben wir die Polizeinummer, die mit der Feuerwehrnummer koordiniert ist in Sitten. Wir machen im Moment die Analyse was es braucht technischer Art, was braucht es räumlicher Art und was geschieht mit den bestehenden Nummern und erst dann können wir sagen wie es weitergehen soll. Es ist auch die Frage des Prozessablaufs, wer macht die Triage, wie ist der Datenschutz genehmigt. Und um all diese Fragen zu klären haben wir die Motion in ein Postulat umgewandelt, dass wir das klären können und dann mit einem klaren Antrag hier in den Grossen Rat kommen können. Es ist sehr gut möglich, dass wir diese Frage im Rahmen des zukünftigen Gesetzes über den Bevölkerungsschutz und das Rettungswesen integrieren.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Wir können weiterfahren mit Punkt 5.

5. POSTULAT

**du groupe PDCC, par le député (suppl.) Sébastien ROH, concernant
l'équipement personnel des sapeurs pompiers (07.05.2009) (2.015)**

POSTULAT

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Sébastien ROH, betreffend
persönliche Ausrüstung der Feuerwehrleute (07.05.2009) (2.015)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Vous avez aussi la réponse du Conseil d'Etat.

Ce postulat est partiellement réalisé dans le sens de cette réponse; pour le reste, les mesures ont été prises.

Der Postulant ist einverstanden somit können wir weitergehen zu Punkt 6.

6. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député (suppl.) David QUELOZ, concernant les
allocations familiales: égalité de traitement pour les familles recomposées
(10.09.2009) (2.031)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) David QUELOZ, betreffend
Familienzulagen: Gleichbehandlung für Patchwork-Familien
(10.09.2009) (2.031)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse écrite.

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Quelques mots pour remercier le département pour le travail effectué dans le traitement de ce postulat.

Le contenu détaillé de sa réponse montre que les situations mentionnées dans l'intervention méritent bien d'être prises en considération et cela quand bien même les solutions proposées par certains cantons ne permettent pas de régler le 100% des cas.

Dans ce sens, la réponse donnée me convient et j'aurai grand intérêt à découvrir la solution pragmatique, pour ne pas dire efficiente au sens de la loi sur la protection civile, qui pourra être intégrée à notre législation dans le contexte de l'adaptation du cadre fédéral en cours.

Merci pour votre attention.

7. POSTULAT

de la députation UDC du district de Monthey, par les députés Antoine CARRAUX (suppl.), Charles CLERC, Roger ECOEUR et Régis PERRIN (suppl.), concernant l'expulsion pour les étrangers criminels (09.09.2009) (2.032)

POSTULAT

der UDC-Abgeordneten des Bezirks Monthey, durch die Grossräte Antoine CARRAUX (Suppl.), Charles CLERC, Roger ECOEUR und Régis PERRIN (Suppl.), betreffend Ausweisung krimineller Ausländer (09.09.2009) (2.032)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat rejette ce postulat dans le sens de sa réponse écrite.

M. le député (suppl.) Antoine Carraux, UDC:

La réponse du Gouvernement à notre postulat brille plus par sa concision que par sa pertinence.

Permettez-nous quand même, Madame et Monsieur les conseillers d'Etat, de vous dire que ce n'est pas à vous mais bien à ce Parlement qu'il appartiendra dans quelques instants de décider s'il sera ou non de votre devoir d'intervenir auprès des autorités fédérales pour doter à nouveau notre code pénal d'une disposition qui – n'en déplaise à certains – avait fait ses preuves.

Permettez-nous ensuite de penser que si un homme aussi peu suspect d'extrémisme de droite que Christophe Darbellay, président du PDC suisse, a demandé, dans une initiative

parlementaire, que l'on réintroduire l'expulsion comme peine accessoire, c'est justement parce qu'après le groupe UDC et avant nous devant ce Parlement, il se faisait tout simplement le porte-parole de toutes ces personnes (juges, policiers, avocats même) et surtout victimes qui, tous les jours, contrairement à ce que le Conseil d'Etat soutient contre toute évidence, voient à quel point le système actuel, qui se limite à l'expulsion administrative, est inefficace et insuffisant. Citons d'ailleurs le président du PDC suisse qui, en 2008, disait, lors de la défense de son initiative parlementaire: "La criminalité des étrangers est très répandue, trop répandue, et je pense qu'il est inutile d'ergoter ici sur les biais de la statistique policière parce que les faits parlent d'eux-mêmes. La Suisse doit prendre des mesures pour améliorer et garantir sa sécurité intérieure. Ceux qui portent atteinte à la sécurité, à nos valeurs et à ce bien fondamental n'ont pas d'avenir en Suisse et doivent être expulsés du territoire suisse. C'est la conception que nous avons d'une politique humaniste, mais exigeante à l'égard des étrangers. Certes, il est possible aujourd'hui déjà en dehors des tribunaux de prononcer une décision administrative d'expulsion du territoire suisse. Mais, en réalité, trop de cantons ne font pas leur travail." Dixit Christophe Darbellay.

Ajoutons encore une chose. Si jusqu'à l'abrogation de l'ancien article 55 du code pénal, cette disposition n'était parfois effectivement pas appliquée, ce n'est pas à cause de son inefficacité, mais bien plutôt par manque de courage de certains juges d'abord et ensuite à cause de l'incurie des autorités de police des étrangers de certains cantons.

Ce que nous demandons ici n'a rien d'extraordinaire et surtout rien d'excessif. Ce que nous vous demandons, Chers collègues, c'est un signal politique, un signal avant tout destiné aux victimes des étrangers criminels, mais aussi un message aux étrangers qui sont en Suisse, qui travaillent, qui s'intègrent et qui souffrent de voir d'autres leur faire du tort.

Le groupe UDC espère pouvoir compter sur votre soutien.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député (suppl.)

Wünscht die Staatsrätin das Wort?

Jawohl, sie hat es.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Wir haben Ihnen die Antwort gegeben und ich bin doch ein bisschen erstaunt.

Wir haben Ihnen klar gesagt, wie es momentan gehandhabt wird. Die administrative Rückschaffung ist einfacher zu handhaben als der alte Artikel. Im Parlament hat man schon zweimal diesen Artikel 58 besprochen und abgelehnt. Warum? Dieser Artikel war an viele Bedingungen geknüpft, zum Beispiel konnte die Ausschaffung nicht durchgeführt werden wenn man gesehen hat, dass die Person besser in der Schweiz als im Ausland integriert werden kann. Man hat viele Gründe gehabt und die Person wurde nicht ausgewiesen. Die heutige administrative Ausweisung ist viel klarer, ist viel einfacher wenn Ausländer in der Schweiz kriminell werden. Aber es ist an Ihnen und dann am eidgenössischen Parlament diese Sache halt immer und immer wieder zu diskutieren.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Somit kommen wir zur Abstimmung über dieses Postulat.

Par 41 voix contre 33 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 2.032 du député (suppl.) Antoine Carraux.

8. POSTULAT

du député Pascal REY, PDCC, concernant l'harmonisation des procédures en matière de restitution d'un bien loué à son propriétaire ou d'expulsion de locataire (16.06.2009) (2.034 anc. 4.024)

POSTULAT

von Grossrat Pascal REY, PDCC, betreffend Harmonisierung der Verfahren hinsichtlich der Rückgabe eines Mietobjekts an seinen Besitzer oder der Ausweisung eines Mieters (16.06.2009) (2.034 ehem. 4.024)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Réponse du Conseil d'Etat: ce postulat est accepté.

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Permettez-moi de remercier le Conseil d'Etat de sa réponse concernant le postulat visant à harmoniser les procédures ô combien particulières en matière de restitution d'un bien loué et parfois celles encore plus délicates visant à la libération de ce bien loué.

L'information la plus précise et équitable des parties est de nature – je cite la réponse du Conseil d'Etat – à prévenir les conflits via la conciliation ou à en accélérer l'issue.

Cela permettra de plus à la justice communale, à laquelle j'appartiens, d'en faciliter grandement la résolution.

Si je salue cette volonté du Conseil d'Etat de suivre les objectifs de ce postulat, permettez-moi, toutefois, d'émettre une certaine crainte quant au fait que le Conseil d'Etat s'engage à prendre contact avec le Tribunal cantonal. Le faisant, il l'invitera à adresser une recommandation à la Conférence des juges de première instance pour lui confier le soin de réaliser ce postulat. M'étant renseigné quelque peu sur le fonctionnement et les engagements de cette conférence des juges de première instance, je m'interroge tout de même sur la célérité toute relative qui accompagnera cette mission, ce d'autant que la justice n'est pas en reste en matière de réorganisation générale, comme ce Parlement en est des plus conscients cette semaine.

Je me réjouis déjà de pouvoir saluer l'arrivée de cette directive comme sa publication sur le site Internet du pouvoir judiciaire et espère son avènement dans un temps raisonnable.

Ainsi tant les locataires que les propriétaires, mais également les mandataires légaux de ces parties et les juges de commune appelés à en traiter dans le cadre de leur fonction seront à même d'y trouver les informations utiles quant aux procédures en question.

Puisse cette meilleure information permettre de faciliter les relations entre locataires et propriétaires, d'une part, lors de l'établissement des contrats de bail, certes, mais également et tout particulièrement, d'autre part, lorsque ceux-ci doivent prendre fin au terme et dans le cadre de procédures excessivement complexes et parfois périlleuses.

Merci de votre attention.

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

9. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien BERCLAZ,
concernant le poste de police de la gare de Sion:**

à quand les nocturnes?

(10.11.2009) (2.035)

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien BERCLAZ,
betreffend verlängerte Öffnungszeiten für den Polizeiposten beim
Bahnhof Sitten (10.11.2009) (2.035)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Julien Berclaz, UDC:

Au mois de mai de l'année dernière, un nouveau poste de police a vu le jour à la gare de Sion.

Le groupe UDC, qui attache une grande importance à la sécurité et à la police de proximité, salue la création de ce nouveau poste.

Cependant, l'heure de fermeture n'est pas satisfaisante. Il nous semble nécessaire de mettre en place une permanence après 19 heures, car c'est à la tombée de la nuit que le sentiment d'insécurité est le plus grand. Pour s'en rendre compte, il suffit d'écouter les témoignages de tous bords. Incivilités, deals, voire agressions physiques y sont malheureusement devenus monnaie courante. Ces phénomènes sont en augmentation le week-end plus particulièrement.

N'oublions pas non plus que bon nombre de touristes transitent par la gare de Sion et que ces derniers doivent se sentir dans une région accueillante et sûre dès leur descente du train. Fidéliser la clientèle touristique passe par ce genre de détails.

Faisons donc en sorte que nos gares restent des lieux publics agréables à tout un chacun.

En effet, avec l'augmentation de l'effectif policier, que nous avons votée dans ce Parlement, nous pensons que pour ce qui concerne la sécurité aux abords de la gare du chef-lieu de notre canton, on doit disposer des moyens suffisants afin de marquer un effort encore plus important dans ce secteur.

Le groupe UDC demande ce qui pourrait être entrepris dans ce sens.

Merci de votre attention.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

C'est avec intérêt que le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre interpellation.

L'ouverture officielle du nouveau poste de gendarmerie de la gare de Sion a été effectuée le 8 mai 2009. Cette initiative a été unanimement saluée, car elle a permis de renforcer la présence policière dans un secteur sensible de la capitale du canton.

Depuis le mois de mai 2009, la situation s'est améliorée dans le quartier de la gare. Nous avons constaté une baisse du taux d'infractions dans ce secteur.

Pour ce qui concerne votre question relative à l'obligation de desservir encore plus le guichet du poste de gendarmerie à Sion, nous nous déterminons comme suit:

La sécurité publique passe par une présence renforcée des policiers sur le terrain et non derrière les guichets. Cette visibilité des forces de l'ordre est la mesure la plus efficace en matière de prévention de la criminalité. Assurer une présence policière permanente derrière un guichet est une charge beaucoup trop lourde en termes de personnel et ne peut se faire qu'au détriment des engagements précités.

La permanence du poste de la gare est assurée par une borne reliée à la centrale d'engagement, qui permet de faire appel en tout temps à la police cantonale. En cas de problèmes, les patrouilles de l'unité mobile peuvent être sur place en quelques minutes.

Enfin, la police municipale de Sion assure une présence 24h/24h dans un poste situé au centre ville. Instituer le même système à la gare conduirait à mettre sur pied des doublons contre-productifs.

10. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant
les statistiques en matière d'asile: combien de temps va-t-on encore
les cacher aux Valaisans? (10.11.2009) (2.036)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend
Asyl-Statistiken: Wie lange wird man sie noch den Wallisern
vorenthalten? (10.11.2009) (2.036)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Pour des motifs juridiques qui, à notre avis, sont insoutenables, M^{me} la cheffe du département nous refuse la diffusion publique de la statistique de la répartition des demandeurs d'asile par localité.

La question est finalement pour les Valaisans de savoir ce qu'il y a de si secret, pour ne pas dire d'aussi inavouable, dans ces statistiques?

On avait posé la question de savoir combien de temps on va encore nous les cacher.

Alors, nous attendons finalement une seule réponse. Ce n'est pas tellement un avis de droit. Nous attendons qu'on diffuse ces chiffres, qu'on puisse en parler, parce qu'on ne voit pas en quoi ils porteraient atteinte à la sphère privée, à la sphère intime de qui que ce soit.

Mais, nous attendons néanmoins volontiers de connaître la réponse du Conseil d'Etat.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député Jean-Luc Addor, l'interpellation du groupe UDC fait suite à plusieurs échanges de correspondance entre vous et le Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration.

Vous avez écrit le 18 septembre, avec rappel le 28 septembre 2009 pour demander la statistique détaillée, par commune, des requérants d'asile.

Le département vous a répondu en date du 30 septembre en fournissant la liste demandée, mais en rappelant que, selon la loi sur la protection des données et la loi sur la statistique fédérale, les statistiques permettant l'identification des personnes sont soumises à des restrictions en matière de diffusion. Ces dispositions, appliquées par l'Office fédéral de la statistique, sont valables en matière de statistiques sociales. Par analogie, elles le sont également pour les requérants d'asile.

Par lettres du 19 octobre, du 14 novembre et du 30 novembre 2009, le député Jean-Luc Addor conteste la restriction d'utilisation publique de statistiques détaillées et, de plus, exige des statistiques plus récentes que celles datant du 31 août 2009.

Les statistiques de fin août 2009 remises le 30 septembre peuvent être considérées comme récentes et d'actualité.

Pour ce qui est de la protection des données, le département maintient sa position, identique à celle de l'Office fédéral de la statistique. Les arguments juridiques ont été exposés dans la lettre du département du 30 septembre 2009. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat ne rend public que le détail par région (Haut, Centre et Bas-Valais).

Cependant, si le groupe UDC l'exige, la question pourra être transmise à la déléguée à la protection des données qui se déterminera.

On pourra alors passer à autre chose qu'à la répétition des mêmes questions sur l'asile.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je prends note de la proposition qui a été faite par M^{me} la cheffe du département et je l'invite alors effectivement à soumettre cette question.

Ce n'est pas qu'on veut surcharger inutilement ni le département ni le Parlement avec ce genre de question, mais je pense qu'il y a un certain intérêt public à ce que les données soient connues.

Alors, si c'est le seul moyen d'en avoir le cœur net sous l'angle juridique, eh bien!, s'il vous plaît, Madame la cheffe du département, transmettez la question à la déléguée à la protection des données pour qu'on ait le cœur net sur le plan juridique et puis qu'on sache si finalement la raison pour laquelle, pour l'instant, on nous refuse, d'une part, des données plus récentes et, d'autre part..., oui, c'est surtout cela, je vous remercie, Madame la conseillère d'Etat, de m'avoir transmis ces données, mais je ne peux pas les utiliser et pas les diffuser. La question, c'est: les Valaisans ont-ils le droit de savoir exactement ce qui se passe dans ce canton dans ce domaine-là?

Alors, s'il vous plaît, transmettez la chose à la protection des données. Merci.

11. POSTULAT
de la députée Verena SARBACH-BODENMÜLLER, CVPO, et
cosignataires concernant le traitement de procédures de recours en
matière de demandes d'aide sociale (10.11.2009) (2.038)
POSTULAT
von Grossrätin Verena SARBACH-BODENMÜLLER, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Behandlung von Beschwerdeverfahren
bei Sozialhilfesuchen (10.11.2009) (2.038)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, CVPO:

Wir möchten mit diesem Postulat keine Diskussion heraufbeschwören ob jemand auf Sozialhilfe Anrecht hat oder nicht, oder ob wir viele Sozialhilfebezügler haben, die unrechtmässig Geld erhalten, nein es geht hier um das Beschwerdeverfahren.

Mit Erlaubnis eines Klienten kann ich darlegen wie lange sich ein Verfahren hinziehen kann und was daraus für den Klienten für Nachteile entstehen.

Am 4. Februar 2009 ging ein Sozialhilfesuch an eine kleine Gemeinde im Oberwallis zur Übernahme der Mietkosten. Diese obdachlose Person fand nach langem Suchen endlich eine Wohnung. Die Gemeinde gibt Bescheid, dass sie nur einen Teil der Mietkosten bezahlen würde. Der Klient macht einen Rekurs (Beschwerdeverfahren) an den Staatsrat. Bis zum Entscheid Ende Juli 2009 gingen Briefe und Mails hin und her. Es dauerte also mehr als fünf Monate.

Diese Person ist kein Einzelfall. Es kommt immer wieder zu Beschwerdeverfahren, bei denen der Sachverhalt und die gesetzlichen Grundlagen klar sind und trotzdem dauert das Verfahren vier und mehr Monate. Die meisten Klienten zügeln während dieser Zeit in grössere Orte, in die Agglomeration.

Während ein Verfahren hängig ist, kann das sozialmedizinische Zentrum die Miete nicht bevorschussen. Der Klient kann die Miete nicht bezahlen und es entsteht ein enormer Druck. Meistens kündigt der Vermieter das Mietverhältnis und die ganze Situation wird noch schwieriger. Wir haben keine Notschlafstellen und keine Sozialwohnungen und die Verzögerung der Beschwerde kann eine Person in die Obdachlosigkeit führen. Eine solche Beschwerde müsste in kurzer Zeit behandelt und erledigt werden. Die Fronten wären dann auf beiden Seiten klar. Wir ersuchen Sie, Frau Staatsrätin, daher die Abläufe bei den Beschwerdeverfahren zu optimieren.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

12. POSTULAT
du député Felix RUPPEN, CVPO, et cosignataires concernant les photos
numériques pour les nouveaux passeports biométriques (11.11.2009)
(2.039)
POSTULAT
von Grossrat Felix RUPPEN, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend digitale Fotos für die neuen biometrischen Pässe (11.11.2009)
(2.039)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO:

In der revidierten Verordnung über die Ausweise werden die Kantone vom Bund ermächtigt festzulegen, ob eine antragstellende Person eine digitale Fotografie für den biometrischen Pass ins Erfassungszentrum mitbringen darf.

Es wird aber nicht nur die Möglichkeit gegeben, nein, es werden auch die strikten und hohen Anforderungen an die Qualität der digitalen Fotografie sowie die sichere Übermittlung dieser Daten an das Erfassungszentrum festgelegt.

Um die Aufnahmen in der geforderten Qualität liefern zu können, bedarf es eines professionellen Fotostudios. In unserem Kanton gibt es Fotofachgeschäfte, die diese Anforderungen erfüllen und sich für diese Aufträge interessieren. Ich möchte hier eine Klammer öffnen und auf die wirtschaftliche Situation der Fotofachgeschäfte eingehen.

Viele Fotofachgeschäfte müssen heute um das Überleben kämpfen. Die private digitale Fotografie sowie der Vertrieb von Foto- und Filmartikeln über Internet und Discounter schmälern die Erträge dieser Branche schmerzlich. Sie können einzig mit Reportagen, Portraitaufnahmen und Passfotos überleben. Nun will man ihnen den wichtigen Bereich der Passfotos wegnehmen. Für viele Geschäfte bedeutet dies, dass Arbeitsplätze

abgebaut werden müssen und vor allem auch Ausbildungsplätze für Lernende im Fotofachhandel verloren gehen. Speziell für unsere Jugendlichen, welche eine Ausbildung im Fotofachhandel absolvieren möchten, bitte ich Sie, verehrte Damen und Herren, dieses Postulat anzunehmen und auch rasch umzusetzen. Besten Dank für Ihre Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

13. POSTULAT
du groupe PLR, par le député Didier CACHAT, concernant
la justice rapide (11.11.2009) (2.040)
POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Didier CACHAT, betreffend
schnelle Justiz (11.11.2009) (2.040)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Didier Cachat, PLR:

Par justice rapide, nous entendons ici comparution immédiate, mesure qui consiste à juger et à punir rapidement certaines infractions.

Nous aimerions que cette mesure, déjà applicable dans le cadre du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, que nous avons voté en novembre 2009, soit étendue.

Rappelez-vous ces hooligans arrêtés dans le cadre d'un match de foot à St-Gall et immédiatement punis d'interdiction de stade et d'amendes.

Trois exemples où la comparution immédiate serait utile pour justifier notre demande:

1. Ces policiers sur le terrain au quotidien qui arrêtent des voyous pour une quelconque effraction, qui doivent les relâcher pratiquement immédiatement et qui se font narguer par ces mêmes individus fort de leur sentiment d'impunité, ces individus connus de tous qui, généralement, récidivent en faisant régner un sentiment d'insécurité sur nos cités.
2. Imaginons une personne qui fait une bêtise, la regrette et fait tout pour se reconstruire. Elle se retrouve rattrapée par son affaire deux ou trois ans plus tard alors que sa vie est redevenue calme et tranquille.
3. Exemple plus émotionnel, mais non moins important, comme cette dame qui nous a écrit et qui attend depuis 2007 que les chauffards qui lui ont enlevé son fils, qui "se royaument", écrit-elle, soient enfin punis, afin qu'elle puisse commencer son deuil.

Ces quelques exemples parmi d'autres nous montrent que cette comparution immédiate pourrait, entre autres, rendre service aux gens du terrain, améliorer le respect de l'ordre public et participer à rétablir un sentiment de sécurité dans la population.

Par ce postulat, nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de permettre à la justice valaisanne d'utiliser cette comparution immédiate non seulement dans le cadre des manifestations sportives, mais aussi pour des infractions qui méritent une réponse directe et circonstanciée. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

14. POSTULAT
du groupe PDCC, par le député Grégoire DUSSEX, concernant la
sécurité lors de manifestations sportives en Valais (12.11.2009) (2.042)
POSTULAT
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Grégoire DUSSEX, betreffend
Sicherheit bei Sportanlässen im Wallis (12.11.2009) (2.042)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Je parlerai un peu moins fort que la députée Marie-Claude Ecoeur..., j'ai la voix un peu cassée ce matin. Je vous prie déjà de m'en excuser d'avance.

Je ne veux pas allonger non plus, mon texte étant suffisamment clair.

Le but du groupe PDCC est de connaître les coûts humains et financiers pour la sécurité lors de manifestations sportives à risques.

De plus, un soutien du Parlement à notre postulat permet de lancer un débat, espérer une esquisse de réponse et des solutions de la part du Conseil d'Etat.

Nous ne pouvons plus avancer au cas par cas et faire fi des problèmes de sécurité. Les mondes sportif et politique doivent collaborer et éradiquer cette violence gratuite.

Merci de votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

15. MOTION

**du député Egon FURRER, CVPO, et cosignataires concernant
augmentation des coûts de la sécurité / des interventions des services
d'ordre lors de manifestations sportives (12.11.2009) (2.043)**

MOTION

**von Grossrat Egon FURRER, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend steigende Sicherheitskosten / Ordnungsdienstesätze bei
Sportveranstaltungen (12.11.2009) (2.043)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Die Kosten für übermässige Polizeieinsätze an Sportveranstaltungen sind in allen betroffenen Schweizer Kantonen ein Thema. Man hat die Problematik erkannt und sucht nach Lösungen.

Selbstverständlich ist es nicht sehr populär als Abgeordneter – selbst auch sportbegeistert – zu verlangen, dass Sicherheits- und Ordnungsdienstesätze dem Verursacherprinzip unterstellt werden. Das Verursacherprinzip will aber mit dieser Motion gar nicht angestrebt werden. Der Veranstalter aber soll sich zu einem vernünftigen Grad an den Kosten beteiligen müssen.

Die Kosten aus Sicherheits- und Ordnungsdienstesätzen an Sportveranstaltungen haben sich in den letzten Jahren vervielfacht. Dabei ist zu bedenken, dass der hohe Polizeiaufwand von einer relativ geringen Anzahl notorisch aggressiver Radaubröder verursacht wird. Von dieser Gruppe gehen fast alle Gewalttaten, Unruhen und Zwischenfälle aus.

Die Kosten für Sicherheitsleistungen scheren diese gewaltbereiten Leute nicht. Sie überlassen das im innern der Stadien dem Veranstalter, für die Kosten ausserhalb der Stadien soll der Steuerzahler aufkommen. Von den Schäden, die der Öffentlichkeit, dem Gewerbe und rund um die Sportstätten den Privaten entstehen, ganz zu schweigen. Es darf nicht akzeptiert werden, dass die Steuerzahlenden die sicherheitspolizeilichen Sondereinsätze mit steigenden Beträgen alleine tragen. Hinzu kommt, dass während dieser Zeit, in denen Hunderte Polizisten die Sicherheit und Ordnung dieser durchaus berechtigten Sportveranstaltungen gewährleisten, polizeiliche Aufgaben, die jedem Steuerzahler zustehen, nicht wahrgenommen werden können. Wenn sich Veranstalter, Stadionbetreiber und Sportvereine weiterhin darauf verlassen können, dass die Allgemeinheit für die steigenden Kosten aufkommt, besteht zu wenig Motivation das Problem ernsthaft anzupacken und Gegenmassnahmen zu ergreifen. Dann bleibt auch das getroffene Konkordat über die Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen allzu lange nur ein beschriebenes Blatt Papier.

Andere Kantone haben bereits den Mut gehabt das Problem anzupacken und haben bereits Lösungen gefunden.

Im Kanton Basel-Stadt zum Beispiel, werden bereits heute 1.20 Franken pro verkauftes Ticket an die Polizeieinsätze bezahlt. Angeblich hat diese Abgeltung im Jahr 2009

1,6 Millionen Franken ausgemacht. Und jetzt die erschütternde Zahl für Basel-Stadt. Für den Steuerzahler dort verbleiben immer noch 8 Millionen Franken.

Wir sind gefordert eine Lösung für unseren Kanton zu finden.

Mir sind die wirtschaftlichen Nutzen unserer gesamten Gesellschaft bewusst und wir alle sind uns einig, dass diese Sportanlässe die Allgemeinheit etwas kosten darf und soll. Aber alle Verantwortlichen, alle Nutzer, Sportverbände, Clubs, Stadionbetreiber, Veranstaltungsbesucher sowie das direkt involvierte Gewerbe müssen zur teilweisen Deckung der Kosten herangezogen werden. Lange nicht alle Steuerzahler sind sportbegeistert und haben teilweise andere Vorstellungen wie mit ihren Steuergeldern umzugehen ist.

Mit dieser Motion fordert man den Staatsrat auf, dem Grossen Rat erst mal den finanziellen und personellen Aufwand für diese Sicherheits- und Ordnungseinsätze vorzulegen sowie die Rechtsgrundlage zu erarbeiten. Dies ist auch zwingend nötig, um die Belastung der Polizeikräfte aber auch der Steuerzahler auf ein verantwortliches Mass zu senken. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Die Motion wird bekämpft.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Notre groupe reconnaît le fait que la situation est préoccupante tant au niveau de la sécurité lors de ces manifestations sportives qu'à celui des missions attribuées à la police cantonale et des coûts de sécurité assumés par le contribuable valaisan.

Dans ce sens, nous soutenons le postulat Dussex du groupe PDCC qui demande au Conseil d'Etat une analyse de la situation et des coûts y relatifs.

Notre groupe s'oppose, par contre, à la motion du groupe CVPO, car les solutions proposées (taxe sur la sécurité) ne nous satisfont pas. Proposer des solutions avant même de donner la possibilité au Conseil d'Etat d'étudier la question et de proposer des pistes de réflexion, c'est mettre la charrue avant les bœufs. Attendons la détermination de ce dernier par rapport au postulat Dussex.

Traiter les clubs sportifs de laxistes par rapport à leur implication vis-à-vis de la gestion de la violence dans les stades est parfaitement malhonnête et penser qu'une taxe sur la sécurité inciterait ces clubs à trouver des solutions est totalement naïf. Les clubs, d'une part, n'ont pas des budgets extensibles à l'infini. Je souris lorsque vous mentionnez que des clubs ou d'autres partenaires tirent des avantages économiques de leurs activités. Vous savez comme moi qu'en Suisse, le sport d'élite n'est pas une activité économiquement rentable. D'autre part, ces clubs sont totalement démunis par rapport à la gestion de cette violence qui n'existait pas ici à Sion, il y a encore 20 ans. Les matchs de hockey ou de basket, mis à part quelques rencontres durant la saison, ne nécessitent pas encore de gros dispositifs de sécurité. Il faut appeler un chat un chat: c'est surtout le cas du FC Sion qui nous interpelle ici. Etes-vous déjà allés à Tourbillon quand vous voyez, d'un côté 500 à 1'000 fans de Bâle, Zurich ou Berne et, de l'autre, les ultras du FC Sion, vous êtes bien contents que la police veille au grain avant, pendant et après le match. Si les débordements sont rares à ce niveau-là, c'est bien grâce à notre police qui fait un travail exemplaire. Cette sécurité a un coût, c'est vrai, mais quand tout

un canton s'enflamme pour les exploits du FC Sion en Coupe de Suisse, on ne parle plus de ces coûts. Est-ce que 10'000 spectateurs – entre guillemets – "normaux" devraient payer pour quelques casseurs? Quelles autres manifestations rassemblent, dix-huit fois l'an, plus de 10'000 spectateurs sur le territoire cantonal? Une taxe sur la sécurité se répercuterait automatiquement sur le prix des billets, les budgets des clubs n'étant pas extensibles à l'infini, comme déjà mentionné. A Fribourg, les billets pour les matchs de hockey contre le CP Berne sont majorés de 4 francs pour les frais supplémentaires de sécurité. Vous arrivez à des billets à plus de 30 francs pour une place debout. Le prix prohibitif des billets est appliqué en Angleterre, entre autres, pour contraindre les ultras adverses à demeurer chez eux. Voulons-nous faire de l'accès aux stades une affaire d'élites, condamnant la base et les familles à regarder les matchs à la maison sur Bluewin TV? Ne tuons pas le rêve.

Ce n'est pas aux clubs, ni aux sportifs, ni aux spectateurs – entre guillemets – "normaux" qu'il faut s'attaquer, mais aux personnes qui sèment le trouble. Il faut sévir de manière beaucoup plus dure par rapport à ces pseudo supporters. Dans ces cas, la comparution directe doit être introduite. Je me réjouis du fait que le canton du Valais étudie cette possibilité et je remercie au passage M^{me} Esther Waeber-Kalbermatten pour la réponse apportée dans ce sens à ma question écrite. Le législateur devrait donner aux forces de police un pouvoir accru pour intervenir et punir de manière conséquente ces individus qui n'ont pas de place dans nos stades.

Par contre, nous estimons que seule une solution globale, applicable sur tout le territoire de notre pays, a une chance d'apporter les résultats escomptés.

Laissons travailler la commission ad hoc mise en place incluant l'Association suisse de football, la Ligue suisse de hockey sur glace et les associations de fans pour trouver des solutions, que ce soit en passant par l'introduction d'une fan-card ou l'interdiction de vente de billets aux fans adverses, comme l'a proposé le président du FC Sion.

En conclusion, notre groupe reconnaît l'existence des problèmes formulés, mais refuse la demande de mise sur pied d'une taxe sur la sécurité. Nous désirons laisser le temps à la commission fédérale pour proposer des solutions applicables, proportionnées et efficaces sur l'ensemble du territoire helvétique.

Nous soutenons le postulat Dussex et nous demandons aux motionnaires du groupe CVPO de transformer cette motion en postulat qui sera alors étudié de manière globale avec le postulat Dussex par le Conseil d'Etat.

Si la forme de la motion est maintenue, nous la combattons pour les motifs évoqués précédemment et nous invitons les membres de la Haute Assemblée à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Le groupe UDC ne peut entrer en matière sur cette motion, car celle-ci introduit une ségrégation dans les manifestations. En effet, la police ne doit pas seulement intervenir lors des rassemblements sportifs, mais chaque fois qu'un groupe de la population se réunit, par exemple pour manifester dans la rue ou ailleurs. Aujourd'hui, les casseurs interviennent partout et ne stigmatiser que le sport est, à notre sens, une erreur qui pénaliserait un élément formateur de la santé morale et physique de notre jeunesse.

Ajoutons, ainsi que le sous-entend la motion, que créer à cet effet une taxe supplémentaire ne pourrait qu'aboutir à une diminution des manifestations, certains clubs n'étant pas en mesure de les assumer.

Faisons confiance au groupe de police intercantonale de travail qui étudie la possibilité de donner un cadre pour les interventions de la police dans tous les genres de manifestations.

Nous dirons non à cette motion et peut-être avec nous tous ceux qui n'ont pas envie de voir le billet du FC Sion, du HC Viège ou du HC Sierre augmenter.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Somit kommen wir zur Abstimmung..., pardon Entschuldigung! Herr Grossrat Egon Furrer, Sie haben das Wort.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Ich denke, es ist wahrscheinlich vernünftig, wenn **ich bereit bin diese Motion in ein Postulat umzuwandeln.**

Der Präsident:

Also Sie haben den Antrag gehört, dass Herr Egon Furrer einverstanden ist, die Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Ist jemand gegen das Postulat? Oder wünscht jemand die Abstimmung?

Nein.

Also, sind alle einverstanden mit der Umwandlung. Gut, dann **wird dieses Postulat zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.**

**16. POSTULAT
de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires
concernant le versement mensuel des allocations familiales (12.11.2009)
(2.044)**

**POSTULAT
von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend monatliche Auszahlung der
Familienzulagen (12.11.2009) (2.044)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Dieses Postulat geht zurück auf die Behandlung der Ausführungsgesetzgebung zum eidgenössischen Familienzulagengesetz. Damals hat die CSPO einen Abänderungsantrag hinterlegt, dass in das Ausführungsgesetz aufgenommen wird, dass die Familienzulagen monatlich ausbezahlt werden.

Der zuständige Staatsrat hat dahingehend informiert und das dann auch umgesetzt, man wolle das in die kantonale Verordnung aufnehmen. Das ist geschehen. In Artikel 2 heisst es: "Die Kinderzulagen, die Ausbildungszulagen und die Zusatzleistungen ab dem 3. Kind werden in der Regel jeden Monat ausbezahlt." Nun hat sich jedoch in der Praxis gezeigt, dass die Familienzulagenkassen nicht so leicht einverstanden und bereit sind, ihre Leistungen anstatt quartalweise monatlich ausbezahlen.

Aus diesem Grund ersuchen wir den Staatsrat im Rahmen der Vorbereitungen für die kantonale Familienzulagenkasse diesem Aspekt Rechnung zu tragen, denn wenn Sie zwei Kinder haben, bekämen Sie im Monat 550 Franken anstatt alle drei Monate 1'650 Franken.

In diesem Sinne danken wir Ihnen für die Unterstützung dieses Postulats.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**17. INTERPELLATION
du groupe UDC, par le député (suppl.) Antoine CARRAUX, concernant
Schengen, manque d'effectifs? (13.11.2009) (2.045)**

**INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Antoine CARRAUX,
betreffend Schengen und Personalmangel (13.11.2009) (2.045)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Antoine Carraux, UDC:

Dans le Nouvelliste du 10 novembre 2009, Jean-Noël Monnet, commandant de la région Valais-Vaud du corps des gardes-frontière, affirmait qu'il faudrait des effectifs supplémentaires pour être plus efficace sur le terrain.

Madame la conseillère d'Etat, vous aviez répondu, en septembre 2009, à une de mes interpellations sur Schengen déjà que la tendance générale de la criminalité était à la baisse dans la région du Bas-Valais.

Etonnantes donc les paroles du commandant des gardes-frontière.

Les citoyens du Bas-Valais n'attendent pas des tendances à la baisse, mais des effets et une baisse accrue de l'insécurité, notamment dans le Chablais.

Vous m'aviez également répondu, à la session de septembre 2009, que les accords de Schengen n'avaient pas généré de coûts supplémentaires, mais que cela avait obligé la police cantonale à renforcer sa présence dans les régions frontalières de notre canton, "ce qui ne peut se faire qu'au détriment d'autres engagements sur le territoire cantonal", aviez-vous dit. Cela n'avait fait réagir personne à l'époque. Mais vous aviez avoué donc que la suppression des contrôles fixes, notamment la nuit où il n'y a plus personne aux postes frontières de 22 heures à 5 heures, avait amené la police cantonale à – entre guillemets – "négliger" d'autres endroits du canton pour pallier la suppression des contrôles fixes à la frontière.

Ce qui est quand même un aveu déconcertant quand il s'agit de sécurité publique. C'est une tâche régalienne de l'Etat et il est impensable que, pour cacher les effets néfastes d'accords internationaux, on fasse pâtir les citoyens du Bas-Valais.

Madame la conseillère d'Etat, vous serez un jour obligée d'admettre que tout cela va engendrer des coûts supplémentaires pour le contribuable valaisan.

Mais, il est clair que, maintenant, il faut trouver des solutions. Comme le Conseil d'Etat ne juge pas opportun de rétablir des contrôles fixes aux frontières, nous demandons que le Conseil d'Etat intervienne pour demander des gardes-frontière supplémentaires, comme le demande le commandant de la région Valais-Vaud – ou allez-vous nous répondre que ce n'est pas de votre ressort d'intercéder auprès des autorités fédérales? – et aussi que vous fassiez en sorte d'augmenter les effectifs de la police dans le Bas-Valais avant 2014.

Merci de votre attention.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député (suppl.) Antoine Carraux, l'adhésion aux accords de Schengen n'a pas généré à proprement parler de coûts supplémentaires puisqu'il s'agit principalement d'une réorganisation interne des services du corps des gardes-frontière et, subsidiairement, des polices cantonale et municipales. Ces différents acteurs ont réévalué leurs missions, renforcé et augmenté leurs patrouilles dans les régions et horaires à risques.

Dans le Bas-Valais, la police cantonale a ainsi renforcé le planning d'engagement de ses forces, notamment en fin de semaine. Dans le cadre de l'augmentation de ses effectifs jusqu'en 2013, elle a également prévu de renforcer fortement ses effectifs dans ce secteur.

Pour ce qui a trait à vos questions précises, nous nous déterminons comme suit:

L'engagement de nouveaux fonctionnaires du corps des gardes-frontière est de la seule compétence du Conseil fédéral.

L'engagement échelonné des effectifs de la police cantonale a été décidé par le Grand Conseil en février 2009. Le nombre d'agents dans le Bas Valais sera donc augmenté suivant la planification adoptée par le Parlement depuis mars 2010 pour atteindre une vingtaine d'éléments supplémentaires dans cette région d'ici à 2014.

18. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député (suppl.) Antoine CARRAUX, concernant le centre de requérants d'asile à Collombey-Muraz (13.11.2009) (2.046)

INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Antoine CARRAUX,
betreffend Aufnahmezentrum für Asylbewerber in Collombey-Muraz
(13.11.2009) (2.046)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Antoine Carraux, UDC:

Dans le Nouvelliste du 18 septembre 2009, on apprend que grâce à la dénonciation d'une mère de famille, 17 requérants d'asile ont été interpellés pour du trafic de drogue. Cette mère de famille courageuse a choisi de dénoncer publiquement, car elle était ulcérée de la situation autour de ce centre. La conséquence de ce trafic est que son fils est en cure de désintoxication. Les trafiquants poussaient le toupet jusqu'à venir dealer dans les établissements publics, causant l'exaspération des propriétaires et des gérants.

On apprend également qu'une cinquantaine de consommateurs et de revendeurs ont été interpellés, tous résidant dans le Chablais et le Valais central. Cela est la preuve que l'on ne peut minimiser cette histoire.

Le centre de requérants est assez proche des habitations et cause une inquiétude légitime aux habitants de ces quartiers.

Dès lors, le groupe UDC attend avec impatience les réponses du Conseil d'Etat aux questions de cette interpellation.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Carraux, mit Ihrer Interpellation vom 13. November 2009 kommt die SVP-Fraktion auf die Festnahme der 17 Asylbewerber und abgewiesenen Asylsuchenden, des Aufnahmezentrums von Collombey-Muraz, wegen Drogenhandel im September 2009 durch die Kantonspolizei zu sprechen.

Sie stellen mehrere Fragen, die Sie gerne beantwortet haben möchten und zwar:

Welche Massnahmen wurden bis heute ergriffen, um diesen offenen Rauschgifthandel zu bekämpfen?

Seit anfangs Juni 2009 ermittelt die Kantonspolizei gegen mehrere Kokainhändler, insbesondere Afrikaner, welche im Unterwallis und im Kanton Waadt tätig sind.

Es ist richtig, dass diese Personen im Zentrum für Asylbewerber von Collombey-le-Grand untergebracht sind. Es handelt sich einerseits um Asylbewerber, die auf einen Entscheid warten und andererseits um Asylbewerber mit einem Nichteintretensentscheid, die vom Asylantenheim unterstützt werden.

Sie fragen wie die Justiz diese Sache weiterverfolgt.

Dazu kann ich Ihnen sagen:

Die polizeiliche Ermittlung ist dem Untersuchungsrichteramt Unterwallis unterstellt. Die Untersuchung ist noch im Gange. Aufgrund der Gewaltentrennung ist es uns nicht möglich, genauere Einzelheiten in dieser Sache bekannt zu geben.

Wie dem auch sei, die durchgeführten Kontrollen und Überwachungen haben zur Verhaftung von mehreren Kokainhändlern geführt. Diese sind zurzeit inhaftiert und warten auf ihr Urteil. Weitere Personen werden aktiv gesucht.

Sie fragen uns, ob wir das Aufnahmezentrum in Collombey schliessen wollen.

Der Staat Wallis zieht die Schliessung des Aufnahmezentrums von Collombey-Muraz nicht in Betracht. Das Vorhandensein von Drogenproblemen im Milieu der Asylbewerber wird auch nicht bestritten. Diese Probleme müssen mittels Beibehaltung einer engen Zusammenarbeit mit der Kantonspolizei, was seit mehreren Jahren der Fall ist, und durch die Verstärkung von internen Kontrollen im Zentrum, was auch getan wurde, angegangen werden. Ausser dem üblichen Personal des Zentrums ist zurzeit eine weitere Person, durch einen Vertrag mit der Securitas, mit der Kontrolle des Zentrums und dessen näherer Umgebung beauftragt.

Wenn schliesslich Probleme auftreten, kann die Dienststelle für Sozialwesen administrative Massnahmen ergreifen, indem Asylbewerber in ein anderes Zentrum umplatziert werden. Was für einige Personen der Fall war.

Über diese Massnahmen hinaus, wird die Schliessung des Zentrums nicht stattfinden. Dies würde die Probleme nur verschieben. Man hat dies im Fall von "La Pinède" gut beobachten können; die Eröffnung eines Aufnahmezentrums, selbst provisorisch, ist nicht so einfach. Unser Kanton ist wirklich verpflichtet, die durch den Bund zugewiesenen Asylbewerber aufzunehmen und muss angepasste Strukturen vorsehen.

Sie fragen ob die Asylbewerbenden nach diesem Zwischenfall aus der Schweiz ausgeschafft worden seien.

Es liegt an der zuständigen, kompetenten Bundesbehörde, im Asylbereich, über die Ausschaffung aus der Schweiz zu entscheiden. Systematisch wird das Bundesamt für Migration betreffend die begangenen Verurteilungen und Zuwiderhandlungen der Asylanten, welche dem Kanton Wallis zugeteilt wurden, informiert, um anschliessend in genauer Kenntnis den Entscheid zu fällen.

Was die Ausweisungsmassnahmen anbetrifft, so wurde eine solche gegen einen Betroffenen bereits im November angewandt. Was die anderen Personen anbetrifft, so werden derartige Massnahmen nach Ablauf der Haft getroffen.

Unser Kanton ist gehalten, die in Kraft getretenen Ausschaffungsentscheide des Bundes zu organisieren und auszuführen.

19. INTERPELLATION
du député (suppl.) Michael KREUZER, SVPO/Freie Wähler, concernant
le concept de sécurité d'Amoklauf (13.11.2009) (2.047)

INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Michael KREUZER, SVPO/Freie Wähler,
betreffend Sicherheitskonzept bei Amoklauf (13.11.2009) (2.047)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Die Sicherheitsfrage an Schulen wurde in den letzten Jahren zu einem immer wichtigeren Thema. Die Kinder und ihre Eltern können zu Recht von uns erwarten, dass wir alles in unserer Macht stehende tun, um die Schule so sicher wie möglich zu machen.

Leider mussten wir in den letzten Jahren weltweit immer wieder von Amokläufen an Schulen Kenntnis nehmen.

1999: An der Columbine High School stürmen beim wohl ersten Schulamoklauf in den USA zwei schwer bewaffnete Schüler ihre Schule. Am Ende sind 15 Menschen tot und weitere 24 Menschen schwer verwundet. Doch dies ist nicht etwa ein amerikanisches Phänomen.

2002: Am Gymnasium in Erfurt, in Deutschland, stürmt ein bewaffneter junger Mann seine ehemalige Schule. Er tötet zwölf Lehrer, eine Sekretärin, zwei Schüler, einen Polizisten und am Ende sich selbst.

2009: In Winnenden, Deutschland, werden bei einem vergleichbaren Vorfall in einer Realschule 15 Menschen erschossen.

Glücklicherweise wurden wir bisher in der Schweiz und auch im Wallis, von solchen Gewalttaten verschont. Doch dies sollte uns nicht in eine trügerische Sicherheit wiegen lassen. Man muss auf solche Ereignisse vorbereitet sein. In Basel etwa wurde noch vor wenigen Monaten ein solches Szenario von der Polizei geübt.

Es stellen sich nun folgende Fragen:

Hat der Kanton Wallis und insbesondere die Walliser Kantonspolizei für solche Fälle ein passendes Konzept, um rasch und konsequent eingreifen zu können? Und falls ja, entspricht dieses Konzept auch den neusten Erkenntnissen in diesem Bereich?

Herzlichen Dank.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député (suppl.) Michael Kreuzer, les tueries dans les écoles et les prises d'otages sont des événements dramatiques qui touchent toute une population. Les drames survenus récemment aux Etats-Unis et en Allemagne ont mis en lumière la folie meurtrière d'individus rencontrant des problèmes personnels et s'attaquant à autrui.

Un concept d'intervention dans le cadre de cette problématique, piloté par la Conférence des commandants des polices cantonales romandes, de Berne et du Tessin, est en voie de développement. Lorsqu'il aura été approuvé, il faudra instruire l'ensemble du corps de la police cantonale aux nouvelles procédures d'engagement.

Dans l'intervalle, c'est le concept usuel de la police cantonale en cas de crise qui continue de s'appliquer. Celui-ci attribue aux premiers éléments d'intervention sur place la capacité de décider si l'action doit être immédiate ou planifiée afin de neutraliser le forcené dans les meilleurs délais possibles. Ceux-ci peuvent donc également au besoin faire appel à l'engagement de la section d'intervention et de la cellule négociation.

20. POSTULAT
de la députée Verena SARBACH-BODENMÜLLER, CVPO, et
cosignataires concernant les forfaits journaliers dans les EMS
(10.11.2009) (2.053 anc. 1.045)
POSTULAT
von Grossrätin Verena SARBACH-BODENMÜLLER, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Tagespauschale in den Alters- und
Pflegeheimen (10.11.2009) (2.053 ehem. 1.045)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, CVPO:

Als erstes möchte ich festhalten, dass es sich im Postulat um Bewohner von Altersheimen handelt, welche kein Vermögen haben und deren Einkommen sehr tief ist, sprich die nur von der AHV leben. Vermögende Personen müssen für den Pensionspreis in einem Altersheim selber aufkommen, auch wenn sie ihr Vermögen an die Kinder vererbt haben, wird man das viele Jahre rückwirkend mit einbeziehen und sie haben dadurch keinen Anspruch auf Ergänzungsleistungen.

Jene alten Menschen, die ein sehr tiefes Einkommen haben und kein Vermögen haben, sind auf die Ergänzungsleistungen angewiesen. Sobald jedoch die Tagespauschale im Altersheim 125 Franken übersteigt, genügt der Höchstansatz für Ergänzungsleistungen nicht. Wer übernimmt nun die Restkosten?

In den Richtlinien der Dienststelle für Sozialwesen vom 19. September 2009 steht unter Übernahme der Heimkosten für Bezüger von Ergänzungsleistungen, ich zitiere: "Es liegt nicht an der Sozialhilfe denjenigen Teil des Preises der Unterkunft zu decken, welcher den von den Ergänzungsleistungen höchstens zugelassenen Betrag übertrifft".

Ja, meine Damen und Herren, sind Sie bereit für Ihre mittellosen Eltern oder gar Tante oder Onkel Restkosten für das Altersheim zu begleichen? Oder sind Sie bereit Ihre Verwandten aus Ihrer Region heraus in eine andere Region, in ein billigeres Heim zu verlegen?

Hier braucht es eine Korrektur. Es braucht Weisungen, entweder die Sozialhilfe übernimmt die Restkosten oder der Höchstansatz der Ergänzungsleistungen wird korrigiert.

Was nicht sein kann, dass die Familie, sprich die Kinder oder Nichten und Neffen die Restkosten übernehmen müssen. Nochmals wir sprechen hier von mittellosen alten Personen, welche ohne soziale Unterstützung ihr Leben nicht meistern können.

Wir bitten Sie Frau Staatsrätin hier bald möglichst klare Weisungen zu erlassen. Danke.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Wir sind am Schluss des heutigen Morgens. Ich möchte Sie noch einmal darauf aufmerksam machen, dass die Fondation Gianadda uns regelmässig einen Katalog über die Ausstellung, die zurzeit in Martigny ist sowie Eintrittskarten offeriert. Ich möchte seitens des Parlaments der Fondation Gianadda danken für die jährliche Geste, die sie zuhanden des Parlaments macht und fordere Sie auf, einmal einen Besuch in die Fondation nach Martinach zu machen.

Ich weiss, dass Sie alle Durst und Hunger und weiss ich was noch alles haben, aber ich komme noch zum endgültigen Schluss des heutigen Morgens. Wir treffen uns am Nachmittag um 14.15 Uhr. Die Mitglieder des Büros bleiben hier im Saal. Wir haben noch eine kurze Sitzung.

Danke schön und einen guten Appetit.

La séance est levée à 11 h 50.

Séance de relevée du jeudi 11 mars 2010

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 14 h 15.

Ordre du jour:

Lecture

1. Décision concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émergeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung der vierjährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2010-2013 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen

Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. Postulat du groupe GRL, par la députée Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant: pour le développement de la formation continue (09.12.2008) (3.005 anc. 3.167)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend Ausbau der Weiterbildung (09.12.2008) (3.005 ehem. 3.167)
3. Postulat des députés Pascal **REY**, PDCC, et Jérémie **REY**, PDCC, concernant les modifications législatives entraînées par HarmoS (16.06.2009) (3.014) (*motion transformée en postulat*)
Postulat der Grossräte Pascal **REY**, PDCC, und Jérémie **REY**, PDCC, betreffend Gesetzesänderungen aufgrund von HarmoS (16.06.2009) (3.014) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)
4. Postulat des députés Pascal **REY**, PDCC, Jérémie **REY**, PDCC, et Michel **ROTHEN**, PDCC, concernant la date des examens de fin d'année scolaire (16.06.2009) (3.016)
Postulat der Grossräte Pascal **REY**, PDCC, Jérémie **REY**, PDCC, und Michel **ROTHEN**, PDCC, betreffend Datum der Jahresprüfungen (16.06.2009) (3.016)

Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

5. Interpellation du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant la Haute Ecole Pédagogique valaisanne: quel est son but? (10.11.2009) (3.032)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend die Pädagogische Hochschule Wallis: Quo vadis? (10.11.2009) (3.032)
6. Postulat de la députée Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant le Case Management – réintégration plutôt qu'invalidation (10.11.2009) (3.033) (*en collaboration avec le DSSI*)
Postulat von Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Case Management – Reintegration statt Invalidisierung (10.11.2009) (3.033) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)
7. Postulat du député (suppl.) Julien **DELEZE**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour l'introduction dans le programme scolaire du concept "Ta Vie, Ta Planète" dans les journées de ski à l'école primaire (10.11.2009) (3.034)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Julien **DELEZE**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Integration des Konzepts "Dein Leben, Dein Planet" ins Schulprogramm im Rahmen der Primarschul-Skitage (10.11.2009) (3.034)
8. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Didier **FOURNIER**, concernant la qualité de la documentation pédagogique au sein de l'école valaisanne (12.11.2009) (3.035)
Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Didier **FOURNIER**, betreffend die Qualität der pädagogischen Dokumentation in der Walliser Schule (12.11.2009) (3.035)
9. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien **GIRARD**, concernant: pour une formation musicale encore plus forte en Valais (12.11.2009) (3.036)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien **GIRARD**, betreffend: Für eine noch bessere musikalische Ausbildung im Wallis (12.11.2009) (3.036)
10. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** et cosignataires concernant des places d'apprentissage aussi pour les sans-papiers (12.11.2009) (3.037) (*en collaboration avec le DSSI*)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** und Mitunterzeichnenden betreffend Lehrstellen auch für Sans-Papiers (12.11.2009) (3.037) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)
11. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant la compétence médiatique, une branche obligatoire (12.11.2009) (3.038)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Medienkompetenz als Pflichtstoff (12.11.2009) (3.038)

12. Postulat du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, concernant: la formation des apprentis doit être rémunérée (13.11.2009) (3.039)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, betreffend: Lehrlingsausbildung soll belohnt werden (13.11.2009) (3.039)
13. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant la justice des mineurs, quelle pertinence? (10.11.2009) (3.040 anc. 2.037)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend griffigere Massnahmen im Jugendstrafrecht (10.11.2009) (3.040 ehem. 2.037)

Développements: Présidence

Entwicklungen: Präsidium

14. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant le scandale de la CRPE: la BCVs à la caisse? (10.11.2009) (6.004)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend RVKL-Skandal: Wird die WKB zur Kasse gebeten? (10.11.2009) (6.004)
15. Motion du député (suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, et cosignataires concernant "frein à la bureaucratie" – mieux vaut prévenir que guérir (11.11.2009) (6.005)
Motion von Grossrat (Suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend "Bürokratie-Bremse" – Vorbeugen ist besser als Heilen (11.11.2009) (6.005)
16. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant les relations publiques (12.11.2009) (6.006)
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Öffentlichkeitsarbeit (12.11.2009) (6.006)

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

17. Postulat du groupe PDCC, par le député (suppl.) Vincent **REBSTEIN**, concernant: pour une meilleure gestion de l'énergie (11.12.2008) (4.007 anc. 2.160) (*motion transformée en postulat*)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Vincent **REBSTEIN**, betreffend: für ein besseres Energiemanagement (11.12.2008) (4.007 ehem. 2.160) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)
18. Postulat du groupe PLR, par les députés Moreno **CENTELLEGHE** et Jérôme **FAVEZ**, concernant les retours de concessions (06.05.2009) (4.017)
Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Moreno **CENTELLEGHE** und Jérôme **FAVEZ**, betreffend Konzessionsheimfälle (06.05.2009) (4.017)
19. Motion du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la CCR en matière agricole et de remaniements parcellaires (07.05.2009) (4.019)
Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend kantonale Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegungen (07.05.2009) (4.019)

20. Postulat des députées Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant des encouragements à l'installation de capteurs solaires thermiques (08.05.2009) (4.021)
Postulat der Grossrätinnen Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Förderbeiträge für die Installation von thermischen Solaranlagen (08.05.2009) (4.021)
21. Postulat des députés Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Markus **TRUFFER**, CVPO, et Christoph **MICHLIG**, CSPO, concernant une agriculture valaisanne sans OGM (08.05.2009) (4.022) (*motion transformée en postulat*)
Postulat der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, sowie der Grossräte Markus **TRUFFER**, CVPO, und Christoph **MICHLIG**, CSPO, betreffend gentechfreie Walliser Landwirtschaft (08.05.2009) (4.022) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

22. Motion de la commission thématique ATE, par son président Stefan **ANDENMATTEN**, concernant: exclure le crédit agricole du compte (10.11.2009) (4.039)
Motion der thematischen Kommission LTU, durch deren Präsidenten Stefan **ANDENMATTEN**, betreffend Ausgliederung des Agrarkredites aus der Verwaltungsrechnung (10.11.2009) (4.039)
23. Postulat du groupe PLR, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant une fiscalité pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments (11.11.2009) (4.040)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend Steueranreize für die energetische Sanierung der Gebäude (11.11.2009) (4.040)
24. Motion du groupe PLR, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant une fiscalité pour encourager la production d'énergie renouvelable (11.11.2009) (4.041)
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend Steueranreize zur Förderung der erneuerbaren Energie (11.11.2009) (4.041)

25. Postulat du député Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour des sous-traitants qui respectent les conventions collectives (12.11.2009) (4.042) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat von Grossrat Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Für Subunternehmer, welche die Gesamtarbeitsverträge einhalten (12.11.2009) (4.042) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
26. Interpellation du député (suppl.) Christian **WALDEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la durabilité de la promotion économique en Valais (13.11.2009) (4.043)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Christian **WALDEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend die Nachhaltigkeit der Wirtschaftsförderung im Wallis (13.11.2009) (4.043)
27. Postulat du groupe CSPO, par la députée (suppl.) Rachel **SALZMANN**, concernant la lutte contre le chômage des jeunes (13.11.2009) (4.044)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Rachel **SALZMANN**, betreffend Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit (13.11.2009) (4.044)

Der Präsident:

Ich begrüsse Sie zum zweiten Teil des heutigen Sessionstages.

Bevor wir mit Traktandum 1 beginnen, möchte ich auf der Tribüne die Berufsschule für Landwirte in Visp unter der Leitung von Herrn Pfaffen begrüssen.

Es ist für mich eine Freude und eine Ehre euch hier im Kantonsparlament begrüssen zu dürfen. Eure heutige Präsenz beweist ein gewisses Interesse im politischen Bereich unseres Kantons. Möge diese kurze Besichtigung euch im Bereich der Politik etwas Klarheit bringen und vielleicht werdet auch ihr sogar eure zukünftigen Staatskundeflektionen mit mehr Begeisterung verfolgen und eure politische Willensbildung wird angeregt.

Wir wünschen euch allen angenehme Stunden in der Hauptstadt unseres Kantons und das Beste für eure Zukunft.

Danke für euren Besuch.

(Applaus)

Lecture

1. DECISION

concernant l'octroi du montant global quadriennal des subsides versés par l'Etat pour les années 2010-2013 aux institutions émargeant à la loi cantonale sur la formation et la recherche universitaires

Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung der vierjährigen Globalsumme der vom Kanton für die Jahre 2010-2013 gezahlten Finanzhilfen an die Institutionen, welche in den Geltungsbereich des Gesetzes

über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten fallen

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport
Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Frédéric Mivelaz*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 99 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 mars 2010.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais vous remercier de ce message d'unanimité et m'engager à construire un système valaisan de recherche et de formation qui soit digne de notre canton et qui constitue un réseau avec l'ensemble des universités de notre pays.

Merci.

Traitements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. POSTULAT

**du groupe GRL, par la députée Anne-Marie SAUTHIER-LUYET,
concernant: pour le développement de la formation continue (09.12.2008)
(3.005 anc. 3.167)**

POSTULAT

**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie SAUTHIER-LUYET,
betreffend Ausbau der Weiterbildung (09.12.2008) (3.005 ehem. 3.167)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Le postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

Keine Wortmeldungen.

Das Postulat wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

3. POSTULAT

des députés Pascal REY, PDCC, et Jérémie REY, PDCC, concernant les modifications législatives entraînées par HarmoS (16.06.2009) (3.014)

(motion transformée en postulat)

POSTULAT

der Grossräte Pascal REY, PDCC, und Jérémie REY, PDCC, betreffend Gesetzesänderungen aufgrund von HarmoS (16.06.2009) (3.014)

(Motion in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Réponse du Conseil d'Etat: ce postulat est accepté.

Das Wort wird ebenfalls nicht verlangt.

Das Postulat wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

4. POSTULAT

des députés Pascal REY, PDCC, Jérémie REY, PDCC, et Michel ROTHEN, PDCC, concernant la date des examens de fin d'année scolaire (16.06.2009) (3.016)

POSTULAT

der Grossräte Pascal REY, PDCC, Jérémie REY, PDCC, und Michel ROTHEN, PDCC, betreffend Datum der Jahresprüfungen (16.06.2009) (3.016)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M. le député Jérémie Rey, PDCC:

Malgré le refus du Conseil d'Etat de remettre les examens au début de l'avant-dernière semaine d'école, comme ce fut le cas jusqu'en 2008, nous sommes satisfaits de la réponse et surtout des arguments.

Nous saluons les ajustements suivants qui seront mis en place afin de gommer certains inconvénients:

- l'expression écrite sera avancée d'une semaine;
- les autorités scolaires pourront tenir compte des éléments suivants: demi-journée de décharge des maîtres de 6P, planifier les après-midi d'examens et pourquoi pas aussi en 4P;
- rocades de cours au CO;
- délais de remise des résultats finaux négociés avec les enseignants, mais nous n'aimerions pas avant le mercredi, car le lundi ou le mardi, les parents sont convoqués pour pouvoir consulter et contester, cas échéant, ces examens d'Etat avant que les résultats ne puissent être reportés dans les livrets scolaires.

Nous saisissons l'occasion pour féliciter les enseignants pour les moyens mis à disposition de l'école valaisanne pour qu'elle continue à être performante.

Merci pour votre bienveillante attention.

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

5. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Eric JACQUOD, concernant
la Haute Ecole Pédagogique valaisanne: quel est son but?**

(10.11.2009) (3.032)

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric JACQUOD, betreffend
die Pädagogische Hochschule Wallis: Quo vadis? (10.11.2009) (3.032)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Eric Jacquod, UDC:

On prétend souvent qu'il y aurait ou en tout cas qu'on irait vers un manque d'enseignants dans notre canton. Il semble qu'un des facteurs déterminants de cette situation soit la longueur et la pénibilité toujours plus grande des formations à subir pour obtenir le droit d'enseigner dans nos écoles. Une des dernières épreuves introduites dans ce parcours du combattant est la très chère Haute Ecole Pédagogique et cette épreuve semble avoir été encore durcie par le canton au-delà de ce qu'avaient déjà atteint les petites et grandes commissions intercantionales ou du fonctionnariat fédéral.

C'est dans ce souci que le groupe UDC vous posait les questions développées dans l'interpellation.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais donner quelques précisions sur votre interpellation et surtout sur l'article qui a été publié, il y a quelques mois, dans un grand journal valaisan. Nous n'étions pas satisfaits de cet article, les enseignants et surtout les étudiants non plus. Suite à la parution de cet article, j'ai eu une séance avec les étudiants. Nous avons abordé un certain nombre de questions et clarifié le dossier.

Tout d'abord, sur l'accréditation: l'accréditation de notre HEP a été faite, il y a deux ou trois ans, et elle était de très bonne qualité. C'était d'ailleurs la première HEP à être accréditée sur la formation essentielle, la formation de base des futurs enseignants.

Ce que mentionnait le journal, c'était l'accréditation pour le secondaire I et le secondaire II. Vous avez voté, l'année passée, un certain nombre de règlements qui modifiaient la structure des apprentissages pédagogiques du secondaire I et du secondaire II. Suite à ces décisions, nous avons mis en place un programme dans notre HEP.

L'accréditation ne peut se faire qu'après la première volée d'examens. Elle est en route. Les procédures sont établies. L'accréditation devrait venir l'année prochaine, selon les normes suisses d'accréditation.

Nous n'avons donc aucun problème d'accréditation pour l'ensemble de notre HEP.

Par contre, l'accréditation pour le secondaire I et le secondaire II n'est pas encore, à juste titre, légalement donnée.

En ce qui concerne la durée des études, il est vrai que celles-ci sont relativement longues, mais elles sont coordonnées au niveau suisse.

Nous avons choisi pour le secondaire I et le secondaire II une formule mixte qui permet aux enseignants qui suivent ce cours d'avoir à la fois la reconnaissance pour le secondaire I et la reconnaissance pour le secondaire II. Selon les normes de la Confédération, de la CDIP, il faut 104 crédits (et non pas 90) pour avoir la situation mixte. Nous en avons 110 aujourd'hui. Nous sommes donc relativement près de la réalité. La majorité des HEP ont plutôt 120 crédits que 110.

J'ai demandé que l'on fasse un examen à la fois sur la possibilité de diminuer de 6 crédits cette formation et surtout d'examiner les priorités qui sont données dans cette formation. J'aurai, je pense dans le courant de l'année, la conclusion de ce rapport.

Pour la dernière question que vous posez sur la liberté académique des étudiants, je vous rappelle que les universités ont durci le système, que les modules sont obligatoires, y compris dans les universités. C'est ce que nous avons mis en place avec l'article 32 de l'ordonnance où l'on doit à la fois choisir certains modules et surtout suivre les cours dans ces modules. Cela est d'autant plus important qu'une partie des modules est gérée avec de la formation à distance. Avec cette formation à distance interactive, il est essentiel que les étudiants soient présents à cette formation.

6. POSTULAT

de la députée Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant le Case Management – réintégration plutôt qu’invalidation (10.11.2009) (3.033)
(en collaboration avec le DSSI)

POSTULAT

von Grossrätin Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Case Management – Reintegration statt Invalidisierung (10.11.2009) (3.033)
(in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Case Management ist ein Soforthilfeangebot für erkrankte oder verunfallte Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter. Immer mehr Arbeitgeber bieten diese Hilfe an, mit dem Ziel, Betroffene an den Arbeitsplatz zurückzuholen und eine Invalidisierung abzuwenden.

Der Arbeitgeber lässt seine Mitarbeitenden in den Bereichen Medizin, Arbeitsplatz, Familie, Finanzen, Versicherungen und Recht durch externe Vertrauenspersonen mittels Soforthilfe unterstützen. Diese Soforthilfe sollte möglichst frühzeitig einsetzen. Je länger die Arbeitsunfähigkeit dauert, desto grösser wird das Risiko einer Invalidisierung.

Die Lonza ist dran, dieses Programm für ihre Mitarbeiter einzuführen und der Kanton Aargau hat Anfang dieses Jahres beschlossen, Case Management für alle Lehrpersonen an Kindergärten, Volksschulen, kantonalen Schulen und heilpädagogischen Schulen und für die Schulleitungen der Volksschulen einzuführen.

Die Lehrpersonen des Kantons Wallis sind ebenso von Unfall und Krankheit betroffen wie andere Arbeitnehmer. Auch der Kanton Wallis hat kein Konzept um Betroffene zu unterstützen und baldmöglichst in den Arbeitsprozess zu reintegrieren.

Wir ersuchen den Staatsrat die Realisierung von Case Management für alle Lehrpersonen im Kanton Wallis zu prüfen und umzusetzen. Dies ganz nach dem Grundsatz: Integration vor Rente.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

7. POSTULAT

**du député (suppl.) Julien DELEZE, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant: pour l'introduction dans le programme
scolaire du concept "Ta Vie, Ta Planète" dans les journées de ski
à l'école primaire (10.11.2009) (3.034)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Julien DELEZE, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
und Mitunterzeichnenden betreffend Integration des Konzepts
"Dein Leben, Dein Planet" ins Schulprogramm im Rahmen
der Primarschul-Skitage (10.11.2009) (3.034)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La montagne, un univers passionnant, mais aussi dangereux.

En effet, nombre de risques sont particuliers à l'environnement alpin: les avalanches évidemment, mais aussi notre comportement sur les pistes, et notamment la maîtrise de sa vitesse et de sa ligne. Cependant, il ne faut pas oublier les plaisirs qu'offre sa pratique: beauté des paysages à préserver, air vivifiant, sentiment de liberté, et pour beaucoup synonyme de vacances et de détente.

Son apprivoisement s'avère long et difficile. Il est donc nécessaire de le débiter au plus tôt, spécialement dans notre canton alpin.

Ainsi, le postulat demande l'introduction dans les programmes scolaires des écoles primaires valaisannes des concepts environnementaux, de développement durable et de sécurité conçus par l'association "Ta Vie, Ta Planète", concepts déjà présents dans plusieurs stations valaisannes et de Suisse.

Le programme mis en place par "Ta Vie, Ta Planète" a été conçu spécialement pour les enfants et allie aspects éducatifs et ludiques. Il présente les problématiques évoquées plus haut de manière adaptée et a comme objectifs:

- la compréhension des règles FIS qui indiquent le comportement à adopter lors de la pratique des sports d'hiver afin de limiter les accidents,
- la connaissance de la faune et de la flore typiques des Alpes valaisannes,
- le respect de l'environnement alpin et le comportement à adopter afin de le préserver,

le tout sous la forme de jeux et de dessins adaptés à la compréhension des enfants.

Le matériel pédagogique se compose, entre autres, d'un livret pour l'enseignant ainsi que de panneaux disposés sur les pistes de ski des stations collaborant au projet.

Notons que l'Association suisse des remontées mécaniques s'est montrée intéressée par le concept, ce qui permet raisonnablement d'espérer que la majorité des stations valaisannes seront équipées dans un futur proche du matériel nécessaire à la bonne exécution du programme, d'ailleurs soutenu par le Bureau de prévention des accidents.

Etant donné qu'il est déjà utilisé par certaines écoles de sports des neiges de notre canton, sa facilité d'intégration aux journées de ski prévues dans les divers établissements cantonaux n'est pas à démontrer, pas plus que son côté éducatif évident.

Les jeunes de notre canton doivent avoir une connaissance de l'environnement alpin au moins égale à celle des touristes ou des élèves skieurs venant dans nos montagnes et qui ont déjà accès, par les écoles de ski, à ce programme.

Naturellement, après discussion avec l'un des fondateurs du projet, des spécificités cantonales peuvent être introduites dans le concept "Ta Vie, Ta Planète" avec l'aide des services concernés.

Nous demandons donc que le Conseil d'Etat se prononce sur l'introduction de ce concept dans les programmes scolaires et, le cas échéant, prenne les dispositions pour le financement et la réalisation de ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat est combattu.

M^{me} la députée (suppl.) Catherine Dayer, PDCB:

Dans ce postulat, il est demandé d'ajouter un moyen d'enseignement qui concerne, selon le titre, les journées de ski mais, selon le texte, les cours d'environnement.

Bien que l'idée de sensibiliser nos jeunes élèves à la nature qui les entoure fasse partie des objectifs du Plan d'études romand, il ne nous paraît pas judicieux de proposer, même d'imposer de donner un autre sens que la pratique du sport aux journées de ski.

A cela, il faut ajouter que le département impose, depuis plusieurs années, les cours "Esprit piste", prévention en matière de sports de glisse, à tous les élèves de cinquième et de sixième primaires durant leurs journées de ski.

Bravo aux enseignants de Nendaz s'ils font preuve d'ouverture d'esprit et de créativité en utilisant les ressources offertes par leur commune pour repenser ces après-midi de sport. Bravo à la commune si elle soutient financièrement cette démarche. Nous pouvons parier que cette qualité se retrouve ailleurs dans le canton sans pour autant rendre obligatoire chaque initiative.

De plus, il reste un bémol qui froisse certaines sensibilités. Quelle légitimité et quels risques y a-t-il à introduire une association, bien qu'à but non lucratif, dans les programmes scolaires?

Pour ces trois raisons: garder l'objectif unique de la pratique du sport durant les journées de ski, laisser la créativité personnelle des enseignants ou des directeurs de chaque centre scolaire pour repenser ces journées et la non-insertion d'une association privée dans les programmes scolaires, le groupe PDCB propose de refuser ce postulat.

M. le député Yves Fournier, PLR:

L'intégration dans les programmes scolaires des concepts environnementaux et du développement durable grâce au ski est, certes, louable mais, malheureusement, ces différents éléments sont déjà présents, au moins partiellement, dans les cours d'environnement et d'éducation physique, deux branches qui intègrent sensibilisation au milieu naturel et comportement sur nos pistes.

Plus globalement, l'école obligatoire est trop régulièrement sollicitée pour des activités parascolaires: journée du lait, journée du livre, journée de prévention morsures des chiens, journée de prévention gestion des déchets et j'en passe. Voilà des classeurs entiers qui trônent sur les bureaux des directions d'école.

Le groupe PLR est partisan d'un recentrage de l'école sur ses missions essentielles. L'école n'est donc pas un fourre-tout; elle doit se concentrer sur ce qu'elle peut faire et sur ce qu'elle sait faire.

Le groupe PLR vous invite tout naturellement à refuser ce postulat. Merci.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous procédons au vote.

Par 95 voix contre 27 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.034 du député (suppl.) Julien Délèze.

Sie haben das Postulat abgelehnt und es ist somit klassiert.

8. INTERPELLATION

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député
Didier FOURNIER, concernant la qualité de la documentation
pédagogique au sein de l'école valaisanne (12.11.2009) (3.035)**

INTERPELLATION

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat
Didier FOURNIER, betreffend die Qualität der pädagogischen
Dokumentation in der Walliser Schule (12.11.2009) (3.035)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cette interpellation est celle de l'indignation et de la honte.

Nous savons toutes et tous le rôle fondamental de la documentation et des supports pédagogiques pour un enseignement visant l'efficacité. Nous connaissons aussi le fort

développement technologique de ces dernières années et l'énorme potentiel qu'il offre au niveau de la quantité et de la qualité des informations et supports de cours. Les banques de données disponibles sur Internet et les équipements actuels complètent l'offre d'antan et permettent des animations dynamiques et captivantes.

Dans certaines classes valaisannes, les élèves peuvent profiter de ces évolutions et apprendre de façon participative et interactive grâce à des supports pédagogiques modernes, tels que l'écran tactile et la vidéo-projection. Dans d'autres établissements, ils bénéficient au moins du rétroprojecteur ou de beamer, en tout cas de supports papier actualisés et attrayants. Et puis, il y a des écoles où des enseignants reproduisent et distribuent des documents du siècle passé, dont le contenu devenu quasiment illisible est périmé de longue date.

Je ne reprends pas ici les questions de mon interpellation, mais y ajoute les suivantes:

Pourquoi de telles disparités sont-elles observées sur le terrain?

Est-ce acceptable que des enfants soient les victimes de l'inertie, voire de l'incompétence de certains enseignants ou directions d'école?

Alors qu'une harmonisation des pratiques est en cours au plan national, que fait le DECS en la matière au niveau cantonal?

D'avance, merci à M. le conseiller d'Etat Claude Roch de bien vouloir nous éclairer sur ces questions essentielles pour les élèves de notre canton et celles de l'interpellation.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je crois que c'est largement exagéré de parler d'indignation et de honte.

Je voudrais rappeler que l'organisation de l'école appartient aux communes et que nous avons un rôle incitatif pour avoir un système cohérent et d'harmonisation, et c'est ce que nous aimerions changer au niveau pédagogique uniquement, à travers le statut ou à travers la répartition des tâches entre le canton, les régions et les communes.

Pour répondre à vos questions, je voudrais tout d'abord dire que nous avons un certain nombre de matériel officiel avec un catalogue officiel qui est à disposition sur Internet. Ce catalogue est constitué de documents qui sont officiels, qui sont contrôlés par des experts et qui sont la base de la documentation pédagogique de l'ensemble des classes. Nous utilisons également les nouvelles technologies. Nous avons fait, l'année passée, une enquête auprès des enseignants et nous exigeons, pour les enseignants qui manquent de compétence, une formation complémentaire dans ces nouvelles technologies. Les cours se donnent actuellement. J'espère que nous arriverons à mieux intégrer les nouvelles technologies dans le système.

Les nouveaux manuels qui sont mis en place actuellement sont souvent liés à un site Web. Les enseignants peuvent donc le consulter et s'accompagner de cet instrument technologique.

Au niveau suisse, pour les deux langues, nous avons également Educenet. Les enseignants sont intégrés dans ce système et peuvent consulter toute la documentation suisse. C'est une plateforme suisse. Avec les deux plans d'études qui seront mis en place, le Lehrplan 21 et le Plan d'études romand, cette plateforme sera à disposition de l'ensemble des

enseignants. En plus, avec le Plan d'études romand, nous étudions actuellement un espace numérique pour la Suisse romande. La Suisse alémanique a un peu de retard dans ce domaine puisqu'elle a démarré l'année passée seulement. Nous étions à Neuchâtel ce matin. C'était un des sujets de préoccupation: l'harmonisation des moyens scolaires pour notre population infantine et surtout pour les enseignants.

Je crois donc que nous avons un système cohérent. Ce sont les communes qui doivent aussi respecter le système mis en place.

Votre deuxième question nous demande quelle est la surveillance que nous mettons. Je rappelle que les documents officiels sont contrôlés et admis par des experts. Les inspecteurs ont pour mission ou une de leurs missions est de suivre ce qui se passe avec le matériel dans chaque classe. Ce sont les inspecteurs qui suivent ce cheminement avec les enseignants, les directions d'école et les commissions scolaires.

Troisième question: les problèmes récents que nous avons vécus. Vous avez certainement suivi le problème du manuel de mathématiques, qui était contesté dans le canton de Genève notamment. Le canton du Valais a admis ce matériel. Au niveau intercantonal, nous avons trouvé une formule et la nouvelle édition qui apparaîtra l'année prochaine sera corrigée et mise en place.

Nous discutons également, pour l'ensemble de la Suisse, d'un nouveau matériel qui permettra de lier le Plan d'études romand ou le Lehrplan 21 avec la nouvelle application et avec l'harmonisation suisse. Ces nouveaux instruments, ces nouveaux manuels seront mis en vigueur dès 2012 et les années suivantes.

La dernière question que vous posez: si un enseignant fait du matériel complémentaire – et il y en a certainement beaucoup dans les classes –, c'est de sa responsabilité. Je sais que les enseignants sont responsables et qu'ils construisent un matériel de qualité, et souvent ils le transmettent à d'autres enseignants, ce qui permet d'avoir des compléments d'information pour l'enseignement.

Donc, en réalité, nous avons probablement quelques lacunes dans les manuels, mais nous avons un système qui est cohérent et qui va se compléter dans les années à venir.

9. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien GIRARD, concernant:
pour une formation musicale encore plus forte en Valais (12.11.2009)
(3.036)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien GIRARD, betreffend:
Für eine noch bessere musikalische Ausbildung im Wallis (12.11.2009)
(3.036)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Fabien Girard, PLR:

Le paysage de l'enseignement de la musique en Valais est riche, très riche.

Nous avons des structures cantonales avec le conservatoire cantonal, l'école de jazz et la "Allgemeine Musikschule Oberwallis" et également des structures communales. En parallèle à ces structures, bien sûr le milieu des fanfares qui est très actif. Actuellement, nous sommes vraiment les pionniers en matière de formation musicale.

Cependant, il y a de nombreuses disparités, déjà dans les structures subventionnées par le canton, à travers un mandat de prestations. Nous avons entre l'école de jazz, le conservatoire et encore l'AMO de nombreux problèmes à régler, par exemple le nombre de cours qui varie entre 30 et 36 suivant les structures, les examens qui sont quelquefois annuels et quelquefois tous les 3, 4, voire 5 ans. Il y a aussi encore des problèmes d'enseignement: parfois, l'enseignement est donné durant la journée et, d'autres fois, seulement en soirée. Il y a également des cours de groupe dans certaines institutions et des cours seulement individuels dans d'autres institutions.

Ces problèmes des institutions sont également répartis sur les communes. Nous avons maintenant un problème notamment dans des villes comme Monthey ou Martigny où des cours de solfège sont donnés ensemble par le conservatoire et les écoles de musique, et des élèves paient, pour le même cours, dans la même classe et avec les mêmes professeurs, des montants qui triplent en fonction de l'institution.

Nous avons, depuis 2 ans, une superbe structure à Martigny, qui a amené justement un gros souci par rapport à ces multiples institutions, où il y a une école de jazz, une école communale de musique et un conservatoire. Un poste est consacré à la direction de l'école de musique, un poste de secrétariat à temps partiel pour l'école de musique, un poste de secrétariat à temps partiel pour l'école de jazz, un poste de secrétariat à temps partiel pour le conservatoire et encore un poste à temps partiel par la commune de Martigny pour la coordination des salles. Bref, une énorme énergie qui est perdue au niveau administratif, qu'il est nécessaire de changer.

Cet état des lieux actuel vient du fait que cette formation est riche et que justement, en Valais, il y a une grosse activité. Je crois que nous arrivons à maturité pour faire avancer ce milieu de la formation musicale pour recentrer les forces, épargner de l'énergie et justement centrer les énergies administratives pour pouvoir se concentrer sur la musique, l'enseignement de la musique pour les enfants.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de rapprocher les différentes structures et de proposer, conjointement avec les communes, une structure propre et claire afin que tous les jeunes puissent accéder à la formation musicale. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

10. POSTULAT
de la députée Graziella WALKER SALZMANN et cosignataires
concernant des places d'apprentissage aussi pour les sans-papiers
(12.11.2009) (3.037)
(en collaboration avec le DSSI)

POSTULAT
von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN und
Mitunterzeichnenden betreffend Lehrstellen auch für Sans-Papiers
(12.11.2009) (3.037)
(in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Das Postulat ist bereits ausführlich formuliert. Erlauben Sie mir im Namen der Initianten folgende zusätzlichen Bemerkungen.

Die Schweiz ist seit 1984 dem Übereinkommen über die Rechte des Kindes beigetreten. Artikel 28 sieht vor, dass jedes Kind ein Recht auf Bildung, insbesondere auf eine Berufsausbildung hat.

Der Kanton Genf hat sich bereits 1985 für den Vorrang des Rechts auf Bildung gegenüber jeglichem gesetzlichen Status ausgesprochen.

Die Stadt Lausanne hat bereits Mitte Februar 2010 beschlossen, dass junge Sans-Papiers eine Berufsausbildung machen können.

Schliesslich hat der Nationalrat in der ersten Sessionswoche der laufenden Frühjahrssession die Motion von Luc Barthassat angenommen, die zum Inhalt hat: "Der Bundesrat wird beauftragt, Jugendlichen ohne gesetzlichen Status, die ihre Schulbildung in der Schweiz absolviert haben, den Zugang zu einer Berufslehre zu ermöglichen."

Dieser Bereich ist also in Bewegung geraten. Es stünde auch dem Kanton Wallis gut an, nicht alle Türen zuzuschlagen und die weitere Entwicklung abzuwarten und die Umsetzung des Rechts auf Bildung im Kanton zu prüfen.

Denn Tatsache ist, dass seit einer Empfehlung der EDK von 1991 Sans-Papiers Kinder in allen Kantonen in der Regel ohne formelle Hinweise die obligatorische Schule besuchen können. Die Ungleichbehandlung zwischen Lehre und Studium ist zu beseitigen, denn wer ein Studium abgeschlossen hat, hat seine Ausbildung vollendet.

Danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Postulat wird bekämpft.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler lehnt das Postulat "Lehrstellen auch für Sans-Papiers" entschieden ab. Es kann nämlich nicht sein, dass der illegale Aufenthalt in der Schweiz nun zunehmend über die Hintertür legalisiert wird, wie eben hier durch den geförderten Zugang zu einer Berufslehre. Eine Annahme dieses Postulats würde komplett falsche Signale an die illegalen Einwanderer senden, welche aufgrund dieser Schritte den Eindruck erhalten müssen, dass der Staat ihren unrechtmässigen Aufenthalt mit der Zeit schrittweise legalisieren wird. Aufgrund dieser eindeutigen Signale präsentiert sich die Schweiz nach aussen als inkonsequentes, nachgiebiges und damit letztlich auch als überaus attraktives Zielland für die mittlerweile weltweit informierten Migrationsströme.

Eine Annahme dieses Postulats würde im Klartext bedeuten, dass jemand legal mit einem Lehrmeister einen Ausbildungsvertrag abschliessen kann, auch wenn er gemäss unseren Gesetzen nicht legal in der Schweiz ist. Einerseits illegal hier, andererseits legal in der Ausbildung. Das wäre weltweit einmalig.

Im Wallis sind die 15- bis 29-Jährigen besonders stark von der derzeitigen Wirtschaftslage und der Arbeitslosigkeit betroffen. Dies wird sogar von der CSPO-Fraktion in ihrem Postulat 4.044 (Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit) so dargelegt. Und gerade in so einer Situation, in der es für junge Schweizer und legal hier anwesende jugendliche Ausländer nicht immer einfach ist, eine Lehrstelle zu finden, ist es sicherlich keine gute Idee, diesen Jugendlichen die Suche nach einer Lehrstelle noch zu erschweren, indem man illegal anwesenden Jugendlichen den Zugang zur Berufslehre ermöglicht.

Aus all diesen Gründen empfiehlt die Fraktion SVPO/Freie Wähler, das vorliegende Postulat abzulehnen.

Ich danke Ihnen.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Pour l'UDC, une politique d'immigration ferme reste la meilleure garantie pour les étrangers dont le séjour est légal chez nous d'être accueillis comme ils le méritent dans notre pays.

Je dois dire que, pour nous, ce n'est pas la moindre des surprises de constater que la proposition qui nous est faite aujourd'hui vient non pas de je ne sais quelle municipalité de gauche, dont on nous a parlé dans le développement de cette intervention, mais tout simplement de l'une des composantes du parti majoritaire qui nous propose ni plus ni moins que de violer la loi. En effet, il faut quand même le dire, on fait un peu l'économie, on ne veut pas faire ici un débat trop juridique, mais le Conseil fédéral a donné une réponse tout à fait argumentée au-delà de questions politiques aux interventions qui ont été faites sur la scène fédérale. Il est absolument clair que la Convention sur les droits de l'enfant ne donne aucun droit à des gens qui séjournent illégalement en Suisse d'obtenir, par la bande, sous couvert d'un apprentissage, une sorte d'autorisation de séjour.

Tout signe de faiblesse dans le domaine de l'immigration, on le sait d'expérience tous les jours, constitue le risque d'une forme d'appel d'air, d'encouragement finalement à l'immigration illégale. Est-ce que c'est cela que veut une des composantes du parti majoritaire? Qu'on nous le dise.

En effet, on ne voit que trop que si on donne le petit doigt pour cette affaire sous couvert d'apprentissage, sous des oripeaux assez sympathiques (finalement, ce sont des jeunes, apprentissages, intégration, formation, tout cela est sympathique; ce sont des buts qui, au demeurant, sont tout à fait louables), nous savons très bien où cela va finir: cela va finir par la régularisation de ces jeunes (rappelons-le, on parle de gens qui sont en situation illégale, c'est-à-dire qui n'ont plus rien à faire chez nous pour différentes raisons qu'on ne développera pas ici) et puis, derrière eux, en général, il y a des familles. Comment est-ce que l'on va faire pour séparer ces familles de ces jeunes? Donc, régulariser ces jeunes en situation illégale, c'est régulariser finalement les familles qui, derrière eux, sont elles-mêmes en situation irrégulière dans notre pays.

Cette proposition revient à introduire chez nous une forme de discrimination. Par la confusion de tous les statuts finalement parce que, au bout du compte, on ne saura plus qui est illégal et qui n'est pas illégal puisqu'à ceux qui sont en situation illégale, on leur donne quand même un statut. Mais la discrimination que cela introduit entre finalement ces jeunes qui sont sans-papiers et tous ces jeunes qui vivent chez nous au bénéfice d'une autorisation de séjour ou d'établissement tout à fait régulière, que diront-ils ces jeunes-là qui, eux aussi, ont droit à des places d'apprentissage qui, parfois, sont chères et qui sont difficiles à trouver?

Discrimination encore entre les apprentis en situation irrégulière et les apprentis, qu'ils soient Suisses d'abord mais aussi étrangers en situation régulière, qui encore une fois doivent parfois se battre, et leurs parents avec eux, pour obtenir des places d'apprentissage.

Est-ce que c'est cela vraiment qu'on veut, une espèce de distorsion discriminatoire encore une fois qu'on va introduire sur le marché du travail au bénéfice de gens qui, faut-il le rappeler, n'ont fondamentalement rien à faire chez nous?

Ce type de discrimination, on le sait, c'est le terreau de la xénophobie. Donc, ces gens (comme les "jaunes" aujourd'hui qui veulent, sous des oripeaux sympathiques, faire des propositions qui semblent effectivement à la mode) sont les premiers instruments de la xénophobie; il faudrait peut-être qu'ils s'en rendent compte. En effet, sur le terrain, les jeunes qui cherchent des places d'apprentissage sont durs et savent exactement qui défend leurs intérêts et qui ne les défend pas.

En plus, sous couvert d'une espèce de pseudo humanité à bon marché, ce qu'on nous propose n'est rien d'autre que (élargi un petit peu) une manière supplémentaire d'encourager tout ce qui est séjour illégal, travail au noir, etc., c'est-à-dire l'exploitation par des employeurs, parfois peu scrupuleux, d'une main-d'œuvre à bon marché. Est-ce que c'est cela que veulent les gens qui veulent maintenant soi-disant protéger ces étrangers?...

Le président:

Monsieur le député Jean-Luc Addor...

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

J'arrive au bout; ne vous inquiétez pas!

Donc, ce que nous disons simplement, c'est ceci: c'est que, sous réserve de cas de rigueur qui doivent être et qui ne peuvent être appréciés qu'individuellement, fondamentalement, le mot d'ordre est le suivant: il ne doit pas y avoir de papiers pour les sans-papiers.

Ne donnons pas ce signal catastrophique dans le domaine de la politique migratoire, mais aussi pour le marché du travail et disons non à cette proposition.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je ne peux laisser passer les propos de mes préopinants parce que je les trouve irréfléchis.

En effet, s'il y a des sans-papiers, c'est qu'il y a des employeurs pour les utiliser et, souvent, là je dois le dire, avec raison, avec des salaires indécents et indignes.

Si ces gens ont des enfants, comment ne pas prendre en considération ces jeunes et leur donner la possibilité de travailler, la possibilité aussi d'apprendre un métier alors qu'on les laisse, par exemple, poursuivre des études s'ils en ont la possibilité.

On peut croire que l'UDC craint de perdre un de ses chevaux de bataille: la violence chez les jeunes et l'insécurité.

Ces jeunes qui sont laissés dans la rue sans emploi, sans possibilité de se former, risquent forcément de poser des problèmes à notre société.

Donc, je pense que le bon sens veut que si on emploie des gens ici sans papiers, on s'occupe aussi de leurs enfants. Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Ich glaube wir haben uns ein wenig missverstanden die SVP und wir.

Aber anlässlich der verschiedenen Gegenvoten warten wir den Entscheid des Bundesparlaments ab und **ziehen das Postulat zurück.**

Der Präsident:

Merci, Frau Grossrätin (Suppl.).

Somit wurde **das Postulat zurückgezogen.**

11. POSTULAT
de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires
concernant la compétence médiatique, une branche obligatoire
(12.11.2009) (3.038)

POSTULAT
von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Medienkompetenz als Pflichtstoff
(12.11.2009) (3.038)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Im Namen der Initiantin Graziella Walker Salzmänn ziehe ich dieses Postulat zurück, da diesem Vorstoss bei der Einführung im Rahmen von HarmoS genügend Rechnung getragen wird. Danke für die Aufmerksamkeit.

12. POSTULAT
du député (suppl.) Michael KREUZER, SVPO/Freie Wähler, concernant:
la formation des apprentis doit être rémunérée (13.11.2009) (3.039)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Michael KREUZER, SVPO/Freie Wähler,
betreffend: Lehrlingsausbildung soll belohnt werden (13.11.2009) (3.039)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Ich denke wir sind uns in diesem Saal alle einig, dass die Ausbildung unserer Jugend von enormer Wichtigkeit ist.

Leider ist der Aufwand für Betriebe, welche Lehrlinge ausbilden, extrem gestiegen, was dazu führt, dass es immer unattraktiver wird, junge Menschen auszubilden. Dem muss entgegen gewirkt werden. Die Ausbildung von Lehrlingen muss sich für Betriebe wieder lohnen.

Deshalb wird der Staatsrat mit diesem Postulat aufgefordert, Massnahmen zu prüfen, wie Betriebe, die Lehrstellen anbieten, begünstigt werden könnten, sei dies etwa in den Bereichen Steuerabzüge, öffentliche Auftragsvergaben oder einer anderen Art von Entlastung oder Unterstützung. Dies ist keine abgeschlossene Liste sondern wird ganz bewusst offen gelassen.

Ich bitte Sie für unsere Jugend dieses Postulat zu unterstützen. Danke.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Ce postulat est combattu.

M. le député (suppl.) Joachim Rausis, PDCB:

"La formation des apprentis est une activité rentable." Cette phrase n'est pas une affirmation de mon cru, mais le titre d'un article paru dans le numéro 10/2007 du mensuel "La vie économique", revue éditée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

En parcourant ce texte, on apprend que les 2/3 des apprentissages dégagent un bénéfice net pour les entreprises formatrices. Le 1/3 restant, générateur d'un coût net à la fin de la formation, induit des économies à court et moyen termes:

A court terme: les économies concernent la suppression des coûts de recrutement et de mise au courant de nouveaux collaborateurs.

A moyen terme: l'entreprise économise en pouvant engager du personnel qualifié qu'elle a formé elle-même et qu'elle ne pourrait recruter à des salaires identiques sur le marché du travail.

Cela dit, il convient de relever les mesures déjà en vigueur dans le domaine de l'incitation à engager des apprentis:

- une révision récente de la loi fiscale permet aux entreprises formatrices de constituer une provision de 10'000 francs pour chaque nouvel apprenti (diminution du bénéfice imposable);
- l'ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003 stipule clairement que la formation peut être un critère d'adjudication.

Finalement, restreindre la problématique de l'engagement d'apprentis à la seule dimension de l'incitation économique nous semble dommageable. Comment douter que la majorité des patrons choisissent de former des jeunes par envie de transmettre leurs connaissances professionnelles et de perpétuer le savoir-faire de leur branche?

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à combattre ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 70 voix contre 35 et 12 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.039 du député (suppl.) Michael Kreuzer.

13. POSTULAT

du groupe PDCC, par le député Pascal BRIDY, concernant la justice des mineurs, quelle pertinence? (10.11.2009) (3.040 anc. 2.037)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend griffigere Massnahmen im Jugendstrafrecht (10.11.2009) (3.040 ehem. 2.037)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Nous avons, ce matin, accordé à la justice une augmentation de moyens, justifiée, cela va sans dire.

Quid de la justice des mineurs? Je ne parle bien sûr pas de moyens en personnel, mais de moyens d'actions, de moyens de mener à bien les tâches qui lui sont assignées.

Combien de parents se retrouvent démunis face à la dérive de leurs enfants? Combien se retrouvent désarmés face à des problèmes de consommation de stupéfiants? Si je parle d'abord des parents avant de parler de la société en général, c'est parce que ces problèmes d'adolescents peuvent arriver à n'importe qui, à n'importe lequel d'entre nous. Etre bien né ne met personne à l'abri.

La justice des mineurs aimerait apporter son aide pour ramener un jeune dans ce qu'il convient d'appeler le droit chemin, mais le chemin de la justice lui-même est semé d'embûches. La justice des mineurs ne bénéficie que de peu d'outils pour influencer ou corriger le développement d'un mineur. Les outils qu'elle a à disposition s'adressent plutôt à des adolescents presque adultes (17 ans). Il existe une lacune flagrante entre le conseil et l'incarcération. Ainsi, la justice des mineurs est contrainte de voir des situations se dégrader sans pouvoir trouver de solutions raisonnablement praticables, dans l'attente que le jeune atteigne l'âge d'admission dans des centres de traitement. L'accès à ces centres de traitement peut être exceptionnellement autorisé par le Service de la jeunesse, mais cela reste une exception, et la procédure trop lente impose à la justice de se comporter en spectateur impuissant, comme les parents d'ailleurs.

Les juges des mineurs font un travail remarquable pour la société; accordons-leur la capacité d'être encore plus efficaces.

Je peux vous assurer que pour un ado, un court séjour au foyer "Rives-du-Rhône" ou quelque chose de correspondant lui apporte un éclairage nouveau sur son comportement et sur les conséquences de ses actes.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'introduire une procédure d'autorisation simplifiée et rapide, permettant la prise en charge rapide et adéquate de ces jeunes, et d'étudier la création éventuelle d'un centre spécialisé dans le traitement des jeunes adolescents.

Les jeunes de maintenant sont les adultes de demain. Nous l'avons entendu et nous le répétons souvent.

C'est à nous de choisir à quels adultes nous voulons léguer notre canton demain.

C'est à nous de choisir comment nous voulons nos adolescents aujourd'hui.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Développements: Présidence
Entwicklungen: Präsidium

14. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant
le scandale de la CRPE: la BCVs à la caisse? (10.11.2009) (6.004)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend
RVKL-Skandal: Wird die WKB zur Kasse gebeten? (10.11.2009) (6.004)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je passe directement la parole à M. le président du Gouvernement pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Une négociation a effectivement été entreprise entre la Banque Cantonale du Valais (BCVs) et la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant (CRPE) concernant un différend qui opposait ces deux entités suite aux actions d'un ancien cadre de la banque et de l'institution de prévoyance.

Ce différend portait plus spécialement sur la gestion, durant les années 1999 à 2002, d'un portefeuille dénommé anticyclique pour lequel la BCVs agissait en qualité de banque dépositaire. Il est précisé que ce portefeuille ne représentait qu'une petite partie des actifs totaux de la caisse de prévoyance.

Nous savons qu'après examen approfondi, les deux parties, par convention transactionnelle de mars 2009, ont décidé de mettre un terme à ce différend.

Selon cette convention et par gain de paix, sans reconnaissance de responsabilités, la BCVs a accepté de mettre un montant de transaction pour restituer à la fois les courtages, les droits de garde, les intérêts et les frais de ces dossiers.

Moyennant versement de ce montant, qui est comptabilisé dans les comptes de la banque et de la caisse de pension, aucune prétention n'est plus demandée par les deux parties.

15. MOTION

**du député (suppl.) Aron PFAMMATTER, CVPO, et cosignataires
concernant "frein à la bureaucratie" – mieux vaut prévenir que guérir
(11.11.2009) (6.005)**

MOTION

**von Grossrat (Suppl.) Aron PFAMMATTER, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend "Bürokratie-Bremse" –
Vorbeugen ist besser als Heilen (11.11.2009) (6.005)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Für einen Abbau der Bürokratie oder wenigstens für deren Inschachhalten steht – so hoffe ich zumindest – jeder in diesem Saal ein. Unnötige Bürokratie produziert unnötige Kosten und verteuert das Leben unserer Bürger. Letztlich kann man wohl sagen, wer Bürokratie sät, wird Steuern ernten.

Etwas Konkretes gegen die ausufernde Bürokratie zu unternehmen ist nicht einfach. Einerseits wird Bürokratie – unbeobachtet von aussen – im verwaltungsinternen Gefüge produziert. Andererseits sind wir uns als Gesetzgeber beim Erlass von neuen Bestimmungen oftmals schlicht nicht bewusst, was für bürokratische Konsequenzen die neuen Vorschriften auf unsere Wirtschaft und unsere Verwaltung zeitigen werden. Hier setzt die vorliegende Motion an. Bereits die staatsrätliche Botschaft soll Auskunft darüber geben müssen, welche bürokratischen Folgen eine Vorlage nach sich zieht. Diese Auskunft soll sich sowohl auf die verwaltungsinterne Bürokratie – unter Berücksichtigung der Grundsätze der Leistungssteuerung – als auch auf die administrativen Belastungen unserer Unternehmen und Bürger beziehen.

In verschiedenen europäischen Ländern und neuerdings auch auf Bundesebene wird als Ergänzung zu bereits bestehenden Instrumenten ein neues Instrument zur Messung der administrativen Belastung von Unternehmen durch Regulierungen eingesetzt, an dem sich unser Kanton orientieren könnte. Das ist das so genannte Standard-Kosten-Modell. Dabei werden Gesetze auf ihre administrativen Belastungen hin untersucht und es soll aufgezeigt werden wo welche Bürokratiekosten durch Regulierungen entstehen. Im Wissen um die entstehenden Kosten kann der Gesetzgeber dann die Bestimmungen entsprechend anpassen. Die Methode ist ebenso auf verwaltungsbezogene Regulierungen anwendbar. Während der Bund auch bereits bestehende Gesetze einer Analyse unterziehen will, verlangt die vorliegende Motion nur – aber immerhin – eine Überprüfung im Stadium des Erlasses neuer Bestimmungen im Sinne eines "wehret den Anfängen", was freilich viel effizienter und billiger ist. Es geht darum frühzeitig auf die Bürokratiebremse treten zu können und damit letztlich unsere Wirtschaft zu entlasten.

Die bisherigen Auskünfte in den Botschaften zu den finanziellen Auswirkungen und dem Einfluss auf den Personalbestand betreffen leider nur die Verwaltung und umfassen längst nicht alle Aspekte des um sich greifenden Bürokratismus. Die mit der Motion vorgeschlagene Ergänzung des Artikels 100 des Gesetzes über die Organisation der Räte und der Beziehungen zwischen den Gewalten soll dafür sorgen, unnötigen Verwaltungsaufwand in jeglicher Hinsicht zu vermeiden und neue Vorlagen quasi einem KMU Verträglichkeitstest zu unterziehen.

Wer sich mit diesen Zielsetzungen einverstanden erklären kann, dem empfehle ich die Annahme der vorliegenden Motion und danke für die Unterstützung.

Besten Dank.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Die Motion wird nicht bekämpft. Sie wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

16. INTERPELLATION
de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires
concernant les relations publiques (12.11.2009) (6.006)
INTERPELLATION
von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Öffentlichkeitsarbeit (12.11.2009)
(6.006)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht gewünscht.

Monsieur le président du Gouvernement, vous avez la parole.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

La députée Graziella Walker Salzman pose trois questions concernant les relations publiques.

Tout d'abord, quel est le montant global qui est payé par l'Etat du Valais pour les relations publiques?

Je voudrais préciser que trois axes sont concernés: ce sont, tout d'abord, les dépenses de IVS, ensuite les dépenses relatives à chaque département (avec des brochures, des flyers et des imprimés) et enfin différents postes dans les différents départements sont fournis pour résoudre les problèmes de communication et de relations publiques.

Globalement, au niveau du personnel, même si le personnel est réparti dans les missions de chaque département, cela représente un peu plus de 10 équivalents-postes, la moitié provenant de IVS, qui est l'information du Conseil d'Etat et de chaque département, soit 5,5 postes, et le reste est réparti dans les missions des autres départements.

Au niveau du montant sous la rubrique 31, nous avons l'équivalent à peu près, en 2008 je crois, de 0,05% des dépenses brutes du canton, soit un petit peu moins d'un million sur l'ensemble de la documentation pour les relations publiques.

Comme deuxième question, il est demandé si, pour 2010, les montants ont été modifiés.

Nous avons une personne supplémentaire dans IVS, notamment pour résoudre les problèmes de liens avec la communication extérieure, intérieure également, mais avec le Web.

Troisième question: si les tâches de communication ont été modifiées?

Alors, nous avons actuellement un groupe de travail avec IVS et l'informatique qui analyse une situation plus moderne. Nous aimerions la travailler avec le Grand Conseil de façon à ce que, durant l'année 2010, nous ayons non seulement un concept mis en place, mais les premières applications. Je crois que nous avons fixé une séance pour lundi avec les représentants du bureau pour avancer dans ce dossier qui résoudra aussi le problème de moins de bureaucratie.

Finalement, dans les différents départements, les postes, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, sauf à IVS, sont répartis sur l'ensemble des départements, à l'exception de la police qui a son propre système de communication avec un service. Chaque département a un budget entre 50'000 et 300'000 francs, 50'000 francs pour le DSSI, 94'000 francs pour le DEET, 310'000 francs pour le DTEE, 145'000 francs pour le DECS et puis pour le DFIS, c'est plutôt compris dans les postes de travail.

Traitements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

17. POSTULAT

**du groupe PDCC, par le député (suppl.) Vincent REBSTEIN,
concernant: pour une meilleure gestion de l'énergie (11.12.2008)
(4.007 anc. 2.160) (*motion transformée en postulat*)**

POSTULAT

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Vincent REBSTEIN,
betreffend: für ein besseres Energiemanagement (11.12.2008)
(4.007 ehem. 2.160) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats ist vorliegend.

Le Conseil d'Etat accepte le postulat dans le sens de sa réponse écrite.

Das Wort wird nicht gewünscht.

18. POSTULAT

**du groupe PLR, par les députés Moreno CENTELLEGHE et
Jérôme FAVEZ, concernant les retours de concessions (06.05.2009)
(4.017)**

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Moreno CENTELLEGHE und Jérôme FAVEZ, betreffend Konzessionsheimfälle (06.05.2009) (4.017)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le postulat est accepté dans le sens de la réponse écrite.

On est d'accord?

Merci.

19. MOTION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant la CCR en matière agricole et de remaniements parcellaires (07.05.2009) (4.019)

MOTION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend kantonale Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegungen (07.05.2009) (4.019)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Cette motion est refusée par le Conseil d'Etat.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

La commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires est constituée selon une procédure, dont on avait eu l'occasion de constater au début de la législature quand elle a été constituée qu'en fait elle l'était d'une manière qui était tout à fait originale par rapport à toutes les autres commissions spécialisées en matière fiscale et tout ce qu'on veut qui existent et qui ont, elles aussi, des tâches juridictionnelles. Et puis, on donne par-là au Conseil d'Etat un poids qu'il n'a jamais dans aucune autre procédure de nomination d'aucune autre commission de recours ayant de telles tâches.

Alors, quand je lis la réponse du Conseil d'Etat, je suis un petit peu surpris. On nous dit: la loi est récente, on ne veut pas la changer. Est-ce que c'est un motif de ne pas la changer? Je ne suis pas absolument persuadé quand on voit que cette procédure de nomination est un corps tout à fait étranger dans le droit valaisan. Sauf erreur, il n'y a pas une seule autre commission ayant de telles tâches qui est nommée de cette manière-là.

Quand on nous dit, ensuite, qu'il s'agit surtout d'une instance décisionnelle spécialisée à caractère scientifique, on nous vante les exigences d'impartialité, etc. Mais, tout cela, c'est ce qu'on est en droit d'attendre de n'importe quelle instance, que ce soit judiciaire au sens strict ou commission spécialisée, c'est la moindre des choses.

C'est la moindre des choses aussi d'attendre finalement de l'autorité qui nomme les membres de ces commissions qu'elle fasse en sorte d'y mettre des gens qui ont les compétences nécessaires. Donc, il n'y a absolument rien d'original qui justifie le maintien de ce corps étranger dans le droit valaisan.

Finalement, la seule chose qu'on peut constater pour une instance qui n'est pas juste une espèce de consultant scientifique, qui est une instance juridictionnelle qui statue en dernière instance cantonale, sauf erreur juste avant le Tribunal fédéral, il n'y a absolument aucune raison de lui laisser cette espèce de statut un peu bizarre, dont nous savons qu'il a eu, la dernière fois qu'il a été constitué à la faveur de la fusion d'une série de commissions, d'autres commissions qui existaient auparavant, il a eu pour seule conséquence qu'un parti qui, aujourd'hui, a 12 sièges dans ce Parlement et qui fait quelques pour-cent aux élections fédérales n'avait absolument plus aucun représentant dans la justice valaisanne au sens le plus large qu'on puisse imaginer si ce n'est actuellement une suppléante à la commission cantonale de recours en matière fiscale. Merci, Chers collègues, pour cette suppléante, mais on voit bien finalement l'intérêt qui est défendu par le statu quo.

Alors, nous pensons que cette espèce de verrue dans le droit valaisan ne se justifie pas. Si certains ici pensent que ça se justifie pour empêcher finalement des forces politiques minoritaires capables (c'est ça qui est l'essentiel; l'essentiel n'est pas de représenter tel ou tel parti, je vous l'accorde volontiers et je suis le premier à le dire) de présenter des candidats disposant des compétences nécessaires, si le seul effet, c'est d'empêcher un parti capable de présenter des candidats valables, eh bien!, nous pensons que finalement ça ne se justifie pas et nous vous demandons de corriger cette anomalie et de supprimer cette verrue du droit valaisan.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous avez parlé d'une solution originale. Moi, je remplacerai le mot "originale" par "innovatrice" qui a été acceptée par le Parlement suite à la révision de la loi sur l'agriculture et le développement de l'espace rural. C'est donc une innovation et c'est aussi un signal de bonne collaboration entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil parce qu'on donne la compétence au Conseil d'Etat de faire des propositions et, finalement, c'est vous qui faites l'élection, et cette élection se fait de manière libre, vos compétences ne sont pas modifiées. C'est de votre compétence de décider et d'élire. Ici, le choix a été fait pour des raisons qui sont rappelées dans la réponse écrite par la spécificité de cette commission.

Le Conseil d'Etat soutient en tout cas cette proposition qui a été acceptée par le Parlement de dire: nous, nous proposons, mais à vous de choisir.

Der Präsident:

Danke, Herr Departementsvorsteher.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 72 voix contre 32 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 4.019 du député Jean-Luc Addor.

20. POSTULAT

des députées Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant des encouragements à l'installation de capteurs solaires thermiques (08.05.2009) (4.021)

POSTULAT

der Grossrätinnen Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Förderbeiträge für die Installation von thermischen Solaranlagen (08.05.2009) (4.021)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Das Postulat wurde vom Staatsrat im Sinne der Antwort angenommen.

Das Wort wird nicht gewünscht. Somit können wir weiterfahren mit Traktandum 21.

21. POSTULAT

des députés Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, Markus TRUFFER, CVPO, et Christoph MICHLIG, CSPO, concernant une agriculture valaisanne sans OGM (08.05.2009) (4.022)

(motion transformée en postulat)

POSTULAT

der Grossrätinnen Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, sowie der Grossräte Markus TRUFFER, CVPO, und Christoph MICHLIG, CSPO, betreffend gentechfreie Walliser Landwirtschaft (08.05.2009) (4.022)
(Motion in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Der Staatsrat weist das Postulat zurück.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wir sind erfreut darüber, dass sich der Walliser Staatsrat explizit für die Verlängerung des Moratoriums ausgesprochen hat. Damit stellt er sich gegen die Freisetzung von genetisch veränderten Pflanzen und Organismen in der Landwirtschaft.

Dies ist sehr positiv. Der Staatsrat anerkennt und weiss, dass sich unser kleinparzelliger Landwirtschaftskanton nicht für gentechnisch veränderte Pflanzen eignet. Das Wallis hat viel grössere Vermarktungschancen mit hochwertigen Produkten. Auch dem Tourismus ist mehr gedient mit der Biodiversität, wie sie im Wallis besteht und wie sie im Wallis gefördert wird. Wir ermuntern den Staatsrat sich auch weiterhin klar und eindeutig für ein gentechfreies Wallis einzusetzen.

Das Postulat ist zurückgewiesen. Dies, weil eine von uns verlangte Gesetzesänderung zur Unterstreichung der staatsrätlichen Absicht Bundesangelegenheit sei. Damit können wir leben und sind deshalb mit der Zurückweisung einverstanden und wir ziehen das Postulat zurück.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

22. MOTION

de la commission thématique ATE, par son président Stefan ANDENMATTEN, concernant: exclure le crédit agricole du compte (10.11.2009) (4.039)

MOTION
der thematischen Kommission LTU, durch deren Präsidenten
Stefan ANDENMATTEN, betreffend Ausgliederung des Agrarkredites
aus der Verwaltungsrechnung (10.11.2009) (4.039)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Unsere Motion ist bereits recht ausführlich und alle wichtigen Forderungen sind bereits darin enthalten.

Ich werde daher auf den Text der Motion nicht mehr eingehen, werde aber versuchen, unsere Forderungen ausführlich zu begründen.

Der Grundsatz des Agrarkredits

Ein Agrarkredit kann in zwei Formen gewährt werden:

1. Investitionskredit, d.h. Kredite für bauliche Massnahmen und Starthilfen. Diese machen 83 Prozent aller Agrarkredite aus.
2. Soziale Begleitmassnahmen, wie zum Beispiel Betriebs- und Umschulungsmassnahmen. Diese machen 17 Prozent aus.

Die Gelder für die Investitionskredite werden dem Kanton zu 100 Prozent vom Bund zur Verfügung gestellt und der Bund regelt auch alle Einzelheiten bei der Kreditvergabe und prüft auch alle Anträge. Der Kanton trägt hier höchstens die Verluste, was aber praktisch nie vorkommt, d.h. nicht einmal 1 Promille dieser Kredite geht in Verlust.

Die sozialen Begleitmassnahmen werden vom Bund und dem Kanton zum selben Beitrag getragen.

Gesamthaft gesehen beträgt der Fonds de roulement Ende 2008 134 Millionen Franken. Davon sind 96 Prozent Bundesgeld und der gegenwärtige Kassabestand beträgt noch 72 Millionen Franken.

Aktuell belaufen sich die Neuausleihungen an Dritte aus diesem Fonds auf jährlich rund 5 Millionen Franken. Diesen Neuausleihungen stehen jährliche Rückzahlungen von rund 9 Millionen Franken gegenüber. Der Kassabestand des Fonds de roulement wird sich daher auch in den kommenden Jahren zusätzlich erhöhen. Im letzten Jahr hat der Bund 28 Millionen Franken zurückgefordert, hätte aber gemäss Gesetz viel mehr zurückverlangen können. Trotzdem behält der Kanton in dieser Angelegenheit seine uneingeschränkte Handlungsfähigkeit.

Die angehäuften Liquidität auf dem Fonds de roulement bringt dem Kanton auch keinen Gewinn.

Ein paar Worte zur Rechnungsführung.

Bis 1997 wurden die Agrarkredite ausserhalb der Staatsrechnung verwaltet. Eine eigens für Agrarkredite bestellte Kommission bewilligte bis Ende 2004 die Kreditgesuche.

Seit dem Jahr 2005 werden die Kreditgesuche von der Dienststelle für Landwirtschaft behandelt. Jede Kreditgewährung beruht auf einer Entscheidung der zuständigen kantonalen Instanz entsprechend den kantonalen Finanzdelegationen.

Gestützt auf das Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle vom 24. Juni 1980 wurde die Kreditgewährung in die jährlichen Voranschläge und Rechnungen des Kantons integriert. Die Kreditgewährung und deren Auszahlung können seither nur noch im Rahmen der jährlichen Budgetierung erfolgen.

Gesuche für Agrarkredite sind aber schwerlich budgetierbar. Die Anzahl der Gesuche ist stark abhängig von der jeweiligen Wirtschaftslage, die sich insbesondere im Agrarsektor sehr rasch ändern kann, wie dies jetzt der gegenwärtige Milchpreiszerfall nicht besser zeigen könnte. Eine rasche Behandlung der Gesuche ist Pflicht. Oft werden solche Kredite innert Jahresfrist ab Gesuchseingang gewährt und ausbezahlt, um den rasch wechselnden Marktbedingungen gerecht werden zu können. Eine Budgetierung über mehrere Jahre ist somit sowieso nicht möglich.

Mit der gegenwärtigen Rechnungslegung können Agrarkredite nur im Rahmen der Budgetvorgaben gewährt werden. Im Jahre 2009 war der budgetierte Betrag von 4,2 Millionen Franken bereits Mitte Jahr aufgebraucht. Ein Nachtragskredit von 2,5 Millionen Franken musste beantragt werden. In der Novembersession hat der Grosse Rat diesen dann ja auch bewilligt. Die Auszahlung der zugesicherten Kredite war aber bis zu diesem Zeitpunkt blockiert und dies obwohl der Fonds de roulement eine Liquidität von über 70 Millionen Franken aufweist.

Gegenüber den Gesuchstellern ist die Blockierung der an sich vorhandenen Gelder nur der Budgetierung wegen einfach nicht erklärbar. Zusätzlich entstehen der Verwaltung und dem Parlament aufgrund der aktuellen Budgetierung dem damit verbundenen Erfordernis der Einreichung von Nachtragskrediten unnötige administrative Umtriebe.

Darum unser Lösungsvorschlag.

Der Agrarkredit wird als Spezialfonds in einer separaten Bilanz geführt wie dies in allen anderen Kantonen der Schweiz auch gemacht wird. Dadurch erübrigt sich die jährliche Budgetierung in der Verwaltungsrechnung. Der Handlungsspielraum zur Behandlung der Kreditgesuche über den Fonds de roulement kann gesteigert werden umso mehr die Liquidität vorhanden ist und es sich um Bundesgeld und damit nicht um Kantonsausgaben handelt.

In der Verwaltungsrechnung sind zur Verwaltung des Fonds de roulement nur die gemäss Kontoplan bereits bestehenden Rubriken für die Anrechnung von Zinsen, die Abdeckung allfälliger Verluste und für allfällige künftige Einlagen in den Fonds für soziale Begleitmassnahmen zu führen.

Wir haben die Gesetzmässigkeit dieses Vorschlags gegenüber dem Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt und deren Kontrolle geprüft und kommen zu folgendem Ergebnis:

1. Als Ausgabe gilt die Verwendung von Finanzvermögen zur Erfüllung öffentlicher Aufgaben.
2. Die an Dritte ausgeliehenen Bundesgelder und deren Rückzahlung gelten für den Kanton weder als Ausgaben noch als Einnahmen im Sinne von Artikel 12 GGFK, da sie weder das Finanzvermögen noch das Verwaltungsvermögen des Kantons berühren.
3. Das Fondsgeld gehört nicht zum Finanzvermögen

Der Präsident:

Herr Grossrat, darf ich Sie bitten zu Ende zu kommen mit Ihren Ausführungen.

Danke schön.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Ich komme gerne zum Ende meiner Ausführungen, aber diese Sache muss ich noch sagen.

Der Kanton kann über die Fondsgelder des Agrarkredits nicht frei verfügen.

4. Das Fondsgeld gehört auch nicht zum Verwaltungsvermögen gemäss Artikel 7, Absatz 4 GGFK.

Auch die Verhältnismässigkeit haben wir geprüft und auch da könnten wir klar darlegen, dass die Verhältnismässigkeit nicht mehr gegeben ist.

Zum Abschluss möchte ich noch etwas sagen.

Ich habe mich während der Vorbereitung und der Begründung dieser Motion auch mit Herrn Jürg Amsler, Direktor beim Bundesamt für Landwirtschaft in Bern in Verbindung gesetzt. In einem seiner Schreiben hält er fest:

Die Situation des Wallis – ich bin ganz kurz jetzt.

Das Wallis integriert die Ausleihungen von Rückzahlungen....

Der Präsident:

Herr Andenmatten, Sie haben schon mehr als zwei Minuten überschritten. Ich darf Sie bitten zu Ende zu kommen.

Ich kann Sie aber beruhigen. Ihre Worte haben genützt, Ihre Motion wird nicht bekämpft.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Dann ist das wunderbar. Mehr habe ich nicht zu sagen.

Ich danke Ihnen, Herr Präsident, mehr wollte ich nicht.

Merci.

Der Präsident:

Manchmal kann man in kurzer Zeit mehr bewegen als in langer.

Eine Ergänzung vom Finanzminister. Die Motion wird seitens des Parlaments nicht bekämpft, aber beim Staatsrat werden wir dann sehen bei der Beantwortung.

Danke schön.

23. POSTULAT
du groupe PLR, par le député Narcisse CRETENAND, concernant une
fiscalité pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments
(11.11.2009) (4.040)

POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse CRETENAND, betreffend
Steueranreize für die energetische Sanierung der Gebäude (11.11.2009)
(4.040)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

En préambule, je rappelle que l'approvisionnement en énergie dans notre pays dépend pour plus de 80% des importations d'agents énergétiques fossiles et nucléaires. L'utilisation des agents énergétiques a des impacts plus ou moins importants sur l'environnement ainsi que des effets sur la santé des individus en fonction de leur mode d'exploitation. Les rejets de CO₂ dans l'atmosphère, issus de l'utilisation excessive des agents énergétiques fossiles, ne sont pas négligeables par rapport aux cycles naturels et influencent l'évolution du climat.

La sécurité économique de notre pays est menacée par une trop forte dépendance envers les énergies non renouvelables importées.

En 2008, la Suisse a consommé 58 milliards de kWh d'énergie électrique, ce qui ne représente pourtant que le 23,5% de la consommation finale d'énergie dans notre pays.

La tendance à la hausse pour la consommation d'énergie électrique est d'environ 2% par année, soit un milliard de kWh par année.

Malgré que pour 2009 avec la conjonction de la situation économique difficile et de températures clémentes en fin d'année, cette augmentation de consommation se soit stabilisée, la tendance à la croissance va continuer si des mesures importantes ne sont pas prises.

Depuis 1945, chaque dix ans, notre consommation d'énergie a doublé.

A l'heure actuelle, les bâtiments consomment près de la moitié de l'énergie primaire en Suisse à raison de 30% pour le chauffage, la climatisation et l'eau chaude (sanitaires), 14% pour l'électricité et environ 6% pour la construction et l'entretien.

Selon la fiche G2.2 du plan directeur cantonal, le potentiel d'économies d'énergie du secteur de l'habitat est d'environ 30% d'ici à 2035 grâce à la rénovation des bâtiments et à la construction de bâtiments à haute performance énergétique.

Le présent postulat va dans le sens de la politique énergétique cantonale et plus particulièrement de la fiche "approvisionnement en énergie". Il va aussi dans le sens de la politique énergétique du Conseil fédéral, dont l'un des quatre piliers est l'efficacité énergétique.

Pour atteindre les objectifs en matière d'efficacité énergétique, en particulier pour les bâtiments, il y a un faisceau de mesures à mettre en œuvre.

Les Genevois, qui ont accepté la nouvelle loi sur l'énergie le week-end dernier, l'ont bien compris.

La Confédération, avec l'aide des cantons, a lancé un programme de certification énergétique cantonale des bâtiments. Le certificat énergétique cantonal des bâtiments témoigne de la qualité énergétique d'une maison. Les bâtiments ainsi certifiés reçoivent une étiquette énergétique qui évalue, en termes de classes d'efficacité énergétique notée de A à G, comme cela se fait pour les appareils électroménagers, les ampoules et les voitures, par exemple.

Depuis le 3 août 2009, des certificats enrichis d'un rapport complémentaire d'expert ont été établis pour 200 francs au lieu de 1'200 francs. Cette action fédérale a connu un énorme succès puisque la totalité des 15'000 certificats a été écoulee en seulement trois semaines.

Afin de poursuivre sur cette lancée et pour encourager à la réalisation de bilans énergétiques, dont le but est l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments pour finalement réduire la consommation d'énergie, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier – je le précise bien: c'est d'étudier – la possibilité de moduler la valeur locative du bâtiment en fonction de la classe énergétique de celui-ci.

Je m'explique. Entre la classe énergétique A, qui est la meilleure valeur du certificat énergétique, et la classe G, qui est la plus mauvaise, il y a 7 points de différence.

On pourrait imaginer que le propriétaire d'un bâtiment avec un certificat de note G (la plus mauvaise) a 0% de déduction sur sa valeur locative, pour chaque point 10% de déduction pour finalement arriver à un rabais de 70% sur la valeur locative pour celui qui a un bâtiment de note A.

Si l'impact financier est trop important pour le canton et les communes, on peut imaginer de moduler avec une autre échelle, par exemple de 0 à 35% ou de 0 à 50%.

On peut aussi mettre des francs en lieu et place des pour-cent.

Mais, dans la mesure où l'on demande une étude, nous avons voulu laisser toutes les options ouvertes.

Le but est ici de récompenser ceux qui font l'effort d'assainir leurs bâtiments.

Je rappelle que ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité de cette mesure, en passant notamment sous la loupe de notre excellent ministre des finances pour en analyser son impact financier et par le filtre du Service de l'énergie pour sa faisabilité.

Au niveau administratif, ce n'est pas compliqué puisqu'il s'agit d'ajouter un explicatif dans le guide des personnes physiques sur la manière de remplir la déclaration d'impôts, guide qui est de toute façon mis à jour et imprimé chaque année, puis à l'annexe 2 de la déclaration fiscale sous la lettre f, la ligne est déjà prévue "Frais d'entretien, d'exploitation et d'économies d'énergie", mentionner le chiffre correspondant et de joindre le certificat à la déclaration, comme on doit joindre toutes autres pièces justificatives en annexe de notre déclaration d'impôts.

La rénovation énergétique d'un bâtiment est une opération qui est toujours très coûteuse. Le postulat proposé ici induirait une aide précieuse par une diminution de la charge fiscale. Celle-ci serait particulièrement bienvenue aussi pour les familles...

Le président:

Monsieur le député, êtes-vous à la fin de votre intervention?

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Encore une phrase, Monsieur le président.

Je disais que le postulat proposé ici induirait une aide précieuse par la diminution de la charge fiscale. Celle-ci serait particulièrement bienvenue aussi pour les familles, sujet auquel ce Parlement, me semble-t-il, est très sensible.

Merci pour votre écoute et votre soutien.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Das Postulat wird bekämpft.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:

Grundsätzlich muss man sagen, ist gegen die energetische Sanierung von Gebäuden nichts einzuwenden, ja dies muss sogar gefördert werden.

Aber die Anpassung der Besteuerung der Gebäude mit Energieklassen, wie es dieses Postulat verlangt, würde eine weitere Komplexität in unserem Steuersystem mit sich bringen. Der Gebäudeeigentümer wäre verpflichtet diesen Energieklassen-Ausweis für seine Wohnung einzuholen, was einen beträchtlichen Mehraufwand für diesen mit sich bringt und dieser Ausweis muss ja periodisch erneuert werden, was wiederum bürokratischen Mehraufwand bedeutet.

Im weiteren sollte allen hier Anwesenden bekannt sein, dass bereits Subventionen vom Staat ausbezahlt werden für eine energiesparende Aufrüstung und Sanierung von Gebäuden. Ein zusätzlicher steuerlicher Anreiz wäre hierzu ganz klar zu viel des Guten.

Höchstwahrscheinlich ist dies auch bundesrechtswidrig in Bezug auf Eigenmietreduktion. Dies kann wohl nicht sein.

Hiermit sei aber nochmals erwähnt, dass gegen die Förderung von Energiesparmassnahmen nichts einzuwenden ist, aber der Ansatz in diesem Postulat ist falsch.

In diesem Sinne bekämpft die CVPO dieses Postulat und bittet die hier Anwesenden dies auch zu tun.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Voilà un thème sur lequel le groupe PDCB et particulièrement celui qui vous parle en leur nom partagent pleinement les intentions et les objectifs du postulant.

Les moyens préconisés ne rencontrent pourtant pas notre adhésion.

Tout d'abord, la valeur locative est une notion actuellement combattue par certains milieux. Sa disparition rendrait sans effet la proposition du groupe PLR.

Ensuite, toute nouvelle construction respectant les normes satisfait actuellement aux critères d'efficacité A ou B. Acceptée, la proposition diminuerait jusqu'à 80% les recettes fiscales annuelles sur tous les nouveaux bâtiments sans qu'il y ait effort ou mérite de la part du maître d'œuvre. Et il n'est pas logique d'accorder des avantages à qui ne fait que respecter des normes obligatoires.

Quant aux bâtiments existants, l'amélioration de leur efficacité énergétique peut représenter un investissement important qui mérite, certes, d'être encouragé, mais qui n'est pas à la portée de tout propriétaire. Une charge fiscale diminuée favoriserait encore pendant des années celui qui a eu les moyens de procéder à des améliorations énergétiques, améliorations qui, par ailleurs, lui amènent d'autres économies.

Et bientôt, seul le propriétaire qui n'a pas les moyens de procéder aux améliorations énergétiques souhaitées, déjà pénalisé par des frais de chauffage supérieurs, devra s'acquitter de la pleine imposition sur la valeur locative.

Le groupe PDCB s'oppose donc à cette proposition. Il lui préfère nettement les primes et subventions accordées ponctuellement pour l'assainissement énergétique, telles celles rendues possibles tout récemment par l'affectation d'un tiers de la taxe CO₂ précisément pour l'assainissement des bâtiments.

Il ne s'agit pas d'un vœu pie, renseignements sous www.leprogrammebatiments.ch ou au Service cantonal de l'énergie 027 606 31 00.

Il y a 3 milliards à disposition de la Confédération.

Merci pour votre attention et votre volonté, dans ce domaine, d'une incitation juste et bien ciblée.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:

Ce postulat veut toucher à l'imposition de la valeur locative selon le bilan énergétique des bâtiments.

Mesdames et Messieurs les députés, les certificats énergétiques des bâtiments (CECB) ne sont pas fiables à 100%. En effet, après m'être entretenu avec des propriétaires ayant eu recours aux certificats et après avoir analysé ceux-ci, je peux vous assurer que nous ne pouvons pas nous fier à 100% à ces certificats. Les personnes ayant les compétences pour certifier les bâtiments ne vont pas au fond des choses, elles se fient aux plans initiaux de construction des bâtiments et à leur vision sur place.

Monsieur le député Narcisse Crettenand, voici environ deux ans, lors d'une précédente intervention, vous avez dit qu'un bon nombre de constructions ne correspondaient pas aux dossiers mis à l'enquête.

Si, pour certifier un bâtiment, on n'emploie pas une caméra thermique, on ne fait pas un contrôle sur place de l'épaisseur de l'isolation du toit, des murs et des planchers, ces certificats ne sont que poudre aux yeux.

Je pense que vous serez en adéquation avec moi. Nous ne désirons pas commettre des irrégularités de traitement envers tel ou tel contribuable selon la personne ayant certifié ces bâtiments.

Second point. Ce postulat va favoriser les nouveaux propriétaires et les anciens qui auront les moyens de mettre à jour leurs bâtiments. Que penser des propriétaires qui ont une grande famille et dont la préoccupation va à l'éducation des enfants et, après quoi, ils n'ont plus les moyens d'améliorer leur habitation. C'est cela que l'on veut?

A l'UDC, nous avons un projet concernant les valeurs locatives qui ne préférait pas les grandes familles et les propriétaires avec des revenus plus modestes.

C'est pour ces raisons que je vous invite, Chers collègues, à combattre ce postulat.

Merci.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Je pense que ce sera peine perdue d'essayer de convaincre puisque beaucoup de groupes me combattent..., mais quand même il y a certaines choses qui ont été dites et qui ne sont pas justes.

On demande au Conseil d'Etat d'étudier; donc, ce n'est pas contraignant. Le député Jérôme Buttet parle de 80% d'économies, c'est un exemple. Si on demande au Conseil d'Etat de simuler, j'ai aussi dit qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un impact financier trop important pour le canton et les communes.

Quant à l'information concernant le programme bâtiments, je l'en remercie. S'il le souhaite, j'ai sous les yeux le document complet.

Si la Confédération a mis 3 milliards pour les 10 prochaines années, c'est pour poursuivre – ce n'est pas en plus – ce programme. Ce que l'on propose ici, c'est complémentaire à ce qui est proposé.

On dit que ça favoriserait les riches. Eh bien!, je défie les familles propriétaires avec peu de revenus de faire un assainissement de bâtiments sans des aides complémentaires.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 77 voix contre 49 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.040 du député Narcisse Crettenand.

24. MOTION
du groupe PLR, par le député Narcisse CRETENAND, concernant
une fiscalité pour encourager la production d'énergie renouvelable
(11.11.2009) (4.041)

MOTION
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse CRETENAND, betreffend
Steueranreize zur Förderung der erneuerbaren Energie (11.11.2009)
(4.041)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

J'espère que j'aurai plus de chance au niveau de l'énergie renouvelable qu'au niveau de l'efficacité énergétique.

Je crois qu'aujourd'hui, en matière d'habitat, on doit inciter à construire des bâtiments neutres au niveau de la consommation d'énergie. La maison passive, ce n'est pas la maison de demain, mais c'est la maison d'aujourd'hui. Pour y parvenir, le recours aux énergies renouvelables est indispensable.

La loi fédérale sur l'énergie, qui introduit la rétribution à prix coûtant (RPC) des énergies renouvelables permet aux heureux bénéficiaires de toucher leur premier retour sur investissements. Or, on constate que les recettes de la RPC sont imposées en tant que revenus. La RPC n'est pas un revenu, mais un remboursement sur un temps donné de l'investissement consenti par le citoyen contribuable. Il en est de même pour les contribuables qui ont investi dans des productions d'énergie renouvelable et qui n'ont pas ou pas encore bénéficié de la RPC pour cause de fonds épuisé (vous voyez qu'il y a des fonds qui sont bien servis et d'autres qui sont épuisés au niveau fédéral; c'est le cas de celui de la RPC pour les énergies renouvelables), mais qui vendent leur énergie au réseau électrique, soit au prix du marché, soit à un prix avec un bonus consenti par le distributeur. Certains distributeurs font l'effort de racheter, par exemple, l'énergie solaire le double du prix du marché.

Dans la pratique, lorsqu'une énergie est produite, par exemple par des panneaux solaires sur le toit d'un bâtiment, elle est toujours injectée dans le réseau et le distributeur achète cette énergie. Par contre, l'énergie consommée par ce même bâtiment est tirée du réseau et facturée par le distributeur au propriétaire du bâtiment. Il y a donc deux facturations qui sont faites et on identifie clairement l'énergie qui est consommée par le bâtiment et l'énergie qui est produite par le bâtiment.

Les personnes qui auront investi leur argent de manière volontaire dans les énergies renouvelables se trouveront pénalisées par le fait que la vente de l'énergie sera ajoutée à leurs revenus imposables. Est-ce bien ainsi que l'Etat veut encourager les investissements dans les énergies renouvelables?

Certes, certaines grandes entreprises électriques ont également réalisé des projets qui bénéficient de la RPC. C'est pourquoi nous proposons de différencier l'acte des citoyens qui visent à couvrir leur propre consommation d'électricité de celui des professionnels qui le font dans un but lucratif.

L'enjeu financier n'est ici pas important pour l'Etat; il l'est, par contre, pour l'acte citoyen du propriétaire qui investit dans les énergies renouvelables.

Ce qui est proposé n'est pas une mesure extraordinaire. Chez nos voisins français (je peux vous donner l'adresse du site), on offre sur le photovoltaïque une rentabilité de 8% avec un contrat de reprise de l'énergie pendant 20 ans et, en prime, un crédit d'impôts.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Die Motion wird bekämpft.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:

Wie vorher bereits gesagt, die CVPO wehrt sich grundsätzlich nicht gegen die Förderung der erneuerbaren Energien. Sie wehrt sich aber gegen jede zusätzliche Verkomplizierung des Walliser Steuerrechts und die damit verbundenen zusätzlichen Bürokratiekosten.

Die vorliegende Motion behauptet, dass es sich bei der kostendeckenden Einspeisevergütung nicht um Einkommen, sondern viel mehr um die Abgeltung der getätigten Investitionen handelt und dementsprechend nicht als Einkommen besteuert werden sollte. Dem Motionär ist bei dieser aus rechtlicher Sicht doch recht mutigen Aussage selber nicht wohl, da er im dritten Absatz dann die Steuerbefreiung nur derjenigen Investitionen der Bürger verlangt, welche der Deckung des eigenen Strombedarfs dienen. Die Investitionen der Unternehmen mit Gewinnabsicht sollen dagegen weiterhin besteuert werden. Mit dieser komplizierten Unterscheidung zwischen Gesellschaften mit Gewinnabsicht und allen anderen Personen verletzt der Motionär den Grundsatz der gleichmässigen Besteuerung aller Einkommen. Zudem wird bei der Annahme der Motion wiederum eine komplizierte Abgrenzung ins Steuergesetz aufgenommen, welche das ganze Steuerrecht kompliziert.

Wie gesagt, die CVPO ist nicht gegen die Förderung der erneuerbaren Energien. Dies darf jedoch nicht über Ausnahmen bei der Besteuerung erfolgen, da diese unser Steuerrecht zwangsläufig unverständlich machen. Die Finanzströme sind so nicht mehr nachvollziehbar und das Controlling betreffend die Wirksamkeit der getroffenen Massnahmen wird dadurch verunmöglicht. Vielmehr sollten unterstützenswerte Bereiche – sei es bei der Natur oder im Sozialbereich – durch direkte Zahlungen begünstigt werden.

In diesem Sinne bekämpfe ich im Namen der CVPO-Fraktion diese Motion.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC:

L'idée de promouvoir la production d'énergie renouvelable en adaptant la fiscalité est, en soi, une bonne idée. Nous consommons toujours plus d'électricité et les sources de productions propres sont malheureusement encore trop rares.

Si ce n'est pas le fond qui pose problème au groupe DC du Centre, c'est plutôt la forme. Cette motion concerne la loi fiscale. Or, cette loi est régie par la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Cette loi

permet aux cantons de définir les taux d'impôts. Par contre, ceux-ci sont liés par une définition stricte des revenus qui doivent être imposés et des déductions qui peuvent être accordées. Cette loi donne, à son article 7 alinéa 4, une liste exhaustive des revenus qui ne sont pas soumis à l'impôt. Or, la production d'énergie renouvelable ne fait malheureusement pas partie de cette liste.

Pour éviter donc de passer du temps sur une motion qui ne pourra pas être traduite dans les faits par une modification de notre loi fiscale qui ne peut pas sortir du cadre de la loi fédérale, je vous propose de rejeter directement cette motion au stade du développement.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 62 voix contre 48 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 4.041 du député Narcisse Crettenand.

25. POSTULAT

**du député Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant: pour des sous-traitants qui respectent les
conventions collectives (12.11.2009) (4.042)**

(en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT

**von Grossrat Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend: Für Subunternehmer, welche die
Gesamtarbeitsverträge einhalten (12.11.2009) (4.042)**

(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En session d'octobre 2009, le Grand Conseil a accepté une motion du député DC Joël Gaillard demandant le retour du bon sens dans les marchés publics, cela malgré les réticences du Conseil d'Etat.

Le postulat pour des sous-traitants qui respectent les conventions collectives, qui vous est présenté aujourd'hui, est complémentaire à cette motion. Il s'agit aussi de ramener du bon sens au niveau des sous-traitants cette fois. Dans le cadre de la loi sur les marchés publics, un contrôle du respect des conventions collectives a lieu systématiquement pour les entreprises adjudicataires dès que les montants légaux sont atteints. Ce n'est pas le cas pour les sous-traitants éventuels qui passent souvent entre les gouttes.

Ce postulat laisse une large marge de manœuvre au Conseil d'Etat puisque c'est lui qui serait chargé de fixer les montants à partir desquels le contrôle des sous-traitants deviendrait systématique.

Cette vérification est nécessaire, car il ne sert pas à grand-chose de contrôler les entreprises générales et de laisser celles-ci libres de redistribuer une part, qui peut être importante, des travaux à des sous-traitants, parfois extérieurs au canton et utilisant des travailleurs au noir, qui pourraient passer à côté de ces contraintes.

Il y a ici manifestement une inégalité de traitement par rapport aux entreprises qui assument leurs responsabilités.

Les contrôles systématiques dans le canton de Vaud ont donné des résultats qui ont satisfait autant les associations patronales et syndicales que l'Etat.

J'espère que le Parlement, en acceptant ce postulat, permettra au Valais de suivre cette voie positive.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**26. INTERPELLATION
du député (suppl.) Christian WALDEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant la durabilité de la promotion économique en
Valais (13.11.2009) (4.043)**

**INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Christian WALDEN, ADG (SPO-PS-VERTS-
PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend die Nachhaltigkeit der
Wirtschaftsförderung im Wallis (13.11.2009) (4.043)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Kollege Christian Walden hat mir eine zweiseitige Begründung seiner Interpellation vorbereitet. Jedoch hat mir das Beispiel von Stefan Andenmatten von vorhin gezeigt, dass lange Worte vielfach unnütz sind wenn die Sachlage klar ist und ich meine bei dieser Interpellation ist die Sachlage relativ klar. Deshalb verzichte ich auf die Begründung der Interpellation Walden und bin gespannt auf die Antwort von Staatsrat Cina.

Danke schön.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Sie haben eine zweiseitige Begründung und ich habe leider das Pech, das ich eine fünfseitige Antwort habe!

Ich werde die Ihnen also schriftlich abgeben – wenn Sie einverstanden sind – dass ich die zum Protokoll oder zum Memorial abgeben werde. Dann sind wir uns beide einig und dann kommen wir vorwärts.

Wenn Sie so einverstanden sind, würden wir so fortfahren.

(Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Wenn alle so schnell arbeiten, haben wir viel weniger zu tun.

Wir kommen zum letzten Traktandum des heutigen Nachmittags.

27. POSTULAT

**du groupe CSPO, par la députée (suppl.) Rachel SALZMANN,
concernant la lutte contre le chômage des jeunes (13.11.2009) (4.044)**

POSTULAT

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Rachel SALZMANN,
betreffend Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit (13.11.2009) (4.044)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Im Namen von Rachel Salzmänn entwickle ich dieses Postulat.

Die Wirtschaftskrise hat das Jahr 2009 geprägt. Die Arbeitslosenzahlen in der Schweiz sind aufgrund dieser schwierigen konjunkturellen Situation rasch angestiegen. Besonders für Jugendliche ist es in solchen schwierigen wirtschaftlichen Zeiten der Einstieg oder die dauerhafte Integration in die die Berufswelt schwierig. Am 8. März hat das Staatsratsekretariat für Wirtschaft SECO die neusten Arbeitsmarktzahlen präsentiert. Diese zeigen deutlich, dass die Jugendarbeitslosigkeit (15 – 24-Jährige) ein Thema ist das wir angehen müssen. Zwar verringert sich die Zahl der arbeitslosen Jugendlichen um 1'105 Personen auf 28'000, aber im Vergleich zum Vorjahresmonat entspricht dies einem Anstieg von 6'822 Personen (ca. 30 Prozent). Gerade im Wallis kommt noch erschwerend die saisonale Arbeitslosigkeit hinzu. Es ist höchste Zeit auf diese Situation zu reagieren. Es ist aber auch höchste Zeit für eine langfristige Strategie zur Reduktion der Jugendarbeitslosigkeit im Wallis.

Im August 2009 hat die Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit im Rahmen der Medienmitteilung zur Arbeitsmarktsituation für den Juli 2009 angekündigt, dass Massnahmen zur Bekämpfung der Arbeitslosigkeit von 15- bis 29-Jährigen ergriffen werden sollen. Solche

Massnahmen wären laut Medienmitteilung beispielsweise die Erhöhung der Praktikumsplätze und die Förderung der Kontakte zu Unternehmen. Wie weit fortgeschritten die Umsetzung dieser Massnahmen ist, ist allerdings unklar. Es ist auch unklar, ob diese Massnahmen Teil einer Strategie sind oder nur Massnahmen zur kurzzeitigen Verbesserung der Situation.

Wir ersuchen deswegen den Staatsrat über den Stand der Umsetzung dieser Massnahmen zu informieren und umfassend zu analysieren wie sich die besonderen Arbeitsmarktbedingungen, die schlechte wirtschaftliche Lage und die Saisonalität auf die Jugendarbeitslosigkeit in unserem Kanton auswirken. Gleichzeitig sollen weitere Massnahmen zur dauerhaften Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit festgelegt werden. Bei den angesprochenen Praktika soll der Staatsrat angemessene Arbeitsbedingungen schaffen, damit die Jugendlichen nicht in die Sozialhilfe abrutschen. Weitere zusätzliche Massnahmen zur Entschärfung der derzeitigen Situation und zur langfristigen Reduktion der Jugendarbeitslosigkeit im Wallis sind zu prüfen. Danke.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Wir sind am Ende des heutigen Nachmittags.

Ich danke Ihnen für die speditive Erledigung dieser Sachgeschäfte, wünsche mir, dass das morgen so weitergeht und wünsche Ihnen noch einen schönen Abend.

Danke schön.

La séance est levée à 16 h 05.

Séance du vendredi 12 mars 2010

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

1. Postulat du député (suppl.) Stefan **ANDENMATTEN** (CSPO) et cosignataires concernant la sécurité sur la route du Saastal (09.12.2008) (5.003 anc. 5.120)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Stefan **ANDENMATTEN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Sicherheit auf der Saastalstrasse (09.12.2008) (5.003 ehem. 5.120)
2. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, concernant: pour un mécanisme de préfinancement des projets de mobilité en Valais (06.05.2009) (5.010) (*motion transformée en postulat*)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, betreffend Mechanismus zur Vorfinanzierung von Mobilitätsprojekten im Wallis (06.05.2009) (5.010) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)
3. Postulat des députés Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, Erno **GRAND**, Urs **KUONEN** et cosignataires concernant la fermeture totale de la route de Finges durant la construction de l'autoroute (07.05.2009) (5.011)
Postulat der Grossräte Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, Erno **GRAND**, Urs **KUONEN** und Mitunterzeichnenden betreffend Totalsperrung Pfywaldstrasse während des Baus der Autobahn (07.05.2009) (5.011)
4. Postulat des députés Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Markus **TRUFFER**, CVPO, et Christoph **MICHLIG**, CSPO, concernant les activités cantonales dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité 2010 (08.05.2009) (5.015)
Postulat der Grossrätinnen Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, sowie der Grossräte Markus **TRUFFER**, CVPO, und Christoph **MICHLIG**, CSPO, betreffend kantonale Aktivitäten zum internationalen Jahr der Biodiversität 2010 (08.05.2009) (5.015)

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

5. Interpellation du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant R3: l'heure de la négociation a sonné (10.11.2009) (5.035)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend Dritte Rhonekorrektur: Die Stunde der Verhandlungen hat geschlagen (10.11.2009) (5.035)
6. Interpellation de la députée Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** concernant une expérience de chasse sereine dans la région du Simplon (10.11.2009) (5.036) (*en collaboration avec le DSSI*)
Interpellation von Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** betreffend ungetrübtes Jagderlebnis im Simplongebiet (10.11.2009) (5.036) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)
7. Postulat du groupe PDCB, par le député Daniel **EMONET**, concernant la filière bois énergie – un marché à organiser (10.11.2009) (5.037)
Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel **EMONET**, betreffend Organisation des Holzenergie-Marktes (10.11.2009) (5.037)
8. Postulat des députés Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, Diego **WELLIG**, CSPO, et Serge **METRAILLER**, PDCC, concernant l'aménagement complet des NLFA (10.11.2009) (5.038)
Postulat der Grossräte Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, Diego **WELLIG**, CSPO, und Serge **METRAILLER**, PDCC, betreffend Vollausbau NEAT (10.11.2009) (5.038)
9. Interpellation du groupe PLR, par le député Aldo **RESENTERRA**, concernant la CGN: touché coulé (10.11.2009) (5.039)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Aldo **RESENTERRA**, betreffend CGN: getroffen und versenkt (10.11.2009) (5.039)
10. Interpellation du député Markus **TRUFFER**, CVPO, concernant: qu'en est-il du tunnel du Vispéral? (10.11.2009) (5.040)
Interpellation von Grossrat Markus **TRUFFER**, CVPO, betreffend: Quo vadis Vispértaltunnel? (10.11.2009) (5.040)
11. Postulat du député (suppl.) Marcel **ZENHÄUSERN**, CVPO, et cosignataires concernant l'achèvement de la A9 dans le Haut-Valais en 2018/2019 (11.11.2009) (5.041)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Marcel **ZENHÄUSERN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Fertigstellung der A9 im Oberwallis 2018/2019 (11.11.2009) (5.041)
12. Interpellation du député Albert **PITTELOUD**, UDC, et cosignataires concernant le frein aux dépenses et/ou coupes sombres au gaspillage (12.11.2009) (5.042)
Interpellation von Grossrat Albert **PITTELOUD**, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Ausgabenbremse und/oder drastische Massnahmen gegen die Verschwendung (12.11.2009) (5.042)

13. Résolution du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, et cosignataires concernant: pour une initiative du canton du Valais en faveur d'une interdiction des "Gigaliners" en Suisse (13.11.2009) (5.043) (*en collaboration avec le DSSI*)
Resolution der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, und Mitunterzeichnenden betreffend: Für eine Standesinitiative des Kantons Wallis für ein Verbot von "Gigalinern" in der Schweiz (13.11.2009) (5.043) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)
14. Interpellation de la députée (suppl.) Irmina **IMESCH-STUDER**, CSPO, et cosignataires concernant l'état de la digue du Rhône – un obstacle pour les personnes handicapées (13.11.2009) (5.044)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Irmina **IMESCH-STUDER**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zustand Rhonedamm – ein Hindernis für Behinderte (13.11.2009) (5.044)

Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

15. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) et Jérôme **BUTTET** (PDCB) concernant: promouvoir la relève des médecins généralistes (de premier recours) (12.02.2009) (1.014 anc. 2.163)
Postulat der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.) (SPO), Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) und Jérôme **BUTTET** (PDCB) betreffend Hausarzt-Nachwuchs (12.02.2009) (1.014 ehem. 2.163)
16. Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant faire triompher celles et ceux qui veulent voter (06.05.2009) (1.017)
Motion der CSPO-Fraktion, durch Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Wählerwillen zum Durchbruch verhelfen (06.05.2009) (1.017)
17. Motion du groupe PLR, par les députés André **VERNAY**, Aldo **RESENTERRA**, Bernard **REY**, Marc **SCHRÖTER** (suppl.), Laetitia **MASSY**, Marie-Claude **ECOEUR**, Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET** et Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, concernant la révision de la loi sur les droits politiques (06.05.2009) (1.018)
Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André **VERNAY**, Aldo **RESENTERRA**, Bernard **REY**, Marc **SCHRÖTER** (Suppl.) und die Grossrätinnen Laetitia **MASSY**, Marie-Claude **ECOEUR**, Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET** und Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, betreffend Revision des Gesetzes über die politischen Rechte (06.05.2009) (1.018)

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

18. Interpellation de la députée Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant des droits politiques pour les Suisses de l'étranger sur le plan communal et cantonal (10.11.2009) (1.044)
Interpellation von Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend politische Rechte für Auslandschweizer auf kommunaler und kantonaler Ebene (10.11.2009) (1.044)
19. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Marcel **DELASOIE**, concernant taxes causales et entreprises (11.11.2009) (1.046)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marcel **DELASOIE**, betreffend Kausalabgabe und Unternehmen (11.11.2009) (1.046)
20. Postulat du député (suppl.) Marcel **DELASOIE** et cosignataires concernant la conférence suisse des impôts (CSI): rétablir son caractère officieux (11.11.2009) (1.047)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Marcel **DELASOIE** und Mitunterzeichnenden betreffend die Schweizerische Steuerkonferenz (SSK): Wiederherstellung ihres inoffiziellen Charakters (11.11.2009) (1.047)
21. Postulat du député Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant des centres de jour pour favoriser le maintien à domicile (12.11.2009) (1.048)
Postulat von Grossrat Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Tagesstätten zur Förderung des Verbleibs zu Hause (12.11.2009) (1.048)
22. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Hans **SCHWESTERMANN**, CSPO, concernant la loi sur la santé – mise en œuvre économique! (12.11.2009) (1.049)
Postulat der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Hans **SCHWESTERMANN**, CSPO, betreffend Gesundheitsgesetz – wirtschaftsfreundliche Umsetzung! (12.11.2009) (1.049)
23. Postulat du député Egon **FURRER**, CVPO, et cosignataire concernant la taxation de la valeur locative (12.11.2009) (1.050)
Postulat von Grossrat Egon **FURRER**, CVPO, und Mitunterzeichner betreffend Besteuerung des Eigenmietwerts (12.11.2009) (1.050)
24. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant aide et soins à domicile; prestations sous le nouveau régime de financement des hôpitaux (12.11.2009) (1.051)
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Spitexversorgung unter dem Regime der neuen Spitalfinanzierung (12.11.2009) (1.051)

25. Postulat du groupe CSPO, par la députée Maria **OESTER-AMMANN**, concernant: les décisions d'investissement conditionnent les coûts induits (13.11.2009) (1.052)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Maria **OESTER-AMMANN**, betreffend: Investitionsentscheide bedingen Folgekosten (13.11.2009) (1.052)
26. Motion du député (suppl.) Florian **CHAPPOT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour un Valais leader en termes de politique familiale (congé maternité) (13.11.2009) (1.053)
Motion von Grossrat (Suppl.) Florian **CHAPPOT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Damit das Wallis in Sachen Familienpolitik eine Vorreiterrolle einnimmt (Mutterschaftsurlaub) (13.11.2009) (1.053)
27. Postulat de la députée (suppl.) Virginie **CRETENAND**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour un Valais leader en termes de politique familiale (congé paternité) (13.11.2009) (1.054)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Virginie **CRETENAND**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Damit das Wallis in Sachen Familienpolitik eine Vorreiterrolle einnimmt (Vaterschaftsurlaub) (13.11.2009) (1.054)
28. Postulat du député Didier **FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant les mesures en faveur des parents d'enfants gravement malades (13.11.2009) (1.055)
Postulat von Grossrat Didier **FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Massnahmen zugunsten der Eltern schwerkranker Kinder (13.11.2009) (1.055)

29. **Heure des questions / Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

30. Interpellation urgente du groupe PLR, par le député René **CONSTANTIN**, concernant le plan de relance pour l'économie valaisanne: quel bilan pour 2009 et quelles mesures pour 2010 et 2011? (09.03.2010) (4.055)
Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat René **CONSTANTIN**, betreffend Programm zur Unterstützung der Walliser Wirtschaft: Wie sieht die Bilanz für 2009 aus und welche Massnahmen sind für 2010 und 2011 geplant? (09.03.2010) (4.055)
31. Interpellation urgente des députés Nicolas **VOIDE**, PDCB, Yves **FOURNIER**, PLR, et Xavier **MORET**, PLR, concernant récolte et stockage des pneus usés, Martigny en danger? (09.03.2010) (5.051)
Dringliche Interpellation der Grossräte Nicolas **VOIDE**, PDCB, Yves **FOURNIER**, PLR, und Xavier **MORET**, PLR, betreffend Pneurecycling: Gefahr für Martigny? (09.03.2010) (5.051)
32. Résolution urgente du groupe PDCB, par le député (suppl.) Joachim **RAUSIS**, concernant des transports publics pour tous (09.03.2010) (5.052)
Dringliche Resolution der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Joachim **RAUSIS**, betreffend öffentlicher Verkehr für alle (09.03.2010) (5.052)

33. Résolution urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Helena **MOOSER THELER** et Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), concernant: une fois de plus, les régions périphériques (09.03.2010) (5.053)
Dringliche Resolution der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** und Helena **MOOSER THELER** sowie Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, betreffend: Und wieder trifft es die Randregionen (09.03.2010) (5.053)
34. Résolution urgente du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant la suppression de lignes de bus et de cars postaux (09.03.2010) (5.054)
Dringliche Resolution der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend Streichung Bus- und Postautolinien (09.03.2010) (5.054)
35. Résolution urgente du groupe UDC, par le député (suppl.) François **PELLOUCHOUD**, concernant les sièges pour enfants jusqu'à 12 ans (09.03.2010) (2.066)
Dringliche Resolution der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) François **PELLOUCHOUD**, betreffend Kindersitz-Pflicht bis 12 Jahre (09.03.2010) (2.066)
36. Résolution urgente du groupe PLR, par les députés Yves **MABILLARD** (suppl.) et Willy **GIROUD**, concernant: la sécurité mais pas à n'importe quel prix! (09.03.2010) (2.067)
Dringliche Resolution der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Yves **MABILLARD** (Suppl.) und Willy **GIROUD**, betreffend: Sicherheit ja, aber nicht um jeden Preis! (09.03.2010) (2.067)
37. Interpellation urgente du groupe PLR, par les députés Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, André **VERNAY** et Jean-Claude **VOCAT**, concernant: quelle qualité de soins au RSV? (09.03.2010) (1.064)
Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Emmanuelle **MAYE-FAVRE** sowie die Grossräte André **VERNAY** und Jean-Claude **VOCAT**, betreffend Pflegequalität im GNW (09.03.2010) (1.064)
38. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno **PERROUD**, concernant le RSV: l'eau de la marmite est en ébullition (09.03.2010) (1.065)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, betreffend GNW: Es brodelt gewaltig (09.03.2010) (1.065)
39. Interpellation urgente de la commission thématique SAI, par les députés Jérôme **BUTTET** et Brigitte **DISERENS**, concernant le RSV: préparation à la libre circulation des patients dès 2012 (09.03.2010) (1.066)
Dringliche Interpellation der thematischen Kommission GSI, durch Grossrat Jérôme **BUTTET** und Grossrätin Brigitte **DISERENS**, betreffend GNW: Vorbereitung auf die freie Spitalwahl ab 2012 (09.03.2010) (1.066)

40. Interpellation urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** et Raymond **BORGEAT**, concernant: rififi à l'hôpital de Sierre ou grave malaise au RSV? (09.03.2010) (1.067)
Dringliche Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** und Grossrat Raymond **BORGEAT**, betreffend Gezänk im Spital Siders oder schwerwiegende Probleme beim GNW? (09.03.2010) (1.067)

Der Präsident:

Man sollte zwar den Tag nicht vor dem Abend loben, aber dennoch möchte ich Ihnen ein Kompliment aussprechen für die Disziplin, die Sie gestern an den Tag gelegt haben.

Ich hoffe, dass Sie mit dem gleichen Elan den heutigen Tag angehen, damit wir dann im Anschluss der heutigen Session die Grossratsuppe geniessen können. Die Suppe wird zwar nicht kalt gegessen, aber wir möchten, dass die Suppe dann heiss gegessen wird. Also respektieren Sie bitte Ihre Zeiten.

Soweit die kurze Einleitung und dann gehen wir direkt über zu unserem ersten Tagesgeschäft.

Traitements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

1. POSTULAT

**du député (suppl.) Stefan ANDENMATTEN (CSPO) et cosignataires
concernant la sécurité sur la route du Saastal (09.12.2008)**

(5.003 anc. 5.120)

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Stefan ANDENMATTEN (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Sicherheit auf der Saastalstrasse
(09.12.2008) (5.003 ehem. 5.120)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats haben Sie erhalten.

Das Postulat wird im Sinne der Erwägungen angenommen.

Der Autor wünscht das Wort nicht.

2. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe NANTERMED,
concernant: pour un mécanisme de préfinancement des projets de
mobilité en Valais (06.05.2009) (5.010)
(*motion transformée en postulat*)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe NANTERMED,
betreffend Mechanismus zur Vorfinanzierung von Mobilitätsprojekten
im Wallis (06.05.2009) (5.010)
(*Motion in ein Postulat umgewandelt*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat peut être accepté dans le sens des considérants; telle est la réponse du Conseil d'Etat.

Pas de remarques.

On continue.

3. POSTULAT

**des députés Claude-Alain SCHMIDHALTER, Erno GRAND,
Urs KUONEN et cosignataires concernant la fermeture totale de la route
de Finges durant la construction de l'autoroute (07.05.2009) (5.011)**

POSTULAT

**der Grossräte Claude-Alain SCHMIDHALTER, Erno GRAND,
Urs KUONEN und Mitunterzeichnenden betreffend Totalsperrung
Pfywaldstrasse während des Baus der Autobahn (07.05.2009) (5.011)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Der Staatsrat nimmt das Postulat im Sinne der Erwägungen an.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Mit der Antwort sind wir teilweise zufrieden.

Die Antwort wird allerdings sehr allgemein formuliert. Die Aussage "die Pfywaldstrasse wird nur so kurz geschlossen wie möglich" lässt einen grossen Interpretationsspielraum.

Es ist uns wirklich ein Anliegen, einen Teil des Verkehrs zu jeder Zeit durch den Pfywald abzuwickeln. Ein besonderes Merkmal muss den Velofahrern geschenkt werden. Eine sichere kapazitätsgenügende Verbindung zwischen beiden Kantonsteilen muss zu jeder Zeit garantiert werden. Und dies zwar für alle Verkehrsteilnehmer.

Im Namen der Postulanten und der Bevölkerung danke ich dem Staatsrat für all seine Bemühungen unsere Anliegen ernst zu nehmen. Unnötige Behinderungen sind zu vermeiden und Unfälle auf diesem Strassenabschnitt müssen vermieden werden.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Juste un mot pour rassurer le député Erno Grand.

Il est bien clair que nous ne pouvons pas être plus précis en l'état actuel du projet, mais j'aimerais le rassurer ainsi que tous les usagers potentiels à destination ou en provenance du Haut-Valais que tout sera fait pour maintenir au maximum le trafic durant la période des travaux.

On l'a expliqué. Ce n'est pas très simple. Il y a des questions d'emprise. Il y a des questions de sécurité du chantier. Cependant, tout ces éléments sont pris en considération actuellement et sont interprétés dans le sens d'une garantie de l'utilisation durant les travaux.

4. POSTULAT

**des députés Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, Markus TRUFFER, CVPO, et
Christoph MICHLIG, CSPO, concernant les activités cantonales dans le
cadre de l'année internationale de la biodiversité 2010
(08.05.2009) (5.015)**

POSTULAT

**der Grossrätinnen Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-
PCS), Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, sowie der Grossräte
Markus TRUFFER, CVPO, und Christoph MICHLIG, CSPO,
betreffend kantonale Aktivitäten zum internationalen Jahr
der Biodiversität 2010 (08.05.2009) (5.015)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Der Staatsrat nimmt das Postulat im Sinne der Antwort entgegen.

Danke.

Somit haben wir die Behandlungen im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt abgeschlossen und können weitergehen zu den Entwicklungen desselben Departements.

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

5. INTERPELLATION

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant
R3: l'heure de la négociation a sonné (10.11.2009) (5.035)**

INTERPELLATION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend
Dritte Rhonekorrektur: Die Stunde der Verhandlungen hat
geschlagen (10.11.2009) (5.035)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Le dépôt de cette interpellation fait suite à une séance d'information sur le sujet R3, séance à laquelle étaient invités le département et les représentants de l'Association de défense du sol agricole.

Il est clairement apparu que nous assistions non pas à un débat cherchant à trouver des solutions communes, mais à un combat entre deux visions irréconciliables par trop de dogmatisme et de rigidité de part et d'autre.

Face à un projet d'une telle ampleur, nous pensons que tout doit être tenté pour éviter un maximum d'oppositions lors de la mise à l'enquête qui ne feraient que retarder la mise en œuvre du projet et augmenter les coûts.

Le groupe libéral-radical pense qu'il est temps que le département se mette à table avec les opposants dans le but de trouver une solution commune qui satisfasse les intérêts des agriculteurs de notre canton.

Notre volonté est également confortée par l'action d'au moins dix communes riveraines qui ont commandé une étude comparative des deux variantes, étude qui englobera l'impact du projet non seulement sur le plan agricole, mais aussi sur le plan des zones à bâtir et industrielles.

Négocier plutôt que combattre, tel est notre espoir.

Nous attendons avec plaisir la position du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le Conseil d'Etat met tout en œuvre, tout ce qui est possible, pour satisfaire les demandes de toutes les entités qui ont fait des remarques lors de la consultation publique du plan d'aménagement du Rhône.

Il s'agit, en particulier, de prendre en compte les demandes du monde agricole. Ces demandes sont claires et ont été entendues par le Conseil d'Etat: il faut diminuer l'emprise sur les surfaces agricoles.

Le Conseil d'Etat défend et promeut une agriculture performante et durable dans la plaine du Rhône. Il est conscient de l'effort qui est demandé à l'agriculture dans le cadre de la troisième correction. Il est aussi conscient des pressions territoriales qui s'exercent sur les surfaces agricoles.

Le Conseil d'Etat a nommé une délégation à R3, rassemblant le président du Gouvernement, le conseiller d'Etat en charge de l'économie et de l'agriculture ainsi que moi-même. Il a décidé d'exploiter toute la marge de manœuvre possible pour adapter le projet de plan d'aménagement dans le sens des demandes faites par l'agriculture, à savoir l'économie des terres cultivables.

Ce travail de recherche de marge de manœuvre est maintenant à bout touchant. Nous avons rencontré les députés, nous avons rencontré les communes, tel que mentionné, et nous avons entendu les opposants. La délégation est allée à Berne avec ces informations et avec toutes ces demandes pour rencontrer les responsables de la Confédération.

Nous finalisons actuellement la coordination avec le Conseil d'Etat vaudois pour répondre d'une voix unique à toutes les remarques qui auront été faites dans la mise en consultation du plan d'aménagement.

Nous pourrons tout prochainement vous communiquer les résultats de cette démarche publique et politique qui, n'en doutez pas, iront dans le sens des demandes faites aussi largement que possible.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département, pour votre réponse.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune le premier groupe des élèves de troisième année du CO de Nendaz, accompagnés par leurs titulaires M^{me} Glassey et M. Fournier, et les félicite de réitérer leur courte expérience parlementaire de l'année dernière.

En effet, par ce bref passage parmi nous ce matin, vous offrez, Madame et Monsieur les professeurs, à vos élèves, l'espace de quelques instants, la possibilité de percevoir un reflet vivant de l'activité parlementaire.

Le Parlement se joint à moi pour vous souhaiter une agréable matinée.

Puisse cette rencontre éveiller votre curiosité dans le monde parlementaire.

Merci de votre présence et bonne observation à nos jeunes citoyens.

6. INTERPELLATION

**de la députée Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN concernant une
expérience de chasse sereine dans la région du Simplon (10.11.2009)**

(5.036) (en collaboration avec le DSSI)

INTERPELLATION

**von Grossrätin Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN betreffend ungetrübtes
Jagderlebnis im Simplongebiet (10.11.2009) (5.036)**

(in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Simplonpass ist der schönste Pass der Alpen. Er ist für Touristen, Sportler, Spaziergänger, Wanderer, Alpbenützer mit Schafen oder mit Kühen, für die Armee und auch für die Jäger von grosser Bedeutung.

Jeder findet hier was er braucht. Leider gibt es bei der aktiven Nutzung des Gebiets auch Reibungsflächen unter den jeweiligen Akteuren.

So kommt es regelmässig vor, dass die Armee just zu der Zeit schwere Geschütze auffährt – und sie natürlich auch einsetzt – wenn die Hochjagd anläuft. Das Wild nimmt bei den ersten Knallern Reissaus und die Jäger sind die Verlierer, da kommt Ärger auf. Den ganzen Sommer über haben sie beobachtet wo sich die Tiere aufhalten und wie sie sich bewegen. Das ist auf einen Knall alles hinfällig.

Jäger sorgen mit ihren Abschüssen für eine Regulierung der Wildbestände. Zudem bezahlt jeder Jäger zirka 900 Franken für die zwei Wochen Jagd. Das ist ihm sein Hobby, seine Leidenschaft wert. Dafür möchte er aber ungestört jagen dürfen.

Es ist darum nötig, dass man Abmachungen trifft. So hat die Simplon Bergalpe einen Dienstbarkeitsvertrag mit der Armee ausgehandelt, der den Alpbetrieb und gleichzeitig den Sommertourismus schützt. Es muss doch auch möglich sein, dass Jägerschaft und Armee aneinander vorbeikommen. Es handelt sich um zwei Wochen im Jahr.

Meine Frage lautet: Ist der Staatsrat bereit bei der Armee vorstellig zu werden, um das Anliegen der Jägerschaft im Simplongebiet zu vertreten?

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Militärpräsenz und die Militärschiessen auf dem Simplon werden von der zuständigen Behörde des eidgenössischen Departements für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport festgelegt. Der Kanton wird in diesem Verfahren nicht angehört und hat demzufolge kein Mitspracherecht. Das für die Jagd zuständige Departement wird jedoch die zuständige Militärbehörde ersuchen, den Interessen der Jäger auf dem Simplon, während der Jagdzeit, so weit als möglich Rechnung zu tragen.

Die Militärschiessen auf dem Simplon werden in entsprechenden Schiessverträgen geregelt. Diese Verträge werden zurzeit neu verhandelt, wobei nicht der Kanton, sondern die GEMEINSCHAFTEN und die Gemeinde Simplon-Dorf an diesen Verhandlungen federführend sind.

Die Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere ist diesbezüglich in Kontakt mit der Gemeinde Simplon-Dorf, um die Anliegen der Jagd und der Wildtiere so weit als möglich einzubringen.

Die Jagdstatistik der letzten Jahre (Ausnahme 2009) zeigt auf, dass die Jäger auf der Simplon Südseite jedes Jahr praktisch gleich viele Wildtiere der verschiedenen Arten erlegen. Dabei bewegt sich die Strecke im Bereich der Jagdplanung. Das Erlegen von mehr Wildtieren wäre wildbiologisch nicht wünschenswert und damit nicht nachhaltig. Der Rückgang der Strecke im Jahre 2009 ist wie die Interpellantin richtig feststellt durch den überaus harten Winter bedingt.

7. POSTULAT

du groupe PDCB, par le député Daniel EMONET, concernant la filière bois énergie – un marché à organiser (10.11.2009) (5.037)

POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel EMONET, betreffend Organisation des Holzenergie-Marktes (10.11.2009) (5.037)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:

Je prends la parole en lieu et place du député Daniel Emonet qui souffre d'une sinusite, mais qui est près de moi pour m'encourager.

En relation avec la hausse de prix des énergies, le marché du bois de feu, encore somnolent il y a peu d'années, a suivi un développement inattendu. La demande de stères de bûches, de copeaux et de pellets a connu une forte expansion tant pour approvisionner la chaudière individuelle que pour les grandes installations de chauffage à distance.

A cela s'ajoute un nouvel appel lié à des projets de dimension industrielle (centrales de production de chaleur force, usines à pellets).

Le volume de la demande suit une tendance qui laisse douter du potentiel de nos forêts à assurer un approvisionnement suffisant.

Est-il, dès lors, opportun de continuer à se réjouir, voire à encourager de nouvelles installations?

Le canton, s'agissant de politique énergétique et de promotion d'énergies renouvelables, doit se préoccuper de cette situation et jouer un rôle de coordination. Il est important que les consommateurs actuels et futurs soient clairement informés sur le potentiel d'approvisionnement à long terme du marché et que celui-ci soit plus transparent et mieux organisé.

Au-delà de l'intérêt pour le petit consommateur de profiter d'un marché de proximité, il s'agit de considérer le produit bois comme un produit industriel qui a son rôle à jouer dans la politique énergétique cantonale.

Faut-il vous rappeler que, lors de la session de juin 2009, nous avons accepté un crédit supplémentaire de 5,5 millions de francs pour l'approvisionnement énergétique renouvelable en plus des subventions ordinaires allouées dans le cadre de la relance économique?

Mais, faut-il se réjouir de l'effort financier consenti si nous ne cherchons pas à valoriser une des précieuses matières à notre disposition, soit le bois? Quelle crédibilité aurions-nous de favoriser l'investissement dans des centrales à bois de petites ou grandes échelles sans se préoccuper de leur approvisionnement?

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de fixer les conditions cadres qui permettront d'améliorer le fonctionnement de la filière bois dans notre canton.

Dans ce contexte, il est impératif d'entreprendre une étude des besoins en combustible à base de bois, notamment en se fondant sur les demandes de subventions et les déductions fiscales liées à l'installation du chauffage à bois, et de déterminer quel est le potentiel d'approvisionnement en bois de feu indigène et dans quelle mesure on peut développer sa production.

Cela aurait comme avantage une amélioration et le développement de la gestion de nos forêts par la valorisation du feu de bois, une gestion efficiente des déchets produits par les entreprises de charpente, les menuiseries et les ébénisteries, ainsi que la création de places de travail, sans compter la diminution de l'importation des matières premières coûteuses et polluantes.

C'est pourquoi je vous demande, Chers collègues, de nous soutenir dans cette démarche.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

8. POSTULAT

des députés Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, Diego WELLIG, CSPO, et Serge METRAILLER, PDCC, concernant l'aménagement complet des NLFA (10.11.2009) (5.038)

POSTULAT

der Grossräte Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, Diego WELLIG, CSPO, und Serge METRAILLER, PDCC, betreffend Vollausbau NEAT (10.11.2009) (5.038)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Die NEAT Lötschberg ist ein voller Erfolg. Wer hätte dies gedacht? Die Auslastung des Tunnels ist nahezu 100 Prozent und der Tourismus profitiert in vollen Zügen.

Für die Tagestouristen ist das Wallis die Endstation der S-Bahn von Bern, wir sind nicht das Entwicklungsgebiet des Mittellandes, sondern das Erholungsgebiet. Wirtschaftsförderung par excellence. Auf einmal ist das Wallis mitten in der Schweiz.

Hingegen bei Störungen oder im Falle von Unterhaltsarbeiten ist halt hie und da das Loch zu. Auch das verkraften wir. Wenn das aber so weitergeht, werden wir dann noch zur Hauptstadt der Schweiz werden. Der Teilausbau der NEAT Lötschberg ist jedoch ein grosser Hemmschuh und dieser wird mit den Jahren immer grösser werden.

Jetzt geht es aber darum die Zukunft zu gestalten und die bestehenden Vorteile noch besser zu nutzen und die Ausgangslage für die Zukunft auf zwei Beine zu stellen und nicht nur auf einer grossen Einspurstrecke.

Zwei Beine werden das Laufen bzw. das Fahren der Züge in Zukunft verbessern und auch grosse Unterhaltsarbeiten wird man dann eines Tages auch elegant ausführen können. Die Kantonsregierung muss mit den verschiedenen Kantonen, welche am Korridor Lötschberg liegen und in enger Zusammenarbeit mit den Kantonen der Westschweiz den Vollausbau fordern. Die Kantonsregierung wird hiermit gefordert mit den eidgenössischen Parlamentariern des Kantons und den umliegenden Kantonen das geeignete Vorgehen sofort zu bestimmen, damit das Anliegen Vollausbau Lötschberg im Bundesparlament mit Vehemenz gefordert und vertreten werden kann.

Man muss die Sache an die Hand nehmen, denn von alleine kommt nichts. Es müssen nun konkrete Taten folgen und die Regierung muss den Lead in der Sache übernehmen. Eine starke Lokomotive muss vor den Zug am besten in Doppeltraktion gespannt werden. Dieses Vorgehen ist erforderlich, damit die nötigen Geldmittel reserviert werden können, denn der Gotthardstrassentunnel wartet bereits.

Im Walliser Bote der letzten Woche legte der Exchef der SBB Personenverkehr, Herr Blumenthal dar, dass der Vollausbau erst in 20 bis 30 Jahren kommen wird. Das Motto muss also gelten, vorwärts marsch.

Wer übernimmt die erste Lokomotive? Da vorne hat es fähige Personen und wenn diese überlastet sind, dann muss man halt einen starken oder eine starke bestimmen.

Entre parenthèses, la transversale alpine du Lötschberg est un grand succès déjà. Le futur doit être bâti. L'accomplissement de cette transversale alpine est une affaire valaisanne et profite à tout le canton.

Also hoffen wir, es ist nicht zu spät und springen noch auf den letzten Nachtzug.

Vielen Dank für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

9. INTERPELLATION
du groupe PLR, par le député Aldo RESENTERRA, concernant la CGN:
touché coulé (10.11.2009) (5.039)

INTERPELLATION
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Aldo RESENTERRA, betreffend
CGN: getroffen und versenkt (10.11.2009) (5.039)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Divers quotidiens romands ont fait état de difficultés financières que connaîtrait la Compagnie générale de navigation (CGN). Ces articles évoquaient divers problèmes liés à la trésorerie autant qu'à la gestion générale.

Suite à ces informations divulguées par la presse, chaque député a reçu par courrier une lettre intitulée "La vérité sur la CGN". Cette lettre démontrait, en dix points, que les articles précités étaient tendancieux, mal documentés, voire erronés.

Le canton du Valais est un partenaire de cette compagnie de transport public et la subventionne à juste titre, il me semble. Soutenir ces compagnies publiques de transport, qu'elles soient routières, ferroviaires ou de navigation, relève de l'évidence, car c'est un besoin justifié et nécessaire pour le citoyen.

Les questions posées par cette interpellation sont, néanmoins, légitimes.

Si quelques soucis sont avérés, il faut aujourd'hui nous en faire part. Cela permettra de nous rassurer et, dans la mesure du possible, d'en accepter les conséquences. Lors de l'élaboration des prochains budgets, cette vision claire évitera beaucoup de discussions.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Comme il vient d'être expliqué, au cours du second semestre de 2009, la presse et d'autres médias se sont fait l'écho de rumeurs sur l'avenir de la CGN (Compagnie générale de navigation sur le lac Léman).

Il convient de rappeler que cette entreprise a connu quelques gros soucis financiers lors de l'exercice 2008 en raison d'un budget insuffisamment consolidé conjugué à l'explosion des coûts des carburants.

Cette situation exceptionnelle a conduit cette entreprise à dépasser largement son budget provisionnel, ce qui a entraîné des pertes financières nettement supérieures à ce qui avait été pressenti. Les charges assurées par les trois cantons ont ainsi connu une hausse significative de plus de 3,1 millions.

En janvier 2009, la CGN a soumis aux services cantonaux de Vaud, Genève et du Valais un plan financier 2009-2018 réactualisé, impliquant dès 2011 une très forte augmentation des subventions de la part des cantons. Ainsi, la contribution des trois cantons, qui s'était élevée en 2007 à 7,2 millions, devrait, selon le plan présenté par la CGN, atteindre le montant de 12 millions environ après la mise en œuvre du programme d'investissements actuellement à l'étude.

A la lumière de ces éléments, les trois cantons appelés à couvrir les principales pertes d'exploitation (le Valais pour 6,53%) ont commandité un audit externe et neutre. Celui-ci avait pour but de proposer des mesures permettant de maîtriser la croissance des contributions du canton et d'évaluer les pistes pour une adaptation de la structure de cette entreprise.

Les conclusions de l'expert mandaté ont été de recommander d'analyser quelques modèles d'organisation qui permettraient de mieux séparer les tâches confiées à la CGN, à savoir:

- transports publics,
- aide au développement touristique et
- conservation du patrimoine.

Les responsables de la CGN ont accepté les conclusions de l'audit commandé par les cantons et se sont mis à la tâche pour proposer un modèle d'organisation répondant tant aux attentes des commanditaires de l'entreprise, direction et personnel que des clients actuels et futurs de la CGN.

Ce travail demande une importante réflexion à l'échelle de l'entreprise. Les trois cantons sont tenus régulièrement informés. Les responsables de la CGN entendent pouvoir aller de l'avant avec leur soutien de la manière suivante:

- avant l'été 2010, propositions et choix de structures pour assurer l'avenir de la CGN;
- avant septembre 2010, validation de ce choix par les cantons concernés;
- dès septembre 2010, mise en œuvre.

Comme les trois cantons sont impliqués dans cette affaire, les Exécutifs concernés entendent donner réponse de manière uniforme et concertée sur les choix qui seront faits.

Le Grand Conseil valaisan sera donc informé dans le cadre de la présente interpellation à la fin de l'été 2010 sur le choix d'organisation qui aura été proposé par la direction et le conseil d'administration de la CGN.

Pour ce qui concerne l'Etat du Valais, nous entendons maintenir et défendre une utilisation rationnelle des moyens de desserte par le Léman des communes de Port-Valais et de St-Gingolph.

Rappelons pour information que l'Etat du Valais verse à la CGN une subvention qui s'est montée pour l'exercice 2009 (état provisoire – nous attendons le décompte définitif) à 450'000 francs et à 573'000 francs pour 2008.

Compte tenu de ces démarches à mener par la CGN et la nécessaire coordination intercantonale encore à assurer, nous vous proposons de répondre ultérieurement par écrit à cette interpellation qui pourrait prendre la forme d'une question écrite.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département, pour la réponse.

10. INTERPELLATION
du député Markus TRUFFER, CVPO, concernant:
qu'en est-il du tunnel du Vispताल? (10.11.2009) (5.040)

INTERPELLATION
von Grossrat Markus TRUFFER, CVPO, betreffend:
Quo vadis Vispतालtunnel? (10.11.2009) (5.040)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Wenn ich als Motorradfahrer im Smog des Vispतालtunnels plötzlich vom Sattel kippen sollte, wäre das – ich bin ja der Älteste in diesem Saal – kein grosser Verlust. Möglicherweise schaden aber die ungenügend weggesogenen Abgase auch anderen Tunnelbenutzern. Was aber weit schlimmer wiegen könnte, ist das Gerücht, die Befürchtung, dass der Tunnel während der Bauzeit der Umfahrung Süd der A9 für Jahre geschlossen wird.

Die Verkehrsprobleme würden dann in und um Visp wieder unerträgliche Ausmasse annehmen. Die Tourismuskreise in den beiden Vispतालern mit den Enddestinationen Zermatt und Saas Fee machen sich bereits grosse Sorgen. Ebenso die aus den Tälern in Richtung Visp, Sitten und Brig fahrenden Arbeitnehmer.

Ich bitte Sie, Herr Staatsrat, mit auf die vier Fragen meiner Interpellation klärende Antworten zu geben.

Danke Herr Staatsrat, danke für eure Aufmerksamkeit, liebe Kolleginnen und Kollegen.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Der Vispertaltunnel wurde vor 15 Jahren gemäss den damals rechtskräftigen Normen gebaut. Gegenwärtig wird er bidirektional für die Zufahrt zu den Vispertälern betrieben. Im Rahmen des Baus der Südumfahrung von Visp durch die A9 wird letzterer vollständig in einen unidirektionalen Autobahntunnel mit zwei Fahrstreifen umgestaltet.

Während des Baus der Autobahn wird dieser Tunnel unter bestmöglicher Verwendung der bestehenden elektromechanischen Einrichtungen bewirtschaftet. Eine bedeutende Verbesserung der Sicherheit wurde in den Jahren 2007/2008 vorgenommen. Zwischen dem Vispertaltunnel und dem Pilotstollen der zukünftigen Autobahn Nordröhre wurden Querverbindungen ausgebrochen. Diese so genannten Querschläge erlauben im Brandfall die Evakuierung von Personen.

Die ersten Arbeiten beginnen in fünf Jahren mit dem Durchstich des Anschluss zwischen dem bestehenden Tunnel und den neuen Tunnels der A9. Eine genaue Planung der Arbeiten mit dem Ziel, im Rahmen des Möglichen, die Schliessung des Vispertaltunnels zu verhindern, wird vorgenommen.

Der Umbau des Vispertaltunnels ist nach heutigem Projektsteuerungsplan ab dem dritten Quartal 2015 vorgesehen. Diese Umbauarbeiten und damit die Schliessung des Vispertaltunnels, werden erst nach Eröffnung der Nordröhre des Tunnels Visp gemacht. Zu diesem Zeitpunkt werden die Röhren des Tunnels von Eyholz in Betrieb stehen. Bei sofortigem Beginn der Umbauarbeiten würde der gesamte Verkehr aus den Touristenorten wieder durch Visp fahren müssen. Kürzere Schliessungen bleiben indessen unumgänglich. Sie werden ausserhalb der Touristensaison vorgesehen.

Ein sorgfältiger Unterhalt der Installationen wird es ermöglichen, die Staub- und Schlammeinwirkungen im Rahmen des Möglichen zu beschränken. Mit der Inbetriebsetzung des Förderbandes von Staldbach nach Goler sollte die Beförderung der Ausbruchmaterialien mittels Lastwagen durch den Vispertaltunnel stark eingeschränkt werden.

Die Tunnelstruktur sowie die elektromechanischen Einrichtungen des Tunnels werden im Rahmen des Autobahnbaus der A9 gänzlich ausgebaut.

Dagegen kommt eine Wiedereinrichtung der bestehenden Installationen nicht in Frage, da dies für eine solch kurze Lebensdauer sehr kostspielig wäre.

11. POSTULAT
du député (suppl.) Marcel ZENHÄUSERN, CVPO, et cosignataires
concernant l'achèvement de la A9 dans le Haut-Valais en 2018/2019
(11.11.2009) (5.041)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Marcel ZENHÄUSERN, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Fertigstellung der A9 im Oberwallis
2018/2019 (11.11.2009) (5.041)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Im Namen des Postulanten Zenhäusern entwickle ich das vorliegende Postulat.

Die Nichtfertigstellung der A9 kostet die Oberwalliser, aber auch die Unterwalliser Wirtschaft jährlich Millionen von Franken. Wirtschaft, Tourismus und Gewerbe brauchen ein modernes Strassennetz. Seit der Einweihung der A9 in Siders sind nun rund 12 Jahre ins Land gezogen und im Oberwallis warten wir immer noch auf eine richtungsgetrennte Strasse und eine Strasse, die nicht mitten durch jedes Oberwalliserdorf führt.

Gute Verbindungen zwischen den Zentren und den Randregionen fördern nicht nur die Wirtschaft, sie liegen auch in der Stossrichtung der kantonalen Strategie der dezentralen Besiedelung und des kantonalen Zusammenhalts.

Herr Staatsrat Melly hat im Dezember 2009 erklärt, dass das ASTRA nun endlich auf eine Fertigstellung der A9 drängt und dass der Staatsrat ebenfalls alles daran setzt, die Autobahn im Oberwallis bald möglichst dem Verkehr zu übergeben. Wir verstehen, wenn das Baugewerbe die vom ASTRA geforderten grossen Baulose nicht gerne sieht. Eine mögliche Lösung könnte sein, kleinere Lose auszuschreiben. Das Gesamtvolumen der jährlich ausgeschriebenen Lose dürfte aber das jeweils benötigte Jahresvolumen nicht unterschreiten. Bei einem Restbetrag für die Fertigstellung der A9 von zirka 2,7 Milliarden Franken ist es eine Milchbüchleinrechnung wie hoch die jährlichen Investitionen sein müssten, wollen wir den vom Staatsrat mehrmals verschobenen Zeitpunkt für eine Inbetriebnahme der A9 im Jahre 2018/19 erreichen.

Sollte allerdings die Höhe der Investitionen der vergangenen Jahre von 150 Millionen – in den meisten Jahren waren es jedoch wesentlich weniger zur Regel werden – dürfte die Fertigstellung der A9 kaum vor dem Jahr 2030 verwirklicht sein.

Oder wollen wir warten bis das ASTRA die Geduld verliert und den Bau der A9 selber in die Hand nimmt? Ob dieses Vorgehen vorteilhaft für unser Baugewerbe ist, darf bezweifelt werden.

Im Jahr 2020 ist vorgesehen, den Gotthardtunnel einer Totalrevision zu unterziehen. Ursprünglich war diese Revision für zehn Jahre später, also für 2030 geplant. Diese Reparaturarbeiten benötigen mindestens eins bis zwei Jahre, in welchen der Gotthardtunnel nicht befahrbar ist. Diese Tatsache wird mit Sicherheit einen grossen Anstieg des Durchgangsverkehrs durch das Wallis und über den Simplon mitbringen und somit unseren Strassen, die durch die Dörfer der Talebene führen, eine unerträgliche Mehrbelastung bringen. Ich frage, wollen wir das? Nein wir wollen das nicht.

Aus diesen Gründen fordern wir den Staatsrat in aller Dringlichkeit nochmals auf, an seiner Strategie A, d.h. Fertigstellung der A9 bis ins Jahr 2018/2019 festzuhalten.

Zum Problem Riedbergtunnel hat der Chef für Nationalstrassenbau, Herr Jean-Pierre Jaeger im Walliser Bote vom 6. Januar 2010 versichert, dass man kurz vor einer Lösung stehe und man in wenigen Wochen sagen könne, wie das weitere Vorgehen aussehen werde. Wir hoffen, dass aus Wochen nicht Monate oder gar Jahre werden.

Zum Schluss noch ein Beispiel wie ein Oberwalliserdorf unter dem enormen Strassenverkehr leidet.

Das Dorf Turtmann. Täglich fahren während den Hauptverkehrszeiten zirka 15'000 Fahrzeuge oder zu Spitzenzeiten weit über 1'000 pro Stunde mit einer Geschwindigkeit von mindestens 50 km/h mitten durch den Dorfkern. Zehn Prozent davon sind Lastwagen und viele wiederum 40 Töner. Diese sind ebenso mit einer Geschwindigkeit von 50 km/h unterwegs, was eine nicht zu unterschätzende Gefahr für die Bevölkerung bedeutet. Ein Umstand, der die Lebensqualität mindert und der Attraktivität des Dorfes schadet.

Zu diesem Problem erwarten wir vom Staatsrat, dass er an seinem im Mai 2009 selbst gesteckten Ziel, die Inbetriebnahme des Teilstücks Leuk – Gampel, im Jahr 2017 festhält und den Dörfern Agarn und Turtmann und teilweise auch Gampel Entlastung bringt.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

12. INTERPELLATION
du député Albert PITTELOUD, UDC, et cosignataires concernant
le frein aux dépenses et/ou coupes sombres au gaspillage
(12.11.2009) (5.042)
INTERPELLATION
von Grossrat Albert PITTELOUD, UDC, und Mitunterzeichnenden
betreffend Ausgabenbremse und/oder drastische Massnahmen
gegen die Verschwendung (12.11.2009) (5.042)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

Malgré toute la propagande dont a bénéficié le projet R3, il n'en demeure pas moins que les graves carences du projet officiel liées à l'absence de concept réalisable dans des délais et des coûts acceptables demeurent entières.

Le projet initialement budgété à 800 millions a explosé, comme mentionné dans le rapport de synthèse, à 2,6 milliards de francs. Avec un tel coût, seule la première partie bénéficiera partiellement du financement fédéral pour la correction des cours d'eau, la deuxième et la troisième n'en bénéficieront que très peu ou pas du tout. Cette perspective a été

évoquée par le Dr Alfred Rey, délégué aux questions financières des cantons (voir le Nouvelliste du 25 novembre 2009). Pour mémoire, le ratio imposé par la Confédération est de 1 franc d'investissement pour 5 francs de dégât potentiel.

La dérive évolutive des coûts et les délais de réalisation est d'ordres technique et juridique. Pour imposer l'élargissement, les responsables R3 ont fait croire aux COREPIL et à l'ensemble des responsables politiques que l'élargissement précisément est indispensable à la sécurisation du Rhône et que, juridiquement, la loi nous y oblige, d'où la formule qui s'apparente à un droit de veto: l'élargissement est non négociable. Par ces procédés, les responsables du projet R3 se sont attribués le pouvoir d'établir un cahier des charges sur-mesure, excluant toute autre solution et toute comparaison crédible.

Ces deux arguments ne résistent pas à l'analyse, Monsieur le conseiller d'Etat. Techniquement, ils sont formellement démentis par les études mandatées par les communes sur le parcours du Rhône de Chippis à Martigny qui prouvent la faisabilité de l'approfondissement général du Rhône. Juridiquement, l'avis de droit dont nous disposons indique clairement que, dans la proportionnalité, l'approfondissement prime sur l'élargissement. Pour le surplus, voilà ce que je retire de l'avis de droit de mon ami et collègue Edmond Perruchoud, avocat, docteur en droit et enseignant honoraire de l'Université de Genève:

- Selon la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau du 21 juin 1991, article 2, sous la note marginale "Compétence": "La protection contre les crues incombe aux cantons" et non à la Confédération.
- L'article 3 de ladite loi, sous la note marginale "Mesures à prendre", confère *expressis verbis* la compétence aux cantons. Ce sont les cantons qui décident quelles mesures prendre, quel choix.
- Selon la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, article 3: "Le paysage doit être préservé. Il convient notamment: a) de réserver à l'agriculture suffisamment de bonnes terres cultivables."
- Toujours selon l'article 4 de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau: "Lors d'intervention dans les eaux, leur tracé naturel doit être autant que possible respecté ou, à défaut, reconstitué..." Alors, le tracé naturel du Rhône, ça fait 70 ans qu'il est comme ça.
- Le fait que l'approfondissement pourrait être réalisé sur une dizaine d'années alors que l'élargissement exigerait 40 années fait croître le risque de manière exponentielle.
- Prolonger le danger sur trois décennies est une faute, du fait de la violation du principe de précaution. La responsabilité n'est, de ce fait, pas seulement politique, mais aussi civile, voire pénale. Il est évident que les communes qui disposent aujourd'hui d'un projet qui permettrait d'être réalisé en 10 ans vont se retourner contre l'Etat au cas où, après les 10 ans, il y aurait des dégâts.

Mon avis de droit personnellement ici de primaire, vous avez été à Berne et vous avez rencontré le Service de l'environnement. Vous leur avez demandé qu'est-ce qu'il fallait faire. Bien évidemment, le Service de l'environnement va vous dire: mais il faut élargir le maximum. Si vous aviez été à Rome et si vous aviez demandé au Pape si Dieu existe, on vous aurait également répondu oui. C'est exactement la même chose. Mais, il n'y a aucune loi civile

– je dis bien civile – qui oblige de croire en Dieu et il n'y a aucune trace, aucun article dans cette loi qui dit qu'il faut élargir les cours d'eau, qui oblige l'élargissement des cours d'eau.

Par ces négations techniques et juridiques montées de toutes pièces par les responsables R3, on se retrouve avec un projet pharaonique de 2,6 milliards de francs, réalisable sur 40 ans et qui ampute notre patrimoine foncier de 1'000 ha...

Le président:

Monsieur le député, vous arrivez bientôt au bout?

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

Oui, oui, je finis maintenant.

En comparaison, la solution approfondissement ne coûte que 800 millions et peut être réalisée en 10 ans vu la simplicité des travaux à effectuer et les mises à l'enquête publique grandement facilitées, car la quasi-totalité des travaux s'effectue dans le lit et sur les berges du Rhône propriété de l'Etat.

En conséquence, afin d'éviter des malentendus et des polémiques stériles, il est impératif de ramener le débat sur le terrain des réalités en comparant les deux solutions sur la base d'un cahier des charges réunissant les deux parties et, si nécessaire, en recourant à une expertise extérieure. L'objectif final est de disposer d'un concept réalisable dans des délais et à un coût raisonnables...

Le président:

Merci, Monsieur le député, pour votre intervention!

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

Je termine l'intervention!

Vu les enjeux financiers, sécuritaires et environnementaux très importants...

Le président:

C'est plutôt la réponse qui nous intéresse!

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

..., les cosignataires de cette interpellation osent espérer que le Conseil d'Etat opte pour la comparaison intégrale des deux variantes.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je passe directement la parole à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Est-ce qu'il existe dans le code civil un article de loi nous obligeant à croire ce que dit M. Pitteloud!

Je ne vais pas reprendre point par point tout ce qui a été évoqué, il y a beaucoup de choses.

J'ai appris le coût final ce matin. Je l'ignorais. Je vous remercie de cette information.

Je ne reviendrai pas sur certaines allégations. Les expertises extérieures ont été amenées. Les rencontres ont été organisées.

Enfin, bref, je vais peut-être simplement reprendre la réponse que j'ai préparée à votre interpellation, interpellation qui, *in globo*, aborde une nouvelle fois la solution de l'approfondissement en tentant de l'opposer comme solution unique au plan d'aménagement de l'Etat.

Nous comprenons et sommes d'accord avec la volonté de diminuer l'emprise du projet sur les surfaces agricoles. Nous en avons parlé tout à l'heure. Nous faisons tout pour aller dans ce sens avec la délégation du Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat *in corpore*.

Par contre, la remise en cause, telle qu'elle est faite, du principe d'aménagement du fleuve présenté dans le PA-R3 est une voie que nous ne pouvons pas suivre.

Il y a un peu plus d'une année, M. Jean-Jacques Rey-Bellet avait d'ailleurs répondu, avec l'accord du Conseil d'Etat, l'appui d'experts neutres, point par point à toutes les questions sur le sujet, questions que vous nous posez à nouveau aujourd'hui. Les réponses ont donc été données.

Nous rappelons simplement que le Conseil fédéral, lui aussi interpellé sur cette question, a répondu que cette solution n'était pas durable pour la sécurité, qu'elle avait un impact trop fort sur la nappe phréatique et qu'elle n'améliorait pas l'état naturel du fleuve.

Au final, cette proposition, ne vous en déplaise, ne satisfait pas aux bases légales.

Elle n'est d'ailleurs pas non plus soutenue par les experts, pas plus par l'expert de la nappe, le professeur Zwahlen, que celui de l'hydraulique, le professeur Minor, qui tous deux préconisent la mise en œuvre de la solution préconisée dans le PA-R3.

Nous remarquons, cependant, que les idées évoluent et que les opposants parlent aujourd'hui d'une légère adaptation du lit du Rhône, d'un élargissement modéré et d'améliorations environnementales. Finalement, on se rapproche de plus en plus de la solution préconisée par le plan d'aménagement, combinant des abaissements du fond avec des élargissements et des renforcements de digues. Ce n'est quand même pas un hasard et nous avons nous-mêmes abouti à cette solution après avoir étudié toutes les autres durant maintenant plus de 20 ans.

C'est pour cela que nous sommes convaincus aujourd'hui que le PA-R3, avec les marges de manœuvre qu'il permet, présente la voie à suivre.

Pour ce qui est de la question de l'économicité et de la rapidité de mise en œuvre, la réponse est simple. La solution préconisée par le plan d'aménagement est la seule qui satisfait les bases légales, peut faire l'objet de dossiers d'enquête que le Conseil d'Etat peut légitimement adopter et qui, finalement, pourra être construite. Ce n'est pas le cas de

l'alternative proposée. Ce n'est pas simplement le Département fédéral de l'environnement qui le souligne, mais ce sont également le Département fédéral de l'agriculture et celui de l'aménagement du territoire.

Les prétendus avantages économiques n'ont pas de sens pour une solution qu'on ne peut pas mettre en œuvre.

La voie de la solution est donc globalement donnée par le plan d'aménagement, mais le projet doit encore être amélioré. Les responsables sont chargés de se concentrer sur cette marge de manœuvre et sur cette optimisation pour en tirer le maximum, pour l'adapter au mieux, pour que la troisième correction apporte le plus grand bénéfice possible à la population valaisanne d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain.

Je vous remercie.

13. RESOLUTION
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée
Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, et cosignataires concernant: pour une
initiative du canton du Valais en faveur d'une interdiction des
"Gigaliners" en Suisse (13.11.2009) (5.043)
(en collaboration avec le DSSI)

RESOLUTION
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin
Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, und Mitunterzeichnenden betreffend:
Für eine Standesinitiative des Kantons Wallis für ein Verbot von
"Gigalinern" in der Schweiz (13.11.2009) (5.043)
(in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

So genannte "Gigaliner" sind bis zu 25 m lange und bis zu 60 Tonnen schwere Lastwagen. Die EU-Kommission prüft zurzeit, ob sie diese Riesenlaster flächendeckend auf ihren Transitachsen zulassen will.

Die Schweiz hat sich mit der Annahme der Alpeninitiative zum Ziel bekannt, den Transitverkehr von der Strasse auf die Schiene zu verlagern. Seit 14 Jahren warten wir auf die Umsetzung.

Monstertrucks gefährden die Sicherheit aller anderen Verkehrsteilnehmer. Weiter behindern Gigaliner durch ihre Länge den Verkehr. Und schliesslich werden durch die 60 Töner neue Kosten in Bau und Unterhalt der Strassen, Kreisell und Brücken anfallen, Geld, das andernorts dann fehlen wird.

Insgesamt tragen Monstertrucks nicht zu einer nachhaltigeren Entwicklung des Güterverkehrs bei. Laut Angaben aus Deutschland könnte die EU-Richtlinie schon in einem Jahr spruchreif sein. Es ist daher sehr wichtig, früh genug gegen eine Zulassung von GigaLinern Stellung zu beziehen und damit auch die für den Kanton wichtige Verlagerungspolitik des Güterverkehrs zu stützen.

In insgesamt 19 Kantonen wurden bis heute schon Vorstösse gegen GigaLinier eingereicht. Die bis jetzt behandelten Vorstösse wurden allesamt angenommen.

Mit der vorliegenden Resolution beauftragt der Grosse Rat den Staatsrat unverzüglich und allenfalls in Zusammenarbeit mit den anderen Gebirgskantonen, in Bern eine Standesinitiative mit folgendem Antrag einzureichen: "Der Bund wird aufgefordert, GigaLinier in der Schweiz unter keinen Umständen zuzulassen".

Ich danke Ihnen allen für Ihre Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Das Wort wird nicht gewünscht.

Bevor wir jedoch zur Abstimmung kommen, erteile ich dem Herrn Departementvorsteher das Wort für eine Stellungnahme.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Très brièvement.

Le Gouvernement valaisan partage le souci des intervenants concernant cette augmentation de poids et de dimension des véhicules autorisés en Suisse.

Vous savez que nous avons passé de 28 à 40 tonnes. Il y a eu des adaptations importantes du réseau routier consécutives à cette décision. Et on a quand même opté pour une limitation à 32 tonnes dans la plupart des vallées latérales.

L'ouverture aux 60 tonnes au niveau suisse serait extrêmement défavorable pour notre canton de montagne qui, de par sa topographie, ne pourrait pas adapter son réseau local à ces nouvelles exigences. De plus, cette ouverture aux 60 tonnes serait en totale contradiction avec la finalité des grands projets ferroviaires en cours. On a encore souligné tout à l'heure l'importance de terminer rapidement le Lötschberg, ce qui semblerait plus intelligent que d'ouvrir les routes aux 60 tonnes.

Dans un communiqué du 15 septembre 2009, l'ASTAG s'est prononcée clairement contre cette augmentation.

Nous avons, au niveau de la Conférence des chefs des Départements des transports de Suisse occidentale et du Tessin, pris une position allant dans le même sens, il y a quelques jours.

Il est bien clair que pour donner suite à cette résolution, le Gouvernement interviendra à la fois au sein des conférences nationales des directeurs cantonaux et directement auprès de la Confédération.

En cas d'une éventuelle consultation officielle dans le futur, une réponse négative et dûment motivée sera donnée.

Je vous remercie.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Wir kommen somit zur Abstimmung über diese Resolution.

Par 113 voix et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 5.043 de la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

**14. INTERPELLATION
de la députée (suppl.) Irmina IMESCH-STUDER, CSPO, et cosignataires
concernant l'état de la digue du Rhône – un obstacle pour les personnes
handicapées (13.11.2009) (5.044)**

**INTERPELLATION
von Grossrätin (Suppl.) Irmina IMESCH-STUDER, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Zustand Rhonedamm – ein Hindernis
für Behinderte (13.11.2009) (5.044)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht gewünscht.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Zwischen Leuk und Raron führt heute der Radweg Nr. 1 teilweise auf klassierten Kantonsstrassen und teilweise auf der Dammstrasse entlang der Rhone. Die genaue Route ist beschildert und signalisiert. Somit hat der Kanton seine Pflicht zum Bau eines Radwegs auf diesem Abschnitt gemäss Artikel 9 des Strassengesetzes erfüllt.

"Tandem 91" ist eine gemeinnützige Organisation. Sie verleiht in Gampel Spezialvelos für Behinderte und Senioren. Diese Organisation möchte nun zwischen Unter Getwing und Raron durchgehend die bestehende Dammstrasse als Veloweg benützen.

Grundsätzlich ist dies möglich, dabei ist jedoch folgendes zu berücksichtigen:

Die Zu- und Abfahrten auf die Dammstrasse sind Gemeindestrassen, die mehrheitlich mit Barrieren gesperrt sind. Es muss mit den jeweiligen Standortgemeinden Gampel-Bratsch, Turtmann, Steg-Hohtenn, Niedergesteln und Raron die Möglichkeit einer Aufhebung der Barrieren besprochen werden. Der Staatsrat kann nicht über die Gemeindestrassen verfügen.

Im Rahmen des Projekts der 3. Rhonekorrektur ist der Radweg auf der rechten Uferseite, d.h. nördlich der Rhone geplant. Es wird jedoch noch eine geraume Zeit dauern, bis auf diesem Abschnitt die Rhonekorrekturarbeiten ausgeführt werden.

Für die Signalisation ist nicht der Staatsrat, sondern die kantonale Strassensignalisationskommission zuständig. Ein entsprechendes Gesuch wird von dieser Kommission behandelt.

Die Zufahrten auf die Holzbrücke in Steg sind von der Gemeinde Steg-Hohtenn angepasst worden, sodass sie für die Velo- und Rollstuhlfahrer kein Risiko mehr darstellen.

Sofern mit den Standortgemeinden eine Lösung gefunden wird, ist der Kanton bereit, für seinen Teil die Unterhaltsarbeiten auf der Dammstrasse auszuführen. Die Dammstrasse zu asphaltieren ist jedoch dabei nicht vorgesehen. Für den Unterhalt der Gemeindestrassen ist die jeweilige Standortgemeinde zuständig.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département, pour la réponse.

Wir haben somit die Entwicklungen des Departements abgeschlossen.

Wir unterbrechen die Sitzung für eine Rekordmeldung.

Sie haben bis heute bei unserem Büro 80 Interventionen hinterlegt. Das ist ein neuer Rekord und ich wäre Ihnen dankbar, wenn Sie dann Ihren eingegebenen Interventionen auch die nötige Aufmerksamkeit schenken und dass Sie auch aufmerksam zuhören.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune le deuxième groupe du CO de Nendaz composé d'élèves de troisième année accompagnés par leurs titulaires, MM. Broccard et Bollin, et les félicite de réitérer leur courte expérience parlementaire de l'année dernière.

En effet, par ce bref passage parmi nous ce matin, vous offrez, Messieurs les professeurs, à vos élèves, l'espace de quelques instants, la possibilité de percevoir un reflet vivant de l'activité parlementaire.

Le Parlement se joint à moi pour vous souhaiter une agréable matinée.

Puisse cette rencontre éveiller votre curiosité dans le monde parlementaire.

Merci de votre présence et bonne observation à nos jeunes citoyens.

Traitements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

15. POSTULAT

des députés Grégoire RABOUD (suppl.) (SPO), Marc-Henri GAUCHAT (GRL) et Jérôme BUTTET (PDCB) concernant: promouvoir la relève des médecins généralistes (de premier recours) (12.02.2009) (1.014 anc. 2.163)

POSTULAT
der Grossräte Grégoire RABOUD (Suppl.) (SPO),
Marc-Henri GAUCHAT (GRL) und Jérôme BUTTET (PDCB)
betreffend Hausarzt-Nachwuchs (12.02.2009) (1.014 ehem. 2.163)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

La parole n'est pas demandée.

16. MOTION
du groupe CSPO, par la députée Graziella WALKER SALZMANN,
concernant faire triompher celles et ceux qui veulent voter
(06.05.2009) (1.017)

MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Graziella WALKER SALZMANN, betreffend
Wählerwillen zum Durchbruch verhelfen (06.05.2009) (1.017)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats, Annexes-Beilagen p. ss.)

Der Präsident:

Der Staatsrat schlägt vor die Motion abzulehnen und in ein Postulat umzuwandeln.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO-Fraktion hat zur Kenntnis genommen, dass der Staatsrat das Anliegen der CSPO nicht teilt. Deshalb verstehen wir nicht warum man die Motion nun in ein Postulat umwandeln will und daher verlangen wir die Abstimmung.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le Gouvernement aimerait, avant ce vote, apporter quelques éclaircissements.

Existe-t-il une règle aussi simple que celle qui, aujourd'hui, est en vigueur: une enveloppe, un bulletin?

Non!

Nous ne pouvons donc pas, lors de mêmes élections, celles qui vous concernent et celles qui concernent le Conseil d'Etat, introduire une règle qui consisterait à dire: pour le système majoritaire du Conseil d'Etat, vous pouvez mettre plusieurs bulletins dans une enveloppe et, pour le système proportionnel du Grand Conseil, il ne faudra qu'un seul bulletin dans une seule enveloppe.

C'est mettre le citoyen devant des difficultés encore plus grandes que celle de comprendre le principe le plus simple: une enveloppe, un bulletin.

Cela dit, le Conseil d'Etat en place est bien sûr aussi très inquiet de ces 6'197 bulletins nuls et nous ne voulons pas refuser la réflexion. Nous allons nous y mettre. C'est pour cela que nous vous proposons la transformation en postulat et non le refus simple de la motion. Nous avons la conviction que quelques solutions sont à chercher. On pourra peut-être avec de la réflexion les chercher, mais obliger une modification n'est pas acceptable pour le Conseil d'Etat.

Je vous invite à suivre sa position et à transformer cette motion en postulat. Merci.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Die Grossrätin verlangt die Abstimmung über diese Motion.

Par 69 voix contre 44, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 1.017 de la députée Graziella Walker Salzmann.

17. MOTION

du groupe PLR, par les députés André VERNAY, Aldo RESENTERRA, Bernard REY, Marc SCHRÖTER (suppl.), Laetitia MASSY, Marie-Claude ECOEUR, Anne-Marie SAUTHIER-LUYET et Emmanuelle MAYE-FAVRE, concernant la révision de la loi sur les droits politiques (06.05.2009) (1.018)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André VERNAY, Aldo RESENTERRA, Bernard REY, Marc SCHRÖTER (Suppl.) und die Grossrätinnen Laetitia MASSY, Marie-Claude ECOEUR, Anne-Marie SAUTHIER-LUYET und Emmanuelle MAYE-FAVRE, betreffend Revision des Gesetzes über die politischen Rechte (06.05.2009) (1.018)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Réponse du Conseil d'Etat: "Pour ces motifs, le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion dans la mesure où elle est recevable et de la transformer en postulat."

M. le député André Vernay, PLR:

Cette motion demande une révision de la loi sur les droits politiques sur quelques points concrets, précis et ne remet nullement en cause les fondements de cette loi.

Ces quelques points ont été portés à notre attention par des personnes du terrain confrontées à ces problèmes, problèmes que nous avons simplement relayés au sein de ce Parlement.

Sans vouloir refaire le développement, permettez-moi de revenir sur un des points: le problème du vote par correspondance. Sous prétexte que le Conseil d'Etat n'a pas eu vent de plaintes ou d'irrégularités, le problème n'existerait pas. Or, le problème existe bel et bien. La possibilité de fraudes existe. Et la seule exigence de signature (non authentifiée) de l'électeur apparaît comme un obstacle bien mince.

Le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion et de la transformer en postulat là où elle est recevable.

Le problème est que nous n'avons trouvé aucun point recevable pour le Conseil d'Etat et sa transformation en postulat reviendrait à classer les problèmes soulevés de façon définitive. A nos yeux, ces problèmes ont leur importance.

Nous demandons au Parlement de trancher. Nous maintenons donc la motion et demandons le vote.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Bien sûr que les problèmes soulevés sont importants et le Conseil d'Etat n'a nullement l'intention de les balayer d'un revers de manche.

Il faut néanmoins dire que la motion est une proposition qui oblige le Conseil d'Etat, et chacun le sait, il y a des éléments dans votre motion, Monsieur le député, qui ne correspondent pas à cette notion d'obligation que vous voulez donner au Conseil d'Etat d'exécuter les demandes faites dans votre motion.

Je vais donc, avec vous, reprendre les éléments que vous avez soulevés – ils sont au nombre de cinq – et rappeler un certain nombre de ceux-ci pour vous dire combien notre souci est à quelque part partagé, mais le chemin et la méthode ne peuvent pas être les mêmes que ceux que vous proposez.

Il y a en l'espèce dans la motion généralement la volonté de suivre une seule question, un seul acte législatif, et déjà ici de nombreuses propositions sont de nature et de but différents. Il se pourrait que dans le Parlement, du reste comme au Conseil d'Etat, l'on puisse vouloir être favorable au point 1 et pas forcément au point 5, et vice-versa. Il y a donc là un premier élément qui est difficile et qui met en difficulté non seulement le Conseil d'Etat, mais l'ensemble du Parlement.

Il y a aussi quelques éléments qu'il faudrait avoir bien à l'esprit relatifs, par exemple, au vote par correspondance. Vous le savez, le succès du vote par correspondance est grandissant. J'ai ici les statistiques du 7 mars écoulé: 88,68% des Valaisans ont voté par correspondance le week-end passé. Il y a donc un succès qui est tel qu'il ne viendrait à personne l'idée de mettre en cause cette facilité donnée aux citoyennes et aux citoyens valaisans. Effectivement, le fait de n'avoir reçu aucun recours, aucune plainte, aucune réclamation laisse à penser que le système fonctionne à satisfaction et que les modalités qui ont été retenues jusqu'à maintenant garantissent un déroulement régulier du scrutin.

Nous sommes aussi convaincus que les diverses modalités prévues pour le vote par correspondance semblent suffisantes. Il y a une série de mesures supplémentaires qui ont été prises depuis l'introduction du vote par correspondance, notamment la scellée des urnes et également, à la suite d'une modification de la loi sur les droits politiques de 2007, l'ordonnance du Conseil d'Etat a été revue et celle-ci a eu l'objectif de renforcer les diverses mesures, notamment aux articles 15 et 16, lorsque l'on dépose auprès de la commune son bulletin de vote, d'une part, et avec l'introduction, d'autre part, des enveloppes reçues par voie postale dans les urnes scellées.

Nous avons aussi demandé, et peut-être que l'information devra encore se développer, aux citoyens qui n'entendaient pas utiliser les bulletins de vote de déchirer la carte de légitimation, le bulletin et l'enveloppe avant de les jeter.

Nous pouvons aussi dire que le climat politique s'est apaisé ces dernières années, y compris dans les communes réputées pour leurs campagnes électorales animées.

Cela dit, le risque zéro n'existe pas non plus dans ce domaine, si ce n'est de rendre obligatoire le vote personnel au bureau, et bien naturellement une telle solution n'est plus envisageable et du reste les motionnaires ne la proposent pas.

La vigilance s'impose; nous partageons ce point de vue, mais néanmoins nous ne pouvons pas aller jusqu'aux éléments qui sont présentés dans le cadre de cette motion, sachant que nous voulons que le droit de vote reste, pour l'ensemble de la population valaisanne, facilement praticable et efficace, y compris pour les autorités communales qui doivent appliquer notre législation.

Je voudrais aussi dire que, sur certains autres points, la motion donne déjà toutes les compétences au Conseil d'Etat, notamment pour ce qui concerne le calendrier puisque le Conseil d'Etat fixe, par voie d'arrêté, la date des élections des autorités municipales et bourgeoises, en principe le deuxième dimanche du mois d'octobre. Cette disposition, du reste toute récente, a été modifiée en 2007 et cet article donne donc d'ores et déjà toute la compétence au Conseil d'Etat pour fixer la date de l'élection des présidents, vice-présidents et membres du conseil général le même dimanche. Ainsi donc, la loi actuelle répond déjà à la motion. Sur ce point-là, la motion n'est pas recevable.

Pour être complet, il faut préciser que la fixation de la date des élections communales est un exercice délicat. Il faut tenir compte des votations fédérales, qui ont lieu en principe chaque année à la fin septembre ou à la fin novembre, et si les élections communales et une

votation fédérale ont lieu le même dimanche, les électeurs doivent recevoir le matériel de vote non pas 15 jours avant, mais au plus tôt 4 semaines avant le jour de la votation. Il y a donc des calendriers et des règles qui font justement que la fixation des élections communales n'est pas simple.

Mais vous le savez, le département l'a annoncé, nous avons la volonté de passer à travers un certain nombre de révisions qui devraient nous permettre de faciliter peut-être en écourtant le délai de 15 à 10 jours le calendrier des élections communales.

La question du dépôt des listes pour l'élection du président et du vice-président a été revue récemment au Grand Conseil, en mai 2008, et le délai fixé au mardi qui suit l'élection du conseil communal à 12 heures semble suffisant. Il a en tout cas été jugé comme tel par ce Parlement.

Enfin, il faut être conscient qu'une prolongation du délai pour le dépôt des candidatures à la présidence et à la vice-présidence irait à l'encontre d'un des objectifs ressortant de la motion relatifs au calendrier électoral et à la prolongation encore de celui-ci.

Il y a donc un certain nombre d'éléments clairs, sur lesquels nous voulons aujourd'hui travailler, mais pas avec l'acceptation de cette motion parce qu'il y a forcément, à travers le calendrier, des difficultés que nous devons étudier avec beaucoup d'attention.

Bien sûr que sous l'angle des bulletins nuls, je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, nous avons été interpellés comme vous. Nous sommes convaincus que l'une ou l'autre nouvelle variante pourraient être étudiées, mais la solution n'est pas si simple à trouver; peut-être faudrait-il donner des couleurs, par exemple, avec des mêmes couleurs pour les enveloppes.

Pour ce qui est des mesures de sécurité supplémentaires à prendre pour le vote par le dépôt à la commune, comme déjà dit l'ordonnance a été modifiée sur trois points essentiellement, à travers la scellée que l'on doit apposer aux diverses urnes, à travers la surveillance constante de l'administration communale et enfin le conseil communal dispose de toutes les règles possibles pour sauvegarder le secret absolu du vote et bien sûr l'intangibilité du matériel de vote.

Enfin, chacun le sait dans cette salle, nous avons rendez-vous avec le peuple pour ce qui est de la modification des circonscriptions électorales. Il y a aussi la volonté d'envisager des élections toutes à l'automne, au mois d'octobre. Il y a le calendrier des élections communales qui pose un certain nombre de problèmes. Il y a même la question de la durée de la période. Il y a aussi la question du nombre de députés et de suppléants.

Le Conseil d'Etat n'entend donc pas du tout faire en sorte que cette motion reste dans les tiroirs, même si elle est transformée en postulat, mais, au contraire, vous avez la certitude et la garantie, comme déjà annoncé, que cela sera traité dans le cadre d'une révision de la loi sur les droits politiques.

J'invite donc le député André Vernay à transformer sa motion en postulat, sachant que cette motion, sous un certain nombre d'aspects, n'est tout simplement pas recevable parce qu'elle demande de modifier la loi, et c'est le dernier argument, mais il est juridique et je n'aime pas forcément ces arguments juridiques, alors qu'il faut modifier la Constitution.

Merci, Monsieur le député, d'accepter cette proposition. A défaut, je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à transformer cette motion en postulat.

M. le député André Vernay, PLR:

Je suis heureux de constater que nos préoccupations sont prises en compte par le département.

Le département constate qu'il y a un certain nombre de problèmes, mais nous ne sommes pas du tout convaincus que la simple prise de position qui a été donnée est suffisante.

Nous pensons évidemment que peut-être un des points n'est pas recevable, mais ce n'est pas pour cette raison que les autres ne sont pas recevables.

Ces problèmes nous ont été rapportés par des personnes qui sont confrontées. Ces problèmes doivent être résolus.

Cette motion est maintenue et nous demandons le vote sur ces questions.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit kommen wir zur Abstimmung über diese Motion.

Par 66 voix contre 45 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 1.018 du député André Vernay.

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

18. INTERPELLATION

de la députée Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant des droits politiques pour les Suisses de l'étranger sur le plan communal et cantonal (10.11.2009) (1.044)

INTERPELLATION

von Grossrätin Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend politische Rechte für Auslandschweizer auf kommunaler und kantonaler Ebene (10.11.2009) (1.044)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit der von den eidgenössischen Räten im März 2007 verabschiedeten Revision des Bundesgesetzes über die politischen Rechte vom 15. Februar 1995 soll den Auslandschweizern die elektronische Stimmabgabe bei eidgenössischen Urnengängen ermöglicht werden.

Um den Auslandschweizern in einem zweiten Schritt das Stimm- und Wahlrecht auch auf kommunaler und kantonaler Ebene zu gewähren, muss die kantonale Gesetzgebung angepasst werden.

Darum möchten wir wissen:

Ist der Staatsrat bereit die kantonale Gesetzgebung abzuändern, um den Auslandschweizern auf kommunaler und kantonaler Ebene das Stimm- und Wahlrecht zu gewähren?

Wie gross wäre der finanzielle und personelle Aufwand für den Kanton und für die Gemeinden?

Begrüssst der Staatsrat grundsätzlich das Vorhaben die politischen Rechte der Auslandschweizer auf der kommunalen und kantonalen Ebene auszubauen?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Selon le droit actuel, les Suisses de l'étranger peuvent voter en matière fédérale. Par contre, ces personnes ne jouissent pas du droit de vote en matière cantonale et communale.

Sous l'angle formel, on peut se demander si reconnaître aux Suisses de l'étranger le droit de vote en matière cantonale et communale nécessite une modification de la loi ou de la Constitution.

Dans son principe, la participation des Suisses de l'étranger à des scrutins cantonaux ou communaux suscite quelques objections. D'abord, elle déroge à la règle selon laquelle les droits politiques s'exercent au lieu du domicile. Ensuite, elle appelle au scrutin des personnes qui ne sont pas immédiatement concernées par son issue et peut-être pas forcément bien informées lors de la démarche préparatoire. Il serait, par exemple, relativement choquant de voir les Suisses de l'étranger décider, contre le gré des personnes domiciliées, d'un nouvel impôt qu'ils ne seraient pas amenés à payer.

Ces objections sont encore plus fortes au niveau communal. La question de l'information se pose encore avec plus d'acuité dans les communes où les objets soumis à des scrutins locaux concernent encore moins les Suisses de l'étranger.

La reconnaissance aux Suisses de l'étranger du droit de vote aux niveaux cantonal et communal pose donc un certain nombre de difficultés.

Quelles sont les solutions retenues dans les autres cantons? C'est une question qui ressort de l'interpellation. Dans la majorité des cantons (15 cantons et demi-cantons), les Suisses de l'étranger ne votent qu'en matière fédérale. Enfin, 11 cantons et demi-cantons reconnaissent aux Suisses de l'étranger le droit de vote en matière cantonale (on peut citer ZH et BE notamment). Au niveau communal, les choses sont plus claires: les Suisses de l'étranger peuvent voter en matière communale dans deux cantons, ceux de Neuchâtel et de Bâle-Campagne.

Quant aux conséquences financières – c'est aussi une question – et en personnel d'un élargissement du droit de vote des Suisses de l'étranger, on peut sans autre affirmer que celles-ci seraient très faibles au niveau cantonal et sans conséquences majeures au niveau communal. Comme les scrutins cantonaux ont, en principe, lieu en même temps qu'un scrutin fédéral, cette nouveauté n'entraînerait aucun ou quasiment aucun impact financier et au niveau du personnel significatif. Les conséquences de l'introduction du droit de vote au niveau communal seraient limitées pour les communes vu le nombre peu important de Suisses de l'étranger inscrits dans les registres.

Le Conseil d'Etat entend examiner de manière globale les règles constitutionnelles et légales.

Nous sommes prêts à aborder la question de l'élargissement du vote au niveau cantonal ou communal, avec les réserves invoquées ci-dessus.

Merci de votre attention.

19. POSTULAT
du groupe PLR, par le député (suppl.) Marcel DELASOIE, concernant
taxes causales et entreprises (11.11.2009) (1.046)

POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marcel DELASOIE,
betreffend Kausalabgabe und Unternehmen (11.11.2009) (1.046)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

La parole n'est pas demandée.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

20. POSTULAT
du député (suppl.) Marcel DELASOIE et cosignataires concernant
la conférence suisse des impôts (CSI): rétablir son caractère officieux
(11.11.2009) (1.047)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Marcel DELASOIE und Mitunterzeichnenden
betreffend die Schweizerische Steuerkonferenz (SSK): Wiederherstellung
ihres inoffiziellen Charakters (11.11.2009) (1.047)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

La parole n'est pas demandée.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

21. POSTULAT
du député Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant des centres de jour pour favoriser
le maintien à domicile (12.11.2009) (1.048)

POSTULAT
von Grossrat Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Tagesstätten zur Förderung des
Verbleibs zu Hause (12.11.2009) (1.048)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

L'encouragement des soins à domicile fait l'unanimité dans tout le canton, aussi bien pour répondre aux besoins des personnes âgées que pour éviter des investissements et des frais de fonctionnement importants dans les EMS.

Les foyers de jour ou de nuit ont une place importante dans l'ensemble des mesures favorisant le maintien à domicile, notamment en permettant aux proches et bénévoles de reprendre le souffle un ou plusieurs jours par semaine afin d'être pleinement disponibles pour leurs parents âgés le reste du temps.

Actuellement, des solutions sont à l'étude et vont dans le bon sens pour assurer le financement à long terme du Centre des Acacias à Martigny dont il est question dans ce postulat, mais aussi pour ceux de Gravelone à Sion et Riond-Vert à Vouvry. A noter que ces trois institutions sont gérées selon trois modèles différents: par des privés, par un CMS et par un EMS. Cela montre, s'il était nécessaire, l'importance d'une clarification de la politique en matière de foyers de jour.

Ce postulat invite donc le Conseil d'Etat à définir des mesures qui assurent l'avenir des centres de jour existants et favorisent leur création dans toutes les régions du canton.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

22. POSTULAT
des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, et
Hans SCHWESTERMANN, CSPO, concernant la loi sur la santé –
mise en œuvre économique! (12.11.2009) (1.049)

POSTULAT
der Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, und
Hans SCHWESTERMANN, CSPO, betreffend Gesundheitsgesetz –
wirtschaftsfreundliche Umsetzung! (12.11.2009) (1.049)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Wo Rauch ist, ist auch Feuer. Dies gilt sowohl für die Probleme bei der Umsetzung des Gesundheitsgesetzes wie für die Klagen der Gastwirte. Im Sinne einer wirtschaftsfreundlicheren Umsetzung des Gesundheitsgesetzes bedarf es daher bereits jetzt gewisser Korrekturen.

Keine Angst, unser Postulat zielt nicht auf die Aufhebung des Rauchverbotes. Dafür war der Wille des Walliser Stimmvolks zu eindeutig. Zudem scheint das Rauchverbot ohnehin fester im Sattel zu sein als unser Bankgeheimnis.

Was wollen wir somit mit unserem Postulat erreichen? Wir wollen im Minimum, dass zukünftig alle Mitarbeiter eines Betriebs im Fumoir servieren dürfen, selbstverständlich nur, sofern diese diesbezüglich schriftlich eingewilligt haben. Die aktuell gültige Regelung, dass nur der Inhaber der Lokalität berechtigt ist im Fumoir zu servieren, ist praxisfremd und wirtschaftsfeindlich.

Der Gesetzgeber hat sich bewusst und richtigerweise für die Zulassung von Fumoirs entschieden. Der Gesetzgeber ist daher auch dafür verantwortlich, dass diejenigen Gastwirte, die diese Investitionen getätigt haben, nicht bestraft werden. Falls wir heute an der geltenden Regelung festhalten, ist aber genau dies der Fall, da die Fumoirs nur teilweise bedient werden können. Der Inhaber kann ja schliesslich nicht immer während 14 bis 16 Stunden im Betrieb anwesend sein.

Übrigens, so richtig und wichtig uns dieses Anliegen erscheint, eine Revolution ist es nicht. Immerhin hat der Bundesrat in der Passivrauchverordnung genau die von uns vorgeschlagene Formulierung und damit eine Lösung gewählt, die sowohl praxisnah wie kundenfreundlich ist und erst noch die Arbeitnehmerschutzinteressen berücksichtigt.

Wie gesagt, das ist unsere Minimalforderung. Am liebsten wäre es uns, wenn der Staatsrat seine Verordnung ganz zu Gunsten derjenigen des Bundesrats zurückziehen würde, könnten doch damit gleich zwei Rauch produzierende Feuer gleichzeitig erstickt werden.

Erstens, würde die Umsetzung des Gesundheitsgesetzes durch die wirtschaftsfreundlichere Verordnung des Bundesrats erleichtert und dadurch den Gastwirten geholfen ohne Unbeteiligten zu schaden.

Zweitens, könnte die kantonale Gesetzessammlung um eine Verordnung verkleinert werden, was in Anbetracht der Vielzahl der Gesetze mit Sicherheit ein Schritt in die richtige Richtung wäre.

Als Nichtraucher – soviel sei noch erwähnt – lege ich Ihnen daher ans Herz, die wirtschaftsfreundlichere Umsetzung des Gesundheitsgesetzes und damit das Postulat von Hans Schwestermann und mir zu unterstützen.

Herzlichen Dank.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Comme le relèvent les auteurs de ce postulat, la loi sur la santé a été plébiscitée par une impressionnante majorité de 75,7% des votants valaisans le 30 novembre 2008.

Les restrictions touchant les établissements publics, quant à elles, ont été appliquées dès le 1^{er} juillet 2009.

Ainsi, avec ce postulat, il est demandé la modification d'une disposition de loi moins d'une année seulement après son entrée en vigueur effective.

Soucieux du respect des règles élémentaires de la démocratie, le groupe DC du Bas ne peut clairement pas soutenir une rectification de ce genre dans un laps de temps aussi court.

Laissons à cette loi une phase de rodage minimale de quelques années avant de juger de la pertinence de l'une ou l'autre de ses applications.

Pour rappel, l'interdiction de servir dans les espaces fumeurs par les membres du personnel vise prioritairement la protection de leur santé contre la fumée passive.

Dès lors, si nous acceptons ce postulat, qui vise à autoriser l'accès des espaces fumeurs aux employés des établissements publics, nous irions totalement dans le sens inverse de l'esprit de prévention recherché par cette loi.

De plus, on peut facilement imaginer que la signature d'un tel document pourrait très vite devenir la condition *sine qua non* d'engagement du personnel des établissements publics. La pression engendrée par cette mesure, voire la discrimination qui en découlerait, n'est simplement pas acceptable.

J'ose espérer que les membres de ce Parlement seront sensibles au respect de la santé des employés des établissements publics et au chantage qui pourrait découler de la disposition proposée.

En bref, au vu de la récente entrée en vigueur de cette loi et des raisons allant à l'encontre de la santé et de la liberté des travailleurs concernés, le groupe PDCB vous propose de rejeter ce postulat.

Merci de votre soutien.

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC:

Lors de la votation de 2008, 75,7% des votants acceptaient la nouvelle loi sur la santé. Or, l'un des arguments forts de la campagne concernait les méfaits du tabagisme passif. Parmi les personnes les plus exposées se trouve le personnel des cafés, restaurants et autres lieux.

Mettre et remettre l'ouvrage sur le métier devrait permettre d'arriver à ses fins. C'est ce que doivent penser les députés Philipp Matthias Bregy et Hans Schwestermann au sujet de la loi.

Ils proposent au personnel de signer une acceptation écrite afin de pouvoir travailler dans l'espace fumeurs de l'établissement qui les emploie.

J'ai bien peur que ces employés n'aient pas la liberté de signer et que le choix proposé n'en soit pas un. Ce ne sera pas choisir entre l'air pur ou la fumée, mais bien plus probablement choisir entre travail ou chômage.

C'est à nous de protéger les employés, les protéger des risques du tabagisme passif. C'est ce qui a été prévu par la loi et nous devons veiller à son application et surtout auprès des personnes les plus vulnérables.

C'est pour ces raisons que le groupe PDCC vous propose de refuser ce postulat.

Merci de votre soutien.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La question à se poser par rapport à ce postulat est la suivante: la mise en œuvre économique passe-t-elle par la mise en danger d'autrui?

Deux tiers de la population valaisanne ont approuvé la loi cantonale sur la santé. L'article 10 de l'ordonnance sur la protection de la population contre la fumée passive offre une possibilité de servir les clients dans les fumeurs par le patron de l'établissement travaillant à titre d'indépendant.

On ne peut pas faire abstraction des liens entre un employé et son patron. Le consentement écrit pourrait être résumé de la sorte: tu signes ou tu perds ton emploi. Avec un contrat de travail, il existe de fait un lien de subordination. L'employeur exerce son autorité sur une autre personne, l'employé. Le libre choix n'est pas garanti et la dépendance économique, les obligations de garder un emploi poussent à une signature forcée.

Oui, me direz-vous, des employés de service fument et certains seront même volontaires pour ce service. Mais, parfois, des mesures doivent être prises pour protéger les salariés même si ces derniers ne sont pas toujours d'accord. Dans différentes branches, la SUVA est intervenue et des protections pas toujours populaires ont été exigées. De telles interventions ont limité des accidents ou des maladies du travail. Ici, nous sommes dans une situation similaire: la respiration du tabac affecte la santé.

Pour finir mon intervention, je ne vois pas en quoi la mise en œuvre économique de l'établissement serait meilleure si c'était le collaborateur qui servirait dans l'espace fumeurs à la place du patron. Et si le boss n'est pas là, les clients viennent volontiers se servir au bar.

La mise en œuvre économique est garantie par la fréquentation et la consommation de la population dans les établissements publics. Le changement d'habitude est en cours. Les pays limitrophes qui ne connaissent pas les fumeurs ont connu des baisses au départ, mais, au fil des mois, les affaires reprennent.

Le groupe ADG demande au Parlement de s'opposer à ce postulat qui est contraire à l'esprit de la loi approuvée par les citoyens.

Merci pour votre attention.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Comprenez qu'une telle demande ne peut laisser sans réaction ni le président de la commission SAI ni, accessoirement, le vice-président de la Ligue valaisanne contre les maladies pulmonaires et pour la prévention, mais je parle à titre personnel.

Messieurs les postulants, après avoir rappelé la forte acceptation de la loi sur la santé du 30 novembre 2008, vous poursuivez ainsi: "Le 1^{er} avril 2009, le Conseil d'Etat a réglé les

modalités de la mise en œuvre exacte au sein de la disposition sur la protection de la population contre le tabagisme passif et l'interdiction de fumer. Il a entre autres stipulé dans l'article 10 de cette ordonnance qu'aucun plat ni aucune boisson ne devaient être servis dans un espace fumeurs, de même que ne devait être fournie aucune autre prestation exigeant la présence de personnel."

Cette façon de présenter les choses laisse entendre que ces dernières dispositions n'étaient pas connues lors du vote du 30 novembre précédent et auraient été introduites ultérieurement par le Conseil d'Etat. C'est un peu fort de tabac. La loi approuvée le 30 novembre était claire puisqu'elle précisait, à l'article 109 alinéa 2: "Est réservée la possibilité d'aménager des espaces fermés et suffisamment ventilés pour les fumeurs (fumeurs). Ces espaces ne sont pas destinés au service de nourriture, de boissons ou d'autres prestations qui nécessitent une présence régulière de personnel."

Le fascicule accompagnant le matériel de vote le rappelait tout aussi clairement.

Le peuple valaisan a donc voté massivement, comme cela a déjà été dit, à 75,7% une loi en parfaite connaissance de cause et il y a moins de 16 mois. Cette loi n'est entrée en vigueur que le 1^{er} juillet 2009; il y a donc moins de 9 mois.

Il serait donc non seulement plus que prématuré, mais irrespectueux du vote de nos concitoyens que d'en remettre déjà en cause le contenu.

La loi fédérale sur la même matière vous semble plus facile à mettre en pratique et plus acceptable économiquement en autorisant, à titre exceptionnel, le service dans les fumeurs par du personnel consentant. Cette souplesse de nos Chambres fédérales, il faut en être conscient, ne résulte pas d'un véritable choix, mais de l'obligation d'adopter le plus petit dénominateur commun des lois cantonales préalablement existantes. Elle est assortie de la mention, inhabituelle d'ailleurs mais significative: "Les cantons peuvent édicter des dispositions plus strictes pour la protection de la santé."

Nos dispositions sont plus strictes, mais sont les seules à même d'atteindre le véritable objectif, soit la protection de la santé des travailleurs.

Dans d'autres domaines, un arsenal de lois à disposition aux normes obligatoires sont édictées dans ce même but de protection: concentration maximale de certains gaz dans les locaux, interdiction de certains solvants, le port du casque et des souliers de sécurité sur les chantiers, l'obligation d'installer des échafaudages pour tous travaux à partir d'une certaine hauteur et j'en passe. A leur mise en vigueur, ces mesures n'ont peut-être pas non plus déclenché l'enthousiasme des employeurs. Pour autant, les postulants jugeraient certainement scandaleux que l'on propose aujourd'hui de dispenser les employeurs de ces souvent coûteuses contraintes en cas d'accord signé par leurs employés. Je me permets d'ailleurs, comme mes préopinants, de douter fortement de la spontanéité et de la pleine liberté du consentement d'un postulant à un emploi dans la restauration auquel on demanderait, lors du dernier entretien d'embauche, si de temps en temps, lors de l'absence du patron, ce candidat accepterait de servir la clientèle dans les locaux fumeurs; question qui serait de plus en plus remplacée par l'adjonction systématique d'un avenant au contrat de travail.

La majorité de ce Parlement a pris ici des décisions courageuses pour la protection de la santé des collaborateurs de la restauration. Ces décisions, contestées par certains milieux, ont été largement confirmées par le peuple valaisan il y a moins, je le répète, de 16 mois, et ces dispositions sont en vigueur depuis l'été passé seulement.

Ne décevons ni nos concitoyens ni les collaborateurs des cafés-restaurants.

Je vous remercie de confirmer des décisions dont nous pouvons encore être fiers en refusant clairement d'assouplir notre législation. Ce postulat doit être rejeté.

Je vous remercie pour votre cohérence et votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je ne suis pas fumeur et les fumeurs, parfois, me dérangent.

Mais ce que j'aimerais simplement dire en écho à des propos que j'ai entendus tout à l'heure, c'est que nous sommes sensibles à la santé des personnes qui travaillent dans les établissements publics, mais nous sommes également sensibles à leur liberté.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons nous aussi ce postulat.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Drei kleine Punkte.

1. Wir respektieren den Volkswillen. Das Rauchverbot wird nicht aufgehoben.
2. Wir wollen eine Änderung der Verordnung und nicht des vom Volk abgestimmten Gesetzes. Die Verordnung ist dem Volk nie vorgelegen, die hat der Staatsrat entschieden wie sich das auch gehört. Wir wollen nun eine Anpassung, die praxisnah und wirtschaftsfreundlich ist.
3. Diese Regelung ist nicht auf unserem Mist gewachsen, sondern ist diejenige vom Bundesgesetzgeber und ich kann mir nicht vorstellen, dass diese arbeitnehmerfeindlich ist. Mit dieser Regelung wird der Arbeiterschutz auch gewährleistet. Zu oft habe ich festgestellt, dass Servicepersonal im Fumoir geraucht hat aber dort nicht bedienen durfte.

Geben wir der Freiheit eine kleine Chance, indem wir diejenigen, die zu schützen sind, nicht vernachlässigen.

Danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

J'ai encore une demande de parole de la part du député Jérôme Buttet.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Juste pour répéter que ce n'est pas que dans l'ordonnance puisque la loi le dit: ces espaces ne sont pas destinés au service de nourriture, de boissons ou d'autres prestations.

Je crois que la loi est claire. Ce n'est pas que l'ordonnance qui introduit cette notion-là.

Le président:

Merci, Monsieur le député. Le député André Vernay a aussi demandé la parole.

M. le député André Vernay, PLR:

Juste pour dire que suite aux dernières explications du député Philipp Matthias Bregy, le groupe libéral-radical soutiendra aussi ce postulat.

Je pense effectivement qu'il y a un certain nombre de difficultés d'application.

Nous nous rangeons derrière les explications du député Philipp Matthias Bregy.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit kommen wir zur Abstimmung über dieses Postulat.

Par 66 voix contre 46 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.049 du député Philipp Matthias Bregy.

23. POSTULAT

**du député Egon FURRER, CVPO, et cosignataire concernant
la taxation de la valeur locative (12.11.2009) (1.050)**

POSTULAT

**von Grossrat Egon FURRER, CVPO, und Mitunterzeichner betreffend
Besteuerung des Eigenmietwerts (12.11.2009) (1.050)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Die gute Nachricht: Hauseigentümer sollen den Eigenmietwert in Zukunft nicht mehr besteuern müssen.

Und wie es immer kommt nach der guten Nachricht kommt die schlechte. Im Gegenzug sind keine Abzüge für Hypothekarzinsen, Unterhaltskosten, Versicherungsprämien und Verwaltungskosten usw. zulässig. Obwohl auch gesagt werden muss, dass Ausnahmen die Regel unterbrechen. Das begrüsst der Bundesrat und schickt sein Vorhaben in die Vernehmlassung.

Das würde für Haus- und Wohnungseigentümer bedeuten: Jüngere Hausbesitzer mit einer in der Regel höheren Hypothekarbelastung müssten deutlich mehr Steuern bezahlen als heute, ältere mit einer in der Regel tieferen Hypothek deutlich weniger.

Dies ist ein falscher Ansatz. Ältere Leute verfügen auch nur in der Regel über ein höheres Vermögen. Diese würden in Zukunft begünstigt, während gleichzeitig Familien und jüngere belastet würden.

Auch besteht die Gefahr, dass ältere Liegenschaften verlottern, sprich nicht mehr unterhalten werden wenn der Unterhalt nicht mehr abzugsberechtigt ist. Ich kann mir vorstellen, dass bei einem solchen Systemwechsel auch die Schwarzarbeit gefördert wird, weil die Abzüge nicht mehr steuerwirksam wären.

Es ist doch auch sehr widersprüchlich, einerseits lanciert man Investitionsprogramme und auf der anderen Seite will man eine gut eingeführte Praxis abschaffen, von welcher viele Handwerker und Unternehmer profitieren. Dazu kommt noch die sehr komplizierte Handhabung mit der Zweitwohnungssteuer.

Es wird künftig jährlich neu zu entscheiden sein, welche Steuer geschuldet ist. Ist die Einkommenssteuer geschuldet weil überwiegend viel vermietet wird oder eben wenig oder kommt eine andere Steuer zum Tragen? Für den Steuerpflichtigen stellt dies eine unzumutbare Verkomplizierung dar.

Bei einer guten und einer schlechten Nachricht überwiegt meistens die schlechte. Also lassen wir alles beim Alten und Bewährten.

Mit diesem Postulat wird die Walliser Regierung aufgefordert, sich in der Vernehmlassung eindeutig gegen die Aufhebung der Besteuerung des Eigenmietwertes und dem damit verbundenen Wegfall der Unterhaltskosten zu äussern.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Prétendre que la taxation de la valeur locative est sans intérêt pour de nombreux propriétaires valaisans est pour le moins étonnant.

Prôner la conservation d'une taxe injuste sur une valeur abstraite pour son logement, acquis non sans sacrifices, qui en plus vient s'ajouter aux revenus est tout simplement intolérable.

La suppression de la valeur locative pour les résidences principales serait un juste retour des choses.

Par contre, la conserver pour les résidences secondaires, propriétés valaisannes ou étrangères, permettrait de garder une partie de cette manne précieuse au canton.

Quant à la suppression de la déduction des frais d'entretien et de rénovation, c'est comme une béquille pour un convalescent. Une fois le mal guéri, la béquille, on peut la laisser tomber. Les contribuables pourraient, dès lors, réinjecter dans l'économie pour rénover et entretenir leurs biens les montants chaque année économisés par cette suppression.

Pour ces raisons, le groupe UDC vous invite à rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 71 voix contre 21 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.050 du député Egon Furrer.

Sie haben das Postulat angenommen. Es wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

24. INTERPELLATION

de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires concernant aide et soins à domicile; prestations sous le nouveau régime de financement des hôpitaux (12.11.2009) (1.051)

INTERPELLATION

von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Spitexversorgung unter dem Regime der neuen Spitalfinanzierung (12.11.2009) (1.051)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht gewünscht.

Je cède directement la parole à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le nouveau régime de financement hospitalier entrera en vigueur, comme chacun le sait, le 1^{er} janvier 2012. A partir de cette date, les traitements hospitaliers devront être financés par des forfaits par cas liés aux prestations basés sur des structures uniformes pour l'ensemble de la Suisse. Les cantons ont choisi les Swiss DRG en tant que structure tarifaire uniforme commune pour l'ensemble des soins somatiques aigus.

Le passage du financement du forfait journalier à des forfaits liés aux prestations constitue un incitatif financier à la réduction des durées des séjours dans les hôpitaux. Le nouveau régime de financement hospitalier va agir dans ce sens dans les cantons qui n'ont pas encore adopté ce type de financement. Le canton du Valais, quant à lui, figure parmi les cantons à avoir adopté un financement lié aux prestations avec l'introduction des APDRG et cela déjà en 2005. C'est donc depuis cette date que l'incitatif financier à la réduction des durées de séjour existe dans notre canton. Le passage aux Swiss DRG en 2012 ne devrait avoir que des incidences supplémentaires pour notre canton fort modestes en termes de réduction des durées de séjour.

Pour ce qui est du personnel des centres médico-sociaux (CMS), celui-ci est déjà habitué à prendre en charge les patients sortant plus rapidement de l'hôpital. Le nouveau

mandat de prestations des CMS, entré en vigueur en septembre 2007, prévoit d'ores et déjà des soins (y compris du reste les soins palliatifs) et une aide à domicile planifiés et prodigués 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'aide et les soins doivent être fournis par du personnel qualifié qui peut déléguer certaines tâches à du personnel auxiliaire.

Il y a lieu aussi de souligner ici l'impact d'une autre révision de la LAMal, à savoir celle liée au régime de financement des soins qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Cette révision introduit une nouvelle notion dans la LAMal, à savoir celle des soins aigus et de transition. Il s'agit des soins qui se révèlent nécessaires à la suite d'un séjour hospitalier et qui sont prescrits par un médecin de l'hôpital. Ces soins seront rémunérés par l'assurance-maladie et par le canton de résidence de l'assuré, durant deux semaines au plus, conformément à la réglementation du financement hospitalier, et cela sans contribution supplémentaire de l'assuré. Assureurs et fournisseurs devront convenir des forfaits à cette fin. Conformément à l'ordonnance que le Conseil fédéral a publiée sur les prestations de l'assurance des soins, ces prestations pourront être fournies par les infirmières et les infirmiers indépendants, par les organisations de soins et d'aide à domicile ou par les établissements médico-sociaux.

La mise en œuvre de cette nouvelle disposition doit encore être clarifiée. Une définition plus précise de la notion des soins aigus et de transition a encore été demandée par la Conférence des directeurs et directrices de la santé au Conseil fédéral. La réflexion bien sûr sera également à mener en Valais par et avec le RSV, avec l'association valaisanne des EMS et avec le groupement valaisan des CMS afin d'élaborer les modalités d'application. Des négociations entre les fournisseurs et santésuisse seront conduites pour fixer les tarifs forfaitaires devant rémunérer ces prestations.

25. POSTULAT

**du groupe CSPO, par la députée Maria OESTER-AMMANN,
concernant: les décisions d'investissement conditionnent les coûts induits
(13.11.2009) (1.052)**

POSTULAT

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Maria OESTER-AMMANN,
betreffend: Investitionsentscheide bedingen Folgekosten
(13.11.2009) (1.052)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Immer wieder werden hier im Parlament neue gesetzliche Erlasse und Investitionen beschlossen, ohne meistens die Folgekosten aus diesen Beschlüssen zu kennen oder offen zu legen, geschweige denn im Budget vorzusehen. In den jeweiligen Botschaften des Staatsrats werden diese Kosten, welche sich mit Sicherheit ergeben meistens nicht genau definiert.

So kommt es immer wieder vor, dass zum Beispiel der Bau von neuen Gebäuden beschlossen wird, ohne ihre Unterhalts-, Betriebs- und Personalkosten in Betracht zu ziehen.

Bei verschiedenen Gesetzesvorlagen mit erhöhten Personalressourcen, werden die zusätzlichen Stellen aufgrund des Personalstopps nicht bewilligt.

Die CSPO fordert den Staatsrat im vorliegenden Postulat auf, in den Botschaften eine klare Folgekostentransparenz aufzulisten, was nicht nur die kantonale Verwaltung anbelangt, sondern auch die personellen Ressourcen betrifft, damit das Parlament über die Folgekosten informiert und sich der daraus entstehenden Konsequenzen bewusst ist.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

26. MOTION

du député (suppl.) Florian CHAPPOT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour un Valais leader en termes de politique familiale (congé maternité) (13.11.2009) (1.053)

MOTION

von Grossrat (Suppl.) Florian CHAPPOT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Damit das Wallis in Sachen Familienpolitik eine Vorreiterrolle einnimmt (Mutterschaftsurlaub) (13.11.2009) (1.053)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cette motion et le postulat qui suivra, proposé par ma collègue Virginie Crettenand et moi-même, s'inscrivent dans une même logique: améliorer encore la politique familiale offerte par notre canton. Ces deux interventions visent en particulier l'amélioration du difficile accord que beaucoup de femmes et d'hommes doivent trouver entre:

1. la vie professionnelle et
2. les responsabilités familiales.

Pour répondre à cet objectif, nous nous proposons d'augmenter le congé maternité et le congé paternité en termes de temps. Il faut le dire, cette solution ne présente pas l'idéal à notre sens, l'idéal se trouvant dans un congé parentalité partageable entre l'homme et la femme, comme le propose actuellement la Suède. Ce modèle serait, à notre sens, plus souple, mais n'est pas possible pour des raisons de droit fédéral.

Par contre, le droit suisse permet aux cantons qui le désirent d'augmenter le congé maternité et cela pour l'ensemble de la population du canton. Cette motion demande justement une augmentation du congé maternité, sans en préciser finalement le financement ni la durée d'augmentation, car nous considérons que cela doit être une décision de consensus et ainsi laissée à la commission.

Je vais présenter quelques arguments qui soutiennent cette motion et, par la suite, parler de quelques comparaisons et du financement qui pourrait être trouvé.

Les principaux arguments pour soutenir cette motion sont les suivants:

- un congé maternité d'une durée plus longue permet aux familles de mieux concilier les carrières de chacune et chacun avec des responsabilités familiales et favorise l'égalité entre l'homme et la femme;
- un congé maternité d'une durée plus longue permet aussi de stimuler la natalité dans notre canton grâce à des conditions générales meilleures. A ce sujet, on peut prendre l'exemple de la Suède qui a un taux de natalité bien supérieur à la Suisse et offre aussi des conditions de congé parentalité plus grandes;
- un congé maternité plus long offre aux femmes un temps précieux de repos et le temps pour s'organiser sur la reprise de leur travail. Il permet aussi de pallier le manque de places dans les crèches pour les enfants en bas âge;
- enfin et comme dernier argument, le Valais offre de nombreux avantages aux familles: les allocations familiales les plus hautes de Suisse, bientôt défiscalisées, des abattements fiscaux importants et également, il faut le dire, le développement des crèches. Mais, nous soutenons aussi que le Valais se doit également d'être un leader dans le domaine du congé maternité en Suisse et ainsi offrir une attractivité pour les futures familles qui désirent s'installer en Valais et y fonder une famille.

Quelques mots maintenant sur des comparaisons que nous pouvons faire sur le plan international ou au niveau cantonal.

La commission européenne propose d'allonger de 14 à 18 semaines la durée minimale du congé maternité.

La Grande-Bretagne a un congé maternité de 26 semaines.

En Suisse, Genève a déjà une loi qui propose à toutes les femmes du canton 2 semaines supplémentaires, soit 16 semaines.

Enfin, et peut-être pour faire un pied de nez avec la dernière initiative parlementaire, les employés de la ville de Winterthur ont droit à 16 semaines de congé payé pour la mère et 10 jours de congé pour le père – comme quoi la ville de Winterthur prend aussi des mesures qui nous semblent pertinentes.

Dans le domaine du droit privé, de nombreuses organisations ont augmenté leurs prestations. On peut prendre l'exemple de la convention collective de travail de métiers de l'industrie qui prévoit 16 semaines ou certaines assurances qui prévoient de 16 à 20 semaines de congé maternité.

Sur le plan du financement, nous n'avons pas non plus précisé ce que nous désirions. Nous pensons que cela doit être le résultat d'un consensus politique, si cette motion ira jusqu'au travail d'une commission. Peut-être que ce financement pourrait être le produit du budget extraordinaire ou d'une cotisation sur le travail. A titre d'exemple, Genève a augmenté de 0,1% la ponction sur l'AVS afin de financer un fonds qui permet de financer ces 2 semaines supplémentaires.

Enfin, quelques chiffres sur ce que pourrait représenter une augmentation de 2 ou de 4 semaines. Il faut savoir que, aujourd'hui, 60% de l'APG finance l'assurance maternité en Valais et 40% finance le service militaire. Cela représente *grosso modo* 10 millions pour les

allocations en cas de maternité et 5 millions pour les allocations en cas de service. Si on décide d'augmenter de 2 semaines le congé maternité, on aura un financement de 1,5 million/année et, pour 4 semaines, *grosso modo* 3 millions/année.

Je vous encourage à soutenir cette motion qui a pour ambition d'améliorer la politique familiale valaisanne.

En l'acceptant aujourd'hui, vous ne vous engagez qu'à demander l'avis du Conseil d'Etat sur ce point. Cela vous permettra de reconsidérer votre position à la lumière des éléments fournis par le Gouvernement.

Merci pour votre attention et pour votre soutien.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Die Motion wird bekämpft.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die gesetzliche Verankerung des Mutterschaftsurlaubs in der Schweiz war eine langwierige, aber schlussendlich erfolgreiche Angelegenheit. Sowohl der Kanton Wallis wie auch die CVP haben dabei immer eine Vorreiterrolle eingenommen. Nun gilt es aber, das Kind nicht mit dem Bad auszuschütten.

Sowohl die Motion zur Ausdehnung des Mutterschaftsurlaubs wie das nachfolgende Postulat für den Vaterschaftsurlaub zielen weit über das Ziel hinaus. Beide werden daher von der CVPO bekämpft.

Aus Sicht der CVPO haben die Motionäre und Postulanten die Begriffe Vorreiterrolle und Verschenkerrolle verwechselt. Irgendwie sogar verständlich, ist doch das Ausgeben von Geld ein Leichtes, erst recht wenn es nicht das eigene ist. Dass dabei die Frage, ob das Geld, das man ausgeben will, überhaupt vorhanden ist in den Hintergrund rückt, ist genau so verständlich und somit verwundert es denn auch nicht wenn die Motionäre kurzum schreiben zur Finanzierung sei ein System auszuarbeiten.

Wer, wie viel und dass überhaupt jemand etwas bezahlen muss, scheint aktuell nicht zu interessieren.

Für die CVPO sind diejenigen, denen es nur ums Verteilen geht nicht Vorreiter sondern Vorprescher. Vorreiter hingegen sind diejenigen, die an vernünftigen und vor allem langen sicheren sozialen Unterstützungen arbeiten. Wer Geld verteilt ohne dass er es hat oder weiss wo er es holen könnte, schüttet das Kind mit dem Bad aus.

Für die CVPO ist klar, dass der eingeschlagene Weg der richtige ist und es daher keinen Grund gibt etwas zu ändern.

Aus diesen Gründen ersuchen wir Sie sowohl die Motion wie das nachfolgende Postulat – das wohl erst nach der Fragestunde zur Debatte kommen wird – abzulehnen.

Herzlichen Dank für Ihre Unterstützung.

M. le député Laurent Léger, PDCB:

La politique familiale est le sujet politique prioritaire du parti démocrate-chrétien.

Ici, l'alliance de gauche, qui essaie de surfer sur la vague du familial, demande sans autre forme de procès d'allonger la durée de l'allocation maternité et demande de mettre en place un système de financement.

Est-ce une politique responsable de demander une augmentation sans chiffrer le coût de cette mesure, sans indiquer la durée, sans savoir comment la financer?

Qu'est-ce qu'une politique responsable? C'est, par exemple, établir une égalité fiscale entre les différents types de familles en les finançant. C'est proposer une solution pour défiscaliser les allocations familiales sans mettre en péril les finances cantonales.

Ces exemples sont des éléments de politique sociale responsable proposés ces dernières années par le parti démocrate-chrétien, acceptés par ce Parlement et appliqués dans ce canton.

L'idée d'aujourd'hui, lancée dans l'arène tel un argument de campagne, ne repose sur aucune base. La durée demandée n'est pas précisée. Les moyens de financement sont inconnus.

Pour le besoin, il est clair que je ne connais pas une personne qui refuserait une demande du type: salaire minimum pour tous les ouvriers du Valais: 10'000 francs; qui refuserait? Mais, est-ce responsable de faire ce type de propositions si on ne peut pas les financer?

Nous avons besoin d'une politique sociale familiale équilibrée et réaliste. Trop de social tue le social.

Alors, Chers collègues, pour toutes ces raisons, je vous demande de rejeter cette motion ainsi que le postulat qui suit et qui est du même type.

Le groupe DC du Bas s'oppose à cette motion.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

L'intention est presque louable, mais certainement discutable.

En juillet 2005, les allocations pour perte de gains en cas de maternité ont été unifiées à 96 jours, soit 14 semaines.

Le groupe UDC, qui pourtant défend la famille et encourage les parents qui s'investissent dans l'éducation de leurs enfants, ne peut toutefois pas cautionner cette motion.

Etudions d'ores et déjà les coûts que pourrait entraîner un tel allongement avant de demander de mettre en place un système de financement.

Pour cette raison, le groupe UDC vous invite à rejeter cette motion ainsi que le postulat suivant.

Merci de votre attention.

Le président:

Monsieur le député (suppl.) Florian Chappot, vous demandez la parole?

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Oui, Monsieur le président, juste pour répondre aux quelques remarques faites concernant la motion.

Tout d'abord, pour dire au député Philipp Matthias Bregy que, finalement, si chacun paie des impôts, chacun participera à une part du financement de ce système et chacun pourra en profiter le jour venu où il fondera une famille.

Pour revenir au député Laurent Léger, la politique familiale, il faut le savoir, ce n'est pas que de l'argent, c'est aussi du temps. La défiscalisation des allocations familiales et les abattements fiscaux proposés par le PDC ne règlent pas le problème du temps qu'il faut pour s'occuper d'une famille. Nous considérons à l'ADG que le temps est une denrée rare et pertinente pour pouvoir concilier son travail et le temps nécessaire à l'éducation de ses enfants.

Je vous demande de soutenir cette motion qui, contrairement à ce qui a été dit, ne peut pas finalement s'exprimer sur le coût parce qu'elle laisse la liberté d'une augmentation à la commission et qu'elle ne précise pas 2, 4, 10 ou 16 semaines d'augmentation comme on peut le trouver dans certains pays. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Monsieur le député Laurent Léger, encore une fois la parole?

M. le député Laurent Léger, PDCB:

Oui, Monsieur le président, merci.

J'aurais juste un petit correctif à apporter au député (suppl.) Florian Chappot, car je ne voudrais pas laisser croire que la politique familiale du parti démocrate-chrétien s'arrête à des mesures financières.

Je ne voudrais pas ici citer le catalogue des mesures proposées par le parti démocrate-chrétien dans ce Parlement durant ces dix dernières années parce que ça serait beaucoup trop long. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Wir kommen somit zur Abstimmung über diese Motion.

(...)

Monsieur le député (suppl.) Florian Chappot, c'est le dernier mot!

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Monsieur le président, c'est la dernière fois effectivement que je vais intervenir.

Peut-être pour que le Conseil d'Etat – et non pas la commission – puisse s'exprimer sur éventuellement les coûts engendrés par une augmentation, je vous propose de **transformer cette motion en postulat.**

Merci de votre soutien à cet instrument moins contraignant.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

J'ouvre la discussion sur la proposition de transformer la motion en postulat.

M. le député Laurent Léger, PDCB:

Nous combattons ce postulat, ainsi que le suivant.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 76 voix contre 27 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement la motion 1.053 (transformée en postulat) du député (suppl.) Florian Chappot.

27. POSTULAT

de la députée (suppl.) Virginie CRETENAND, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour un Valais leader en termes de politique familiale (congé paternité) (13.11.2009) (1.054)

POSTULAT

von Grossrätin (Suppl.) Virginie CRETENAND, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Damit das Wallis in Sachen Familienpolitik eine Vorreiterrolle einnimmt (Vaterschaftsurlaub) (13.11.2009) (1.054)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Cretienand, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Malgré toutes les annonces de combat de ce postulat, je vais quand même prendre la parole et donner plus d'arguments notamment concernant le financement.

Accepter d'allonger le congé paternité à l'Etat du Valais, c'est aller dans le sens d'une meilleure conciliation vie professionnelle et vie familiale. C'est aussi améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes en associant le père à l'organisation familiale. C'est donner un coup de pouce au couple, à son bon fonctionnement, et cela surtout dans les moments plus difficiles comme, par exemple, les nuits sans sommeil, l'attention à accorder aux autres enfants, l'organisation de la garde ou la reprise de l'activité professionnelle de la mère.

Pour toutes ces raisons et celles déjà évoquées par mon collègue Florian Chappot, nous pensons que ce serait opportun que la discussion puisse avoir lieu sur le prolongement du congé paternité à l'Etat du Valais.

Je le redis, notre souhait aurait vraiment été de pouvoir proposer un congé parentalité, congé pouvant être partagé par le père et la mère durant une période déterminée après la naissance de l'enfant.

La loi fédérale ne le permettant pas, nous pensons que des mesures comme l'allongement du congé paternité à l'Etat du Valais serait un pas de plus dans la direction souhaitée.

Plusieurs villes de Suisse romande, comme Genève, Renens ou Lausanne, jouent la carte d'un allongement du congé paternité, ayant bien compris les enjeux du bien-être familial que cela engendre. Des entreprises également, comme La Mobilière, Mobility ou encore la Migros, jouent la carte famille en proposant des congés paternité d'au moins 10 jours. Prenons l'exemple de la ville de Lausanne qui propose un fonctionnement intéressant. Un congé paternité de 20 jours est octroyé plus un jour de congé pour la naissance de l'enfant. Cinq jours doivent être pris dans le premier mois suivant la naissance et le reste au cours des 11 mois suivants, permettant au père de répondre aux obligations de son travail.

Venons-en maintenant aux chiffres et à l'aspect financier en particulier.

Actuellement, le congé paternité touche moins de 2% des collaborateurs de l'Etat du Valais. En 2009, cela concernait 40 personnes, le personnel enseignant mis à part.

Ce congé paternité de 5 jours coûte 100'000 francs, mais comme la majorité des pères ne se font pas remplacer lors de leur absence, le coût réel s'élève à environ 20'000 francs à l'Etat du Valais. Ce coût, financé par le budget ordinaire, englobe le remplacement obligatoire du personnel enseignant, de police et pénitentiaire. Nous voyons là que les chiffres ne sont pas exorbitants.

Juste pour répondre à mon collègue Laurent Léger. Quand vous dites que nous n'avons pas chiffré les choses, il fallait juste peut-être attendre aussi qu'on puisse en discuter. De plus, quand vous avez proposé un allégement fiscal pour toutes les familles, vous n'aviez pas non plus chiffré cette demande. On vous l'avait demandé et vous l'avez refusé.

Encore une chose. Quand vous dites: trop de social tue le social, il ne faut pas oublier que la Suisse est l'un des derniers pays à avoir introduit le congé maternité en Europe et sa durée est l'une des plus basses. Donc, je ne crois pas que nous faisons preuve de trop de social.

Voilà, je vous propose donc, par ce postulat, l'allongement du congé paternité de 3, 5, voire 10 jours supplémentaires afin, notamment, de soutenir les familles et d'allonger ainsi le catalogue de mesures que le canton du Valais propose pour une meilleure conciliation des activités familiales et professionnelles.

En espérant que vous accepterez d'entrer en matière, je vous remercie pour votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Das Postulat wird bekämpft seitens der PDCB und der CVPO. Sie haben das beim vorherigen Traktandum schon angekündigt.

Somit können wir übergehen zur Abstimmung.

Par 76 voix contre 30 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.054 de la députée (suppl.) Virginie Crettenand.

28. POSTULAT

**du député Didier FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant les mesures en faveur des parents d'enfants
gravement malades (13.11.2009) (1.055)**

POSTULAT

**von Grossrat Didier FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Massnahmen zugunsten der Eltern
schwerkranker Kinder (13.11.2009) (1.055)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Chacune et chacun d'entre vous connaissent une famille où, malheureusement, un enfant est atteint d'une maladie grave. Avant de déposer ce postulat, j'ai échangé avec une mère dont la fille est atteinte de mucoviscidose. Elle estime consacrer en moyenne une dizaine d'heures par semaine ouvrable pour ses divers traitements, soit environ 450 heures par année. En fait, elle n'a pas de réel choix entre son activité professionnelle et la prise en charge quotidienne de son enfant. Et, à l'évidence, elle n'est aucunement responsable de cette situation pour laquelle va naturellement sa priorité. Elle se retrouve ainsi avec un manque à gagner annuel d'environ 20'000 francs et cela sur le long terme. C'est un exemple parmi beaucoup d'autres.

Lors de situations d'urgence concernant des enfants de son personnel, l'Etat du Valais offre, depuis le 1^{er} janvier 2009, un service de garde par la Croix-Rouge (mesure adoptée par le Conseil d'Etat en séance du 5 novembre 2008). Sur la base d'un abonnement annuel, des enfants malades ou accidentés sont ainsi pris en charge lorsque leurs parents doivent aller travailler et n'ont trouvé personne dans leur entourage pour les relayer. Limitée à 30 heures par an et par enfant, cette prestation s'applique seulement lors de maladies simples, telles que la grippe ou l'angine, les maladies chroniques graves, telles que les cancers ou les leucémies, étant exclues de cette mesure.

Ce postulat met donc le doigt sur une faille de notre législation qui ne prévoit rien en pareille situation, si ce n'est les trois jours accordés par la loi sur le travail, et contribue ainsi à accroître les difficultés déjà importantes et durables de ces familles. Outre la diminution du revenu, les parents concernés doivent faire face à une augmentation de leurs charges, en raison

de la maladie de leur enfant: frais de déplacement vers l'hôpital, frais de parking, de repas pris sur place, frais médicaux, frais de garde des autres enfants, etc.

Ce postulat ne demande rien d'autre au Conseil d'Etat que d'étudier différentes mesures qu'il pourrait mettre en œuvre pour soutenir ces familles injustement éprouvées par la nature et, c'est un comble, par notre système législatif. Son rayon d'action directe s'arrêtant, certes, aux employés de la fonction publique, le Conseil d'Etat pourrait néanmoins jouer aussi un rôle incitatif pour que le domaine privé se joigne à la cause des parents d'enfants gravement malades.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

29. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Frage 8

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German Eyer,
betreffend: Werden Arbeitsgruppen für die Katz eingesetzt?**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais faire quelques rappels et donner quelques explications parce que les commissions ont travaillé de façon intensive sur le statut. Je voudrais les remercier pour ce travail.

En 2006, j'ai donné le mandat à une commission (c'est la commission sur les statuts) de travailler le statut et le cahier des charges des enseignantes et des enseignants et des directions d'école. Ce travail a été fait. La mise en place du cahier des charges a été réalisée.

En 2008, à l'assemblée de la SPVal, le président et le comité m'ont demandé d'inclure la loi sur le traitement. J'ai accepté cette forme proposée par la SPVal. Si bien que nous avons deux lois. Mais, la mission de la commission se bornait essentiellement au statut. J'ai discuté, négocié avec les associations pour leur demander de ne pas traiter le statut dans le cadre de la consultation. C'est la raison pour laquelle peut-être que ma lettre, adressée avec la consultation, manquait de précision sur ces éléments, mais la commission a traité le dossier du statut. L'ensemble des éléments a été rediscuté avec la commission. Evidemment, lorsque nous entrons dans les détails et les questions juridiques, ce sont nos services qui complètent le dossier.

Pour la suite de ces deux dossiers, je me suis engagé à rediscuter avec l'ensemble de nos partenaires, en sachant que la commission a fait du bon travail et qu'elle poursuivra son activité.

Frage 2

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban Furrer, betreffend Zurückgewinnung der Internetadressen www.wallis.ch und www.valais.ch

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Die CSPO-Fraktion fragt den Staatsrat nach den Gründen, welche im vergangenen Januar zur Abschaltung der Internetseite www.wallis.ch geführt haben. Zudem wünscht die Fraktion Auskunft zum Stand dieses Dossiers und Erklärungen zur Domain www.valais.ch.

Die beiden Dossiers werden in dieser Antwort getrennt behandelt.

Die Domain www.valais.ch konnte am 18. Oktober 2006 durch eine Einigung mit dem privaten Eigentümer dieser Domain an den Staat Wallis, vertreten durch die Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung, durch eine Abgeltung in der Höhe von 8'000 Franken übertragen werden. Die zuständigen Stellen, hauptsächlich Wallis Tourismus, können diese Domain nun mit allen damit verbundenen Nutzungsmöglichkeiten verwenden.

Die Domain www.wallis.ch befindet sich hingegen immer noch in privatem Besitz. Im Sommer 1995 registrierte ein damaliger Mitarbeiter der Hochschule Wallis diese Domain unter seinem Namen bei der Gesellschaft switch. Seit diesem Zeitpunkt versuchte Wallis Tourismus mit der Person über eine Rückgewinnung der Domain zu verhandeln. Am 2. März 2000 wurde eine Konvention zwischen diesen beiden Parteien vereinbart. Diese Konvention sieht eine Nutzungsmöglichkeit für Wallis Tourismus vor gegen eine Abgeltung von 1'500 Franken. Diese Konvention wurde jährlich verlängert.

Trotz dieser bestehenden Konvention konnte Wallis Tourismus aber nicht uneingeschränkt alle effizienten Möglichkeiten hinsichtlich Werbung ausschöpfen. Dafür wäre eine volle Verfügungsgewalt über die Domain notwendig, die allerdings nach rechtlicher Beurteilung durch externe Experten ausschliesslich dem Kanton als Träger des Namens Wallis zusteht.

Angesichts dieser Situation und zahlreicher Versuche, in der leider keine gütliche Einigung gefunden werden konnte, hat der Kanton als Träger des Namens Wallis und dies im öffentlichen Interesse und auf Anraten von zwei spezialisierten Rechtsanwälten, wovon einer ebenfalls Universitätsprofessor ist und einen internationalen Ruf genießt, ein juristisches Verfahren eingeleitet.

Um dieses Verfahren vor dem Schiedsgericht überhaupt einleiten zu können, musste Wallis Tourismus die Konvention mit dem Eigentümer kündigen. Diese Kündigung erfolgte im September 2009, worauf der Eigentümer im Dezember 2009 die Seite www.wallis.ch abschaltete. Da das juristische Verfahren im Gange ist und im Rahmen dieses Verfahrens nochmals eine Einigungsverhandlung stattfindet, können wir im Moment keine weiteren Auskünfte erteilen. Selbstverständlich werden wir den Grossen Rat zum gegebenen Zeitpunkt über den Stand der Dinge informieren.

Question 5

**du groupe PLR, par les députés Christophe Perruchoud et René Constantin,
concernant: où commence la montagne?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Les députés Christophe Perruchoud et René Constantin, pour le groupe PLR, s'interrogent sur la diminution du nombre de communes pouvant bénéficier de l'aide au logement en zones de montagne. J'aurais pu dire: profitez de l'occasion de toutes les explications que vous avez trouvées ce matin dans le Nouvelliste, pour rester bref. Mais, je veux quand même vous donner quelques informations.

En préambule, il faut rappeler que la Confédération s'est continuellement retirée, ces dernières années, de ce domaine d'activité. En particulier, dans le cadre de la RPT, elle a intégralement transféré aux cantons la responsabilité d'une éventuelle aide au logement dans les régions de montagne. Dans ce cadre, il faut rappeler que c'est le Grand Conseil qui a décidé, par l'adoption, le 12 décembre 2008, de la loi cantonale sur la politique régionale, de maintenir une aide au logement exclusivement dans les régions de montagne, selon l'article 19 de la loi sur la politique régionale. L'un des buts de ladite loi est de viser à une occupation décentralisée du territoire en portant une attention particulière sur les zones de montagne, de même que sur les zones transfrontalières et rurales.

Définir les régions présentant une problématique spécifique aux régions de montagne et à l'espace rural est une nécessité fixée par la Confédération pour pouvoir compter sur sa participation financière à leur soutien. Dans un souci de cohérence des politiques et d'efficacité des moyens engagés, le découpage choisi pour ces communes au titre de la nouvelle politique régionale fédérale et cantonale a été également adopté pour l'aide au logement.

En ce qui concerne les facteurs ayant débouché sur la définition des zones concernées, ces derniers ont été identifiés sur la base d'une étude scientifique menée en commun par des chercheurs issus de l'Université de Lausanne et de l'EPFZ, et sont indiqués à l'article 3 de l'ordonnance sur la loi sur la politique régionale du 9 décembre 2009.

Ces 53 facteurs peuvent se résumer dans les grands chapitres définis comme suit: évolution démographique, extensification/intensification de l'utilisation du sol, développement soutenu de la fiscalité et de l'infrastructure bâtie, dynamisme du secteur tertiaire.

Question 12

**du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet, concernant les agglomérations:
incitation cantonale?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le député Jérôme Buttet demande dans quelle mesure le canton encourage les projets d'agglomération cantonaux.

En réponse à cette question, nous mentionnons, tout d'abord, l'avant-projet de loi sur les agglomérations en cours d'élaboration à la suite de deux motions acceptées par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a voulu intégrer la question des agglomérations dans la loi sur la politique régionale, à quoi il a été préféré de consacrer une loi portant spécifiquement sur cette thématique.

Une commission extraparlamentaire a, par conséquent, été nommée. Ses travaux sont en cours actuellement et devraient déboucher sur un avant-projet de loi qui sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant 2010.

Dans l'intervalle, le canton accompagne les différents projets en cours avec les services de l'Administration cantonale concernés. Outre cet appui en compétences mises à disposition, l'élaboration des programmes d'agglomération ainsi que les éventuels travaux de préparation et d'ajustement peuvent être encouragés financièrement par l'Etat jusqu'à leur soumission à la Confédération, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur la politique régionale. Pour l'accompagnement de ces projets, on a donc les moyens financiers et on met aussi des compétences pour le faire.

Les quatre projets d'agglomération en cours d'élaboration, à savoir Brig – Visp – Naters, Sierre – Montana-Crans, Sion et Chablais Agglo, ont tous bénéficié de subventions ainsi que d'un accompagnement sur la base de ces dispositions légales.

Les projets acceptés par la Confédération seront subventionnés selon les législations cantonales spécifiques jusqu'à ce que la loi cantonale sur les agglomérations prenne le relais.

Frage 14

von Grossrat Markus Truffer, CVPO, betreffend Zusatzförderung zum Gebäudeprogramm 2009

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Es trifft zu, Herr Grossrat, dass der grosse Erfolg der Programme "Gebäudeprogramm Stiftung Klimarappen und Minergie 2009" zu Budgetproblemen führte.

Das Programm der Stiftung Klimarappen ging am 31. Dezember 2009 zu Ende. Die im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft erfolgte kantonale Ergänzung zu diesem Programm führte zu einem starken Anstieg der Anzahl der Gesuche. Während im Jahr 2008 der Stiftung Klimarappen aus dem Kanton Wallis 47 Dossiers unterbreitet wurden, gingen 2009 391 Projekte ein, was insgesamt einer kantonalen Subvention von 7,7 Millionen Franken entspricht. Das ist also ein klarer Erfolg dieses Programms.

Alleine im Dezember gingen 127 Dossiers mit einem Wert von 2,8 Millionen Franken an kantonalen Subventionen ein. Dabei ist zu berücksichtigen, dass das Bundesamt für Energie den Kanton mit Globalbeiträgen für 2009 und 2010 von rund 6,1 Millionen Franken unterstützt.

Das Minergie Programm konnte ebenfalls einen absoluten Erfolg verzeichnen. Die Anzahl vergebener Minergie Labels lag 2009 bei 212 gegenüber 119 im Vorjahr.

Die 2009 getätigten Zahlungen und die bereits beschlossenen Verpflichtungen betragen 2,5 Millionen Franken. Die noch offenen sowie die für 2010 erwarteten Dossiers betragen rund 2 Millionen Franken.

Um den budgetären Schwierigkeiten zuvorzukommen, hat die Dienststelle für Energie und Wasserkraft die Antragsteller, deren Dossiers im Rahmen des Gebäudeprogramms der Stiftung Klimarappen nach dem 23. November 2009 eingegangen sind, schriftlich darüber informiert, dass ein kantonaler Beitrag nicht mehr garantiert werden kann.

Im Dezember haben wir dann nach eingehender Untersuchung entschieden, die bis zum 30. November eingegangenen Dossiers anzunehmen. Diese entsprechen einem Betrag von insgesamt 5,1 Millionen Franken.

Am 15. Februar hat die Dienststelle den 127 Gesuchstellern von Dezember 2009 folgendes mitgeteilt:

1. Aufgrund der Budgetverfügbarkeiten ist ein Zusatzkredit nötig, um positiv auf Ihre Anfrage antworten zu können.

2. Der Staatsrat hat entschieden die Anfrage des Zusatzkredits von 1,6 Millionen dem Grossen Rat vorzulegen. Dieser wird sich also in der Maisession zur Sachlage äussern können.

3. In der Zwischenzeit ist der Baubeginn möglich, aber auf eigenes Risiko. Wir konnten ja nicht schon bereits den Beschluss des Grossen Rates vorweg nehmen.

4. Nach Vorliegen des Entscheids des Grossen Rats werden die Gesuchsteller anschliessend informiert.

Question 15

du groupe PDCC, par les députés Grégoire Dussex, Yves Carrupt et Pascal Gaillard, concernant les registres fonciers!

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

L'interpellateur s'interroge sur la charge moyenne par juriste et par registre foncier pour les inscriptions dans le journal et sur le fait que le retour d'un acte varie entre une et cinq semaines. Il demande si on peut espérer une amélioration rapide ou une meilleure répartition des juristes dans le canton.

Les délais d'inscription au registre foncier d'un acte vont d'une à cinq semaines en Valais. Ce délai, en comparaison suisse, est l'un des meilleurs.

L'interpellateur souligne les variations notées entre les registres fonciers cantonaux. Ces variations existent malheureusement et nous en sommes conscients.

Nous avons donc initié, dans un souci d'amélioration constante et afin de répondre aux mieux aux attentes de tous les clients des registres fonciers valaisans, des mesures précises. Nous avons, par exemple, prévu dans le cadre du mandat de prestations 2010 du Service des registres fonciers et de la géomatique un projet d'organisation visant à rationaliser les registres fonciers et à uniformiser leurs pratiques. Le projet s'appelle RF Pronto et il est en cours de réalisation.

En outre, nous avons procédé à une analyse comparative des processus tenant compte du nombre de ressources humaines et du volume réel de travail. Cette analyse a permis de faire ressortir d'autres différences d'organisation qui influencent également la durée de traitement des actes. Sur la base de ces résultats, ces mesures sont actuellement à l'étude.

Frage 4

von Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, betreffend Kürzung der Postauto-Subventionen – Springt der Kanton ein?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Antwort auf die Frage des Abgeordneten Aron Pfammatter betreffend Kürzung der Postauto-Subventionen.

Auch der Staat Wallis und dessen Dienststelle für Verkehrsfragen haben aus der Presse von der Liste von 160 Linien des Regionalverkehrs erfahren, die Gefahr laufen, einem Sparprogramm des Bundesrats zum Opfer zu fallen. Mehrere Kantone sind von diesem Vorhaben besonders betroffen. Zusammen mit Bern, Waadt und Graubünden gehört unser Kanton mit 18 in Frage gestellten Linien zu den hauptleidtragenden Regionen dieses Sparplans, welcher momentan im UVEK ausgearbeitet wird.

Das UVEK handelt auf Druck des Finanzdepartements, welches von ihm verlangt, seine Ausgaben zu überdenken und klare Kürzungen bei seinen Budgets vorzunehmen. Das UVEK spielt unter anderem mit dem Gedanken, die Kriterien für den Erhalt von Subventionen zu ändern. Wie in der Presse verbreitet wurde, überlegt sich der Bund, keine Subventionen mehr an Linien des Regionalverkehrs zu zahlen, auf denen nicht mindestens 100 Personen pro Tag verkehren.

Es sei daran erinnert, dass die Subventionierung von Linien, die mindestens 32 Personen pro Tag aufweisen, in der geltenden gesetzlichen Grundlage des Regionalverkehrs verankert ist. Wenn die Bundesbehörden nun diese Verordnung ändern wollen, so steh ihnen ein langer Prozess bevor. Das UVEK hat nicht nur die Kantone dazu anzuhören, es wird die überarbeitete Verordnung auch den eidgenössischen Räten vorlegen müssen. Diese Änderungen, wenn sie denn angenommen würden, könnten sehr wahrscheinlich nicht vor 2014 in Kraft treten. Es steht also noch keineswegs fest, dass gewisse Linien des regionalen Verkehrs den Bundesanteil der Beiträge zur Deckung ihrer Betriebsdefizite verlieren werden. Der Vorschlag, so wie er in der Presse formuliert wurde, ist für unseren Kanton eindeutig inakzeptabel. Die zuständigen kantonalen Behörden werden sich dagegen zur Wehr setzen.

Der Kanton Wallis plant – im Verbund mit anderen betroffenen Kantonen – die Vorschläge des UVEK und des Bundesamtes für Verkehr zu bekämpfen. Es müssen gangbare Wege gefunden werden, damit der wichtigen Rolle, welche der öffentliche Verkehr für die Anbindung der Seitentäler, Rand- und Bergregionen spielt, gebührend Rechnung getragen wird.

Allerdings gilt es auch sich parallel dazu grundlegende Gedanken über die Zukunft des öffentlichen Verkehrs in dünn besiedelten Gebieten zu machen. Dieser Bereich des öffentlichen Verkehrs kann nur aufrecht erhalten werden, wenn er von den Benutzern ausreichend frequentiert wird und somit ein einigermaßen vernünftiger Kostendeckungsgrad erreicht werden kann. Es ist eine Aufgabe der Allgemeinheit und insbesondere der

kommunalen und regionalen Behörden, das Umsteigen auf den öffentlichen Regionalverkehr zu fördern, indem er namentlich durch ein verbessertes Fahrangebot und kürzere Fahrzeiten attraktiver gemacht wird.

Question 11

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Fabien Derivaz (suppl.) et Marcelle Monnet-Terrettaz, concernant: quid de la ligne du Tonkin?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

L'Etat du Valais, par son Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, milite activement et depuis de nombreuses années pour la réhabilitation du tronçon sud Léman, à savoir le parcours entre St-Gingolph/frontière suisse et la gare SNCF d'Evian, qui est le prolongement naturel de la ligne dite du Tonkin, laquelle assure la desserte régionale du Chablais valaisan entre St-Gingolph et St-Maurice, dont la gare marque le point de jonction à l'axe ferroviaire international du Léman.

Bien évidemment, l'activité intense de lobbying en faveur de la réhabilitation de ce tronçon de ligne fermé à tout trafic ferroviaire depuis 1998 se fait en étroite collaboration avec les instances locales, chablaisiennes et régionales de nos voisins français qui sont concernés au premier chef par ce projet sis entièrement sur leur territoire national.

A ce titre, un projet Interreg pour une "Etude préliminaire pour la réouverture de la ligne ferroviaire d'Evian-les-Bains à St-Gingolph" a été initié conjointement par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais et l'Organisme intercommunal de développement du Chablais, avec le soutien de la région Rhône-Alpes et de l'Etat du Valais. Cette étude a démarré à la fin de l'été 2009 et s'inscrit dans un référentiel plus vaste, à savoir que la nécessité de la réouverture de cette ligne ferroviaire a déjà été démontrée et inscrite dans deux grands plans régionaux de référence: le schéma régional des services de transports et le schéma de cohérence lémanique des transports. Ces deux planifications préconisent d'assurer au mieux la complémentarité des transports. Elles prévoient, à terme, la réouverture de la ligne du Tonkin d'Evian à St-Gingolph qui s'inscrit dans la perspective d'un maillage ferroviaire fonctionnel sur l'intégralité du bassin lémanique.

Tant le SIAC que l'OIDC souhaitent répondre aux enjeux en matière de déplacements dans le Chablais et à destination du Valais dans l'attente de la prochaine réalisation du CEVA (liaison Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse) et du projet de RER franco-valdo-genevois. La liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse et la mise en service du futur RER permettront de relier Genève à Evian-les-Bains selon une fréquence de deux liaisons RER par heure et ce dès 2016-2018.

Cette perspective relance les volontés de poursuivre la ligne ferroviaire vers le Valais voisin et ainsi boucler le maillage ferroviaire autour du Léman. La ligne constitue, en effet, le prolongement naturel du projet de desserte RER vers St-Maurice.

L'étude préliminaire sera achevée en automne 2010 et permettra aux autorités concernées de France voisine de prendre les décisions qui s'imposent quant à l'avenir de cette ligne.

L'OIDC et l'Etat du Valais sont associés étroitement aux démarches en cours et pourront s'exprimer quant à la suite à donner à cette affaire.

La Confédération, les CFF et RegionAlps sont tenus régulièrement informés des études en cours.

Je vous remercie.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour la réponse.

Frau Esther Waeber-Kalbermatten muss sich leider heute entschuldigen. Sie nimmt an der Konferenz der Westschweizer Polizeidirektoren teil.

Die Fragen werden Ihnen vom Stellvertreter Herrn Maurice Tornay beantwortet.

Question 1

**du groupe PLR, par le député Aldo Resenterra, concernant:
la liberté doit-elle se payer?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Des articles parus dans le journal satirique "Vigousse" du 26 février et dans le "Matin" du 2 mars 2010 concernaient l'emploi de détenus par le personnel de la colonie pénitentiaire de Crêtelongue et cela pour leur usage personnel.

A la suite des articles de presse auxquels M. le député fait référence, la direction des établissements pénitentiaires valaisans a été invitée à présenter un rapport sur la mise au travail des détenus auprès d'entreprises privées et de tiers.

Après réception et analyse de ce rapport, une information sera faite par M^{me} la cheffe du département à l'attention du Conseil d'Etat.

Question 3

**du groupe PLR, par le député Jean-Claude Vocat, concernant:
fonctionnaires indéliçats?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Tout d'abord, je me félicite bien entendu que les interviews que j'ai l'occasion de donner à la presse vous intéressent et c'est donc avec attention que je vais répondre à votre question, Monsieur le député.

Nous entrons effectivement dans le monde de l'hypothétique futur virtuel éventuel puisque vous me posez une question que l'on aurait pu me poser et à laquelle... j'aurais pu ne pas répondre.

D'ailleurs, cette question ne m'a pas été posée par le journaliste puisque c'est moi qui ai formulé et la question et la réponse..., le tout au conditionnel bien entendu.

Et du reste, la question aurait pu s'intituler: tout ce que vous voulez savoir sur la fonction publique et que vous n'avez jamais osé demander.

A travers des oui, à travers des non, je vais donc répondre.

Oui, les malversations des fonctionnaires me préoccupent, car elles ne sont, à mes yeux, pas admissibles lorsque l'on exerce une fonction dans l'intérêt général.

Oui aussi, Monsieur le député, ces collaborateurs doivent faire l'objet le plus vite possible des mesures adéquates, qu'elles soient administratives, qu'elles soient disciplinaires ou qu'elles passent par une dénonciation à la justice. C'est ce que nous faisons du reste et ce que nous avons toujours fait au niveau du Conseil d'Etat.

Oui encore, nous avons des agents de la fonction publique, dans leur immense majorité, qui travaillent avec beaucoup de sérieux, avec beaucoup d'engagement... et même avec enthousiasme.

Oui enfin, chaque fois que le Conseil d'Etat a connaissance de situations relevant de violation du droit administratif ou du droit pénal, tous ces cas sont portés à la connaissance et à l'appréciation des deux commissions de haute surveillance du Grand Conseil avec les montants en jeu.

Talleyrand avait écrit un jour: "Oui et non sont les mots les plus courts et les plus faciles à prononcer, mais ceux qui demandent le plus d'examen."

Alors, oui, je suis déçu que les fonctionnaires, même si c'est l'exception, détournent l'argent de l'Etat.

Et je vous invite bien naturellement à ne pas prendre ma réponse comme une réponse passe-partout.

Question 6

**du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien Berclaz, concernant:
le Conseil d'Etat cautionne-t-il l'infraction à la loi?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il est vrai que le mandat de prestations du Réseau Santé Valais (RSV), Messieurs les députés du groupe UDC, n'a pas encore été finalisé mais, vous le savez aussi, il est sur le point de l'être.

Il faut, cependant, savoir que le RSV est régi, Mesdames et Messieurs les députés, par de très nombreuses dispositions qui figurent dans la loi sur les établissements et les institutions sanitaires ainsi que dans la loi sur la santé. A cela s'ajoutent une série d'ordonnances d'application impressionnante, auxquelles le RSV est bien entendu soumis.

Je reviendrai, du reste, plus en détail dans les réponses aux interpellations urgentes en lien avec le RSV.

A toutes ces dispositions, s'ajoute en plus annuellement la négociation d'un contrat politique. Et finalement, de plus, le RSV, chaque année, soumet au Grand Conseil son rapport de gestion, accompagné d'un rapport du département en charge de la santé.

L'Etat ne manque donc pas à son devoir de surveillance et le mandat de prestations est sur le point d'être finalisé.

Frage 7

der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen, betreffend Notfallaufnahme im Spital Visp

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Gestützt auf die Disziplinenentscheide des Staatsrats konzentrieren sich die schweren Notfälle für das Oberwallis seit 2004 auf den Standort Visp. Da die räumliche Kapazität des Notfalls noch nicht an diese veränderten Rahmenbedingungen angepasst wurde, ist die Notfallabteilung insbesondere in den Wintermonaten an einzelnen Spitzentagen überlastet. Als Konsequenz davon müssen Patienten an solchen Tagen Komforteinbussen in Kauf nehmen, was gelegentlich zu einer Unzufriedenheit sowohl bei den Patienten wie auch den Mitarbeitenden führt.

Das Spitalzentrum Oberwallis hat eine räumliche Machbarkeitsstudie durchführen lassen. Diese zeigt auf, dass die Behandlungsräume im Notfall am Standort Visp nicht genügen. Bis Ende März 2010 wird ein Vorprojekt mit Kostenschätzung für die erforderliche Notfallenerweiterung erstellt. Falls das Projekt ohne grössere Probleme umgesetzt werden kann, liegt der Bauabschluss im Dezember 2011, also rechtzeitig vor der Wintersaison 2011/2012.

Um die Zeitspanne bis zur Erweiterung und Neugestaltung des Notfalls möglichst optimal zu überbrücken, werden die Abläufe auf der Notfallstation am Standort Visp laufend überprüft, angepasst und verbessert. Das ärztliche sowie das Pflorgeteam wurden personell verstärkt. Ein Unfallchirurg übernimmt die Triage der Notfälle und trägt die Verantwortung für die Diagnostik und Therapie. Trotz der schwierigen räumlichen Verhältnisse ist stets gewährleistet, dass kritische Notfälle zeitgerecht und ohne Verzögerung behandelt werden können. Dagegen ist es unvermeidlich, dass Bagatellunfälle in der kritischen Periode Wartezeiten in Kauf nehmen müssen.

Question 10

du député Pascal Bridy, PDCC, concernant les subventions de caisse maladie, pour quand?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il convient, tout d'abord, de rappeler que plus de 90'000 personnes vont bénéficier d'une réduction des primes de l'assurance-maladie en 2010 dans notre canton. Ces réductions de primes sont octroyées sur la base des taxations d'impôts de l'année 2008. A ce jour, selon

les chiffres du Service cantonal des contributions, 90% des contribuables domiciliés en Valais se sont vu notifier leurs taxations d'impôts 2008 et cela définitivement (94% pour ce qui concerne les dépendants et 60% pour ce qui concerne les indépendants).

En utilisant la taxation 2008 pour calculer le droit aux subsides 2010, le canton du Valais remplit du reste complètement les dispositions de l'article 65 de la LAMal qui prévoient que, pour l'attribution des subsides, les cantons veillent à ce que les conditions économiques et familiales les plus récentes soient prises en considération lors de l'examen des conditions d'octroi.

Les personnes, qui pensent avoir droit aux subsides et qui n'ont pas reçu la taxation définitive, ont la possibilité, et elles le font, de s'adresser au Service des contributions pour demander que leur déclaration d'impôts soit examinée dans les meilleurs délais. Cette pratique fonctionne et donne satisfaction.

Toutefois, nous sommes bien sûr conscients, Monsieur le député, des difficultés que peut occasionner l'attente d'une taxation définitive pour les bénéficiaires potentiels de subsides. Nous allons encore organiser une rencontre entre le Service de la santé publique et le Service des contributions – c'est encore plus facile puisqu'ils sont dans le même département – afin de discuter de ce sujet et, cas échéant, d'améliorer encore le versement des subsides aux caisses maladie.

Question 13

du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet, concernant RSV et confiance des citoyens

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

En accord avec le Conseil d'Etat, je vais vous présenter déjà aujourd'hui, dans le cadre des réponses aux interpellations urgentes tout à l'heure et en lien avec cette problématique, un certain nombre d'indicateurs qui vous montreront que la qualité des soins dans le Réseau Santé Valais (RSV) peut être raisonnablement qualifiée de très bonne.

Ainsi, par exemple, déjà dans le cadre de cette réponse, le taux de mortalité global au centre hospitalier du centre du Valais est de 2%. Ce chiffre est très bas en comparaison internationale et est tout à fait comparable à celui de la grande majorité des autres hôpitaux de soins aigus en Suisse. Nous pouvons donc affirmer que, dans les hôpitaux valaisans, on ne meurt pas plus qu'ailleurs.

Nous envisageons, en plus de ces informations données déjà aujourd'hui, d'organiser dans le futur encore des informations à travers des points de presse, à travers une conférence de presse, afin de présenter en détail les indicateurs de la qualité et de donner cette information à l'ensemble de la population valaisanne.

Celle-ci pourra ainsi, comme vous, Mesdames et Messieurs les députés, constater, analyser la qualité au sein du RSV et cela en toute transparence.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

30. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PLR, par le député René CONSTANTIN, concernant le plan de relance pour l'économie valaisanne: quel bilan pour 2009 et quelles mesures pour 2010 et 2011? (09.03.2010) (4.055)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat René CONSTANTIN, betreffend Programm zur Unterstützung der Walliser Wirtschaft: Wie sieht die Bilanz für 2009 aus und welche Massnahmen sind für 2010 und 2011 geplant? (09.03.2010) (4.055)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député René Constantin, PLR:

Pouvoir disposer de quelque 50 millions, puis choisir des programmes permettant de relancer notre économie, cela mérite qu'on s'attarde quelque peu sur la stratégie mise en place afin d'analyser le bien-fondé des mesures prises.

Pour les libéraux-radicaux, les sommes mises à disposition sont suffisamment importantes et les possibilités d'affectation suffisamment nombreuses pour que l'on nous présente, aujourd'hui, un bref bilan des actions entreprises en 2009. Les quelque 14,95 millions injectés l'année dernière ont-ils profité à celles et ceux qui en avaient véritablement besoin? Avons-nous pu aider un tant soit peu les entreprises exportatrices?

Quant à 2010 et les 15,25 millions projetés, par rapport aux prévisions du SECO, par rapport aux propos rassurants de la présidente de la Confédération et ministre de l'économie, lundi dernier, concernant nos entreprises exportatrices, doit-on modifier la stratégie mise en place, en bref, changer le fusil d'épaule, affecter ces montants de manière quelque peu différente de ce que nous avons décidé l'an dernier?

Bien que vous, Monsieur Cina, et vos services ayez confiance, il nous apparaît néanmoins important que la commission thématique économie et énergie soit pleinement associée à ce processus. Je fais référence au mémorial pour citer les propos de la présidente de la commission, la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, qui disait ceci en juin dernier: "La commission sera attentive au suivi du programme qui devra être intégré dans des mandats de prestations des divers services concernés ainsi qu'au financement qui devra être effectué une fois la mesure réalisée." Permettez-nous donc de vous interpeller à ce sujet, Monsieur Cina, la commission a-t-elle reçu les informations nécessaires pour assurer ce suivi?

Les mêmes interrogations quant aux mesures à prendre concernent aussi 2011 puisque, après les 30 millions affectés, il demeure quelque 20 millions à disposition de la relance économique.

Les programmes de promotion énergétiques connaissent un succès inespéré, mais le fonds concernant un programme d'assainissement des bâtiments privés est vide. Certains ménages ont décidé de rénover leur habitation, comptant naturellement sur les subventions

promises mais, comme l'argent manque, ils ne savent pas aujourd'hui s'ils pourront bénéficier de cette aide étatique. Par souci d'égalité de traitement, pouvez-vous aujourd'hui, Monsieur Cina, rassurer ces ménages?

Enfin, pour ce qui concerne le futur proche, ne pensez-vous pas qu'il faille considérer ces mesures d'assainissement des bâtiments, tant privés que publics, comme une priorité pour 2010 et 2011 afin de poursuivre dans la voie tracée, à savoir créer du travail pour nos entreprises et, simultanément, favoriser la protection de notre environnement?

Je vous remercie pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le député René Constantin, pour le groupe PLR, me donne l'occasion de revenir sur le plan cantonal de soutien à l'économie à travers quatre questions.

Réponse à la première question

Pour mémoire, ce plan de soutien à l'économie valaisanne avait recueilli votre accord en session de mai 2009. Un état de la situation à mi-novembre nous a indiqué un taux d'engagement des moyens 2009 de 87% et un taux de paiement des deux tiers. L'Administration des finances a permis de valider ce constat réjouissant – il faut se souvenir que cela a été décidé au mois de mai et que ces mesures ont été rapidement mises en place parce qu'un taux de 87% ou plus, c'est quand même déjà une réussite, mais cela ne veut pas dire, et ici il faut aussi rester honnête, quelle efficacité derrière on a obtenue, mais les moyens ont été engagés à ce taux – 11,2 millions sur les 15 millions pour l'année 2009 à disposition ayant été utilisés, soit un taux de paiement effectif de 75%.

Réponse à la deuxième question

Selon les estimations les plus récentes, l'évolution du PIB suisse cette année a été revue à la hausse à 1,2% contre 0,8% précédemment. Pour le Valais, dont les résultats ont été similaires à la Suisse ces dernières années, l'indicateur indique un retour à une croissance au quatrième trimestre 2009 de 1,2%. Sur le front du chômage, la baisse saisonnière sensible de février est également encourageante.

En conclusion, si la croissance attendue en 2010 restera modeste, avec un taux de chômage encore élevé, on assiste aujourd'hui à une consolidation de notre économie, favorisée par les mesures de soutien intervenues aux niveaux fédéral et cantonal. Le Conseil d'Etat ne voit donc pas actuellement de raison objective de modifier sa stratégie.

Il va, par contre, de soi que nous réapprécierons la situation avec la commission économie et énergie dans le cadre de la présentation de notre message sur un crédit complémentaire pour le programme de promotion énergétique en session de mai en lien avec la question suivante que vous avez posée concernant le programme de soutien aux économies d'énergie. Nous avons déjà pris contact et nous avons souhaité présenter à la commission économie et énergie un état de la situation de nos engagements. Nous avons souhaité un rendez-vous et nous aimerions bien coordonner les deux séances: quand nous présenterons le message aussi revenir sur les engagements et l'utilisation des moyens prévus.

Réponse à la troisième question

Concernant le crédit supplémentaire dans le domaine de l'énergie, merci d'avoir relevé l'excellent travail accompli par mon Service de l'énergie et des forces hydrauliques. Vous avez raison, c'est un bon travail. On a suivi aussi, je m'en souviens, le souhait du Grand Conseil qui demandait de faire une publicité importante pour ces mesures. Je peux vous dire, et j'ai déjà répondu à cette question du député Markus Truffer dans le cadre de l'Heure des questions, que cela a été une vraie réussite. On a été vraiment presque inondé de demandes de soutien.

Ici aussi, je puis donc vous rassurer puisque le Conseil d'Etat s'est penché attentivement sur cette question et il nous a paru cohérent de répondre à l'ensemble des demandes suscitées par nos programmes de promotion énergétique. Cela d'autant plus qu'outre l'aspect de l'égalité de traitement, une limitation du soutien cantonal se traduirait inmanquablement par une réduction des investissements privés projetés comme par une réduction des subventions fédérales liées. Compte tenu de ces subventions fédérales, la demande de crédit complémentaire, qui vous sera adressée pour la session de mai, peut d'ailleurs se limiter à 1,6 million.

Mais, évidemment, nous ne pouvons pas déjà nous engager sans vous avoir consultés. C'est pour cette raison que nous n'avons pas eu l'occasion de déjà garantir le versement de ces montants parce que sinon j'aurais pu être confronté à une réaction de votre part parce que j'aurais engagé des moyens qui n'étaient pas encore libérés.

Alors, ça me rassure et ça me donne déjà bon espoir que ce message pourrait passer!

Réponse à la quatrième question

Il est vrai que l'importance du succès des programmes Bâtiments-FCC et Minergie a conduit le service à renoncer à introduire certains programmes prévus dans la troisième phase du message instituant le fonds cantonal de soutien. A cet égard, nous partageons la priorité à donner à un programme de soutien pour l'installation de pompes à chaleur en remplacement des chaudières à mazout et à gaz, et le service concerné en examinera les coûts et modalités.

Enfin et en ce qui concerne l'information des requérants en attente de la décision de crédit complémentaire, nous les en avons informés à mi-février, en leur donnant l'autorisation de démarrer les travaux, mais sans droit automatiquement à un subventionnement. On a dû le faire ainsi parce que sinon on aurait déjà engagé la décision du Grand Conseil sur ce point, mais on a quand même laissé une petite porte ouverte. L'accueil que vous donnerez donc à ce postulat constituera un signal positif à leur égard. Merci.

31. INTERPELLATION URGENTE
des députés Nicolas VOIDE, PDCB, Yves FOURNIER, PLR, et
Xavier MORET, PLR, concernant récolte et stockage des pneus usés,
Martigny en danger? (09.03.2010) (5.051)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der Grossräte Nicolas VOIDE, PDCB, Yves FOURNIER, PLR, und
Xavier MORET, PLR, betreffend Pneurecycling: Gefahr für Martigny?
(09.03.2010) (5.051)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Il n'est évidemment pas questions pour les interpellateurs d'ingérence dans les procédures en cours ou d'extorquer du Conseil d'Etat des informations couvertes par tel ou tel secret ou par un devoir de confidentialité, mais les citoyens et autorités de Martigny et de la région s'inquiètent malheureusement à juste titre.

Au travers des questions posées, auxquelles nous attendons vos réponses, Monsieur le conseiller d'Etat, pouvez-vous les rassurer? La situation est-elle sous contrôle? Les autorités cantonales et communales collaborent-elles suffisamment?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le député Nicolas Voide, pour les interpellateurs, s'inquiète, à juste titre, d'une situation qui a, encore récemment, défrayé la chronique et animé les pages de certains quotidiens.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'autorisation de repeneur, selon l'ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets (OMoD), a été retirée à la société Jean-Bernard Frassa Pneus Export en date du 27 août 2009 déjà, cette décision spécifiant également qu'un recours n'aurait pas d'effet suspensif.

Jean-Bernard Frassa Pneus Export a déposé recours contre le retrait de l'autorisation et contre le retrait de l'effet suspensif. Ce recours est pendant. Le Conseil d'Etat statuera tout prochainement sur ces deux recours.

Vous comprendrez qu'il m'est donc difficile de m'exprimer aujourd'hui largement sur ce dossier.

Cependant, et ceci devrait rassurer quelque peu les interpellateurs, les questions et les remarques formulées sont également celles du Conseil d'Etat qui partage votre inquiétude et qui appréciera ces questions et ces remarques à leur juste valeur dans le traitement du recours, particulièrement les notions de danger majeur en termes de pollution de l'air interpellent le Conseil d'Etat, qui partage par ailleurs ce souci avec les autorités communales de Martigny qui sont partenaires dans le traitement de ce dossier.

Donc, aujourd'hui, si je dois résumer: une procédure pendante à faire donc sous contrôle dans la mesure des moyens disponibles actuellement.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour la réponse.

Wir kommen zu den Resolutionen. Wir werden die Resolution 32, 33 und 34 jetzt zur Debatte freigeben und der Staatsrat wird sich dann am Schluss äussern.

32. RESOLUTION URGENTE
du groupe PDCB, par le député (suppl.) Joachim RAUSIS, concernant
des transports publics pour tous (09.03.2010) (5.052)

DRINGLICHE RESOLUTION
der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Joachim RAUSIS,
betreffend öffentlicher Verkehr für alle (09.03.2010) (5.052)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

En complément au texte de la résolution urgente déposé mardi par le député (suppl.) Joachim Rausis et distribué depuis lors sur vos tables, ainsi qu'en complément de l'avis transmis tout à l'heure par le Conseil d'Etat en réponse à la question 4 de l'Heure des questions, le groupe DC du Bas souhaite insister sur les éléments suivants:

Le cœur du problème soulevé, c'est la notion de service public en périphérie, voire en périphérie de la périphérie.

Par définition, le service public ne devrait pas être ramené à des considérations de rentabilité économique, mais devrait d'abord obéir à une vision politique: quels services voulons-nous assurer aux habitants des régions concernées? Dans le cas précis: un accès régulier aux transports publics.

En posant cette question, on remarque immédiatement que les 15 millions de francs que le projet du DETEC ferait économiser à la Confédération ne justifient pas de priver des dizaines de milliers de Suisses et, dans notre cas, de Valaisannes et de Valaisans d'un accès à des lignes de transports par bus.

Il faudrait peut-être même prendre le contre-pied de la proposition fédérale. Envisageons l'ajout de lignes de bus ou le renforcement de celles existantes afin de donner la possibilité aux habitants des vallées latérales et aux touristes de s'habituer à prendre les transports publics plutôt que de recourir systématiquement à leurs véhicules privés.

Invoquer des économies à court terme pour défendre un tel projet met en danger la solidarité nationale. Le Plateau suisse a besoin d'un système de transports publics performant, mais les zones périphériques méritent aussi d'être desservies, ne serait-ce que pour permettre aux habitants de ce même Plateau de venir chez nous pour skier ou passer leurs vacances.

Pour 15 millions de francs économisés, combien de dépenses induites dans les cantons, les communes ou même chez les privés? Sans tomber dans l'émotionnel, il est important de relever que les lignes menacées permettent notamment, par exemple, à des personnes âgées de se rendre chez le médecin, à des mères de famille de faire leurs courses ou à des travailleurs de rejoindre leur emploi.

A l'heure de la mobilité douce, il est inconcevable que la Confédération s'attaque aux transports publics. En tant qu'élus d'un canton décentralisé, nous devons combattre d'une seule voix ce projet et charger le Conseil d'Etat de relayer notre position auprès des instances fédérales.

Merci de votre attention et de votre soutien à cette résolution.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

33. RESOLUTION URGENTE

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés
Marcelle MONNET-TERRETTAZ, Helena MOOSER THELER et
Gaël BOURGEOIS (suppl.), concernant: une fois de plus, les régions
périphériques (09.03.2010) (5.053)**

DRINGLICHE RESOLUTION

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen
Marcelle MONNET-TERRETTAZ und Helena MOOSER THELER
sowie Grossrat (Suppl.) Gaël BOURGEOIS, betreffend: Und wieder trifft
es die Randregionen (09.03.2010) (5.053)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pour le groupe ADG, il est inadmissible que la Confédération revienne sur la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons alors que celle-ci est entrée en force il y a deux ans.

Quinze millions de francs d'économies, comme l'a dit mon préopinant, cela peut paraître peu par rapport aux subventions fédérales de 800 millions. Pour le Valais, cependant, cela fait 18 lignes touchées par le programme d'économies, cela fait beaucoup trop de risque de voir des villages déconnectés du réseau des transports publics. Pour les personnes qui ne disposent pas d'un véhicule privé, c'est même l'assurance de ne plus pouvoir quitter le village, ne serait-ce que pour aller chez le médecin. Les jeunes ne pourraient plus se rendre au centre professionnel ou au collège. Les touristes se verraient privés de moyen de transport pour rejoindre leurs lieux de villégiature.

La Confédération se moque des régions périphériques en exigeant une fréquentation de 100 personnes par jour pour maintenir les subventions. Pour favoriser les transports publics, il faudrait rendre les tarifs plus abordables et améliorer les horaires pour que plus de personnes puissent utiliser justement les transports publics. M. Merz, par ses propositions de mesures d'économies sans discernement, met en péril des régions de montagne pour qui le car postal est un lien avec la plaine indispensable.

Nous demandons donc au canton de tout faire pour obtenir de Berne l'annulation de cette décision et de transmettre l'indignation et l'incompréhension de toute une population qui ne comprend vraiment pas que l'on puisse mettre en péril la survie de nos villages pour économiser quelques millions.

Merci au Conseil d'Etat de défendre les transports publics en intervenant de manière ferme auprès de la Confédération.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

34. RESOLUTION URGENTE
du groupe CSPO, par le député Diego CLAUSEN, concernant la
suppression de lignes de bus et de cars postaux (09.03.2010) (5.054)
DRINGLICHE RESOLUTION
der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego CLAUSEN, betreffend
Streichung Bus- und Postautolinien (09.03.2010) (5.054)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Die Ausführungen waren bis jetzt klar. 18 Bus- und Postautolinien im Wallis zu schliessen, ist nicht tragbar. Ich selber wohne in einer kleinen Gemeinde mit 150 bis 160 Einwohner. Im Gesetz über die Regionalpolitik ist mit dem Zweckartikel der dezentralen Besiedlung die Einschränkung des Service public nicht kompatibel.

Was nützt es viel Geld in die Wohnbauförderung von Berggemeinden zu geben und im Gegenzug den öffentlichen Verkehr sterben zu lassen. Im Le Nouvelliste von heute sind klare Ausführungen nachzulesen.

Nicht nur regionale politische Gründe sprechen hier dagegen. Müssen Linien des öffentlichen Verkehrs eingestellt werden, wird vermehrt das Auto benutzt und der CO₂ Ausstoss steigt. Darüber hinaus ist es volkswirtschaftlich fragwürdig, die Regionalverkehrslinien in touristischen Gebieten zu schliessen.

Wir von der CSPO fordern den Staatsrat auf im Namen des Service public, der Lebensqualität, der Wirtschaft und der Umwelt zuliebe sich vehement in Bern für die Massnahmen einzusetzen, dass dies nicht gemacht wird.

Auch wenn ich als Bergführer gut zu Fuss bin, aber jeden Tag nur noch bergab, bergauf zu laufen, glaube ich, würde allen ein bisschen gut tun, aber auch vielen schaden.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je suis particulièrement heureux de vous avoir entendus puisque je crois que l'ensemble des remarques, des exclamations, je dirai presque des cris du cœur rejoignent ceux qui pourraient émaner du chef du département parce que je crois finalement que, dans cette affaire, on s'est tous retrouvés dans le même bateau, avec le même niveau d'information, à savoir le journal du matin qui nous a appris les dispositions que comptait mettre en place le Département fédéral des finances pour réaliser quelques économies supplémentaires.

Alors, j'ai entendu parler de visions politiques, le député Nicolas Voide a fait un vibrant plaidoyer pour la cohésion nationale, la mobilité douce. On a dit inadmissible. On a parlé de pouvoir conserver cette accessibilité jusque dans les fonds de vallées, ce qui signifie pour nous la vie jusqu'au fond de nos vallées. Et je crois qu'il n'y a pas besoin de vous faire la démonstration de la configuration particulière de notre canton. Je crois que les arguments sont tous là.

Je ne vais pas revenir sur les points déjà décrits tout à l'heure lors de la réponse à la question 4 de l'Heure des questions. Simplement vous rappeler que le canton est totalement opposé à cette forme de décision unilatérale, que cette proposition nous paraît pour le moins inacceptable et qu'elle sera combattue avec toute l'énergie voulue. Ce sera fait de notre part au niveau des conférences avec les autres cantons et avec contacts directs avec le DETEC et l'Office fédéral des transports.

On l'a dit également, aujourd'hui, c'est une proposition qui est lancée un petit peu à brûle-pourpoint. Il faut savoir qu'il y a tout un cheminement, que l'on ne peut pas simplement faire fi des bases légales existantes. Dans les bases légales en vigueur, figure le nombre de 32 passagers par ligne. Donc, si les offices fédéraux désirent modifier cette ordonnance, il y a tout un processus à suivre. Il y a également le passage devant les cantons, mais également devant les Chambres fédérales. Je vous assure que nous saurons faire valoir les arguments que vous avez développés et que vous allez, je pense, soutenir par l'acceptation de vos résolutions.

Voilà ce que j'avais à ajouter. Je crois que je me fais le reflet de l'esprit du Gouvernement qui est attaché à cette mobilité.

Aujourd'hui, le problème est beaucoup plus large. Vous savez qu'au niveau des infrastructures, il y a d'énormes problèmes de financement. Là également, mon avis, de même que l'avis de nombreux autres cantons, est qu'il ne faut pas, même en période de basse conjoncture, couper dans les équipements, dans les infrastructures, car c'est simplement une dette que l'on va léguer à nos enfants qui devront, dans 10, 15 ou 20 ans, de toute manière procéder à ces investissements. Dans l'intervalle, ce sera la mobilité, et partant l'économie, qui en souffrira. Donc, on ne sortira pas plus vite de la crise, bien au contraire.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à ajouter, en vous remerciant de proposer ces résolutions et de les soutenir.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Wir stimmen über jede Resolution einzeln ab.

Par 100 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 5.052 du député (suppl.) Joachim Rausis.

Par 98 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 5.053 de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Par 101 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 5.054 du député Diego Clausen.

Der Präsident:

Wir können weiterfahren mit den Resolutionen 35 und 36. Diese werden zur gleichen Zeit entwickelt.

35. RESOLUTION URGENTE
du groupe UDC, par le député (suppl.) François PELLOUCHOUD,
concernant les sièges pour enfants jusqu'à 12 ans (09.03.2010) (2.066)
DRINGLICHE RESOLUTION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) François PELLOUCHOUD,
betreffend Kindersitz-Pflicht bis 12 Jahre (09.03.2010) (2.066)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Au-delà de cette petite compétition plus ou moins amusante entre les résolutions d'un bord ou d'un autre et puis entre les différents scores qu'elles réalisent, je pense que la relative avalanche de ces résolutions montre que pour certains des problèmes qui sont traités, ces problèmes finalement sont des problèmes importants qui interpellent non seulement les députés que nous sommes, mais aussi la population.

Ici, on entre dans un autre domaine, on est sur la route, la route qui, de plus en plus, devient le lieu de toutes les contraintes, des contraintes qu'on peut et qu'on doit comprendre pour notre sécurité et également (c'est de ça qu'il s'agit) pour celle de nos enfants. Mais c'est le lieu de toutes les contraintes, même et surtout de plus en plus des plus disproportionnées et des plus arbitraires. Et c'est de cela surtout qu'il est question dans notre résolution et dans la suivante du groupe PLR.

Ce n'est pas pour rien que cette obligation, brutalement imposée par Berne également, de réintroduire finalement à un âge tout à fait arbitraire, sans justification véritablement convaincante, des sièges ou des rehausseurs pour des enfants qui sont déjà relativement grands, il est donc bien normal que cela ait provoqué une levée de boucliers et finalement nos deux démarches n'en sont que leurs reflets.

Sous couvert de sécurité routière (oripeaux évidemment très sympathiques), il est clair que l'on est en train de réintroduire une obligation qui est complètement disproportionnée, qui est arbitraire, je l'ai dit, et qui est contraire finalement à tout bon sens, et qui pèse en l'occurrence sur les familles et surtout sur les familles nombreuses.

Je ne reviens pas sur différents problèmes que va poser l'application de ces dispositions, en particulier sous l'angle des assurances parce qu'il faut s'attendre à ce que, si vraiment cette obligation entre en vigueur, eh bien!, les assurances réduisent leurs prestations ou même n'en fournissent plus si cette obligation n'est pas respectée.

Donc, ce qu'il nous reste à faire face à ce diktat finalement de la Confédération, on peut évidemment choisir de ne pas appliquer ces dispositions... ou de les appliquer contre les murs, le Valais avait une excellente réputation un temps. Mais, finalement, si on veut être plus sérieux, comme citoyens, ce que nous pouvons faire, même nous ici députés, c'est signer la

pétition qui circule parmi nous – ce que peuvent faire aussi tous ceux qui nous écoutent. Ce que nous pouvons faire ici, par contre, comme députés, c'est de donner un signal politique, celui du mécontentement, en vue de convaincre les autorités fédérales à renoncer à faire appliquer cette nouvelle obligation qui encore une fois est arbitraire et disproportionnée.

Merci donc de votre soutien massif à ces deux résolutions.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

**36. RESOLUTION URGENTE
du groupe PLR, par les députés Yves MABILLARD (suppl.) et
Willy GIROUD, concernant: la sécurité mais pas à n'importe quel prix!
(09.03.2010) (2.067)**

**DRINGLICHE RESOLUTION
der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Yves MABILLARD (Suppl.) und
Willy GIROUD, betreffend: Sicherheit ja, aber nicht um jeden Preis!
(09.03.2010) (2.067)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Willy Giroud, PLR:

Afin de ne pas allonger inutilement les débats, car tout a été dit par mon préopinant, je propose que nous passions au vote, si personne ne s'y oppose. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Avant le vote, je passe la parole à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le Gouvernement valaisan partage les soucis évoqués. En effet, dès le 1^{er} avril 2010, une modification de l'ordonnance sur la circulation routière entrera en vigueur. Les enfants de moins de 150 cm devront être protégés jusqu'à l'âge de 12 ans par un dispositif de retenue pour enfants, sachant que celui-ci devra être bien entendu testé et approuvé.

Le non-respect de cette règle pourrait entraîner une amende d'ordre. C'est pourquoi nous voulons, avec vous, agir et faire en sorte que ces résolutions aboutissent.

Nous sommes tout à fait conscients des incidences financières importantes pour les familles, cela bien entendu avec, de l'autre côté, néanmoins les aspects de sécurité des enfants et responsabilité des parents, auxquels nous devons être tous sensibles.

Le Conseil d'Etat s'engage donc, d'ores et déjà, à faire figurer cet objet dans le cadre de nos rencontres avec les parlementaires fédéraux.

Nous avons le sentiment, pour ne pas dire la conviction, que nous serons entendus puisque, vous le savez déjà, des conseillers nationaux sont intervenus et ont pris rendez-vous avec M. le conseiller fédéral Leuenberger.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Wir kommen somit zur Abstimmung. Ebenfalls wieder einzeln.

Par 102 voix contre une et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 2.066 du député (suppl.) François Pellouchoud.

Par 107 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 2.067 du député Yves Mabillard (suppl.).

Der Präsident:

Wir kommen somit zu den nächsten Interventionen 37, 38, 39 und 40. Diese werden jetzt entwickelt durch die jeweiligen Autoren. Dann wird der Staatsrat gemeinsam auf diese Interpellationen Antwort erteilen.

37. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PLR, par les députés Emmanuelle MAYE-FAVRE,
André VERNAY et Jean-Claude VOCAT, concernant: quelle qualité de
soins au RSV? (09.03.2010) (1.064)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Emmanuelle MAYE-FAVRE sowie
die Grossräte André VERNAY und Jean-Claude VOCAT, betreffend
Pflegequalität im GNW (09.03.2010) (1.064)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M^{me} la députée Emmanuelle Maye-Favre, PLR:

Le Valais a mal à son RSV.

On assiste depuis quelques années à une hémorragie de mains et de cerveaux, principalement au niveau des services de chirurgie abdominale et services de l'orthopédie.

Les complications post-opératoires engorgent le service des soins intensifs et on y meurt, semble-t-il, 25 fois plus qu'ailleurs en Suisse.

Le DFIS a demandé un audit de qualité des soins, audit que le chef du département refuse de rendre public. On se pose, légitimement, la question quant à l'indépendance des experts mandatés. Il en va de même avec l'Observatoire de la santé: quelle indépendance, sachant qu'il fait partie du RSV? Le RSV rend-il la même loyauté à la population valaisanne que celle qu'il exige de la part de ses collaborateurs?

A la veille du libre choix du patient quant à son lieu de traitement, le groupe libéral-radical juge urgent de rassurer les patients au sujet de la qualité des soins dans ce canton. Merci.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

**38. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant
le RSV: l'eau de la marmite est en ébullition (09.03.2010) (1.065)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD,
betreffend GNW: Es brodelt gewaltig (09.03.2010) (1.065)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le groupe UDC est heureux d'apprendre qu'au RSV, tout va bien.

Toutefois, dans la réalité, quelques points sont différents.

Les mandats de prestations ne sont pas signés depuis plusieurs années sans que cela porte conséquence au responsable qui doit signer ces mandats de prestations.

Quelle entreprise privée accepterait-elle comme argumentation que son directeur vienne dire qu'au niveau du concept et de la vision de l'entreprise, les lois et les directives suffisent pour mener l'entreprise?

Les patients se plaignent de plus en plus des soins qui sont prodigués. L'affaire Savioz est révélatrice aussi d'une ambiance qu'il y a au sein du RSV.

Face à ces tensions internes et au manque de concept global, pour le RSV, je pense que la politique doit reprendre le dessus et la main, car l'ouverture des marchés en 2012 va être un défi important pour notre canton.

Alors, le groupe UDC s'inquiète de savoir comment le Conseil d'Etat va reprendre la main et comment le RSV, vu l'état actuel de préparation qui est quasiment très faible, pourra assumer ses charges importantes liées à l'ouverture des marchés en 2012 et assurer des soins de qualité et de proximité dans notre canton.

On se réjouit d'entendre ses réponses. Merci.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

**39. INTERPELLATION URGENTE
de la commission thématique SAI, par les députés Jérôme BUTTET et
Brigitte DISERENS, concernant le RSV: préparation à la libre
circulation des patients dès 2012 (09.03.2010) (1.066)**

DRINGLICHE INTERPELLATION
der thematischen Kommission GSI, durch Grossrat Jérôme BUTTET
und Grossrätin Brigitte DISERENS, betreffend GNW: Vorbereitung auf
die freie Spitalwahl ab 2012 (09.03.2010) (1.066)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Tous les soucis ont déjà été évoqués par les groupes précédents.

Ce que demande en plus la commission thématique SAI, c'est de savoir, secteur par secteur, les taux de réhospitalisation, des infections hospitalières et des autres complications.

Donc, nous demandons à ce titre une statique finalement comparative avec les autres hôpitaux de Suisse.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

40. INTERPELLATION URGENTE
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés
Marcelle MONNET-TERRETTAZ et Raymond BORGEAT, concernant:
rififi à l'hôpital de Sierre ou grave malaise au RSV? (09.03.2010) (1.067)

DRINGLICHE INTERPELLATION
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin
Marcelle MONNET-TERRETTAZ und Grossrat Raymond BORGEAT,
betreffend Gezänk im Spital Siders oder schwerwiegende Probleme
beim GNW? (09.03.2010) (1.067)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le RSV, par sa gestion cavalière des différends avec les médecins qui osent remettre en question son fonctionnement, décrédibilise la médecine hospitalière de ce canton.

On sait qu'il n'est pas toujours facile de communiquer dans le monde médical. Pourtant, nier la réalité du malaise qui perdure dans la population, qui ne sait plus à quel saint se vouer, est dangereux, car ces situations à répétition minent la confiance des Valaisans envers leurs hôpitaux.

Les avis divergents des experts sèment le doute, et le RSV et le département se doivent de donner des chiffres et de divulguer des statistiques afin de rassurer la population, aussi afin de ne pas risquer un exode des patients valaisans lorsqu'ils pourront choisir librement leur lieu de soin.

Le manque de transparence et la gestion du dossier déplorable par le département et le RSV ont fait que cette affaire remet en cause la qualité générale du RSV. Pourtant, la grande majorité du personnel soignant travaille de manière irréprochable. Le public ne comprend pas que l'on refuse de communiquer des données statistiques, notamment sur le taux de morbidité dans le service de chirurgie concerné. L'Observatoire de la santé, créé en 2001, a pourtant comme mission aussi la diffusion de données.

Nous demandons au conseiller d'Etat Maurice Tornay de répondre à nos questions, car comment comprendre que deux expertises de médecins compétents et reconnus se contredisent sans douter que les données et les questions posées n'ont pas été semblables pour les deux expertises?

Vous avez eu nos questions et je vous remercie, Monsieur Tornay, d'y répondre.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

La transparence sans la confiance est aussi mauvaise conseillère, Mesdames et Messieurs les députés, que la confiance sans la transparence.

Je me réjouis de l'occasion que vous me donnez de vous apporter un certain nombre d'informations, et je viens d'entendre les dernières questions de manière précise, qui me permettront d'éclaircir le problème, de vous donner en primeur des informations pour que chacun, y compris ceux qui nous regardent, puisse avoir une vision forgée personnellement, que celle-ci soit claire, qu'elle soit complète et qu'elle soit objective.

Le cas du Dr Savioz est une affaire singulière, une affaire particulière, et ne comptez pas sur le Conseil d'Etat pour lui accorder une portée générale. Ce serait regarder le doigt lorsqu'on nous montre la lune.

Je veux donc, avec vous, regarder l'avenir. Je veux donc, avec l'ensemble de mes collègues du Conseil d'Etat, regarder le futur. Le futur, c'est la qualité des soins. Le futur, c'est la sécurité des patients. Le futur, c'est l'ouverture des frontières en 2012.

Eh bien!, grâce à ces informations, j'espère que nous pourrions amener et ramener la confiance de la population envers les institutions hospitalières valaisannes.

Les enjeux et les défis de la politique sanitaire valaisanne sont clairement à distinguer des démarches du professeur Savioz. Chacun le sait, 2012, c'est demain, et demain donc vous aurez sur la table du Grand Conseil des informations et à modifier la loi sur les établissements et institutions sanitaires, ne serait-ce que pour s'adapter au nouveau financement des hôpitaux, j'en ai déjà parlé ce matin.

Mais je sais déjà, et mes collègues aussi, que personne dans cette salle ne proposera une modification de la structure hospitalière parce que nous savons que les décisions qui ont été prises, et par mon prédécesseur et par le Gouvernement précédent, avec les notions d'hôpitaux uniques et avec les notions de performances, de qualité et de minimum d'opérations à réaliser, sont la juste base, la juste vision d'une politique hospitalière du canton, que nous devons probablement encore accélérer dans ce sens-là.

Quelques faits peut-être.

Mesdames et Messieurs les députés, pour juger d'une affaire, il faut d'abord que les faits soient clairs. Et là-dessus, nous pouvons être tous d'accord. Votre interprétation pourra peut-être par la suite diverger de celle du Conseil d'Etat, de celle du RSV ou de celle de la population valaisanne, mais nous devons, sur les faits, être clairs et les établir sans aucune ambiguïté. Je vais donc essayer de vous rappeler quelques faits, en résumé bien entendu pour éviter d'être trop long.

Le Dr Savioz est l'un, mais pas "le" médecin-chef du département de chirurgie. Il y a 25 médecins-cadres dans le département de chirurgie à l'hôpital du Valais.

Le Dr Savioz a transmis une liste nominative de 49 patients, nullement anonymisés. Ces dossiers ne concernent pas le département de chirurgie, mais uniquement le Dr Bettschart, son chef hiérarchique. Ils ont été transmis sans l'accord du Dr Bettschart, sans l'accord des patients et sans l'accord des instances compétentes du RSV.

Le chef du Département des finances a agi avec diligence dans ce dossier pour choisir les experts. Le courrier m'est parvenu le 12 janvier, le 14 janvier j'avais la réponse orale des experts et le 15 janvier ils ont reçu la confirmation écrite de leur mandat.

Je continue avec les faits.

Pour ce qui concerne la qualité et l'indépendance des experts, le professeur Clavien est d'abord connaisseur de l'ensemble du système sanitaire suisse et valaisan. Il est de notoriété reconnue au niveau suisse et au niveau international. Ses démarches ont fait l'objet, notamment celles portant sur la recherche, sur la qualité en chirurgie, de publications très nombreuses. La mise en place d'un système de qualité résultant au niveau de la chirurgie, mise en place par le professeur Clavien (c'est toujours un fait), est mondialement connue, à tel point que l'on appelle cette méthode au niveau planétaire: la méthode Clavien. Aucun chirurgien en Suisse ou à l'étranger ne bénéficie d'une telle renommée. Quarante prestigieuses associations du monde entier lui ont donné la parole pour des exercices ou pour des contributions scientifiques. Et il en a réalisé déjà à ce jour 360. Remettre en cause un tel expert pour aller chercher de meilleurs à l'étranger est donc, aux yeux du Conseil d'Etat, dérisoire.

Pour ce qui est du professeur Scheidegger, il est créateur du système de déclaration des incidents dans les hôpitaux, ayant pour objectif d'améliorer la qualité de la médecine périopératoire. Il est un expert reconnu en Suisse et à l'étranger. Il est membre de nombreuses associations. Pour tout vous dire, le Conseil fédéral, lui-même, l'a nommé chef de la task force pour la sécurité des patients au niveau suisse.

Mesdames et Messieurs les députés, pour le Gouvernement, pour le Conseil d'Etat et pour le conseiller d'Etat en charge de la haute surveillance, il n'est très clairement pas nécessaire d'aller chercher à l'étranger comme expert ce que l'étranger vient chercher chez nous.

Fait suivant: Le Dr Savioz n'a pas été licencié par le RSV; son contrat de travail n'a pas été renouvelé et il a été libéré, dans un délai que le RSV a déterminé, de son obligation de travailler.

La publication du rapport: Lorsque 12 personnes sont auditionnées et que toutes sont des professionnels de la santé, lorsqu'il y a des intérêts qui sont manifestement des intérêts de patients qui doivent prévaloir sur l'intérêt à publier *in extenso* le rapport d'expertise, lorsqu'il y a de nombreux éléments, que j'ai donnés lors de la conférence de presse du 25 février 2010, eh bien!, vous aurez encore quelques informations dans la suite de mon intervention sur ce

rapport, mais vous comprendrez, Mesdames et Messieurs, qu'il n'est tout simplement pas possible de vous le donner de manière complète. Mais vous le savez et vous avez déjà lu un certain nombre de conclusions, puisque les 49 dossiers ne concernent pas l'ensemble du département de la chirurgie, mais un seul professeur qui est le supérieur hiérarchique, il faut savoir que le professeur Bettschart a le taux de mortalité le plus bas de tous ceux qui opèrent dans le RSV dans le domaine de la chirurgie, qu'il est au bénéfice d'une très bonne performance chirurgicale et que, finalement – les experts l'affirment – il n'a pas été constaté de graves problèmes au service de chirurgie du centre hospitalier du centre du Valais. Et finalement, le professeur Bettschart est apprécié d'une très grande majorité de tous ceux qui l'entourent.

L'essentiel maintenant après les faits.

C'est le fond, c'est vraiment: où en sommes-nous quant à la qualité des soins, quant à la sécurité des patients? C'est le rôle du chef du département et, à la suite de la médiatisation de ce cas, je vous remercie du reste et j'aimerais ici vraiment remercier les intervenants qui ont fait appel tous à la même approche: il est temps de rassurer, mais pouvons-nous rassurer la population valaisanne ou y a-t-il vraiment plus que du rififi dans le centre hospitalier du centre du Valais? Pouvons-nous rassurer le personnel du RSV (4'500 ou 4'600 unités), pouvons-nous rassurer la population, elle qui a été fortement déstabilisée par la démarche du professeur Savioz?

Mettez-vous en situation, Mesdames et Messieurs les députés: 47 patients et tous concernent le même professeur. Imaginez-vous la réponse des experts indépendants parmi les plus compétents, une fois que cette analyse a été faite, je cite leurs conclusions: "M. le professeur Bettschart a, pour les interventions les plus lourdes (puisque, en tant que chef du département, c'est lui qui doit les assumer – c'est une parenthèse, vous l'avez compris et pas une citation): œsophage, pancréas, foie, côlon-rectum, qu'il pratique le plus souvent lui-même, le taux de mortalité le plus bas de tous ses collègues. En ce qui concerne les réopérations, il a le deuxième taux le plus bas de tous ses collègues."

Mesdames et Messieurs les députés, utiliser l'émotion, c'est vraiment l'ennemi naturel de l'argumentation rationnelle, c'est jouer sur la peur dans un domaine aussi essentiel que la santé. La raison doit primer sur l'émotion. La réalité doit primer sur la superficialité.

Ainsi donc, je vais vous le dire franchement: est-il acceptable que lorsque je dis que j'ai fait diligence et en 40 jours j'ai pu trouver des experts et obtenir un rapport, on me réponde: c'est de la précipitation? Est-il acceptable que lorsque les experts affirment à la population valaisanne qu'il y a eu une amélioration significative de la qualité, on me réponde: ce n'est pas si difficile, il y a 4 ans, elle n'était pas bonne? Est-il acceptable que des experts très compétents, reconnus aux niveaux suisse et international, ne remplissent pas, aux yeux d'un certain nombre, leurs compétences et qu'il faille aller les chercher à l'étranger?

Le rapport des experts présente de bonnes conclusions. Je l'affirme et je le répète, et on dit: Tornay dit à la population valaisanne: circulez, il n'y a rien à voir. Mesdames et Messieurs, je le répète: utiliser l'émotion, c'est l'ennemi naturel de toute argumentation rationnelle.

La transparence sans la confiance est aussi mauvaise conseillère que la confiance sans la transparence.

Comme si c'est aujourd'hui que l'on a commencé à s'occuper de la qualité des soins et de la sécurité des patients dans les hôpitaux valaisans. Ce serait faire bien peu de cas, Mesdames et Messieurs, ne serait-ce que de l'activité de mon prédécesseur immédiat et de

ceux qui l'ont précédé. 47 patients pour analyser une qualité n'est pas une statistique, c'est bien moins que 3% des cas et c'est bien sûr une statistique basée sur un seul et unique médecin, et non pas sur les 25 cadres du département de chirurgie. Il y a dans ce département, en 2009, 1'780 patients, il y a une certaine différence avec 47. Depuis 2006, il y a une suite permanente au niveau du RSV qui concerne la qualité. Et même dans ce Parlement, vous avez été informés d'un rapport de l'Université de Lausanne puisque M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener avait eu l'occasion de vous en informer. Cette étude portait sur l'évaluation, sur l'impact de la transformation du système hospitalier qui, comme chacun le sait, ne s'est pas faite comme ça avec une baguette magique, mais avec un certain nombre de difficultés, avec des résistances, des résistances qui venaient de cette salle, des résistances qui venaient des médecins et des résistances qui venaient bien sûr de la population. Il y a donc eu une évaluation de l'impact de la transformation du système hospitalier sur la qualité des soins dans le canton du Valais (c'était en 2006). En 2005 déjà, il y a eu des enquêtes d'opinions et de satisfactions, faites par une société externe au RSV auprès des patients hospitalisés sur tous les sites du RSV, à l'exception de l'hôpital du Chablais. Les conclusions donnent très clairement des satisfactions très larges de l'ensemble des patients, reconnaissent clairement une compétence des médecins, du personnel soignant et même de l'humanité de la part de ces gens qui sont chargés de soigner nos malades. Il y a eu des enquêtes permanentes et systématiques faites par le RSV lui-même auprès des patients en prenant, par hasard, des mois au cours de l'année. Les résultats de ces enquêtes systématiques donnent des satisfactions sur l'ensemble des points consultés à plus de 90%. Tout récemment encore, c'est-à-dire en novembre 2009 – et, je le répète, nous n'avons pas attendu ce cas bien dommageable pour agir –, j'ai constitué la commission pour la sécurité des patients et la qualité des soins, présidée – excusez du peu – non pas par un Valaisan, parce qu'on essaie justement d'avoir cette indépendance et cette neutralité, mais par M. le professeur Patrick Francioli, doyen de la faculté de médecine de Lausanne, qui nous a fait l'honneur d'accepter et de relever ce défi.

Les quatre interpellations urgentes soulèvent des questions relatives à la transparence et à la publication des données, sur la qualité des soins et font référence à l'Observatoire valaisan de la santé.

En ce qui concerne, et d'une manière générale, l'Observatoire de la santé, laissez-moi vous dire, Mesdames et Messieurs les députés, que cette institution a été créée par le Gouvernement en l'an 2000 déjà, dans le but de mettre en place un système d'information permettant:

1. de récolter rapidement les données sanitaires disponibles,
2. de les analyser,
3. de les transformer en informations utiles à la prise de décisions.

Sont associés à l'Observatoire valaisan de la santé non seulement le RSV, mais également l'Association des établissements médico-sociaux (AVALEMS), le Groupement valaisan des centres médico-sociaux (CMS) et, dans un proche avenir, même la Société médicale valaisanne. Ainsi, au cœur du système sanitaire, la recherche de la qualité à travers des chiffres et à travers l'Observatoire valaisan de la santé permet d'entretenir des contacts très étroits avec de nombreux partenaires bien au-delà du département et du RSV.

Je vous invite à consulter ce site, Mesdames et Messieurs les députés, c'est passionnant: 77 indicateurs sous forme de graphiques et sous forme de tableaux vous sont donnés et vous aurez l'occasion d'être informés également à travers ce moyen technique nouveau.

Je voudrais aussi dire par rapport à la qualité de ces informations et vous citer un extrait supplémentaire du rapport des professeurs Clavien et Scheidegger qui parlent, dans ce chapitre, de leur appréciation de l'Observatoire valaisan de la santé: "Nous avons été très impressionnés par la qualité des données disponibles concernant les résultats de la chirurgie du RSV, par le nombre d'heures en salles d'opérations, etc. Ces données – je vous invite à écouter, cela en vaut la peine – sont probablement uniques en Suisse. L'évaluation de la qualité des soins en chirurgie est difficile et très peu développée en Europe et en Suisse même dans les hôpitaux universitaires. Nous ne pouvons que féliciter le Valais pour la qualité de ces contrôles."

J'abrège. Le rapport qui, conformément au règlement, peut compléter la réponse à une interpellation vous sera distribué aujourd'hui. Vous aurez sur votre table un rapport du chef du Département des finances et je vous invite à ne pas partir avant de l'avoir pris. Il a été traduit dans les deux langues et nous sommes restés la nuit à le faire.

Ce rapport parle des taux de mortalité et vous donne les chiffres. Ce rapport parle aussi des taux de réhospitalisation et vous donne les chiffres. Mais je ne peux pas résister, pour ce qui est des taux de mortalité, à vous en citer un petit extrait. Je vous invite à ne pas multiplier par 100 le pour-cent des décès aux HUG de Genève, car toute statistique qui vous donne un résultat supérieur à 100 est forcément, et vous me permettez d'employer un langage familial, à côté de ses baskets. Vous serez également informés, en plus de la réhospitalisation, sur la problématique des multisites; elle existe, personne n'a envie de la nier, ni au Conseil d'Etat, ni au Gouvernement, ni dans cette salle, ni dans la population. Mais il faut la mettre en comparaison avec la qualité des soins, avec la masse critique que chacun demande et avec les exigences nouvelles et toujours plus difficiles de la médecine.

Vous serez également informés sur les aspects relatifs à la cardiologie. Je ne peux pas résister, même si je n'ai rien noté là-dessus, de dire que le professeur Carrel vient de faire une magnifique contribution supplémentaire, après avoir sauvé la vie de M. le conseiller fédéral Merz, il a dit: il y a 18 centres de cardiologie en Suisse, il y en a au moins 10 de trop. Voilà! Nous pourrions les multiplier en Suisse romande et aller totalement au contraire de l'efficacité et de la qualité que nous recherchons. Mais lorsqu'on recherche la qualité et l'efficacité, forcément, il y a des corollaires et il n'y aura forcément plus la proximité.

Vous aurez également, sur la morbidité, dans ce rapport écrit, qui sera sur vos tables dans quelques instants, les informations nécessaires et également sur le taux de rotation des médecins dans le RSV.

Rappelez-vous aussi, Mesdames et Messieurs les députés, le scandale et la médiatisation suscités dans notre canton et en Suisse avant la création du RSV, comme si ce n'était un fait que du RSV que des médecins ont de la difficulté à s'entendre. Avant la création du RSV, la fin des rapports de travail de trois chirurgiens-chefs de l'hôpital de Martigny en 1995 décidée par M. l'ancien président du comité de direction Pascal Couchepin. Rappelez-vous également, Mesdames et Messieurs les députés, la fin des rapports de travail par les organes dirigeants de l'hôpital de Sion, représentés notamment par MM. Debons et Mudry, toujours avant la création du RSV, dans les années nonante, de deux médecins-chefs de chirurgie et de deux médecins-chefs d'anesthésiologie. J'arrêterai là la liste, car certains pourraient penser que nous sommes les seuls en Suisse dans cette situation. Hélas!, non, Mesdames et Messieurs les députés, nous ne sommes de loin pas une exception en Suisse, mais probablement que nous sommes les seuls en Suisse à médiatiser ces affaires au point de faire douter la population de la qualité des soins dans notre canton.

Je voudrais aussi, puisque cet élément a été soulevé à l'intérieur des interventions, finalement vous donner quelques informations au sujet du Dr Dupuis. Avant de conclure sur les interpellations que vous avez déposées et qui me permettent de rassurer la population valaisanne, et je vous en remercie, avec le souci légitime bien sûr de la qualité des soins, je sollicite encore, et je vous prie de m'en excuser, quelques secondes d'attention particulières de votre part sur les critiques personnelles que vous avez formulées non pas trop à l'encontre du conseiller d'Etat – sauf que c'est vrai, Mesdames et Messieurs les députés socialistes, il n'est plus dans vos rangs – mais à part ça le conseiller d'Etat a été pas mal épargné, et vous vous êtes attaqués non pas au répondant politique que je suis, mais vous avez attaqué le médecin Dupuis, médecin cantonal et chef du Service de la santé publique, qui dirige ce service depuis 25 ans, de quoi se faire, il est vrai, quelques inimitiés.

Je vous remercie de ces questions qui me donnent l'occasion d'évoquer ici devant le Parlement la contribution du Dr Dupuis au bon fonctionnement du Service de la santé publique, aux appuis qu'il apporte au RSV et à l'ensemble du système sanitaire. Tout un chapitre dans le rapport que vous aurez sur votre table dans quelques minutes lui est consacré. Si, ce week-end, vous avez un peu de temps, je vous invite à le découvrir.

J'aimerais, néanmoins, dire ici que la réputation du Dr Dupuis dépasse largement les frontières cantonales, que dans les milieux universitaires, il est également bienvenu et cela lui a permis de convaincre des professeurs de renommée mondiale de s'occuper de nos affaires valaisannes, avec la franchise de dire à nos experts, vu les expériences précédentes, qu'il y aurait peut-être quelques débordements médiatiques et, évidemment, ceux-ci se sont réalisés.

Je ne prononcerai pas plus longtemps la *laudatio* de M. le Dr Dupuis, car je le ferai lorsque je l'autoriserai à partir... le plus tard possible.

Je saisis, toutefois, cette occasion pour réitérer, comme je l'ai déjà fait face à la presse et comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, et comme l'ont fait mes prédécesseurs à la tête du département parce que, semble-t-il, sa tête est mise à prix de manière récurrente, eh bien!, j'aimerais ici, publiquement, lui dire ma totale confiance, l'entier soutien que je lui apporte, à lui et à son équipe, parce qu'il n'est pas seul, du Service de la santé publique, dont je peux mesurer quotidiennement la difficulté de l'action ainsi que la qualité et la quantité du travail.

Je termine.

Comme ancien député, je connais aussi, comme vous, l'importance et l'aspect constructif des critiques. J'ai, du reste, présidé la commission qui a introduit le RSV, et vous pouvez voir le mémorial du Grand Conseil également pendant ce week-end. Comme conseiller d'Etat aujourd'hui et comme nouveau chef du Département de la santé, je réalise, notamment à travers certaines correspondances que je reçois contre le RSV et qui me sont adressées directement, que tout n'est pas parfait au RSV. Je ne l'ai jamais dit et je ne le pense pas. Mais de là à laisser penser que nous avons une qualité qui est largement inférieure à ce qui se passe en Suisse romande, c'est inadmissible.

Bon, j'arrive au bout de mes conclusions.

Dans le cadre de la réponse à vos interpellations urgentes, le temps me manque, je vous donne donc l'ensemble de toute la prise de position dans un document écrit. Cela vous permettra d'étudier avec votre objectivité, avec toutes les informations les plus transparentes possible que je peux vous donner, la situation de la qualité des soins au RSV.

En raison de la gravité des doutes émis sur la qualité des soins, je voudrais communiquer non seulement à vous, Mesdames et Messieurs les députés, ce document, mais aussi à l'ensemble de la presse et des médias de ce canton.

En conclusion:

1. la médecine valaisanne n'a rien à envier à celle de ses voisins. Les patients valaisans peuvent compter sur une très bonne qualité des soins en Valais;
2. le Valais dispose de chiffres actuels (actuels, cela veut dire 2009) alors que l'OFSP publie ses derniers chiffres qui sont, eux, de 2006. Ces chiffres sont fiables en matière de qualité des soins;
3. comme promis, j'irai aussi un jour, de manière méthodique, présenter aux médias la mesure de la qualité des soins dans les hôpitaux de soins aigus de ce canton. Rendez-vous très probablement avant le 15 avril. Le département communiquera donc les chiffres à disposition. Je les présenterai à travers un point de presse.

Vous pourrez individuellement, personnellement, mesurer la qualité des soins dans les hôpitaux de soins aigus de notre canton. Chaque député pourra lui-même le faire et cela permettra de compléter mon intervention orale.

Peut-être que le Nouvelliste, par son représentant ici, pourra, comme pour la grippe A(H1N1) distiller peut-être chaque jour de manière partielle une partie de ce rapport pour le grand bien-être de la population valaisanne.

Oui, Mesdames et Messieurs, la transparence sans la confiance est aussi mauvaise conseillère que la confiance sans la transparence.

Merci de votre attention.

(Document transmis en séance du Grand Conseil et remis aux députés et aux médias.)

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat, für diese ausführliche Information und die Unterlagen, die Sie dann anschliessend abgeben.

Den Bericht, den der Herr Staatsrat erwähnt hat, können Sie beim Verlassen des Saals erhalten. Er wird Ihnen verteilt.

Somit komme ich zum Schluss der Märzsession.

Ich lade Sie jetzt nun herzlich ein im Namen der Sortenorganisation Raclette du Valais AOC zur Grossratssuppe im "Les Iles".

Ich danke Ihnen für Ihre Arbeit, die Sie wähen dieser Woche geleistet haben und wünsche Ihnen dann anschliessend noch einen guten Appetit.

Danke schön.

La session ordinaire de mars 2010 est officiellement close à 13 h 05.

LOI
sur la protection civile (première lecture)

GESETZ
über den Zivilschutz (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de la sécurité publique
Kommission für öffentliche Sicherheit

<p style="text-align: center;">Article 7 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Le Conseil communal de la commune siège exerce...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 7 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Der Gemeinderat der Standortgemeinde übernimmt...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 7 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 7 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 8 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Le canton du Valais comprend six sept organismes cantonaux de protection civile (OPC) décentralisés.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 8 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Der Kanton Wallis verfügt über sechs sieben dezentralisierte Zivilschutzorganisationen (ZSO).</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 8 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Les communes de Brigue-Glis, Viège, Loèche, Sierre, Sion, Martigny et Monthey sont...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 8 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Die Gemeinden Brig-Glis, Visp, Leuk, Siders, Sitten, Martigny und Monthey sind...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 8 alinéa 6</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Toutes les communes sont tenues de collaborer avec la commune siège que le Conseil d'Etat leur a attribuée.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 8 Absatz 6</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Alle Gemeinden sind verpflichtet, mit der ihnen vom Staatsrat zugewiesenen Standortgemeinde zusammenzuarbeiten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 10 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Sur la proposition des communes issues du territoire de la zone d'intervention de chaque OPC, entendues...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 10 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Auf Vorschlag der zum Territorium zur Einsatzzone jeder ZSO gehörenden Gemeinden, welche...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 10 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>La commission se compose notamment d'un représentant par commune siège ou zone d'intervention et de représentants du service.</p> <p>Décision de la commission : acceptée avec nouvelle formulation:</p> <p>La commission se compose notamment d'un représentant de la commune siège, d'un représentant par zone d'intervention et d'un représentant du service.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 10 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Die Kommission setzt sich namentlich aus einem Vertreter pro Standortgemeinde oder Einsatzzone und Vertretern der Dienststelle zusammen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen mit der neuen Formulierung:</p> <p>Die Kommission setzt sich namentlich aus einem Vertreter der Standortgemeinde, einem Vertreter pro Einsatzzone und einem Vertreter der Dienststelle zusammen.</p>
<p style="text-align: center;">Article 16 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Bernard Rey</i></p> <p>Le service dont dépend la protection civile peut mettre sur pied...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 16 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Die Dienststelle, von welcher der Zivilschutz abhängt, kann...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 17 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Alexandre Caillet</i></p> <p>b) par l'état-major compétent, respectivement l'EM de conduite communal ou intercommunal, lorsqu'il s'agit d'intervenir sur le territoire attribué à l'OPC;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 17 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Alexandre Caillet</i></p> <p>b) bei Einsätzen auf dem der ZSO zugeteilten Gebiet durch den entsprechenden Führungsstab, respektive durch den kommunalen oder interkommunalen Führungsstab;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Bernard Rey</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Fanny Darbellay</i></p> <p>Quant aux interventions au profit de la collectivité n'ayant pas un rapport direct avec l'instruction ou un cours de répétition, en principe, seules les demandes concernant des manifestations publiques à caractère régional, cantonal, national ou international peuvent être approuvées.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Fanny Darbellay</i></p> <p>Grundsätzlich können bezüglich der Einsätze zugunsten der Gemeinschaft, welche keinen direkten Zusammenhang mit der Ausbildung/Wiederholungskursen haben, nur öffentliche Anlässe von regionaler, kantonaler, nationaler oder internationaler Bedeutung bewilligt werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Myriam Roduit</i></p> <p>Quant aux interventions au profit de la collectivité n'ayant pas un rapport direct avec l'instruction ou un cours de répétition, en principe, seules les demandes concernant des manifestations publiques à caractère cantonal, national ou international peuvent être approuvées.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Myriam Roduit</i></p> <p>Grundsätzlich können Bezüglich der Einsätze zugunsten der Gemeinschaft, welche keinen direkten Zusammenhang mit der Ausbildung/Wiederholungskursen haben, können nur öffentliche Anlässe von kantonaler, nationaler oder internationaler Bedeutung bewilligt werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 20 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 20 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 29 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Les communes tiennent Le service tient un décompte des places attribuées à ce type d'abris et en informent le service.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 29 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Die Gemeinden führen Die Dienststelle führt eine Liste der Plätze, die dieser Art Schutzräume zugeteilt sind, und halten die Dienststelle auf dem Laufenden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 32 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>La contribution de remplacement est facturée et encaissée par le service la commune au requérant dès réception de l'annonce du début des travaux.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 32 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Der Ersatzbeitrag wird dem Antragsteller durch die Dienststelle ab Erhalt der Anzeige des Baubeginns durch die Gemeinde verrechnet und einkassiert.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 32 alinéa 5</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 32 Absatz 5</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 32 alinéa 6</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 32 Absatz 6</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 33 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>b) Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 33 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>b) Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 33 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Myriam Roduit</i></p> <p>Le Conseil d'Etat édicte par voie d'ordonnance les dispositions d'exécution, notamment de procédure et peut prévoir d'autres affectations des contributions de remplacement dans les limites du droit fédéral.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 33 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Myriam Roduit</i></p> <p>Keine Änderung im deutschen Text.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 34 nouveau</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>La réception et le contrôle périodique des abris privés incombent au service.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 34 neu</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Die Abnahme und die periodische Kontrolle der privaten Schutzräume obliegen der Dienststelle.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 45 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Alexandre Caillet</i></p> <p>Le personnel professionnel des OPC est engagé par la commune siège en respectant un juste équilibre entre les communes partenaires, sur la base d'un statut de droit public ou privé.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 45 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Alexandre Caillet</i></p> <p>b) Das hauptberufliche Personal der ZSO wird von der Standortgemeinde unter Wahrung des Gleichgewichts zwischen den Partnergemeinden angestellt, auf der Grundlage eines öffentlichrechtlichen oder privaten Rechtsstatus.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

DECISION

fixant le nombre d'unités juristes auprès des tribunaux et le nombre de procureurs et substituts auprès du ministère public

BESCHLUSS

über die Festlegung der Anzahl der juristischen Einheiten bei den Gerichten und der Staatsanwaltschaft

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de justice / *Justizkommission*

<p style="text-align: center;">Article 1</p> <p><i>Proposition de la commission des finances, par son président David Théoduloz</i></p> <p>Le nombre de juges de première instance et de greffiers de l'ensemble des tribunaux est de 73,1 71.1 unités juristes.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1</p> <p><i>Vorschlag der Finanzkommission, durch ihren Präsidenten David Théoduloz</i></p> <p>Die Anzahl erstinstanzlicher Richter und Gerichtsschreiber sämtlicher Gerichte beträgt 73,1 71.1 juristische Einheiten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Nicolas Voide</i></p> <p>Le nombre de juges de première instance et de greffiers de l'ensemble des tribunaux est de 73,1 71.1 unités juristes.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>Die Anzahl erstinstanzlicher Richter und Gerichtsschreiber sämtlicher Gerichte beträgt 73,1 71.1 juristische Einheiten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député (suppl.) Damien Luyet</i></p> <p>Le nombre de juges de première instance et de greffiers de l'ensemble des tribunaux est de 73,1 71.1 unités juristes.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Damien Luyet</i></p> <p>Die Anzahl erstinstanzlicher Richter und Gerichtsschreiber sämtlicher Gerichte beträgt 73,1 71.1 juristische Einheiten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 2</p> <p><u>Proposition de la commission des finances, par son président David Théoduloz</u></p> <p>Le nombre de procureurs et de substituts du ministère public, y compris le procureur général, le procureur général adjoint et les premiers procureurs, est de 26 24 unités juristes.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2</p> <p><u>Vorschlag der Finanzkommission, durch ihren Präsidenten David Théoduloz</u></p> <p>Die Anzahl Staatsanwälte und Substitute der Staatsanwaltschaft einschliesslich des Generalstaatsanwalts, des Generalstaatsanwalt-Stellvertreters und der drei Oberstaatsanwälte beträgt 26 24 juristische Einheiten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 2</p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</u></p> <p>Le nombre de procureurs et de substituts du ministère public, y compris le procureur général, le procureur général adjoint et les premiers procureurs, est de 26 24 unités juristes.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2</p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</u></p> <p>Die Anzahl Staatsanwälte und Substitute der Staatsanwaltschaft einschliesslich des Generalstaatsanwalts, des Generalstaatsanwalt-Stellvertreters und der drei Oberstaatsanwälte beträgt 26 24 juristische Einheiten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 2</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député (suppl.) Damien Luyet</u></p> <p>Le nombre de procureurs et de substituts du ministère public, y compris le procureur général, le procureur général adjoint et les premiers procureurs, est de 26 24 unités juristes.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Damien Luyet</u></p> <p>Die Anzahl Staatsanwälte und Substitute der Staatsanwaltschaft einschliesslich des Generalstaatsanwalts, des Generalstaatsanwalt-Stellvertreters und der drei Oberstaatsanwälte beträgt 26 24 juristische Einheiten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>